BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario ~~1849~~ 1910
Sala Grande
Scansia 29 Palchetto 1
N.° d'ord. 5 18

Digitized by Google

Pdct XXIX - 7

Digitized by Google

Digitized by Google

COLLECTION
DES MÉMOIRES
RELATIFS
A LA RÉVOLUTION D'ANGLETERRE.

PROCES DE CHARLES Ier; EIKON BASILIKÈ;
MÉMOIRES DE CHARLES II.

PARIS, IMPRIMERIE DE A. BELIN,
Rue des Mathurins St.-Jacques, n°. 14.

Google

58760 3
3N

PROCÈS DE CHARLES Ier.

EIKÔN BASILIKÈ;

APOLOGIE ATTRIBUÉE A CHARLES Ier.

MÉMOIRES DE CHARLES II,

SUR SA FUITE APRÈS LA BATAILLE DE WORCESTER.

A PARIS,

CHEZ BÉCHET AINÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

QUAI DES AUGUSTINS, N°. 57.

A ROUEN,

MÊME MAISON DE COMMERCE,

RUE GRAND-PONT, N°. 73.

1823.

Google

AVERTISSEMENT.

Le procès de Charles Ier., tel que nous le donnons ici, est tiré de deux relations officielles insérées dans la *Collection des procès politiques* de l'Angleterre (1). La première de ces relations fut publiée jour par jour pendant le cours du procès et par ordre de la chambre des communes, « pour prévenir, y est-il dit, de faux « et inconvenans rapports ; » elle ne contient que ce qui se passa en séance publique. La seconde est le journal même de la haute cour qui jugea le Roi ; ce journal fut lu à la chambre des communes, et rend compte des séances secrètes que tint la cour, soit pour préparer le procès, soit pour statuer sur les incidens.

Quoique les écrivains royalistes se soient plaints, pendant les débats, qu'il n'avait pas été permis de prendre des notes sans une autorisation spéciale du gouvernement, aucun d'eux cependant n'a relevé, dans ces deux relations, même dans la première, aucune infidélité ; et elles s'accordent presque absolument, soit l'une avec l'autre, soit toutes deux avec les traditions conservées d'ailleurs. On peut donc

(1) *State trials*, tom. 4, col. 989 — 1154 ; édition de Cobbett, Londres, 1809.

(*Note de l'Editeur.*)

ajouter foi à leur exactitude. Nous les avons scrupuleusement suivies en réunissant dans un seul récit les détails quelquefois omis par l'une et rapportés par l'autre. Enfin nous y avons ajouté, dans le cours de la narration ou dans les notes, les faits authentiques dont elles ne parlent point et qui ont été recueillis par Nalson ou d'autres écrivains. Nous nous sommes seulement abstenus de reproduire ici ceux qui se trouvent consignés, avec étendue, dans les *Mémoires* déjà publiés, tels que ceux de Warwick, Herbert et Ludlow.

Digitized by Google

PROCÈS

DE CHARLES Ier.

Après une discussion prolongée durant plusieurs jours, la chambre des communes déclara, le 2 janvier 1649, que, « suivant les lois fondamentales du royaume, c'était un acte de trahison de la part du roi d'Angleterre de prendre les armes contre le parlement et le royaume d'Angleterre. » On dressa aussitôt une ordonnance pour l'érection de la cour de justice destinée à juger le Roi, et le tout fut envoyé à la chambre des lords. La chambre, composée seulement de douze lords, rejeta unanimement la résolution. Le comte de Manchester et le comte de Northumberland parlèrent contre le vote de la chambre des communes. Le comte de Pembroke protesta que « comme il n'aimait point « à se mêler d'affaires où il s'agissait de la vie, « il était également résolu à ne point parler contre « l'ordonnance et à n'y point consentir. » L'acte d'érection de la cour de justice avait nommé, comme en devant faire partie, les comtes de Kent, de Nottingham, de Pembroke, de Denbigh et de Mulgrave, et le lord Grey de Warke.

Le comte de Denbigh déclara qu'il se laisserait plutôt mettre en pièces que de prendre part à cet acte infâme. Lorsque le lendemain on rendit compte à la chambre des communes de ce qui s'était passé à la chambre des lords, Harrington, Scott et quelques autres en furent si irrités qu'ils voulaient qu'on accusât de haute trahison les lords présens à cette séance. Leur motion fut rejetée, et les communes se contentèrent de voter que « les membres des communes et autres associés, par ordonnance du parlement et dans quelque mission que ce fût, avec des membres de la chambre des lords, pourraient en tous cas procéder à l'exercice des fonctions qui leur seraient confiées, malgré le refus des lords de se joindre à eux. » Puis on dressa, pour l'érection de la cour de justice, une autre ordonnance d'où furent exclus les noms des six lords ainsi que ceux des trois juges, Saint-John, Roll et Wild, compris dans la première ordonnance. En voici le texte :

Acte des communes d'Angleterre assemblées en parlement pour l'érection d'une haute cour de justice, et pour le procès et le jugement de Charles Stuart, roi d'Angleterre.

Attendu qu'il est notoire que Charles Stuart, actuellement roi d'Angleterre, non content des nombreux empiétemens de ses prédécesseurs sur les droits et libertés du peuple, a méchamment

formé le dessein de renverser totalement les lois et libertés anciennes et fondamentales de cette nation, et d'introduire à leur place un gouvernement arbitraire et tyrannique, et qu'indépendamment de tous les autres moyens et voies employés par lui pour l'exécution de ce dessein, il l'a poursuivi par le fer et le feu, a élevé et soutenu une guerre civile en Angleterre contre le parlement et le royaume, par suite de laquelle le pays a été misérablement dévasté, le trésor public épuisé, le commerce ruiné et des milliers de gens privés de la vie, sans compter une infinité d'autres maux et méfaits; pour lesquelles offenses, toutes participant du crime de haute-trahison, le dit Charles Stuart aurait pu justement, depuis long-temps, subir une punition exemplaire et méritée: attendu aussi que le parlement s'est abstenu de procéder juridiquement contre lui, dans l'espérance que la captivité et détention de sa personne, depuis qu'il a plu à Dieu de le livrer entre nos mains, apaiserait les troubles du royaume; mais qu'il apprend, par une triste expérience, que cette indulgence ne sert qu'à l'encourager ainsi que ses complices à continuer leurs pratiques perverses et à faire naître de nouvelles commotions, rébellions et invasions: pour prévenir donc ces inconvéniens et de plus grands; et pour qu'aucun grand officier ou magistrat quelconque n'ose à l'avenir, dans l'espérance de l'im-

punité, méditer ou machiner traîtreusement et malicieusement la servitude ou la destruction de la nation anglaise, soit-il ordonné et statué par les communes en parlement (1), et en conséquence, il est ici, par ces présentes, ordonné et statué, en vertu de leur autorité, que Thomas lord Fairfax, Olivier Cromwell, Henri Ireton, écuyers; sir Hardress Waller, chevalier; Philippe Skippon, Valentin Wanton, Thomas Harrison, Edward Whaley, Thomas Pride, Isaac Ewer, Richard Ingoldsby, Henri Mildmay, écuyers; sir Thomas Honywood, Thomas lord Grey de Grooby, Philippe lord Lisle, William lord Mounson, sir John Danvers, sir Thomas Maleverer, baronet; sir John Bourchier, sir James Harrington, sir William Allanson, sir Henri Mildmay, sir Thomas Wroth, chevaliers; sir William Masham, sir John Barrington, sir William Brereton, baronets; Robert Wallop, William Heveningham, écuyers; Isaac Pennington, Thomas Atkins, Ronlawd Wilson, aldermen de la cité de Londres; sir Peter Wentworth, chevalier de l'ordre du Bain; Henri Martin, William Purefoy, Godefroy Bosvile, John Trenchard, Herbert Morley, John Berkstead, Matthieu Thom-

(1) La première ordonnance portait : « Par les lords et communes assemblés en parlement. »

(*Note de l'Editeur.*)

linson, John Blackistone, Gilbert Millington, écuyers; sir William Constable, baronet; Edmond Ludlow, John Lambert, John Hutchinson, écuyers; sir Arthur Haslerig, sir Michael Livesey, baronets; Richard Salwey, Humphry Salwey, Robert Titchbourne, Owen Roe, Robert Manwaring, Robert Lilbourn, Adrian Scroop, Richard Dean, John Okey, Robert Overton, John Huson, John Desborough, William Goff, Robert Duckenfield, Cornelius Holland, John Carew, écuyers; sir William Armyn, baronet; John Jones, écuyer; Miles Corbet, Francis Allen, Thomas Lister, Benjamin Weston, Peregrine Pelham, John Gourdon, écuyers; Francis Thorp, avocat; John Nutt, Thomas Challoner, Algernon Sidney, John Anlaby, John More, Richard Darley, William Say, John Alured, John Fagg, James Nelthrop, écuyers; sir William Roberts, chevalier; Francis Lassels, Alexander Rigby, Henri Smith, Edmond Wild, James Challoner, Josias Berners, Dennis Bond, Humphry Edwards, Gregory Clément, John Fry, Thomas Wogan, écuyers; sir Gregory Norton, baronet; John Bradshaw, avocat; Edmond Harvey, John Dove, John Ven, écuyers; John Fowks, alderman de la cité de Londres; Thomas Scott, écuyer; Thomas Andrews, alderman de la cité de Londres; William Cawley, Abram Burrell, Anthony Stapley, Roger Gratwick, John Downs, Thomas

Horton, Thomas Hammond, George Fenwick, écuyers; Robert Nicholas, avocat; Robert Reynolds, John Lisle, Nicolas Love, Vincent Potter, écuyers; sir Gilbert Pickering, baronet; John Weaver, Roger Hill, John Lenthall, écuyers; sir Edward Bainton, John Corbet, Thomas Blunt, Thomas Boon, Augustin Garland, Augustin Skinner, John Dixwell, George Fleetwood, Simon Meyne, James Temple, Peter Temple, Daniel Blagrave, écuyers; sir Peter Temple, chevalier et baronet; Thomas Wayte, John Brown, John Lowrey, écuyers; seront et sont désignés et requis comme commissaires et juges pour l'audition, le procès et le jugement dudit Charles Stuart. Et lesdits commissaires, au nombre de vingt au plus, seront et sont autorisés et constitués, comme haute cour de justice, pour se réunir et siéger aux lieu et temps qui seront désignés par lesdits commissaires ou par la majorité des voix, prise dans le nombre de vingt d'entre eux, ou davantage, par une décision revêtue de leurs sceaux et signatures. Leur présente nomination sera notifiée par une proclamation publique, à la grande salle ou dans la cour du palais de Westminster. Ils sont également autorisés à s'ajourner d'un temps et d'un lieu à un autre, comme le jugera convenable la haute cour ou la majorité de ses membres siégeans, à régler l'ordre à suivre dans l'accusation qui doit être

portée contre ledit Charles, pour les crimes et trahisons ci-dessus mentionnés, et pour recevoir à cet égard ses réponses personnelles, et pour l'examen des témoins sous serment, que la cour est autorisée à administrer, ou autrement; et pour recevoir tout autre témoignage sur la même affaire. Elle est également autorisée, sur ses réponses ou à défaut d'icelles, à procéder à la sentence définitive, selon la justice et le mérite de la cause, et à exécuter ou faire exécuter cette sentence définitive promptement et avec impartialité. Et ladite cour est autorisée et qualifiée pour nommer tous les officiers, agens, leur donner des ordres et disposer de tout, de la manière que ladite haute cour ou majorité de ses membres jugera, de quelque façon que ce soit, nécessaire ou utile pour régler et conduire, ainsi qu'elles le doivent être, les choses ci-dessus ordonnées; et le général Thomas lord Fairfax, tous les officiers et soldats sous ses ordres, tous les officiers de justice et autres personnes bien intentionnées sont autorisées et requises pour aider et assister ladite cour, dans l'exécution de la mission qui lui est commise. Et il est ordonné que cet acte et l'autorité qu'il confère, demeureront en vigueur pendant l'espace d'un mois, à compter de la date et pas plus long-temps. HENRI SCOBELL,

Clerc du parlement (1).

(1) Henri Elsing, clerc du parlement jusqu'à cette

Le 6 janvier cet acte fut lu pour la troisième fois à la chambre des communes. Les lords, qui après la séance du 2 janvier s'étaient ajournés au 9, votèrent ce jour-là qu'on proposerait une ordonnance portant, « qu'à l'avenir, tout roi d'Angleterre qui prendrait les armes contre le parlement et le royaume d'Angleterre serait coupable de haute trahison et que son procès lui serait fait en parlement. » Cette résolution n'eut pas de suite et périt avec la chambre des lords. Le 8, en conséquence de l'ordre donné le 6 par la chambre des communes, cinquante-un membres de la haute cour de justice, au nombre desquels était Fairfax (1), se réunirent dans la chambre peinte, où il leur fut fait lecture de l'ordonnance qui les instituait. Ils convinrent de se réunir au même lieu, le surlendemain 10 janvier, et donnèrent ordre que cette résolution fût proclamée le lendemain matin dans la grande salle de Westminster. La chambre des communes fit répéter la même proclamation à son de trompe, en divers lieux de Londres et avec une

---

époque, avait donné sa démission sous prétexte de santé; mais, comme nous l'apprend Whitelocke, pour ne pas prendre part au procès du Roi. (*Mémoires* de Whitelocke, pag. 359.) (*Note de l'Editeur.*)

(1) Il n'assista depuis à aucune autre.
(*Note de l'Editeur.*)

grande solennité. Deux escadrons de cavalerie accompagnaient le cortége; les rues qu'il traversait étaient remplies de spectateurs, mais tout se passa fort paisiblement. Le 10, la cour, définitivement constituée, fit ouvir les portes. On lut publiquement l'acte de son installation; elle continua ensuite à s'assembler presque tous les jours, tantôt publiquement, tantôt en particulier, pour disposer les choses nécessaires au procès et en régler les formes. On statua, entre autres choses, que lorsqu'il s'éleverait quelque difficulté dans l'esprit d'un des membres de la cour, il ne l'exprimerait pas publiquement, mais demanderait à la cour d'en délibérer. Dans aucune de ces séances préparatoires, le nombre des membres présens ne passa cinquante-huit.

Le 17, sur le rapport fait par le colonel Hutchinson, la cour ordonna ce qui suit : le Roi logera, durant le procès, dans la maison de sir Robert Cotton. La chambre de ladite maison située après le cabinet, sera la chambre à coucher du Roi. La grande chambre, précédant cette chambre à coucher, servira au Roi de salle à manger. Une garde composée de trente officiers et autres hommes d'élite demeurera toujours auprès du Roi et sera placée dans son logis. Il y en aura toujours deux dans sa chambre à coucher. On construira dans le jardin de sir Robert Cotton, près du bord de l'eau, un corps-de-garde pour

deux cents fantassins; dix compagnies d'infanterie seront constamment sur pied pour garder la maison de sir Robert Cotton. Ces compagnies seront placées dans la cour des requêtes, la chambre peinte, et où il sera nécessaire dans les autres lieux environnans. On fera les travaux nécessaires à l'entrée du passage qui conduit du vieux palais dans la salle de Westminster, près du corps-de-garde. On fera une barrière au haut de l'escalier de la cour des Tutelles, et le Roi sera conduit de la maison de sir Robert Cotton à la salle de Westminster et amené ainsi à la barre du tribunal, par le chemin d'en-bas et accompagné de la garde susdite. On fera dans la salle de Westminster deux barrières qui traverseront la salle, à environ quarante pieds de distance de l'endroit où siégera le tribunal. On élevera le plancher dans les endroits nécessaires pour placer des gardes. Des barrières seront faites pour séparer le peuple des soldats. Des gardes seront placées sur les plombs, dans tous les endroits qui pourraient avoir des fenêtres sur la salle de Westminster, etc., etc., etc.

Le 17, la chambre des communes nomma un comité chargé de dresser un inventaire exact de tous les effets et meubles du Roi dans tous ses palais, ce qui ne se fait d'ordinaire qu'après la condamnation.

Le 20, la cour s'étant assemblée en séance

particulière dans la chambre peinte, on décida que si le prisonnier se montrait, dans son langage ou sa conduite, insolent, injurieux ou méprisant envers la cour, c'était au président qu'était commis le soin de le reprendre, de l'avertir de son devoir, ou de donner ordre de l'emmener, et, s'il était nécessaire, de se retirer et d'ajourner la cour. Quant à exiger que le prisonnier ôte son chapeau, la cour, pour aujourd'hui, n'insiste pas sur ce point; et si le Roi demande du temps pour répondre, le président lui en accordera.

Enfin ce même samedi, 20 janvier 1649 (1), le lord-président de la haute cour de justice, accompagné de près de quatre-vingts des membres de la cour, se rendit au lieu préparé pour le tribunal, à l'extrémité occidentale de la grande salle de Westminster. Plusieurs officiers de la cour, seize gentilshommes armés de pertuisanes, marchaient devant eux (2). On portait également devant eux l'épée et la masse. Le lord-président s'assit sur un fauteuil de velours cramoisi, préparé pour lui au milieu du tribunal, et devant lequel

(1) Ici commence le compte-rendu imprimé et publié officiellement chaque jour par la chambre des communes durant le cours du procès.

(*Note de l'Editeur.*)

(2) Le journal de la Haute-Cour dit vingt-un.

(*Note de l'Éditeur.*)

était un bureau avec un coussin de velours cramoisi. Le reste des membres de la cour se plaça de chaque côté, sur des siéges ou bancs couverts de drap écarlate, et les gentilshommes armés de pertuisanes se placèrent des deux côtés au-devant du tribunal.

Lorsqu'on eut fait silence on ouvrit les grandes portes de la salle afin de laisser entrer, sans exception, toutes les personnes qui voulaient voir et entendre. La salle fut aussitôt remplie et on ordonna de nouveau de faire silence.

Ensuite le colonel Thomlinson, chargé de la garde du prisonnier, eut ordre de l'amener devant la cour (1); il l'amena au bout d'un quart-d'heure environ, accompagné d'une vingtaine d'officiers armés de pertuisanes (2); d'autres per-

---

(1) Le Journal de la Haute-Cour diffère ici de la relation imprimée par ordre du parlement. Selon cette relation, l'acte qui instituait la haute-cour de justice fut lu après l'arrivée du Roi, et l'appel nominal des commissaires présens fait de même en sa présence, tandis que le journal de la Haute-Cour place cette lecture et l'appel nominal avant qu'on eût donné l'ordre de faire venir le prisonnier.

(*Note de l'Editeur.*)

(2) Le journal de la Haute-Cour dit : « Accompagné du « colonel Hacker et de trente-deux officiers armés de per- « tuisanes, qui lui servirent de gardes pour se rendre de- « vant le tribunal ; il était immédiatement entouré de ses « domestiques. » Le colonel Thomlinson déclara, au procès

sonnes, également chargées de la garde et du soin de sa personne, marchaient derrière lui.

Le sergent d'armes, avec sa masse, le reçut et le conduisit à la barre où était préparé pour lui un fauteuil de velours cramoisi. Après avoir jeté un regard sévère sur le tribunal et sur le peuple placé des deux côtés dans les galeries, il s'assit dans le fauteuil sans ôter son chapeau ni donner au tribunal le moindre signe de respect; mais il se releva aussitôt et regarda derrière lui la garde placée à la gauche et la multitude des spectateurs à la droite de la grande salle. Lorsqu'on eut de nouveau fait faire silence, l'acte du parlement ordonnant la mise en jugement de Charles Stuart, roi d'Angleterre, fut lu tout haut par le clerc de la cour assis près d'une table couverte d'un riche tapis de Turquie, et placée aux pieds du lord-président. Sur la même table étaient aussi l'épée et la masse.

Après la lecture de cet acte on procéda à l'appel du tribunal, chaque membre se levant (en tout quatre-vingts, comme on l'a dit) lorsqu'on prononçait son nom.

---

de Hacker (voir le procès des régicides dans les *State trials*, tom. 5, col. 1178), n'avoir jamais accompagné ni vu le Roi à la haute-cour. Le journal de la Haute-Cour ajoute « que les domestiques du Roi le suivirent à la barre, et « se placèrent à sa gauche. » (*State trials*, tom. 5, col. 1069.) (*Note de l'Editeur.*)

Liste des membres présens (1).

JOHN BRADSHAW, LORD-PRÉSIDENT,

Olivier Cromwell,
Henri Ireton,
Sir Hardress Waller,
Valentin Wanton,
Th. L. Grey de Grooby,
Wm. lord Mounson,
Sir John Danvers,
Sir Thomas Maleverer,
Sir John Bourchier,
Isaac Pennington, alderman de Londres.
Henri Martin,
William Purefoy,
John Berkstead,
John Blackistone,
Gilbert Millington,
Sir Wm. Constable,
Edmond Ludlow,
John Hutchinson,
Sir Mich. Levesey,
Robert Tichbourne,
Thomas Harrison,
Edward Whalley,
Thomas Pride,
Isaac Ewer,
Cornelius Holland,
John Carew,
John Jones,
Thomas Lister,
Peregrine Pelham,
Francis Allen,
Thomas Challoner,
John Moore,
William Say,
John Alured,
Francis Lassels,
Henry Smith,
James Challoner,
Humphry Edwards,
Gregory Clément,

(1) Cette liste est tirée du journal de la Haute-Cour; la relation ne donne jamais l'appel nominal, et se contente de spécifier quelquefois, et plus ou moins exactement, le nombre des membres présens. On voit que ce nombre n'est ici que de soixante-neuf.

(*Note de l'Editeur.*)

John Fry,
Sir Greg. Norton,
Owen Roe,
Robert Lilbourne,
Adrian Scroop,
Thomas Horton,
Thomas Hammond,
John Lisle,
Nicolas Love,
Vincent Potter,
Augustin Garland,
Richard Deane,
John Okey,
John Huson,
William Goffe,
Edmond Harvey,
John Venn,
Thomas Scott,
William Cawley,
Anthony Stapeley,
John Downs,
John Dixwell,
Simeon Mayne,
James Temple,
Peter Temple,
Daniel Blagrave,
John Brown.

Le prisonnier s'étant remis dans son fauteuil, le visage tourné vers le tribunal, on ordonna de nouveau le silence, et le président se leva et dit:

Le lord-président. Charles Stuart, roi d'Angleterre, les communes d'Angleterre assemblées en parlement, profondément pénétrées du sentiment des calamités qu'on a fait tomber sur cette nation, et dont vous êtes considéré comme le principal auteur, ont résolu de poursuivre le crime du sang; et, conformément aux devoirs de justice qui leur sont imposés envers Dieu, le royaume et elles-mêmes, conformément au pouvoir fondamental résidant en elles, elles ont résolu de vous mettre en jugement, et, dans cette intention, ont constitué cette haute cour de justice devant laquelle vous êtes amené à comparaître.

Alors M. Cook, procureur-général pour la république, et placé à une barre pratiquée à la droite du prisonnier, voulut commencer à parler; mais le Roi, qui tenait une canne à la main, en toucha deux ou trois fois doucement l'épaule de M. Cook, en lui enjoignant de garder le silence (1). Cependant le lord président lui ordonna de parler.

M. Cook: Milord, j'ai ordre d'accuser, au nom des communes d'Angleterre, Charles Stuart, roi d'Angleterre, de trahison et de plusieurs autres méfaits. Je demande qu'on fasse lecture de l'accusation.

L'acte d'accusation ayant été remis au clerc de la cour, le lord-président lui ordonna de le lire. Le Roi lui enjoignit de garder le silence; cependant, sur l'ordre du lord-président, le clerc lut ainsi ce qui suit:

Accusation de haute trahison et autres grands crimes exposés à la haute cour de justice par John Cook, procureur-général nommé par ladite cour pour et au nom du peuple d'Angleterre, contre Charles Stuart, roi d'Angleterre.

« Ledit Charles Stuart, admis au trône d'Angleterre, avait été en conséquence investi d'un

(1) Sur quoi, dit un des témoins au procès de Cook, celui-ci se retourna avec beaucoup d'indignation. (Procès des Régicides dans les *State trials*, t. 5, c. 1085.) (*Note de l'Edit.*)

pouvoir limité pour gouverner par et selon les lois du pays et non autrement, et était obligé, par sa mission, son serment et son office, d'employer le pouvoir qui lui avait été confié pour le bien et l'avantage du peuple, et pour la conservation de ses droits et libertés; néanmoins, dans l'intention perverse d'ériger en sa personne un pouvoir illimité et tyrannique qui le mît en état de gouverner conformément à sa volonté, et de détruire les droits et libertés du peuple, d'en renverser et annuler toutes les bases, d'enlever au peuple les moyens de redressement et les remèdes que lui assuraient, contre les mauvais gouvernemens, les constitutions fondamentales de ce royaume et les garanties placées en sa faveur dans le droit et le pouvoir des parlemens fréquens et successifs, ou des assemblées nationales réunies en conseil, ledit Charles Stuart, pour accomplir ses desseins et pour se soutenir, lui et ses adhérens, dans les coupables pratiques auxquelles ils se livraient à cette intention, a traîtreusement et malicieusement pris les armes contre le présent parlement et le peuple qu'il représente, spécialement le 13 juin ou environ de l'an de Notre Seigneur 1642, à Beverley, dans le comté d'York; le 30 juillet ou environ de la même année, dans le comté de la ville d'York; le 24 août ou environ de la même année, dans le comté de la ville de Not-

tingham, où il leva son étendard de guerre; le 23 octobre ou environ de la même année, à Edge-Hill et Keynton-Field, dans le comté de Warwick; le 30 novembre ou environ de la même année, à Brentford, dans le comté de Middlesex; le 30 août ou environ de l'an de Notre Seigneur 1643, à Caversham-Bridge, près de Reading, dans le comté de Berks; le 30 octobre ou environ de la même année, dans ou près de la ville de Glocester; le 30 novembre ou environ de la même année, à Newbury, dans le comté de Berks; le 31 juillet ou environ de l'an de Notre Seigneur 1644, à Cropredy-Bridge, dans le comté d'Oxford; le 30 septembre ou environ de la même année, à Bodmyn et autres lieux adjacens, dans le comté de Cornouailles; le 30 novembre ou environ de la même année, à Newbury, déjà mentionné; le 8 juin ou environ de l'an de Notre Seigneur 1645, à la ville de Leicester, et le 14 du même mois de la même année, à Naseby, dans le comté de Northampton. Dans ces divers temps et lieux ou dans la plupart, ainsi que dans plusieurs autres endroits du pays et en divers autres temps, pendant le cours des années susdites et dans l'année 1646, ledit Charles Stuart a été cause de la mort de plusieurs milliers de libres citoyens de cette nation; et par le moyen des divisions, des partis, des insurrections qu'il a fomentées et occasionnées dans l'in-

térieur du pays, par les invasions étrangères qu'il y a amenées et par plusieurs autres moyens pernicieux, ledit Charles Stuart a non-seulement entretenu et continué ladite guerre par terre et par mer durant les années ci-dessus mentionnées, mais il a aussi renouvelé ou fait renouveler ladite guerre contre le parlement et le bon peuple de ce pays, en l'année 1648, dans les comtés de Kent, Essex, Surrey, Sussex, Middlesex et plusieurs autres lieux d'Angleterre et du pays de Galles, ainsi que par mer; et ledit Charles Stuart a particulièrement, dans ce dessein, donné des commissions au prince son fils et à différentes personnes; en sorte que, sans compter une multitude d'autres individus, plusieurs de ceux que le parlement employait pour la sûreté de la nation, corrompus par ses agens et engagés ainsi à trahir leur mission et à abandonner la cause du parlement, ont reçu de lui des appointemens et des commissions pour continuer et renouveler la guerre et les hostilités contre lesdits parlement et peuple; et cette guerre cruelle et dénaturée, commencée, continuée, renouvelée, comme on l'a dit, par ledit Charles Stuart, a été cause de l'effusion du sang innocent de beaucoup d'hommes libres de cette nation, de la ruine de beaucoup de familles; a épuisé le trésor public, entravé et misérablement ruiné le commerce; a fait encourir à la nation des dommages et des dépenses énormes; a

ravagé plusieurs parties de ce pays, en a réduit quelques unes à la dernière désolation; et pour poursuivre ses desseins pervers, ledit Charles Stuart continue à commissionner ledit prince et autres rebelles et révoltés anglais et étrangers, ainsi que le comte d'Ormond et les Irlandais rebelles, révoltés associés avec lui, et qui menacent ce pays de nouvelles invasions à l'instigation et dans l'intérêt dudit Charles Stuart.

« Lesquels desseins pervers, guerres et pratiques pernicieuses dudit Charles Stuart, ont eu et ont pour objet de soutenir l'intérêt personnel de sa volonté, de son pouvoir et une prétendue prérogative attribuée à lui et à sa famille, au préjudice de l'intérêt public, des droits, des libertés du peuple, de la justice et du repos de cette nation de qui il avait reçu ses pouvoirs, ainsi qu'on l'a déjà dit.

« Par quoi il appert que ledit Charles Stuart a été et est la cause, l'auteur et le continuateur desdites guerres dénaturées, cruelles et sanglantes, et par là coupable de tous les meurtres, trahisons, rapines, incendies, ravages, désolations, dommages et méfaits, à l'égard de cette nation, commis dans lesdites guerres ou dont elle a été l'occasion.

« Et ledit John Cook se réservant, par une protestation dans les intérêts dudit peuple d'Angleterre, la liberté de mettre ensuite en avant,

à quelque moment que ce soit, toutes autres charges contre ledit Charles Stuart, et aussi de répliquer aux réponses que ledit Charles Stuart pourra faire aux premières charges ou à quelques unes d'entre elles, ou à quelques unes des autres charges qui pourront être mises en avant par la suite; accuse pour lesdits crimes et trahisons, et dans l'intérêt dudit peuple d'Angleterre, ledit Charles Stuart comme un tyran, traître, meurtrier, et un ennemi public et implacable de la république d'Angleterre, et demande que ledit Charles Stuart, roi d'Angleterre, soit requis de répondre à toutes et à chacune des charges présentées, et qu'on procède ensuite à tous les examens, interrogatoires, sentences et jugemens qui se trouveront conformes à la justice.

Signé John Cook. »

Tandis qu'on lisait l'acte d'accusation, le prisonnier, assis dans son fauteuil, regardait quelquefois la haute cour et quelquefois la galerie; puis il se leva de nouveau et se retourna pour regarder les gardes et les spectateurs, après quoi il se rassit avec un maintien sévère et sans marquer la moindre émotion jusqu'à ces mots : Charles Stuart, tyran, traître. Alors il se mit à rire, tourné comme il l'était en face de la haute cour. La lecture finie, le lord-président reprit :

Le lord-président. Monsieur, vous avez entendu

votre acte d'accusation et ce qu'il contient. Vous voyez que pour conclusion on demande à la cour et aux communes d'Angleterre, que vous répondiez à l'accusation. La cour attend votre réponse.

Le Roi. Je voudrais savoir par quel pouvoir je suis appelé ici. J'étais il n'y a pas long-temps dans l'île de Wight. Comment je suis venu ici, c'est ce qui serait plus long à dire qu'il ne me paraît à propos de le faire quant à présent; mais j'étais entré, à l'île de Wight, en négociation avec les deux chambres du parlement sous les garanties de la foi publique, aussi grandes qu'on puisse les avoir d'aucun peuple du monde. Je traitais avec plusieurs honorables lords et gentilshommes; j'y apportais de la droiture et de la sincérité, et je ne puis dire qu'ils ne se soient pas conduits noblement avec moi. Nous étions prêts à conclure le traité. Maintenant je voudrais savoir par quelle autorité, j'entends légitime, car il y a dans le monde beaucoup d'autorités illégitimes comme celle des brigands et des voleurs de grand chemin; je voudrais, dis-je, savoir par quelle autorité j'ai été tiré de là, et conduit de lieu en lieu, mais je ne sais à quelle intention. Quand je connaîtrai cette autorité légitime, je répondrai. Rappelez-vous que je suis votre Roi, votre Roi légitime; songez quels péchés vous amassez sur votre tête, quel jugement de Dieu vous appelez sur ce pays, pensez-y bien, je vous le dis, pensez-y bien,

avant de passer d'un crime à un crime plus grand. Faites-moi donc connaître par quelle autorité légitime je suis ici, et je ne refuserai pas de répondre. Cependant je ne trahirai pas ma mission. J'ai une mission que Dieu a fait arriver en mes mains par une ancienne et légitime succession d'aïeux. Je ne la trahirai pas au point de répondre à une autorité nouvelle et illégitime. Satisfaites-moi donc sur ce point, et alors je vous en dirai davantage.

Le lord-président. Si vous aviez bien voulu faire attention à ce qui vous a été dit par la cour à votre arrivée ici, vous sauriez quelle est cette autorité. Elle vous requiert au nom du peuple d'Angleterre, dont vous avez été élu Roi, de lui répondre.

Le Roi. Non, monsieur, je nie ceci.

Le lord-président. Si vous ne reconnaissez pas l'autorité de la cour, elle va procéder contre vous.

Le Roi. Je vous dis que l'Angleterre n'a jamais été un royaume électif, qu'elle est depuis près de mille ans un royaume héréditaire. Faites-moi donc connaître par quelle autorité je suis appelé ici. C'est à moi à défendre la liberté de mon peuple plus qu'à aucun de ceux qui sont venus ici pour être mes prétendus juges. Faites-moi connaître par quelle autorité légitime je suis ici et je vous répondrai. Autrement, je ne répondrai pas.

Le lord-président. On sait, monsieur, comment vous avez réellement rempli la mission qui vous a été confiée. Vous ne répondez qu'en interrogeant la cour, ce qui ne vous convient pas dans la situation où vous êtes. On vous l'a dit deux ou trois fois.

Le Roi. Voilà M. le lieutenant colonel Cobbet, demandez-lui si ce n'est pas de force qu'il m'a amené de l'île de Wight. Je ne suis pas venu ici par soumission à la cour. Je soutiendrai, tout autant que qui que ce soit ici, le privilége de la chambre des communes, entendu comme il doit l'être. Je ne vois pas ici de chambre des lords pour constituer un parlement (1). Il y faudrait aussi un Roi. Est-ce là ce qu'on appelle amener le Roi à son parlement? Est-ce ainsi qu'on termine des négociations commencées sous la foi publique? Montrez-moi une autorité légale fondée sur la parole de Dieu, sur les Écritures ou sur les constitutions du royaume, et je répondrai.

Le lord-président. Monsieur, vous avez fait une question, et on vous a répondu. Puisque vous ne voulez pas répondre, la cour verra à procéder contre vous. Ceux qui vous ont amené ici sont chargés de vous reconduire. La cour désire savoir si c'est là tout ce que vous voulez répondre ou non?

---

(1) Selon la déposition d'un des témoins au procès de Cook, le Roi regarda autour de lui disant : « Où sont les lords ? je ne vois pas ici de lords. » (*Note de l'Editeur.*)

Le Roi. Je désire, monsieur, que vous m'éclaircissiez ce point, à moi et au monde. Ce n'est pas ici une affaire de peu d'importance. J'ai juré de maintenir la paix. C'est un devoir que j'ai à remplir envers Dieu et mon pays, et je le remplirai jusqu'à mon dernier soupir. Il sera donc bien fait auparavant de justifier, d'abord devant Dieu, et ensuite devant le pays, l'autorité en vertu de laquelle vous agissez. Si c'est une autorité usurpée, vous ne sauriez me répondre. Il y a un Dieu dans le ciel qui vous appellera à rendre compte, vous et tous ceux de qui vous tenez vos pouvoirs. Satisfaites-moi en ceci, et alors je vous répondrai. Autrement je trahirais ma mission et les libertés du peuple. Pensez-y donc, et ensuite vous me trouverez de bonne volonté; car j'avoue que c'est un aussi grand péché de s'opposer à une autorité légitime que de se soumettre à une autorité tyrannique ou illégale. Satisfaites-moi sur ce point, et vous recevrez ma réponse.

Le lord-président. La cour attend de vous une réponse définitive. Elle se propose de s'ajourner à lundi prochain. Si ce que nous vous disons de notre autorité ne vous suffit pas, cela nous suffit à nous, et nous savons qu'elle se fonde sur l'autorité de Dieu et du royaume. C'est en faisant justice que se maintiendra cette paix dont vous parlez, et c'est de quoi nous nous occupons maintenant.

Le Roi. Permettez-moi de vous dire pour réponse

que vous n'avez mis en avant aucune autorité légitime que puisse reconnaître un homme raisonnable.

Le lord-président. Telle est votre opinion; mais dans la nôtre nous sommes vos juges.

Le Roi. Ce n'est ni mon opinion ni la vôtre qui doivent décider.

Le lord-président. La cour vous a entendu et on disposera de vous selon ses ordres.

La cour s'ajourne au lundi à dix heures du matin dans la chambre peinte, et ensuite dans la grande salle.

Il est à remarquer que, tandis qu'on lisait au Roi son acte d'accusation, la pomme de sa canne tomba. Il s'en étonna (1), et, voyant que personne ne la lui ramassait, il se baissa et la ramassa lui-même.

En s'en allant, le Roi se tournant vers la cour dit: « Je n'ai pas peur de cela; » il parlait de l'épée. Comme il descendait l'escalier, quelques-uns des spectateurs qui remplissaient la salle, crièrent: *Dieu, sauvez le Roi!* mais beaucoup plus crièrent: *justice* (2)!

---

(1) *Pomme de canne* se dit en anglais *head* (tête), ce qui explique l'espèce d'émotion que causa au Roi cet accident. (*Note de l'Editeur.*)

(2) Le journal de la Haute-Cour dit: « Le prisonnier qui avait gardé tout le temps son chapeau sur sa tête, se retira sans donner à la cour le moindre signe de respect;

Le 22, la chambre étant assemblée dans la chambre peinte (1), M. John Corbet, l'un des commissaires, assura, par l'organe du colonel Harvey, que s'il n'assistait pas aux séances de la cour, ce n'était par aucune déplaisance de ses actes, mais parce qu'il était employé ailleurs pour le service public.

On délibéra ensuite sur la conduite à tenir avec le Roi, d'après le système qu'il paraissait avoir adopté, et on décida qu'on ne permettrait pas au Roi de mettre en question la juridiction de la haute cour; que s'il offrait de répondre avec une ré-

---

mais en sortant de la barre, montrant la table sur laquelle étaient placés l'épée et l'acte d'accusation, il dit : Je n'ai pas peur de ce bill. » Selon Nalson, le président ayant commandé à la garde d'emmener le prisonnier, le Roi dit simplement : « A la bonne heure, monsieur, » et en se retirant, montrant de sa canne l'épée placée sur la table, il dit : « Je n'ai pas peur de cela. » Nalson ajoute que le peuple criait : *Dieu sauve le Roi!* et qu'un petit nombre seulement criait *justice.* (*State trials*, tom. 4, col. 1075.) Un témoin déposa, au procès de Cook, que ce jour-là il n'avait pu approcher du tribunal à cause de la foule, et avait seulement entendu les acclamations du peuple qui criait : *Dieu sauve Votre Majesté!* (*State trials*, tom. 5, col. 1085.)

(*Note de l'Editeur.*)

(1) Ces détails sur ce qui s'est passé en séance secrète sont extraits du journal de la Haute-Cour.

(*Note de l'Editeur.*)

serve, on n'accepterait point cette offre, et que s'il demandait copie de l'accusation, on ne la lui accorderait que dans le cas où il déclarerait être en intention de répondre.

Le lundi 22 janvier 1649, la haute cour de justice siégeant dans Westminster-Hall, le silence est ordonné; les membres de la cour sont appelés et répondent à l'appel. Le silence est ordonné de nouveau sous peine d'emprisonnement; et le capitaine de la garde reçoit l'ordre d'arrêter quiconque ferait le moindre bruit. A l'arrivée du Roi il se fit une acclamation. La cour ordonna au capitaine de la garde d'arrêter ceux qui avaient fait ce bruit.

M. *le procureur général.* Avec la permission de votre seigneurie, milord-président, j'ai présenté à la dernière séance de la cour, au nom des communes d'Angleterre, et remis à cette cour une accusation de haute trahison et autres grands crimes contre le prisonnier actuellement à la barre, dans laquelle je l'accuse au nom du peuple d'Angleterre. L'accusation lui a été lue et il a été requis de répondre. Milord, il ne lui a pas alors convenu de donner sa réponse; mais, au lieu de cela, il a contesté l'autorité de cette haute cour. Je propose humblement à la haute cour, dans l'intérêt du royaume d'Angleterre, de demander au prisonnier une réponse positive par voie d'aveu ou de dénégation; que s'il la refuse, l'objet de l'accusa-

tion soit pris *pro confesso*, et que la cour procède conformément à la justice.

Le lord-président. Vous pouvez vous rappeler, monsieur, qu'à la dernière séance de la cour on vous a dit la cause pour laquelle vous étiez amené ici, et vous avez entendu lire contre vous un acte d'accusation, contenant une accusation de haute trahison et autres grands crimes contre le royaume d'Angleterre. Vous avez également entendu que vous étiez prié, au nom du peuple, de répondre à cette accusation, afin que, sur votre réponse, on pût procéder conformément à la justice. Il vous plut alors de faire quelques objections relatives à l'autorité de la cour, comme ne sachant par quelle autorité vous étiez amené ici. Vous avez à plusieurs reprises exprimé vos doutes à cet égard, et l'on vous a répondu toutes les fois que c'était par l'autorité des communes d'Angleterre assemblées en parlement qui jugeaient à propos de vous appeler à rendre compte des grandes et capitales offenses dont vous êtes accusé. La cour a pris depuis en considération ce que vous lui avez dit alors; elle est pleinement convaincue de sa propre autorité, et juge à propos que vous vous en teniez pour également convaincu. Elle vous requiert de lui donner une réponse positive et spéciale à l'accusation présentée contre vous. Vous devez la confesser ou la nier. Si vous la niez, on offre, au nom du royaume, de la prouver

contre vous. La cour, en présence du monde entier, reconnaît sa compétence. Tout le royaume doit la tenir pour prouvée, et vous également. Songez donc à ne plus perdre de temps et à donner une réponse positive.

Le Roi. Il est très-vrai que, lorsque je vins ici dernièrement, je vous fis cette question. S'il ne s'agissait que de ce qui me regarde, je me contenterais de ma protestation de l'autre jour, fondée sur l'illégalité de cette cour et sur ce qu'un Roi ne reconnaît point, en ce monde, de juridiction supérieure qui le puisse juger. Mais il ne s'agit pas de moi seul : il s'agit des droits et des libertés du peuple d'Angleterre, et dites tout ce qu'il vous plaira, je n'en soutiendrai pas moins ces droits. Car si un pouvoir, qui ne reconnaît aucune loi, peut faire des lois, et altérer les lois fondamentales du royaume, je ne sais quel sujet en Angleterre pourra être sûr de sa vie, quelle propriété il pourra appeler sienne. J'ai donc compté, quand je suis venu ici, que vous me donneriez quelques raisons par où je puisse connaître en vertu de quelle loi et de quelle autorité vous procédez contre moi. Aussi suis-je un peu embarrassé à savoir que vous dire à cet égard; car là où l'affirmative doit être prouvée, il est quelquefois assez difficile de prouver la négative; mais, puisque je ne puis obtenir de vous de me répondre, je vous dirai mes raisons en aussi peu

de mots qu'il me sera possible; les raisons pour lesquelles, dans ma conscience et d'après mes devoirs, d'abord envers Dieu, ensuite envers mon peuple et dans l'intérêt de la vie, de la liberté et des biens de mes sujets, je ne crois pas pouvoir répondre à cet acte d'accusation jusqu'à ce qu'on m'en ait prouvé la légalité. Toutes les procédures contre un homme quel qu'il soit.....

Le lord-président. Monsieur, je dois ici vous interrompre, ce que je ne ferais pas si votre manière d'agir n'était contraire aux règles de toutes les cours de justice. Vous voulez argumenter et disputer sur l'autorité de la cour devant laquelle vous comparaissez comme prisonnier, et accusé de haut délit. Si vous vous ingérez à discuter l'autorité de la cour, nous ne pouvons entrer dans cette discussion, et elle ne serait permise dans aucune cour quelconque. Vous êtes ici pour vous y soumettre et nous faire connaître, par une réponse directe et ponctuelle, si vous voulez répondre ou non à l'accusation, et de quelle manière.

Le Roi. Monsieur, avec votre permission, je ne connais pas les formes de la loi; mais, sans être un jurisconsulte de profession, je connais la loi dans ses rapports avec la raison, et j'en sais de la loi autant qu'aucun autre gentilhomme d'Angleterre. Ainsi donc, permettez-moi de vous le dire, je plaide beaucoup plus que vous en faveur des libertés du peuple d'Angleterre. Si je voulais

imposer à un homme, quel qu'il fût, une opinion sans lui en donner les raisons, cela serait tout-à-fait déraisonnable ; je dois vous dire que, sur les raisons que je reçois ici, je ne puis abandonner les miennes.

Le lord-président. Monsieur, je dois encore vous interrompre. On ne peut vous permettre de continuer. Vous parlez de la loi dans ses rapports avec la raison. Il est à propos qu'on puisse invoquer la loi dans ses rapports avec la raison, et toutes deux sont contre vous. Monsieur, le vote des communes d'Angleterre assemblées en parlement, voilà la raison du royaume, et ce sont elles qui ont rendu cette loi d'après laquelle vous auriez dû gouverner et régner. Monsieur, vous n'êtes pas ici pour disputer notre autorité, la cour vous le redit encore. Il sera pris acte, monsieur, du mépris que vous faites de la cour, et ce mépris sera enregistré.

Le Roi. Je ne sache pas comment un roi peut être délinquant ; mais, d'après toutes les lois dont j'aie jamais entendu parler, tout homme, délinquant ou ce qu'il vous plaira, permettez-moi de vous le dire, peut décliner toute forme de procédure comme illégale. C'est là ce que je demande, et je demande qu'on écoute mes raisons. Si vous me le refusez, vous refusez d'écouter la raison.

Le lord-président. Monsieur, vous avez présenté

quelques argumens à la cour ; je vous répondrai quelques mots sur le sentiment de la cour. Ni vous, monsieur, ni personne n'avez la permission de disputer ce point. La chose est conclue, vous ne pouvez décliner la juridiction de la cour. Si vous le faites, je dois vous apprendre que l'on rejette votre déclinatoire. La cour siége ici par l'autorité des communes d'Angleterre, envers qui vous et tous vos prédécesseurs êtes responsables.

Le Roi. Je le nie, montrez-moi un précédent (1).

Le lord-président. Monsieur, vous ne devez pas interrompre quand la cour vous parle. Vous n'avez pas à discuter ce point ; la cour ne vous le

---

(1) Un témoin au procès de Cook déposa qu'en disant ces paroles : « Le Roi se leva, et que Bradshaw lui répondit en colère : « Monsieur, nous ne siégeons pas ici pour répon- « dre à vos questions ; plaidez sur l'accusation *coupable* ou « *non coupable*. Clerc, faites votre devoir. » Sur quoi, continue le témoin, Broughton, l'un des clercs, se leva et demanda ce qu'il avait à dire, *coupable* ou *non coupable ?* Et le président Bradshaw dit que si le Roi ne plaidait pas l'un ou l'autre, on enregistrerait le mépris qu'il faisait de la cour. Sa Majesté se tourna alors vers le peuple et dit : « Rappelez- « vous que le roi d'Angleterre est condamné sans qu'il lui « soit permis de donner ses raisons en faveur de la liberté « du peuple. » Alors il s'éleva une grande acclamation du peuple qui cria : « Dieu sauve le Roi! » Mais, ajoute le témoin, il régnait une grande crainte qui empêchait qu'on ne s'exprimât comme je crois qu'on l'aurait fait. » (*Stat. trials*, t. 5, col. 1086.) (*Note de l'Editeur.*)

permettra pas. Si vous en faites un moyen pour décliner la juridiction de la cour, elle a examiné sa juridiction et affirme qu'elle lui appartient.

Le Roi. Je vous dis, monsieur, avec votre permission, que les communes d'Angleterre n'ont jamais été une cour de judicature, je voudrais savoir comment elles le sont devenues.

Le lord-président. Monsieur, il ne vous est pas permis de continuer à tenir ce discours et ce langage.

Alors le clerc de la cour lut ce qui suit :

« Charles Stuart, roi d'Angleterre, vous avez « été accusé dans l'intérêt du peuple d'Angle- « terre de haute trahison et autres grands crimes. « La cour a décidé que vous répondriez à cette « accusation. »

Le Roi. J'y répondrai quand je saurai en vertu de quelle autorité vous agissez.

Le lord-président. Si c'est là tout ce que vous avez à dire, que ces messieurs qui ont amené le prisonnier se chargent de le remmener.

Le Roi. Je vous requiers de me laisser dire les raisons pour lesquelles je ne réponds pas, et de me donner le temps nécessaire pour cela.

Le lord-président. Monsieur, il n'appartient pas aux prisonniers de requérir.

Le Roi. Aux prisonniers, monsieur! je ne suis pas un prisonnier ordinaire.

Le lord-président. La cour a examiné sa juridic-

tion et a déjà affirmé qu'elle lui appartenait. Si vous ne répondez pas, nous ordonnerons qu'on enregistre le défaut.

Le Roi. Vous n'avez pas encore entendu mes raisons.

Le lord-président. Monsieur, vous n'avez pas de raisons à faire entendre contre la plus haute de toutes les juridictions.

Le Roi. Montrez-moi donc cette juridiction où la raison n'est pas entendue.

Le lord-président. Monsieur, nous vous la montrons ici, ce sont les communes d'Angleterre. La première fois qu'on vous amènera, vous en saurez davantage sur la volonté de la cour, et peut-être sa détermination définitive.

Le Roi. Montrez-moi en quelle occasion la chambre des communes s'est érigée en cour de judicature de cette espèce.

Le lord-président. Sergent, emmenez le prisonnier.

Le Roi. C'est bien, monsieur, rappelez-vous qu'on ne permet pas au Roi de donner ses raisons en faveur des lois et des libertés de tous ses sujets.

Le lord-président. Monsieur, on ne doit pas vous permettre un pareil langage. C'est à l'Angleterre et au monde à juger quel grand ami vous avez été des lois et des droits du peuple.

Le Roi. Monsieur, avec votre permission, c'est pour les lois, les droits, les libertés des su-

jets que j'ai pris..... que je me suis défendu par les armes. Je n'ai jamais pris les armes contre le peuple, mais en faveur des lois.

Le lord-président. Qu'on obéisse à l'ordre de la cour, il ne sera point répondu à l'accusation.

Le Roi. A la bonne heure, monsieur.

Le Roi fut ramené par ses gardes à la maison de sir Robert Cotton.

Le président ordonna d'enregistrer le défaut et aussi le mépris qui avait été fait de la cour, et que le prévenu n'avait pas voulu répondre à l'accusation.

Discours du Roi tel qu'il l'eût prononcé si on lui eût permis de parler (1).

Comme j'ai déjà protesté non-seulement contre l'illégalité de cette cour prétendue, mais aussi parce qu'aucun pouvoir sur la terre n'a droit de me juger, moi votre Roi, en qualité de délinquant, si cette affaire me concernait seul, je n'ouvrirais plus la bouche à cet égard que pour m'en référer à ce que j'ai dit. Mais le devoir que Dieu m'a imposé de défendre les véritables libertés de mon peuple ne me permet pas de garder le silence; car comment aucun des libres sujets d'Angleterre pourra-t-il se croire assuré de sa

(1) Extrait du journal de la Haute-Cour, avec les additions de Nalson.

vie ou d'aucune de ses propriétés si, comme on le voit en ce moment, un pouvoir dénué de droits fait chaque jour de nouvelles lois et abroge les anciennes lois fondamentales du pays? Je m'attendais donc, en venant ici, que vous vous efforceriez de résoudre mes objections relativement à ce qui m'empêche de répondre sur votre prétendue accusation; mais, puisque rien de ce que j'ai pu dire n'a été capable de vous y engager, quoique la négative ne soit pas si aisée à prouver que l'affirmative, je vais vous expliquer les motifs sur lesquels je m'assure que vous ne pouvez me juger, que vous ne pouvez même juger le moindre des Anglais; car je ne prétends pas, comme vous, imposer une opinion à mes sujets sans leur en donner les raisons.

(C'est ici que je fus interrompu et qu'on ne me permit pas de continuer à dire mes raisons.)

Il n'y a de procédure légitime contre qui que ce soit que ce qui est autorisé par la loi de Dieu ou la loi du pays où l'on vit. Or, j'en suis certain, les procédures actuelles ne peuvent être autorisées par la loi de Dieu; car, au contraire, l'ancien et le nouveau Testament reconnaissent clairement et imposent rigoureusement le devoir de l'obéissance aux rois, ce que je suis prêt à prouver si on me le conteste.

Quant à cette première question, il a été dit: « Où est la parole du Roi, là est le pouvoir, et

« qui peut lui dire *que fais-tu?* » Eccl. VIII, 4. Quant aux lois du pays, aucun jurisconsulte instruit n'affirmera, j'en suis également certain, qu'on puisse porter une accusation contre le Roi, puisque toutes se font en son nom. Une de leurs maximes c'est que le Roi ne peut faire mal. D'ailleurs il faut que la loi sur laquelle vous vous fondez soit ancienne ou nouvelle. Si elle est ancienne, montrez-la; si elle est nouvelle, dites par quelle autorité, appuyée sur les lois fondamentales du pays, elle a été faite et en quel temps. Mais je laisse à Dieu et au monde à juger comment une cour de judicature peut être érigée par la chambre des communes qui ne l'a jamais été elle-même, ainsi que le savent tous les jurisconsultes; et à quiconque a jamais entendu parler des lois d'Angleterre, il paraîtra également étrange qu'elle prétende faire des lois sans roi ni chambre des lords.

En admettant, mais sans en convenir, que vos prétendus pouvoirs vous aient été commis par le peuple d'Angleterre, je ne vois pas comment vous pourriez le prouver, car certainement vous n'avez pas demandé l'assentiment de la dixième partie des habitans de l'Angleterre, et c'est évidemment violer les droits, même du plus pauvre laboureur, que d'agir ainsi sans son libre consentement. Vous ne pouvez non plus, sous aucun prétexte, prétendre que ce pouvoir vous appartienne, si vous ne le tenez du consentement de

la majorité au moins des habitans de l'Angleterre, que très-certainement vous n'avez jamais cherché à obtenir, bien loin de l'avoir obtenu. Ainsi vous voyez que je ne défends pas seulement mes droits en qualité de votre Roi, mais aussi les véritables libertés de tous mes sujets, libertés qui ne consistent pas à posséder le pouvoir de gouverner, mais à vivre sous des lois, sous un gouvernement qui leur donnent les meilleures garanties possibles pour leur vie et la propriété de leurs biens. Je ne dois non plus ni ne veux oublier ici les priviléges des deux chambres du parlement, qui se voient, par les procédures actuelles, non-seulement atteintes dans ces priviléges, mais conduites à la plus grande violation de la foi publique dont on ait, je crois, jamais entendu parler; violation dont je suis loin d'accuser les deux chambres, car tous les prétendus crimes qui me sont imputés datent d'une époque bien antérieure à celle du traité de Newport que j'ai conclu autant qu'il a été en moi, et auquel j'avais tout lieu d'espérer l'assentiment des chambres, lorsque j'ai été soudainement enlevé de ce lieu, emmené prisonnier, conduit ici contre ma volonté. Je me crois obligé, puisque j'y suis, de défendre à la fois, de tout mon pouvoir, et mes justes droits et les anciennes lois et libertés de ce royaume. Cependant, d'après ce que je puis voir, la chambre haute est totalement exclue, et, quant à la chambre des communes,

on sait trop que la majorité de ses membres est ou détenue ou empêchée de siéger. Si bien que, n'eussé-je pas d'autres motifs, celui-ci me suffirait pour protester contre la légalité de votre prétendue cour. D'ailleurs la paix du royaume n'est pas la moindre de mes pensées; et de quelle espérance de stabilité peut-on se flatter tant que la force régnera sans règles et sans loi, changeant à son gré toutes les formes de ce gouvernement à l'abri duquel le royaume a fleuri depuis tant de siècles. Je ne saurais dire ce qui pourra arriver si cette illégale et injuste procédure commencée contre moi continue d'avoir son cours; mais, croyez-moi, le peuple d'Angleterre ne vous remerciera pas de ce changement; car il se rappellera le bonheur dont il a joui dans ces derniers temps sous le règne de la reine Elisabeth et du Roi mon père et sous le mien, jusqu'au commencement de ces malheureux troubles, et il y aura lieu de douter qu'il puisse jamais être aussi heureux sous un nouveau gouvernement. Alors il ne sera que trop évident que je n'ai pris les armes que pour défendre les lois fondamentales de ce royaume contre les hommes qui ont voulu supposer que mon pouvoir avait entièrement changé l'ancien gouvernement.

Après vous avoir ainsi fait connaître en peu de mots pourquoi je ne puis me soumettre à votre prétendue autorité, sans violer la mission que

j'ai reçue de Dieu pour le bien être et la liberté de mon peuple, je compte ou que vous me donnerez des raisons évidentes et capables de me convaincre d'erreur, et alors je vous répondrai avec sincérité, ou que vous renoncerez à vos procédures contre moi.

(Voilà ce que je voulais dire à Westminster le lundi 22 janvier; mais, contre toute raison, on m'a empêché de dire mes raisons.)

Le 23, la cour, assemblée en séance secrète dans la chambre peinte, décida que, si le Roi continuait à refuser de répondre, on lui déclarerait qu'il n'avait plus de délais à espérer; que cependant, s'il se soumettait alors à répondre et demandait une copie de l'accusation, on la lui accorderait et on lui donnerait jusqu'au lendemain pour répondre, en lui faisant connaître toutefois que la cour est en droit de procéder au jugement contre lui comme contumace.

La cour entra ensuite en séance publique.

Le mardi 23 janvier 1649, Westminster-Hall. Le silence ordonné et la cour appelée, soixante-treize personnes présentes (1), le Roi entre avec les gardes, regarde la cour avec un maintien austère et s'assied.

M. Cook, procureur-général. Avec la per-

(1) L'appel nominal dans le journal de la Haute-Cour n'en porte que soixante-dix. (*Note de l'Editeur.*)

mission de votre seigneurie, milord-président, voici la troisième fois que, par la grâce et la faveur insigne de cette haute-cour, le prisonnier a été conduit à la barre sans que la cause parvînt à aucune issue. Milord, à la première séance de la cour, j'ai présenté contre lui un acte d'accusation, contenant la plus haute trahison qui ait jamais été tramée en Angleterre, celle d'un roi d'Angleterre qui, ayant mission de maintenir la loi, s'y étant obligé par son serment, recevant des tributs dans cette intention, s'est rendu coupable du dessein pervers de renverser et détruire nos lois, et d'introduire un gouvernement arbitraire et tyrannique, et s'est permis, en haine du parlement et de son autorité, de lever son étendard de guerre contre le parlement et le peuple. J'ai humblement demandé, dans l'intérêt du peuple d'Angleterre, qu'il fût promptement requis de répondre à l'accusation; mais, milord, au lieu de répondre, il a contesté l'autorité de cette haute-cour. Votre seigneurie a bien voulu lui donner un jour de plus pour méditer et rendre sa réponse. Ce jour était hier, j'ai donc humblement proposé qu'il fût requis de rendre une réponse directe et positive, soit en niant ou avouant le fait: mais, milord, il lui a plu alors de décliner la juridiction de la cour. La cour a passé outre, et lui a ordonné de donner une réponse directe et positive. Milord, après un si grand délai de justice, je propose

humblement à votre seigneurie de rendre promptement un jugement contre lui. Je pourrais, milord, demander à votre seigneurie l'application des règles connues de la justice du pays, portant que si un prisonnier demeure obstiné dans son mépris et ne répond pas définitivement coupable ou non coupable à l'accusation portée contre lui, afin qu'on puisse procéder à son égard, il doit être pris *pro confesso* comme s'il avait implicitement avoué, ce qui s'est fait à l'égard de plusieurs prévenus dignes de plus de faveur que le prisonnier actuellement à la barre; mais de plus, milord, je solliciterai humblement votre seigneurie sur l'ensemble du fait. La chambre des communes, autorité et juridiction suprême du royaume, a déclaré qu'il était notoire que l'objet de l'accusation était véritable, et la réalité en est effectivement, milord, aussi claire que le cristal et que le soleil qui brille à midi; et si votre seigneurie et la cour n'en sont pas convaincues, j'ai, dans l'intérêt du peuple d'Angleterre, plusieurs témoins à produire. Je vous prie donc humblement, et, je dois l'avouer, cette demande ne vient pas autant de moi que du sang innocent répandu, et qui crie bien haut pour obtenir jugement et justice, je vous prie humblement de rendre promptement un jugement contre le prisonnier à la barre. . . .

Le lord-président. Monsieur, vous avez entendu ce que propose contre vous le conseil nom-

mé dans l'intérêt du royaume. Vous pouvez vous rappeler, monsieur, et si vous ne vous le rappelez pas, la cour ne saurait l'oublier, quelle conduite dilatoire vous avez tenue à son égard. Il vous a plu de lui proposer quelques questions auxquelles nous avons répondu. On vous a dit et répété que la cour affirmait sa juridiction, que ce n'était pas à vous ni à personne à disputer la juridiction de la plus haute et suprême autorité de l'Angleterre, de laquelle on ne peut appeler et sur laquelle il n'y a point lieu de disputer. Cependant vous avez persisté dans cette même conduite; vous n'avez donné aucun signe de soumission, et n'avez reconnu, en aucune manière, ni cette autorité, ni celle de la haute cour qui a constitué cette cour de justice. Je dois vous faire connaître, monsieur, que la cour ressent vivement ces délais, et, qu'autorisée comme elle l'est par le tribunal suprême de l'Angleterre, elle ne doit point souffrir qu'on la joue ainsi, et pourrait justement, si elle le voulait et conformément aux règles, prendre avantage de vos délais, et procéder à prononcer son jugement contre vous. Cependant elle veut bien ordonner, et je requiers en son nom, que vous fassiez une réponse positive à l'accusation portée contre vous. Pour parler simplement, monsieur, car la justice ne connaît pas de distinction de personnes, il faut que vous donniez votre réponse positive et définitive, en bon anglais, sur

la question de savoir si vous êtes coupable ou non coupable des trahisons dont on vous accuse.

Le Roi, après un moment de silence, dit:

J'ai voulu hier parler en faveur des libertés du peuple d'Angleterre, j'ai été interrompu, je désire cependant savoir si je puis parler librement ou non.

Le lord-président. La cour, monsieur, vous a répondu hier à cette question, et l'on vous a dit que, sous le poids d'une telle accusation, ce que vous aviez à faire était de reconnaître la juridiction de la cour et de répondre à cette accusation. Si vous y répondez, ce que la cour vous donne encore le loisir de faire, quoiqu'elle eût pu prendre avantage de votre mépris, si vous êtes en état d'y répondre, une fois que vous l'aurez fait, on entendra au long ce que vous pourrez dire de mieux pour vous défendre. Mais, monsieur, je dois vous faire connaître, au nom de la cour et par son ordre, qu'il ne vous est pas permis de parler d'autre chose jusqu'à ce que vous ayez donné une réponse positive concernant le sujet de votre accusation.

Le Roi. Quant à l'accusation, je m'en soucie comme d'un fétu; c'est la liberté du peuple d'Angleterre que je défends ici. Moi, votre roi, obligé de donner à tout le peuple d'Angleterre l'exemple de soutenir la justice, de maintenir les anciennes lois, je reconnaîtrais un nouveau tribunal dont je n'ai jamais, jusques ici, connu l'existence! En

vérité, cela m'est impossible. Vous avez très-bien parlé samedi, le premier jour où je suis venu, de l'obligation que j'avais contractée devant Dieu de maintenir les libertés de mon peuple; c'est par cette obligation dont vous avez parlé que je me reconnais devant Dieu, tenu, envers lui et envers mon peuple, de défendre, autant qu'il est en moi, les anciennes lois du royaume. Ainsi donc, avec votre permission, jusqu'à ce qu'on m'ait fait comprendre que tout ceci n'est pas contraire aux lois fondamentales du royaume, je ne puis vous donner aucune réponse particulière. Si vous voulez m'en laisser le temps, je vous montrerai pourquoi je ne le puis, et cela. . . . . (Ici le Roi fut interrompu et reprit.) Avec votre permission, vous ne devez pas m'interrompre; je ne sais comment je suis venu ici. Il n'y a pas de loi qui vous autorise à faire votre roi prisonnier. J'étais en négociation sur la foi publique du royaume, qui était l'ancienne. . . . . (1) des deux chambres du parlement représentant le royaume, et le traité était presque conclu quand je fus enlevé et emmené ici. Ainsi donc. . . . .

---

(1) On ne sait si cette lacune indique une interruption du président, ou si le Roi s'est repris lui-même. La relation officielle en contient quelques autres dont on ne trouve point ailleurs l'explication. Il paraît même qu'elles n'ont pas été comprises dans le temps. (*Note de l'Editeur.*)

Le lord-président. Monsieur, vous devez connaître la volonté de la cour.

Le Roi. Avec votre permission, monsieur....

Le lord-président. Non, monsieur, avec votre permission, on ne peut vous laisser la liberté de tenir de pareils discours. Vous comparaissez ici comme délinquant. Vous n'avez pas reconnu l'autorité de la cour; ce n'est pas là ce que la cour demande de vous, mais elle vous commande encore une fois de rendre une réponse positive. Clerc, faites votre devoir.

Le Roi. Son devoir, monsieur!

Le clerc lit :

« Charles Stuart, roi d'Angleterre, vous êtes « accusé, au nom des communes d'Angleterre, « de divers crimes et trahisons. On vous a lu « cette accusation. La cour vous requiert mainte- « nant de lui donner une réponse positive et dé- « finitive, soit par voie d'aveu ou de dénéga- « tion. »

Le Roi. Je vous le répète, monsieur, je voudrais pouvoir convaincre le peuple d'Angleterre de la droiture de ma conduite, non pas en vous répondant, non pas de cette manière; je désirerais seulement qu'un moyen me fût donné de lui faire connaître que je n'ai agi en rien contre la mission qui m'a été confiée; mais reconnaître une nouvelle cour contraire aux priviléges de mes sujets, altérer ainsi les lois fondamentales du

royaume ! Non, monsieur, vous voudrez bien m'en dispenser.

Le lord-président. Monsieur, c'est pour la troisième fois que vous désavouez et affrontez publiquement la cour. Vos actions ont assez dit combien vous aviez respecté les priviléges du peuple. Véritablement, monsieur, c'est aux actions des hommes à faire connaître leurs intentions. Vous avez écrit les vôtres en caractères de sang sur toute la surface du royaume. Mais, monsieur, vous connaissez la volonté de la cour. Clerc, enregistrez le défaut. Vous, messieurs, qui êtes chargés du prisonnier, remmenez-le.

Le Roi. Je n'ai plus que ce mot à vous dire : s'il ne s'agissait que de moi, je n'en dirais pas davantage et ne vous interromprais pas.

Le lord-président. Monsieur, vous avez entendu la volonté de la cour, et l'on vous fera voir, quoique vous ne veuillez pas le comprendre, que vous êtes devant une cour de justice.

Le roi se retira alors avec sa garde, et proclamation fut faite que toutes les personnes qui s'étaient présentées, et avaient encore affaire à la cour, pouvaient se rendre à la chambre peinte, où la cour s'ajournait présentement, étant dans l'intention de se rassembler à Westminster-Hall, le lendemain à dix heures du matin.

Le crieur : Dieu bénisse le royaume d'Angleterre !

La cour, assemblée ce même jour en séance secrète dans la chambre peinte, décida que, bien que le refus du Roi de répondre à l'accusation pût, suivant la loi, équivaloir à une confession muette, et malgré la notoriété des faits dont on l'accusait, cependant, pour la plus grande tranquillité de la conscience des juges, on entendrait des témoins. La cour s'ajourna au lendemain neuf heures, dans le même lieu, pour aviser à la manière de procéder dans cette audition de témoins, et les ordres furent expédiés pour les assigner.

M. Peters vint demander à la cour, de la part du Roi, qu'il lui fût permis de communiquer avec ses chapelains; la cour le refusa.

Le mercredi 24, la cour nomma un comité pour l'examen des témoins.

Ce jour-là, on croyait que la haute-cour de justice s'assemblerait à Westminster-Hall, vers dix heures du matin; mais, à l'heure indiquée, un des huissiers vint, par ordre de la cour, assemblée dans la chambre peinte, avertir le peuple, réuni dans la grande salle, que la cour ne pouvait siéger, étant occupée dans la chambre peinte à examiner les témoins relatifs à cette affaire. Les personnes, dont la présence avait été requise à la cour, furent prévenues qu'elles recevraient de nouvelles sommations.

La cour, réunie en effet en séance secrète dans

la chambre peinte, employa les journées du 24 et du 25 à l'audition des témoins; elle en entendit trente-trois, presque tous hommes du peuple, et plusieurs âgés de vingt et un, vingt-deux ou vingt-trois ans; en sorte qu'au commencement de la guerre, ils n'en pouvaient avoir que quinze ou seize. La plupart de ces témoins se bornèrent à déposer qu'ils avaient vu le Roi sur tel ou tel champ de bataille, ou à la tête de ses troupes. L'un d'eux l'avait entendu, à Brentford, dire à ses soldats : « Messieurs, vous avez perdu votre honneur à Edge-Hill, j'espère que vous le regagnerez ici. » Un autre, âgé de 22 ans, ou environ, déposa qu'après la prise de Newark, qui s'était rendu à composition, les soldats du Roi ayant, contre la foi du traité, dispersé et blessé plusieurs de ceux du parlement, comme leurs officiers les en réprimandaient, le déposant entendit le Roi répondre : « Ils pour-« raient les taillader trois fois davantage que je « ne m'en embarrasserais pas, car ce sont mes « ennemis, » *ou autres paroles dans ce sens.* Un gentilhomme du comté de Wilts déposa qu'il avoit vu, à la seconde bataille de Newbury, le Roi, complétement armé et l'épée à la main, à la tête d'un régiment de cavalerie qu'il haranguait, en exhortant les soldats à tenir ferme; car, disait-il, « sa couronne était sur la pointe « de l'épée, et, s'il perdait cette bataille, il per-

« dait pour toujours l'honneur et la couronne. »

La déposition la plus importante est celle d'un Henri Gooche qui déclara que, vers le 30 septembre 1648, c'est-à-dire durant les conférences de Newport, s'étant rendu à l'île de Wight, il avait eu accès près du Roi, par le moyen du marquis de Hertford, et du commissaire Morgan; que, dans cet entretien, lui déposant avait dit au Roi qu'il avait beaucoup d'amis, et qu'en consentant à reconnaître que le parlement avait eu de justes motifs pour prendre les armes, sa majesté s'attacherait la grande majorité du parti presbytérien, soldats et autres; à quoi le Roi avait répondu qu'il voulait que tous ses anciens amis sussent que bien qu'il laissât, pour le moment, le parlement qualifier à son gré son rôle dans cette guerre, il n'avait jamais renoncé et ne renoncerait jamais à soutenir la justice de sa cause. Le déposant dit ensuite au Roi que ce qui entravait ses affaires, c'est qu'un grand nombre de gens (1)

(1) C'était probablement des presbytériens, jusqu'alors parlementaires ou neutres. Il faut supposer que la réponse du Roi mécontenta leur agent, qui retourna à son ancien parti, sans quoi l'on comprendrait difficilement qu'un homme qui, le 30 septembre 1648, traitait secrètement avec le Roi par l'entremise du marquis de Hertford, pût sans danger raconter, le 24 janvier 1649, à la haute-cour de justice, les circonstances de cette négociation.

(*Note de l'Editeur.*)

refusaient d'agir, faute de commissions; à quoi le Roi avait répondu que, comme il était en négociation, il ne voulait pas se déshonorer en donnant lui-même des commissions; mais que le déposant pouvait se rendre auprès de son fils qui lui donnerait toutes les commissions qu'il pourrait désirer. Le Roi promit qu'il chargerait le marquis de Hertford d'écrire à ce sujet à son fils, et en son nom.

La dernière déposition est celle d'un agent du comité de sûreté, qui s'était rendu à Oxford au mois de janvier 1644, avec un sauf-conduit du Roi, auquel il se présenta comme chargé de traiter avec lui, au nom des indépendans que déjà, depuis quelque temps, les agens de la cause royale cherchaient à détacher de la cause du parlement. Cet homme vit le Roi, qui lui dit qu'il savait bien que les indépendans avaient été les plus ardens contre lui et dans la cause du parlement, mais que, s'ils voulaient se tourner de son côté, et agir en sa faveur, il leur donnait sa parole de Roi de leur accorder toute la liberté qu'ils pourraient désirer.

Ces témoins entendus, on procéda à l'examen de quelques lettres et papiers, la plupart de la main du Roi; puis on vota sa condamnation à mort, comme tyran, traître, meurtrier, ennemi de la communauté. Scott, Martin, Harrison, Lisle, Say, Ireton et Love, furent chargés de rédiger la

sentence. On fit la motion de déposer le Roi avant de lui ôter la vie; mais la commission remit à un autre moment à délibérer sur cette motion, et il paraît qu'il n'en fut plus question.

Quarante-six commissaires seulement étaient présens à cette séance.

Le 26, la cour, toujours assemblée dans la chambre peinte, et de même en séance secrète, soixante-deux commissaires présens, du nombre desquels étaient Cromwell et Ireton qui n'étaient pas à la séance précédente, on débattit et on adopta la rédaction de la sentence. Ensuite on s'ajourna au lendemain dix heures du matin, dans la chambre peinte, puis à Westminster-Hall.

Le 27, la sentence lue de nouveau pour être prononcée le jour même à Westminster-Hall, on décida que si le Roi se soumettait à la juridiction de la cour, et demandait copie de l'acte d'accusation, la cour se retirerait pour en délibérer; que si le Roi proposait quelqu'autre chose qui parût mériter d'être pris en considération, le président, après avoir pris l'avis de ses deux assistans (Lisle et Say), ordonnerait que la cour se retirât pour en délibérer; que dans le cas contraire, la sentence serait lue, et que le président écouterait ce que le Roi aurait à dire avant la sentence, mais rien après. Le président reçut des instructions générales sur le fond du discours

que, selon l'usage, il devait prononcer avant la lecture de la sentence.

Le samedi 27 janvier 1649, la cour se réunit dans Westminster-Hall. On commande le silence, et on fait l'appel de la cour. Le juge Bradshaw, lord-président en robe, et soixante-huit autres membres sont présens (1).

John Lisle,
William Say,
Olivier Cromwell,
Henri Ireton,
Sir Hardress Waller, chevalier,
Sir John Bourchier, chevalier,
William Heveningham,
Isaac Pennington, alderman de Londres,
Henri Martin,
William Purefoy,
John Berkstead,
Matthew Tomlinson,
John Blackistone,
Gilbert Millingtone,
Sir Wm. Constable, bt.,
Edmond Ludlow,
John Hutchinson,
Sir Michael Livesey, bar.,
Robert Tichbourne,
Owen Roe,
Robert Lilbourne,
Adrian Scroop,
Richard Deane,
John Okey,
John Huson,
Francis Allen,
Peregrine Pelham,
Daniel Blagrave,
Valentin Wanton,
Thomas Harrison,
Edward Whalley,

(1) La relation officielle ne donne pas plus qu'à l'ordinaire la liste des membres présens. Celle qu'on insère ici est tirée du journal de la Haute-Cour. On peut voir qu'elle ne contient que soixante-sept commissaires en comptant le président. (*Note de l'Éditeur.*)

Thomas Pride,
Isaac Ewers,
Th. lord Grey de Grooby,
Sir John Danvers,
Sir Thomas Malaverer, baronnet,
John Moore,
John Alured,
Henri Smith,
Humphrey Edwards,
Gregory Clément,
Thomas Wogan,
Sir Gregory Norton, baronnet,
Edmond Harvey,
John Venn,
Thomas Scott,
Thomas Andrews, alderman de Londres,
William Cawley,
Anthony Stapely,
John Downs,
William Goffe,
Cornelius Holland,
John Carew,
John Jones,
Miles Corbet,
John Dixwell,
George Fleetwood,
Thomas Horton,
Simon Meyne,
Thomas Hammond,
Nicolas Lowe,
Vincent Potter,
Augustine Garland,
James Temple,
Peter Temple,
Thomas Waite.

Lorsque le Roi entra, il s'éleva dans la salle un cri d'*exécution, justice, exécution* (1)!

(1) Ces cris furent attribués à des soldats excités par leurs officiers. Whitelocke dit (p. 308) qu'ils furent poussés par quelques soldats et quelques hommes de la populace. Axtell fut surtout accusé, après la restauration, d'avoir joué le principal rôle dans cette scène de violence et d'insulte. Plusieurs témoins déposèrent, à son procès, qu'ils l'avaient entendu donner à ses soldats l'ordre de crier. L'un d'eux déclara qu'il l'avait vu frapper ceux qui s'y refusaient. (Voir le procès d'Axtell, *Stat. trials*, t. 5, col. 1146.)

(*Note de l'Editeur.*)

Le Roi. Je demanderai qu'on me laisse dire un mot, et j'espère que je ne donnerai pas d'occasion d'interruption.

Le lord-président. Vous répondrez à votre tour; écoutez d'abord la cour.

Le Roi. Monsieur, s'il vous plaît, je désire être entendu. Je ne donnerai aucune occasion d'interruption, et ce n'est qu'un mot. Un jugement immédiat.....

Le lord-président. Monsieur, vous serez entendu lorsqu'il en sera temps; vous devez d'abord entendre la cour.

Le Roi. Monsieur, je désire..... Ce que j'ai à dire est relatif à ce que la cour va, je crois, prononcer, et il n'est pas aisé, monsieur, de revenir d'un jugement précipité (1).

---

(1) Il paraît que ces momens où le Roi pressait le plus vivement pour qu'on l'entendît étaient ceux où l'on avait soin de redoubler les cris et les insultes destinés sans doute à détourner l'attention du public. On voit au procès d'Axtell qu'en un de ces momens, les soldats brûlèrent du tabac dans leurs mains et en portèrent la fumée au nez du Roi, au point de l'obliger à se lever de sa chaise pour tâcher de la détourner avec la main. Pendant ce temps Axtell riait et plaisantait fort haut avec eux. Le Roi, ajouta un des témoins au procès d'Axtell, se tourna vers le peuple et les soldats avec un sourire. Selon les mêmes témoins, insistant vivement pour être entendu, il ajouta : « Rappelez-vous que je suis « votre roi légitime, et que j'ai consenti à beaucoup de choses « en votre faveur. » Il paraîtrait, par plusieurs de ces témoi-

Le lord-président. On vous entendra, monsieur, avant que le jugement soit rendu. Jusque-là vous devez vous abstenir de parler.

Le Roi. C'est bien, monsieur; je serai donc entendu avant qu'on rende le jugement?

Le lord-président. Messieurs, il est bien connu de tous, ou de la plupart de ceux qui sont ici présens, que le prisonnier ici à la barre a été plusieurs fois appelé et amené devant la cour pour répondre à une accusation de trahison et autres grands crimes présentée contre lui au nom du peuple d'Angleterre (1). Requis de répondre à

---

gnages, qu'il insista pour être entendu plus vivement et d'une manière plus pathétique que ne le rapporte la relation officielle. Dans un de ces momens, entre autres, il s'écria avec un accent passionné, *écoutez-moi*, *écoutez-moi*, et sa voix fut couverte par les cris *justice, exécution!* (*State trials*. t. 5, col. 1150.) (*Note de l'Editeur*.)

(1) Ce fut ici que lady Fairfax s'écria : « Pas seulement de la moitié du peuple. Où est le peuple, où est son consentement? Olivier Cromwell est un traître. » Alors Axtell cria : A bas les....., faites feu sur elles. » Avec lady Fairfax était, à ce qu'il paraît, une mistriss Nelson, sœur de sir Purbeck Temple, qui déposa de ces faits au procès d'Axtell.

Whitelocke ajoute que cela causa une interruption, et que les soldats et officiers de la cour eurent beaucoup à faire à contenir ces dames et d'autres personnes. Mais il se trompe en rapportant cette scène à la séance du 22 janvier. (p. 366.)

(*Note de l'Editeur*.)

cette accusation, il a été si loin d'obéir aux ordres de la cour, en se soumettant à sa justice, qu'il a voulu se permettre d'argumenter et discuter contre l'autorité de la cour et celle de la cour supérieure qui a institué celle-ci pour lui faire son procès et le juger. Mais la cour ayant passé outre, et l'ayant requis de répondre, il a continué à se montrer contumace et à refuser de se soumettre ou de répondre. Sur quoi la cour, afin de ne pas se manquer à elle-même, ainsi qu'à la mission qui lui a été confiée, et afin que l'obstination d'un homme ne puisse obstruer la justice, a jugé à propos de délibérer sur cet incident. Elle a pris en considération l'accusation, la contumace et cette sorte d'aveu qui, d'après la loi, résulte de la contumace. Elle a également considéré la notoriété des offenses imputées au prisonnier, et d'après cet ensemble de faits, est convenue de la sentence qui va être prononcée contre le prisonnier. Mais comme il désire être entendu avant que la sentence soit lue et prononcée, la cour a résolu de l'entendre.

Cependant, monsieur, je dois vous dire d'avance ce qu'on vous a rappelé aux autres séances de la cour, que si ce que vous avez à dire consiste à discuter la juridiction de la cour, elle ne doit pas vous entendre. Vous l'avez déjà tenté et vous vous êtes réellement attaqué à la racine, en révoquant en doute le pouvoir et l'autorité

suprême des communes d'Angleterre, ce que cette cour ne peut admettre sans faire une chose contraire à la raison, puisqu'elle agit en vertu des pouvoirs qu'elle en a reçus et qu'elle oserait ainsi juger une autorité supérieure à elle et sans appel. Mais, monsieur, si vous avez quelque chose à dire pour votre défense relativement à l'accusation, la cour m'a donné l'ordre de vous faire connaître qu'elle vous écoutera.

Le Roi. Puisque je vois que vous ne voulez entendre aucune discussion relativement à ce que j'ai regardé, je l'avoue, comme le plus important pour la paix du royaume et la liberté des sujets, j'écarterai ce point et n'en parlerai pas; je vous dirai seulement que depuis long-temps on m'a tout enlevé, si ce n'est ce que je tiens pour plus cher que ma vie, je veux dire ma conscience et mon honneur. Et si je tenais plus à ma vie qu'à la paix du royaume et à la liberté des sujets, certainement je me serais défendu en détail et par là j'aurais au moins retardé la révoltante sentence qu'on va, je crois, prononcer contre moi. Certainement donc, monsieur, comme je possède quelque jugement, quelque connaissance du monde, si mon zèle véritable pour mon pays ne l'avait emporté sur le soin de ma propre conservation, j'aurais pris une autre méthode que celle que j'ai suivie. Maintenant, monsieur, je vous le dirai, il est, selon moi, plus aisé de se

repentir d'un arrêt précipité que d'en revenir; ainsi donc, poussé par l'importance que j'attache à la paix du royaume et à la liberté de mes sujets bien plus qu'à ma propre conservation, je demande, avant qu'on prononce la sentence, à être entendu dans la chambre peinte par les lords et les communes sur une chose que j'ai à dire dans cet intérêt. Ce délai ne peut, quoi que je puisse avoir à dire, vous porter aucun préjudice. Si ce que je dis n'est pas raisonnable, ceux qui m'entendront en seront les juges. Quant à moi je ne puis l'être. Si cela est raisonnable et tend réellement au bien du royaume et à la liberté des sujets, certainement cela vaut la peine d'être entendu. Je vous conjure donc, si vous aimez, comme vous le prétendez, et j'espère à juste titre, la liberté des sujets et la paix du royaume, de m'accorder d'être entendu avant de rendre aucun arrêt. Ce que je demande seulement, c'est que vous preniez en considération une chose dont peut-être on ne vous a point encore parlé. Si vous le voulez je me retirerai, vous pourrez examiner la chose. Mais si je ne puis obtenir ma demande, je proteste ici que toutes ces belles apparences d'amour pour la liberté et la paix sont de pures apparences et pas autre chose, puisque vous refusez d'entendre votre Roi.

Le lord-président. Monsieur, vous avez fini de parler.

Le Roi. Oui, monsieur.

Le lord-président. Et ce que vous avez dit tend encore à décliner la juridiction de la cour, ce qui vous a été interdit.

Le Roi. Excusez, monsieur, si je vous interromps; mais vous vous méprenez sur le sens de mes paroles. Je ne décline point la juridiction de la cour; vous me jugez avant de m'entendre. Ce que j'ai à dire ne tend point à cela; je ne décline point en ceci la juridiction de la cour, bien que je ne puisse la reconnaître. Cependant, monsieur, permettez-moi de le dire, je désire que cela me soit accordé, et bien que par là je ne consente pas à reconnaître la juridiction de la cour, je proteste que l'objet de ce que j'ai à communiquer n'est pas de la décliner, et si enfin je dis quelque chose qui ne tende pas à la paix du royaume et à la liberté des sujets, honte en soit à moi. Maintenant je demande que vous preniez ma demande en considération. Si vous le désirez je me retirerai.

Le lord-président. Monsieur, ce que vous venez de nous proposer n'est pas tout-à-fait nouveau pour nous, pas tout-à-fait nouveau, quoique ce soit la première fois que vous en parliez en personne à la cour. Vous dites, monsieur, que vous ne déclinez pas la juridiction de la cour.

Le Roi. Non, pas dans ce que je viens de dire.

Le lord-président. Je vous comprends bien, monsieur; cependant votre proposition semble contraire à cette assertion; car la cour est prête à rendre sa sentence; non qu'elle ne veuille pas, comme vous dites, entendre son Roi, car elle a été prête à vous entendre; elle a patiemment attendu pendant trois séances de suite qu'il vous plût de lui faire entendre ce que vous aviez à dire sur l'accusation que le peuple a portée contre vous, et vous n'avez daigné faire aucune réponse. Ceci, monsieur, a pour objet de donner lieu à un nouveau délai, et véritablement, monsieur, de pareils délais ne peuvent convenir ni à ce royaume, ni à la justice. Cette cour repose sur l'autorité des communes d'Angleterre en qui est placée la juridiction suprême. Ce que vous voulez maintenant c'est d'obtenir une autre juridiction. Je vous entends très-bien, monsieur; vous dites que vos propositions aux lords et aux communes dans la chambre peinte n'empêcheraient pas que les choses ne continuassent ici à marcher. Je l'ai compris ainsi. Mais, monsieur, ce que vous auriez à leur proposer, quoi que ce puisse être, apporterait nécessairement des retards à la justice qui doit être rendue en cette cour, en telle sorte que si la cour est déterminée et prête à rendre la sentence, elle n'est point obligée en justice à vous accorder votre demande. Cependant, monsieur, comme vous paraissez le

désirer et pour vous donner à connaître la volonté de la cour sur votre proposition, la cour va se retirer pour un moment (1).

Le Roi. Me retirerai-je ?

Le lord-président. Monsieur, vous allez connaître la volonté de la cour.

La cour se retire pour une demi-heure dans la cour des tutelles.

Le sergent d'armes. La cour ordonne que le prisonnier se retire et donne en même temps ses ordres pour son retour.

Après une demi-heure la cour rentre en séance (2).

---

(1) Ce fut le colonel John Downs qui obligea la cour à se retirer, en déclarant que sa conscience n'était pas suffisamment convaincue pour lui permettre de refuser la demande du Roi. (*State trials*, t. 4, col. 1125.)

(*Note de l'Editeur.*)

(2) Selon Nalson, la cour n'eut d'autre objet, en se retirant, que de réprimander Downs de son scrupule de conscience, et de l'obliger, par des menaces, à se désister de toute opposition. Cependant il paraît, d'après Whitelocke, qu'il y eut réellement débat sur la demande du Roi; qu'un assez grand nombre des commissaires opinèrent pour qu'on l'entendît, et que, n'ayant pu l'emporter, le colonel Harvey et plusieurs autres se retirèrent mécontens et cessèrent de siéger à la cour. (*State trials*, t. 4, col. 1125.— Whitelocke, p. 368.)

(*Note de l'Editeur.*)

Le lord-président. Sergent d'armes, envoyez chercher votre prisonnier.

Monsieur, vous avez présenté à la cour une demande relative au désir que vous avez de proposer quelque chose aux lords et aux communes dans la chambre peinte, pour la paix du royaume. On vous y a réellement répondu, monsieur, avant que la cour se retirât; car, au vrai, monsieur, elle s'est retirée *pro formâ tantùm;* car il ne lui a point paru que la chose pût souffrir le moindre doute. Elle a pris en considération votre proposition ainsi que sa propre autorité fondée, comme on l'a souvent dit, sur l'autorité suprême des communes d'Angleterre assemblées en parlement. La cour agit conformément à la commission qu'elle en a reçue. Monsieur, la réponse que j'ai à vous rendre de la part de la cour est celle-ci : que vous n'avez déjà apporté que trop de délai à cette affaire, et que votre proposition a encore été l'occasion d'un léger délai; que nous sommes des juges nommés par les juges suprêmes, et les juges ne doivent pas plus retarder la justice que la refuser. Telles sont les belles paroles contenues dans la vieille grande charte d'Angleterre, *nulli negabimus, nulli vendemus, nulli differemus justitiam.* Il ne doit point y avoir de délai; mais la vérité, monsieur, et chacun l'a pu voir, c'est que vous avez long-temps retardé la cour par votre mépris et défaut; aussi devrait-elle depuis long-

temps avoir procédé à son jugement contre vous. Malgré ce que vous avez proposé, elle est résolue à accomplir maintenant votre punition et votre jugement. C'est sa résolution unanime.

Le Roi. Je sais, monsieur, qu'il me serait inutile de disputer. Je ne suis pas assez sceptique pour nier votre pouvoir. Je sais que le pouvoir ne vous manque pas; mais j'avoue, monsieur, que je pense qu'il aurait été bon, pour la paix du royaume, que vous voulussiez prendre la peine de me convaincre de la légalité de ce pouvoir. Quant au délai que j'avais demandé, c'est bien un délai, je le confesse, mais très-important pour la paix du royaume; car ce n'est pas de moi seul que je m'occupe, c'est du bien-être et de la paix du royaume. Une vieille maxime dit qu'il faut de longues réflexions avant de décider sur les grandes affaires. Je le répète donc, monsieur, c'est vous qui répondrez des dangers d'une sentence précipitée. Il y a, je l'avoue, une semaine, je crois, que je parais ici. J'y suis venu pour la première fois il y a aujourd'hui huit jours. Mais un léger délai d'un jour ou deux de plus peut produire la paix, tandis qu'un jugement précipité peut tellement perpétuer dans ce royaume les troubles et les malheurs que l'enfant qui n'est pas encore né aura peut-être à les déplorer. Ainsi donc, d'après ce que je dois à Dieu et à mon pays, je demande à être entendu par les

lords et les communes, dans la chambre peinte ou dans quelque autre chambre que vous voudrez me désigner.

Le lord-président. Monsieur, on vous a déjà répondu à cette proposition, puisque c'est la même que vous avez déjà faite, et que la cour vous a signifié, à cet égard, sa résolution et son jugement. Elle vous requiert maintenant de lui faire connaître si vous avez quelque chose de plus à lui dire pour votre défense avant qu'elle passe à prononcer la sentence.

Le Roi. Je vous dis, monsieur, que, si vous voulez m'entendre, si vous voulez m'accorder seulement ce délai, je ne doute pas que je ne vous donne quelque satisfaction, à vous tous qui êtes ici, ainsi qu'à mon peuple. Je vous requiers donc, si vous ne voulez avoir à répondre au redoutable jour du jugement, de prendre encore une fois la chose en considération.

Le lord-président. Monsieur, j'ai reçu des ordres de la cour.

Le Roi. A la bonne heure, monsieur.

Le lord-président. Si votre intention est d'appuyer là-dessus ou sur autre chose de même nature, ma réponse serait nécessairement la même; si vous n'avez rien à dire de plus on procédera à la sentence.

Le Roi. Je n'ai rien à dire de plus, monsieur, mais je désirerais qu'on enregistrât ce que j'ai dit.

Le lord-président. La cour en ce cas, monsieur, a quelque autre chose à vous dire qui, je le sais, vous sera très-peu agréable. Cependant elle veut vous le dire; elle est résolue à remplir son devoir. Vous parlez très-bien, monsieur, d'une chose précieuse que vous appelez la paix. Il eût été fort à désirer que Dieu mît dans votre cœur le dessein de vous appliquer à la paix du royaume aussi réellement que vous paraissez maintenant le prétendre; comme on vous l'a dit l'autre jour, les actions doivent faire connaître les intentions, et vos actions ont été dans un sens tout-à-fait contraire, et véritablement, monsieur, il paraît assez clairement que vous avez suivi des principes très-erronés. Le royaume l'a cruellement senti et vous trouverez peu de douceur à vous le rappeler; car vous vous êtes conduit et exprimé, monsieur, comme si vous n'aviez été aucunement sujet à la loi, ou que la loi ne vous fût pas supérieure. La cour, monsieur, est profondément convaincue, ainsi que le sont, je l'espère, tous les gens éclairés de l'Angleterre, que la loi vous est supérieure, et que vous auriez dû vous gouverner d'après la loi. Vous le deviez, monsieur, et je sais bien que vous prétendez l'avoir fait; mais la question a été de savoir quels étaient les organes de la loi; s'il vous appartenait, monsieur, à vous et à votre parti, d'expliquer la loi indépendamment des cours de justice, ou si elle devait être expliquée

par les cours de justice ses organes naturels, ou plutôt par la haute et suprême cour de justice, le parlement d'Angleterre, qui est non-seulement le souverain organe de la loi, mais celui qui peut seul la faire. Et vous ne faites pas la loi, monsieur, quand, de l'autorité de votre propre jugement et de celui de vos adhérens, vous vous attaquez à la suprême cour de justice. Comme la loi vous est supérieure, monsieur, de même véritablement il y a un pouvoir supérieur à la loi, qui est le père et l'auteur de la loi, c'est le peuple d'Angleterre : de même que c'est lui, monsieur, qui, dans le commencement, a, comme les autres pays, choisi la forme de son gouvernement dans la vue de la justice, et afin que la justice pût être administrée et la paix conservée, c'est encore lui, monsieur, qui a donné à ses gouvernans les lois d'après lesquelles ils devaient gouverner; et, si ces lois s'étaient trouvées fâcheuses et préjudiciables au public, il avait en lui le pouvoir et s'était réservé la faculté de les changer quand il le jugerait nécessaire. Rien n'est plus vrai, monsieur, que ce qu'a dit quelqu'un de votre parti : *Rex non habet parem in regno*. La cour dira de même que, comme Roi, vous n'avez pas d'égal en ce sens, que vous êtes *major singulis*; mais elle soutiendra aussi que vous êtes *minor universis*. Le même auteur vous dit que : *non debet esse major eo in regno*

suo in exhibitione juris, minimus autem esse debet in judicio suscipiendo. (Bract. de leg., lib. 1, c. 8.)

Nous savons que la loi porte : *Rex habet superiorem Deum et legem etiam et curiam.* Telles sont les paroles du même auteur. Il ose même aller un peu plus loin. *Debent ei ponere frenum,* ils doivent le tenir en bride. Et nous connaissons, monsieur, les anciennes histoires, ces guerres appelées les guerres des barons, où la noblesse du pays combattait pour la liberté et la propriété des sujets, et ne souffrait pas que les rois, qui voulaient les envahir, exerçassent librement leur tyrannie, mais les obligeait à en rendre compte; et nous n'ignorons pas qu'ils ont su véritablement *frenum ponere.* Mais, monsieur, si maintenant ils oublient leur devoir et s'ils ne sont pas aussi soigneux de leur honneur et du bien du royaume que le furent autrefois les barons d'Angleterre, certainement les communes d'Angleterre ne négligeront pas le soin de leur défense et de leur sûreté. *Justitia fruendi causâ reges constituti sunt,* c'est là ce que nous apprenons; le but de l'institution des rois ainsi que des autres gouvernans, est de nous assurer la jouissance de la justice. Maintenant, monsieur, s'il arrive que le Roi agisse contre ce but, ou qu'un de ceux qui gouvernent, quel qu'il soit, aille contre le but pour lequel a été institué son gouvernement, il appren-

dra, monsieur, qu'il n'est autre chose qu'un préposé chargé d'une mission que son devoir était de remplir, et l'on doit prendre soin que ce coupable administrateur soit accusé et puni.

Ce n'est pas là une loi d'hier, monsieur, une loi créée depuis les différends qui se sont élevés entre vous et votre peuple; c'est une loi ancienne, et nous connaissons très-bien les auteurs et les autorités de qui nous pouvons apprendre ce que la loi prescrivait sur ce point, lors de l'élection des rois et du serment qu'ils prêtaient à leur peuple. Et, s'ils ne l'observaient pas, il y avait ce qu'on appelait des parlemens. Les parlemens étaient l'autorité chargée de prononcer (telles sont les propres paroles de l'auteur) sur les plaintes du peuple relativement aux injures qu'il pouvait avoir reçues du Roi, de la Reine ou de leurs enfans, à celles surtout dont on ne pouvait autrement obtenir réparation. C'est ce qui est arrivé, monsieur, au peuple d'Angleterre. Il ne pouvait recevoir de remède à ses maux que de la part du parlement.

Les parlemens, monsieur, ont été institués dans ce but, de procurer au peuple le redressement de ses griefs. C'était leur principal objet, et véritablement, monsieur, quand il s'est trouvé que les rois d'Angleterre ont été attentifs à remplir leur devoir, ils ne se sont montrés nulle part avec plus de grandeur et de majesté que dans le

parlement. Mais les histoires nous ont appris à quel point plusieurs les avaient oubliés et nous en avons fait une triste, une malheureuse, une lamentable expérience. Monsieur, je vous parle des anciennes lois d'Angleterre, parce qu'il vous a plu de dire, l'autre jour, que vous pensiez connaître aussi bien la loi que la plupart des gentilshommes d'Angleterre. Cela est très-bien, monsieur, il est très à propos qu'un gentilhomme anglais connaisse la loi sous laquelle il doit vivre et par laquelle il doit être gouverné. L'Écriture parle, monsieur, de ceux qui connaissent la volonté de leurs maîtres et ne la suivent pas. Que s'en suit-il de là? Votre maître, c'est la loi, ce sont les actes du parlement.

Les parlemens devaient autrefois, ainsi que nous le trouvons dans notre ancien auteur, se tenir deux fois l'année, afin que les sujets eussent, en tout temps, un moyen prochain pour obtenir le redressement de leurs griefs. Par la suite, sous le règne d'un de vos prédécesseurs, Édouard III, plusieurs actes du parlement les réduisirent à une fois par an. On sait assez, monsieur, quelle interruption dans la tenue du parlement a eu lieu sous votre règne et quelles en ont été les tristes conséquences. On sait aussi et on a trop bien senti ce que, dans l'intérim, vous avez, arbitrairement et d'une manière hautaine, imposé à votre peuple. Mais, lorsque Dieu, par sa pro-

vidence, a permis que les choses en vinssent à ce point que vous ne pussiez vous refuser plus long-temps à convoquer un parlement, vous avez assez fait connaître, comme on le montrera bientôt, quelles étaient vos intentions contre l'ancien royaume d'Écosse, votre royaume natal. Le parlement d'Angleterre, ne voulant pas vous aider en cette occasion, il vous a plu de le dissoudre. Une autre grande nécessité vous a obligé à convoquer le parlement actuel, et tout le royaume a été témoin des desseins, des complots, des efforts auxquels vous n'avez cessé de vous livrer pour renverser et détruire ce parlement; et vraiment, monsieur, pour y parvenir, vous avez tout attaqué, et certainement c'était là le moyen le plus sûr de réussir dans ce qui fait l'objet de votre accusation, dans votre intention de renverser les lois fondamentales du pays. Car le parlement d'Angleterre est le grand boulevard des libertés du peuple, et, en le renversant et déracinant, vous détruisiez certainement, d'un seul coup, les libertés et les propriétés de l'Angleterre.

Cela me rappelle, monsieur, et je ne puis m'empêcher de le dire ici, car nous devons agir franchement avec vous, et comme vous l'avez mérité, telle est la mission que nous avons reçue; votre conduite me rappelle, dis-je, ce que nous lisons d'un puissant empereur romain, que vous

nous permettrez, en passant, d'appeler un puissant tyran romain, l'empereur Caligula, qui désirait que le peuple de Rome n'eût qu'une seule tête afin de pouvoir l'abattre d'un coup, et votre conduite a été, en quelque sorte, conforme à ce désir; car le corps du peuple d'Angleterre n'est représenté que dans le parlement; et où pourrait-il l'être ailleurs? Et si vous eussiez détruit le parlement, vous eussiez abattu d'un seul coup la tête de l'Angleterre. Mais Dieu nous a réservés à de meilleures destinées. Il lui a plu de confondre vos projets, de mettre vos armées en déroute et votre personne en lieu de sûreté, afin que vous pussiez rendre compte à la justice.

Nous savons très-bien, monsieur, que votre grand argument est de nous demander d'après quels précédens nous devons procéder contre vous. Véritablement, monsieur, quant aux précédens, je ne ferai pas ici de longs discours; mais ce qui se passe ici n'est pas une chose nouvelle et l'on trouvera dans l'histoire de presque toutes les nations, que, lorsqu'elles ont eu le pouvoir entre leurs mains, elles ont osé appeler leurs rois à rendre compte. Je ne perdrai pas de temps à mentionner ici la France, l'Espagne, l'Empire ou les autres pays dans lesquels le changement de gouvernement a été occasionné par la tyrannie et la mauvaise administration de ceux qui étaient à leur tête. On pourrait là-dessus écrire

des volumes ; mais, pour dire le vrai, monsieur, je crois que quelques uns de nous ont eu ces pensées, à l'exemple du royaume d'Arragon. Dans ce pays, il y a un magistrat nommé le Juge d'Arragon, *tanquàm in medio positus*, placé entre le roi d'Espagne et le peuple du pays, et si le Roi manque à la justice, comme il est roi d'Arragon, le Juge a pouvoir de réformer ce qu'il a fait de mal. Ce Juge est reconnu pour le supérieur du Roi et le grand conservateur des priviléges du pays, et il a poursuivi des rois pour leur mauvaise conduite.

Monsieur, ce que furent autrefois les tribuns de Rome, ce que furent les éphores du gouvernement de Lacédémone, le parlement d'Angleterre l'est au gouvernement anglais, et quoique Rome paraisse avoir perdu sa liberté sous les empereurs, vous trouverez encore quelques actes de justice célèbres faits par le sénat de Rome. Le grand tyran de cette époque, Néron, fut jugé et condamné par le sénat. Mais d'ailleurs, monsieur, je n'ai pas besoin de vous citer ces exemples tirés des histoires étrangères ; jetez seulement les yeux au-delà de la Tweed, nous en trouverons assez dans l'Ecosse, votre royaume natal. Fergus, le premier de vos rois dont vos histoires fassent mention, était un roi électif. Il mourut et laissa deux fils, tous deux mineurs. Le royaume choisit leur oncle, frère de Fergus,

pour gouverner durant leur minorité. Mais l'aîné des deux, ne donnant pas lieu d'espérer au peuple un bon gouvernant, et ayant cherché à supplanter son bon oncle qui gouvernait avec justice, on le mit de côté et on prit à sa place le plus jeune. Si j'en venais donc, monsieur, à ce que rapportent vos histoires, vous savez très-bien que vous êtes le cent-neuvième roi d'Écosse, et il serait trop long de raconter ici tous les rois envers lesquels ce royaume a usé de son pouvoir et de ses priviléges, bannissant les uns, emprisonnant les autres, mettant quelques autres à mort, et, comme le dit un de vos propres auteurs, on ne saurait s'arrêter à rapporter les exemples nombreux qu'en ont conservés vos histoires. *Reges, etc.*, disent les Écossais, nous avons d'abord créé les rois; *leges, etc.*, nous leur avons imposé des lois, et, comme ils ont été choisis d'abord par les suffrages du peuple, quand la justice le demande, les mêmes suffrages peuvent les déposer, et nous oserons dire qu'aucun royaume n'a fourni plus d'exemples que l'Écosse, votre royaume natal, de rois transgressans, déposés et punis, etc.

Nous n'aurons pas loin à en chercher un. Votre grand'mère a été déposée et votre père, encore enfant, couronné; et les États en ont fait autant en Angleterre; nous ne manquons pas non plus ici de quelques exemples. Le parlement et le peuple d'Angleterre ont osé quelquefois appe-

ler leurs rois à rendre compte. Les exemples en sont fréquens, dans le temps des Saxons, avant la conquête. Depuis la conquête, nous trouvons encore quelques précédens. Le parlement en usa ainsi envers le roi Edouard II et le roi Richard II. Ils furent déposés et privés de la couronne; et véritablement, monsieur, quand on regarde leur histoire, on ne peut trouver dans les accusations portées contre eux, rien qui approche de la grandeur des crimes qui vous sont imputés; non, rien qui en approche.

Il vous plut d'affirmer l'autre jour, monsieur, une chose dont on n'est point d'accord et je ne vous ai pas contredit; mais prenez tous les rois d'Angleterre ensemble, monsieur, et en vous considérant, selon la teneur de l'accusation, seulement comme roi d'Angleterre; vous alléguez mille ans d'existence; mais les histoires vous diront que vous ne remontez pas plus haut que le temps de la conquête, et à prendre depuis la conquête, vous êtes le vingt-quatrième roi à compter de Guillaume, appelé le Conquérant; et de ces rois la moitié ont été nommés par les Etats et n'ont pas uniquement succédé par droit d'héritage. Cela pourrait aisément vous être prouvé en détail; mais il n'est pas nécessaire de perdre le temps à cette argumentation. Et en effet, monsieur, vous savez très-bien ce qu'a dit de son temps un grave et savant jurisconsulte, et ce qui a été im-

primé depuis pour l'usage de la postérité, que bien que les rois soient plusieurs fois montés sur le trône par droit de succession, cependant, en Angleterre, ils ont toujours regardé leur titre comme beaucoup plus assuré lorsqu'il était reconnu par le parlement; et votre serment, monsieur, les usages de votre couronnement montrent clairement que, bien que la loi désigne pour héritier le plus proche par le sang, cependant s'il y avait quelque juste motif pour le refuser, le peuple d'Angleterre en aurait le pouvoir; car il y a un contrat et un marché faits entre le Roi et son peuple, et vous êtes obligé de prêter serment. Et certainement, monsieur, le lien est réciproque; car vous êtes suzerain lige et eux sujets liges; et nous savons très-bien qu'on a dit *ligentia est duplex*; et nous savons également que l'un de ces liens, l'une de ces obligations consistent dans le devoir de protection du Roi envers les sujets; l'autre dans le devoir de soumission des sujets envers le souverain. Monsieur, si le contrat est une fois rompu, adieu la souveraineté. *Subjectio trahit*, etc.

Ces choses, monsieur, ne peuvent être niées. Je vous le dis, afin d'agir sur votre conscience, comme je le demande à Dieu, et de vous faire sentir vos torts; car l'Angleterre et le monde, qui ont eu les yeux sur vous, peuvent juger si vous avez été, comme vous deviez l'être par votre office, le

protecteur de l'Angleterre ou bien son destructeur. Bien que vous ayez eu le trône, monsieur, comme on l'a dit, par succession, cependant on ne saurait nier que votre mission ne fût une mission de confiance, et de la plus haute confiance qu'on pût accorder à un individu; car vous étiez le grand administrateur de la justice, et vous aviez pour délégués tous ceux qui étaient chargés de veiller à ce qu'elle fût rendue sur toute la surface de vos royaumes. Si donc, ayant pour premier devoir de rendre la justice et de préserver vos peuples de toute injure, vous avez été au lieu de cela le grand auteur de toutes ses injures; si, au lieu de conserver la paix, vous avez été le grand perturbateur de la paix, cela était certainement contraire à vos fonctions, contraire à la mission qui vous était confiée. Maintenant, monsieur, si votre office vous est, comme vous le dites, venu par succession, si votre titre vous vient de vos ancêtres, il faut que tout le monde apprenne que les grands offices sont saisissables et sujets à forfaiture, et qu'il en est de même pour vous que si vous aviez possédé le vôtre pour une seule année ou pour votre vie. Ce que vous avez donc à faire, monsieur, c'est de prendre en sérieuse considération les grandes offenses par vous commises dans cette charge. Je ne détaillerai pas, monsieur, les fautes nombreuses qui ont rempli votre règne. Elles sont suffisamment célèbres.

Il aurait été heureux pour le royaume, et heureux pour vous, qu'elles fussent moins bien connues et moins bien senties qu'elles ne le seront et ne l'ont déjà été.

Maintenant, monsieur, d'après le commandement de la cour suprême, nous nous sommes occupés de vous faire votre procès et de vous juger pour les grandes offenses par vous commises. L'accusation, monsieur, vous a qualifié de tyran, de traître, de meurtrier, d'ennemi public de la communauté d'Angleterre. Il aurait été heureux, monsieur, qu'on pût raisonnablement et à juste titre vous épargner tous ces noms, ou du moins quelques-uns.

Le Roi. Ah!

Le lord-président. En vérité, monsieur, il nous a été dit: *rex est dùm benè regit, tyrannus qui populum opprimit;* et si telle est la définition d'un tyran, voyez si vous vous en êtes éloigné par vos actions ou si vous n'avez pas été le plus grand des tyrans, à raison du gouvernement arbitraire que vous avez cherché à introduire, à imposer, que vous avez imposé sur le peuple. Jugez si ce n'a pas été un acte de tyrannie aussi grand qu'aucun de ceux dont se sont rendus coupables vos prédécesseurs, qui les surpasse même de beaucoup.

On ne peut, monsieur, vous épargner le nom de traître; car vous conviendrez aisément que ce mot emporte et suppose un abus de confiance, et

suppose également que cet abus a eu lieu envers un supérieur. Ainsi, monsieur, de même que, selon la définition de la loi, le peuple d'Angleterre aurait encouru ce nom à votre égard, s'il s'était rendu coupable d'un pareil délit, d'un autre côté quand vous avez abusé de la confiance que mettait en vous le royaume, vous vous êtes rendu coupable d'abus de confiance envers votre supérieur; car cette confiance vous avait été accordée pour l'intérêt du royaume. Ainsi donc, monsieur, quand on vous appelle à rendre compte de cet abus de confiance, c'est à vos supérieurs que vous êtes appelé à en rendre compte; *minimus ad majorem in judicium vocatur*, et le peuple d'Angleterre, monsieur, lorsque Dieu s'est montré si miraculeusement et si glorieusement en sa faveur, ne saurait se manquer à lui-même à ce point qu'ayant la force en main et entre les mains son plus grand ennemi, il ne se fasse pas justice ainsi qu'à vous; et la cour, monsieur, désirerait sincèrement que, mettant la main sur votre conscience, vous voulussiez examiner ce que vous avez fait de mal et vous efforcer de faire votre paix avec Dieu; car en vérité, monsieur, tyrannie et trahison, voilà vos deux grands crimes.

Mais quand ces deux-là n'eussent pas été commis, vous êtes accusé d'un troisième, celui de meurtre. Tous ces meurtres sanglans commis depuis le temps où la division s'est mise entre vous

et votre peuple, tout ce qui a été fait ou commis dans ces dernières guerres doit être rejeté sur vous. C'est, monsieur, un péché odieux et criant, et si quelqu'un nous demandait quel châtiment est dû au meurtrier, c'est à la loi de Dieu, c'est aux lois humaines à lui répondre. Je vous suppose, monsieur, assez versé dans l'Ecriture pour savoir ce que Dieu lui-même a dit contre celui qui verse le sang de l'homme. (Genèse, chap. 9. Nombres, chap. 35.) Cette cour, jugeant au nom du royaume, en est profondément convaincue; elle a le sentiment de tout ce sang innocent répandu et dont le pays est encore souillé, et, comme le dit le texte, elle ne peut être purifiée que par l'effusion du sang de celui qui a répandu ce sang innocent. Nous ne voyons pas, monsieur, que ce commandement: *Tu ne tueras point*, renferme aucune exception; nous ne voyons rien par où nous puissions juger qu'il ne s'applique pas aux rois aussi bien qu'au moindre paysan, au moindre du peuple. Le commandement est universel, monsieur; la loi de Dieu défend le meurtre. Les lois humaines le défendent, et nous ne voyons rien, même dans les lois humaines, qui vous dispense du châtiment du meurtre. Il est vrai, monsieur, que quand il s'agit des rois, le droit de les réformer et de les punir n'a pas été remis à tous les individus; mais, monsieur, n'eussiez-vous commis qu'un seul meurtre volontaire, au

peuple ici représenté et ayant la force en main appartenait le droit de vous appeler en justice et de vous punir.

Maintenant, monsieur, le poids de forfaits accumulés sur votre tête par ces crimes de tyrannie, de trahison, d'abus de confiance et par les meurtres qui ont été commis, doit soulever en vous de tristes méditations sur ce qui vous attend dans l'éternité, et, comme je vous l'ai dit d'abord, je sais qu'il ne peut vous être agréable d'entendre les choses qu'avait à vous alléguer cette cour; car elles ont eu pour effet d'établir nos pouvoirs, comme cour et haute-cour de justice, autorisée par la cour suprême et solennelle de ce royaume, ainsi que nous l'avons dit plusieurs fois; et, quoique vous vous efforciez de nous refuser cette autorité, nous nous reconnaissons comme cour compétente pour vous rendre justice, et notre devoir, monsieur, nous y oblige. Tout ce que j'ai à vous dire, monsieur, avant qu'on vous lise votre sentence, c'est que la cour désire sincèrement que vous fassiez de sérieuses réflexions sur les délits dont vous êtes coupable. Vous nous avez fort bien dit l'autre jour, monsieur, que vous désiriez que nous eussions Dieu devant les yeux. En vérité, monsieur, j'espère que nous l'avons tous devant les yeux, ce Dieu que nous savons être le roi des rois et le seigneur des seigneurs, ce Dieu, près duquel il n'est pas d'acception de personnes, ce

Dieu vengeur du sang innocent. Nous l'avons devant les yeux ce Dieu dont la malédiction poursuit ceux qui refusent de tremper leurs mains dans le sang des malfaiteurs, de l'homme qui mérite la mort. Ce Dieu-là est devant nos yeux, et si la conscience de notre devoir ne nous eût appelés ici, si elle ne nous eût obligés d'exercer cet emploi, vous n'auriez pas eu, monsieur, à comparaître devant une cour; mais nous avons dû, monsieur, faire passer l'accomplissement de notre devoir envers Dieu et le royaume avant toute autre considération; et bien qu'au moment où je parle, plusieurs de nous, si ce n'est tous, soient violemment menacés par quelques hommes de votre parti, nous déclarons ici notre intention de ne point reculer, de ne point nous refuser à remplir notre devoir, en exerçant la justice même sur vous conformément à ce que méritent vos offenses. Quand ensuite Dieu devrait permettre à ces hommes d'effectuer contre nous leurs projets, nous parlerons, monsieur, et nous nous déclarerons ici, comme ces jeunes gens qui dans la fournaise embrâsée refusaient d'adorer la statue d'or, élevée par Nabuchodonosor, disant que leur Dieu saurait bien les délivrer du danger qui les menaçait, et que quand il voudrait les y laisser succomber, ils ne se prosterneraient pas pour adorer l'image. Ainsi, en ce qui nous concerne, nous vous répétons que, dussions-nous être livrés à ces mains et à ces cœurs

sanguinaires qui conspirent le bouleversement du royaume en général, et veulent en particulier nous perdre pour avoir coopéré à cette grande œuvre de justice, dussions-nous périr dans l'entreprise, cependant, par la grâce de Dieu, et tirant notre force de Dieu, nous ne laisserons pas de la poursuivre. Telle est notre résolution. Quant à vous, monsieur, ce que j'ai à vous dire, c'est que nous désirons sincèrement que Dieu veuille vous donner le sentiment de vos péchés, afin que vous voyiez en quoi vous avez fait le mal et que vous puissiez crier vers lui, pour qu'il vous délivre du crime du sang. Un bon Roi fut autrefois coupable de ce crime, et il était innocent sur tout autre point que sur l'affaire d'Urie. En vérité, monsieur, l'histoire nous apprend qu'il fut repentant, et nous fait assez comprendre qu'il serait mort pour cette cause, si Dieu n'eût voulu accepter son repentir et lui accorder son pardon. « Tu ne mourras pas, lui dit-il; mais l'enfant mourra. Tu « as donné aux ennemis de Dieu une occasion de « blasphème. »

Le Roi. Je voudrais dire seulement un mot avant que vous prononçassiez ma sentence, et que vous m'écoutassiez relativement aux grandes imputations mises à ma charge.

Le lord-président. Il faut, monsieur, que vous me permettiez de continuer. Le moment de votre sentence approche et votre heure est passée.

Le Roi. Mais je désire que vous me laissiez dire quelques paroles ; car, certainement, quelle que soit la sentence que vous vous disposez à prononcer relativement à ces graves imputations dont je vois par votre discours que vous voulez me charger, il est très-vrai, monsieur, que.....

Le lord-président. Monsieur, je dois vous rappeler au silence. Véritablement je voudrais pouvoir, particulièrement en cet instant, ne pas vous interrompre sur ce que vous avez à me dire et ce qu'il peut nous convenir d'entendre ; mais vous ne nous avez pas reconnus pour une cour. Nous ne sommes à vos yeux qu'une réunion de particuliers, et nous savons comment nous traitent les discours de votre parti.

Le Roi. Je ne sais rien de cela.

Le lord-président. Vous ne nous avez pas avoués comme une cour. Il ne peut donc vous être permis de vous adresser à nous à qui vous ne reconnaissez pas le droit de juger vos paroles ; et la vérité est que, depuis le moment où il vous a plu de nous désavouer et de nous récuser, la cour n'avait plus à écouter un mot de vous ; car, à moins de la reconnaître comme cour, vous n'aviez pas le droit de lui parler. Nous ne vous avons laissé que trop de liberté, monsieur, nous n'avons souffert que trop de délais ; nous n'en pouvons souffrir davantage. Si nous le pouvions, nous vous écouterions volontiers et nous n'aurions pas refusé d'entendre au

long ce que vous auriez pu dire ou prouver, pour excuser en tout ou en partie les graves accusations portées contre vous. Mais, monsieur, je ne vous tourmenterai pas plus long-temps. Vos péchés sont si grands que, si vous les méditiez sérieusement, vous seriez conduit à les considérer avec tristesse; ils peuvent élever en vous un sérieux et profond repentir; la cour désire sincèrement que telles soient vos dispositions pénitentes pour ce que vous avez fait de mal, que Dieu puisse recevoir dans sa miséricorde au moins la meilleure partie de vous-même. Quant à l'autre, monsieur, notre mission et notre devoir est de faire ce que la loi prescrit. Nous ne sommes pas ici *jus dare*, mais *jus dicere*, et nous ne pouvons oublier ce que dit l'Ecriture : acquitter le coupable est une aussi grande abomination que de condamner l'innocent. Nous ne pouvons acquitter le coupable, et vous allez vous entendre prononcer la sentence que prononce la loi contre le traître, le tyran, le meurtrier et l'ennemi public de son pays. Telle est la sentence de la cour.

Le lord-président commande qu'on lise la sentence; le silence ordonné, le clerc lit la sentence rédigée dans le parlement.

« Attendu que les communes d'Angleterre, réunies en parlement, ont nommé la présente haute cour de justice pour faire le procès à Charles Stuart, roi d'Angleterre, qui a été amené trois

fois devant elle ; que la première fois on lui a lu l'acte d'accusation qui le charge, au nom du peuple d'Angleterre, de haute trahison et autres crimes et méfaits, etc. (ici le clerc répète l'acte d'accusation), lequel acte d'accusation lui ayant été lu, comme on l'a dit, ledit Charles Stuart a été requis de répondre, mais a refusé de le faire (ici sont rapportés les différens faits de son procès et ses refus de répondre). Pour toutes ces trahisons et crimes, la cour prononce que ledit Charles Stuart, en qualité de tyran, de traître, de meurtrier et d'ennemi public sera mis à mort, en séparant sa tête de son corps (1). »

La sentence ayant été lue, le lord-président dit : La sentence qu'on vient de lire et de promulguer est l'acte, la sentence, le jugement de l'unanimité de la cour.

---

(1) Tel est l'extrait de la sentence publié dans le compte rendu officiel. Le texte même est beaucoup plus long et contient, comme on l'a indiqué, l'abrégé de l'acte d'accusation et celui des faits du procès ; ensuite de quoi la cour, après mûre et sérieuse délibération, et vu l'audition des témoins, se déclare pleinement convaincue que ledit Charles Stuart est coupable des faits imputés à sa charge, et dont la sentence contient encore ici l'énumération sommaire, et qu'il est par conséquent coupable de haute trahison, ainsi que des *meurtres*, *rapines*, *incendies*, *pillages*, *désolations*, *dommages*, etc., occasionnés par ladite guerre.

(*Note de l'Editeur anglais.*)

Alors la cour se leva en signe d'assentiment à ce qu'avait dit le président.

Le Roi. Voulez-vous écouter une parole, monsieur?

Le lord-président. Monsieur, vous ne pouvez être entendu après la sentence.

Le Roi. Non, monsieur?

Le lord-président. Non, monsieur, avec votre permission, monsieur. Gardes, emmenez le prisonnier.

Le Roi. Je puis parler après la sentence..... Avec votre permission, monsieur, j'ai toujours le droit de parler après la sentence.

Avec votre permission..... attendez.... la sentence, monsieur..... Je dis, monsieur, que..... On ne me permet pas de parler; pensez quelle justice peuvent attendre les autres (1).

---

(1) Le Roi fut alors, à ce qu'il paraît, enlevé de la barre avec quelque violence et placé dans une chaise à porteurs. Un témoin au procès d'Axtell déposa qu'il l'avait vu frapper les porteurs, parce qu'ils demeuraient la tête nue, apparemment tandis que le Roi entrait dans la chaise; que le peuple murmurait en le voyant emmener de cette manière et avec si peu de cérémonie, et criait : « Dieu délivre Votre Majesté des mains de ses ennemis! » que les soldats le conduisaient à travers les rues en poussant des cris de triomphe. Un témoin déposa au procès de Garland, un des juges, qu'au bas de l'escalier il l'avait vu cracher à la figure du Roi. Il nia fortement le fait, et les juges n'insistèrent point; mais il paraît certain que, soit ce jour-là, soit le jour de l'exécution,

La cour se sépara en s'ajournant à la chambre peinte. Le Roi fut reconduit chez sir Robert Cotton, et de là à Whitehall. Ici se termine la relation du parlement. Elle est suivie du discours qu'aurait prononcé Cook si le Roi avait plaidé. Ce discours, écrit dans le style du temps avec un mélange de familiarité et de recherche, a plutôt pour objet d'exciter et d'échauffer contre le Roi que d'ajouter du poids aux accusations dont il est l'objet. Insistant, comme la plupart des accusateurs de Charles, sur le sang versé dans la guerre civile, il ajoute : « Et cependant cet homme dur, « en descendant de la cour le 22 janvier, dit « (ainsi que me l'ont rapporté quelques uns de « ses gardes et d'autres personnes) *qu'il n'éprou-* « *vait aucun trouble à l'égard du sang versé, si* « *ce n'est celui d'un seul homme* (peut-être vou- « lait-il parler de Strafford); il ne fut pas plus « affecté de la liste qu'on lui porta à Oxford des « cinq ou six mille hommes tués à Edge-Hill, « qu'il ne l'aurait été en lisant une tragédie de « Ben-Jonson. Gentilshommes royalistes, qui

---

le malheureux Roi eut à subir cette brutale infamie. (Voy. les *Mémoires* de Warwick.) Comme on l'emmenait, les soldats, sur son passage, ayant renouvelé les cris de *justice, exécution* : « Pauvres gens, dit-il, pour une pièce de monnaie, ils en crieraient autant contre leurs officiers. » (*State trials*, t. 4, col. 1130; t. 5, col. 1151, 1215.)

(*Note de l'Editeur.*)

« avez combattu pour lui, si vous eussiez perdu « la vie pour son service, vous le voyez par son « propre aveu, il n'aurait pas eu de vous plus « de pitié que vous n'en avez d'un pauvre ver. « Et cependant quel cœur ne se fendrait pas, fût-il « de rocher, ne se fondrait pas, fût-il de glace, « ne se briserait pas, fût-il de caillou, ne se dis- « soudrait pas, fût-il de diamant, en voyant tant « de précieux sang protestant versé, etc.?» Il s'arrête sur les actes tyranniques de Charles pendant les années de son règne qui ont précédé la guerre, insinue, plutôt qu'il ne l'exprime, l'accusation d'avoir contribué à la mort de son père; mais ensuite il s'étend beaucoup sur l'odieux de cette action qui surpasserait toutes les autres, et mériterait à elle seule la mort; puis termine en renvoyant l'éclaircissement de cette énigme au jour du jugement: « Car, dit-il, il y a quelques péchés qui « ne seront évidens que ce jour-là. » Il parcourt les divers points de l'accusation d'un ton plus ou moins ferme, selon que les faits sont prouvés, ou qu'on a seulement intérêt à les faire croire. Il répond à plusieurs objections, entre autres à celle-ci :

Objection. « Y a-t-il quelque précédent d'un « homme mis à mort sans avoir offensé aucune « loi écrite, là où il n'y a pas loi, il n'y a pas « transgression? »

Réponse. « Il est très-vrai que, lorsqu'il n'y a

« ni loi de Dieu, ni loi de nature, ni loi positive, « il ne peut y avoir transgression; c'est donc un « abus d'appliquer cette maxime uniquement aux « lois positives; » et il appuie cette assertion par plusieurs argumens et plusieurs exemples, entre autres celui du cas de sorcellerie, pour lequel plusieurs personnes ont été pendues en Angleterre, avant qu'il y eût à cet égard aucune loi.

Cook s'étend ensuite fort longuement sur l'affaire de La Rochelle, puis exprime de grandes craintes sur le salut du coupable, et termine même l'apostrophe qu'il lui adresse à ce sujet par une espèce d'anathême qui le dévoue aux flammes de l'enfer.

La cour, après la sentence, s'ajourna dans la chambre peinte (1), où, après avoir chargé sir Hardress Waller, Harrison, Dean et Okey de lui faire un rapport sur les détails relatifs à l'exécution, elle s'ajourna au lundi 29.

Le 29, sur le rapport de son comité, elle régla le mode de l'exécution, qui fut fixée au lendemain, entre dix heures du matin et cinq heures du soir, et dressa le warrant d'exécution, qui fut signé par soixante et un commissaires, et adressé au colonel Hacker, au colonel Huncks (2) et au lieutenant-colonel Phayre.

---

(1) Extrait du Journal de la Haute-Cour.

(2) Huncks refusa, à ce qu'il paraît, de prendre aucune

Le 30, la cour ordonna que les ministres Marshall, Nye, etc., se rendraient auprès du prisonnier pour lui porter les secours spirituels; mais elle fut bientôt après informée que le prisonnier avait refusé de les recevoir, disant qu'il ne voulait pas qu'ils vinssent l'importuner (1).

Le Roi avait été conduit dès le 27 à Whitehall, où les soldats continuèrent, à ce qu'il paraît, à se conduire avec une grande insolence, entrant continuellement dans sa chambre, y brûlant du tabac, etc. Le lendemain dimanche, il fut conduit à Saint-James, où il demeura jusqu'au mardi 30,

---

part à l'exécution ; en conséquence il obtint son pardon à la restauration, et fut un des témoins les plus importans dans les procès d'Axtell et de Hacker. Il déposa que le 30 janvier, un matin, étant à Whitehall avec Cromwell, Hacker et Phayre, dans une chambre où se trouvaient aussi Ireton et Harrison, couchés dans un même lit, et Axtell à la porte, où il se tenait moitié dedans et moitié dehors, Cromwell voulut l'obliger à écrire et à signer l'ordre adressé à l'exécuteur; Huncks s'y étant refusé, Cromwell le traita d'opiniâtre et d'homme de mauvaise humeur, et Axtell lui dit : « Vous me faites honte, colonel Huncks, voilà le vaisseau « qui entre dans le port et vous voulez plier les voiles avant « de mettre à l'ancre. » Huncks n'ayant pas voulu se laisser persuader, Cromwell impatient s'assit lui-même à une table, écrivit l'ordre et le donna à signer au colonel Hacker. (*State trials*, t. 5, col. 1148 et 1180.) (*Note de l'Editeur.*)

(1) Voyez, à cet égard, les *Mémoires* de Warwick. (*Note de l'Editeur.*)

jour de sa mort (1). Dès le 27, il avait demandé à voir ses enfans et l'évêque Juxon. L'évêque vint le trouver le 28 (*Voyez* les *Mémoires* de Warwick et ceux de Herbert); le roi ne vit ses enfans que le 29. On a de la main de la princesse Élisabeth deux petites relations de cette entrevue.

Première relation de la princesse Élisabeth.

Ce que le Roi me dit, le 29 janvier 1648 (2), *qui fut la dernière fois que j'eus le bonheur de le voir.* Il me dit qu'il était bien aise que je fusse venue, et que, bien qu'il n'eût pas le temps de me dire grand'chose, il avait cependant à me dire des choses qu'il ne pouvait dire à aucun autre, ni laisser par écrit, parce qu'il avait craint que leur cruauté n'allât jusqu'à ne lui pas permettre de m'écrire; il me demanda de ne pas m'affliger et me tourmenter pour lui; car c'était une mort glorieuse que celle dont il allait mourir, puisqu'il mourait pour les lois et les libertés de ce pays. Il

---

(1) Ceci dément le fait rapporté par Clément Walker dans son Histoire de l'Indépendance, et copié par Hume, que le Roi, durant la nuit, fut plusieurs fois réveillé par le bruit qu'on faisait en dressant son échafaud. En effet, Herbert ne dit pas un mot de cette circonstance qu'il n'aurait certainement pas manqué de recueillir.

(*Note de l'Editeur.*)

(2) 1649. (*Note de l'Editeur.*)

me dit de lire les sermons de l'évêque Andrews, la politique ecclésiastique de Hooker, et le livre de l'évêque Laud contre Fisher, pour m'affermir contre le papisme. Il me dit qu'il avait pardonné à tous ses ennemis, et espérait que Dieu leur pardonnerait aussi, et nous ordonna, ainsi qu'à mes autres frères et sœurs, de leur pardonner. Il me chargea de dire à ma mère que jamais ses pensées ne s'étaient éloignées d'elle, et que son amour serait le même jusqu'au dernier moment. Il nous ordonna, à mon frère et à moi, de lui demeurer soumis, me chargea d'envoyer sa bénédiction à mes autres frères et sœurs, et de parler de lui à tous ses amis; ensuite, après qu'il m'eut donné sa bénédiction, je pris congé de lui.

Autre relation de la princesse Élisabeth.

« Le Roi dit au duc de Glocester qu'il ne lui disait rien qui ne fût pour le bien de son âme. Il lui dit qu'il avait entendu dire que l'armée voulait le faire Roi; mais que ce n'était pas une chose à quoi il dût se porter s'il avait égard au salut de son âme; car il avait deux frères avant lui, et lui ordonna donc, sur le cas qu'il faisait de sa bénédiction, de ne l'accepter jamais, à moins que cela ne lui revînt légitimement; il lui dit de craindre le Seigneur, et que le Seigneur aurait soin de lui. »

La relation suivante n'est pas de la main de la princesse Elisabeth, mais paraît avoir été écrite d'après le compte qu'elle a rendu de cette entrevue.

Véritable relation des paroles du Roi à lady Elisabeth et au duc de Glocester, le jour qui précéda sa mort.

Ses enfans étant venus le voir, il donna d'abord sa bénédiction à la princesse Élisabeth, et lui dit de ne pas oublier de dire à son frère James, quand elle le verrait, que la dernière volonté de son père était qu'il ne se bornât plus à considérer Charles seulement comme son frère aîné, mais qu'il lui obéît comme à son souverain, et qu'ils devaient s'aimer l'un et l'autre, et pardonner aux ennemis de leur père. Alors le Roi lui dit : « Mon cher cœur, vous oublierez cela ? » — « Non, dit-elle, je ne l'oublierai jamais tant que je vivrai ! » et, versant un torrent de larmes, elle lui promit de mettre par écrit les détails de leur visite.

Ensuite le Roi, prenant le duc de Glocester sur ses genoux, lui dit : « Mon cher cœur, ils vont couper la tête à ton père. » Sur cela l'enfant se mit à le regarder fixement d'un air très-sérieux. « Fais attention, mon enfant, à ce que je te dis, « continua le Roi; ils vont me couper la tête et « peut-être te faire Roi; mais fais attention à ce « que je te dis, vous ne devez pas être Roi, tant

« que vos frères Charles et James seront en vie, « car ils couperont la tête à vos frères, s'ils peu- « vent les attraper, et finiront par te couper « aussi la tête. Je vous ordonne donc de ne vous « jamais laisser faire Roi par eux. » A quoi l'enfant dit en soupirant : « Je me laisserais plutôt mettre en morceaux ! » Cette repartie si inattendue d'un enfant si jeune donna au Roi une extrême joie. Herbert et Warwick ont donné les détails des derniers momens du Roi dans sa prison. Nalson en ajoute quelques autres tirés de Kennet et de quelques autres écrits.

Le Roi, lorsqu'il eut fini ses dévotions, fut conduit de Saint-James à Whitehall, par un régiment d'infanterie et sa garde ordinaire. D'un côté étaient près de lui l'évêque de Londres, de l'autre, le colonel Thomlinson chargé de sa garde, et qui l'accompagnait la tête découverte (1). Comme la garde marchait lentement, le Roi lui

(1) Il avait demandé à Thomlinson de ne pas le quitter ; les égards que celui-ci lui avait témoignés, le soin qu'il prenait de réprimer, autant qu'il le pouvait, les insolences des soldats, lui avaient valu la confiance et la reconnaissance de ce malheureux prince. Thomlinson déposa au procès de Hacker que le soir qui précéda sa mort, le roi l'avait appelé dans sa chambre ; là, il s'entretint avec lui de quelques legs qu'il venait de faire, dit qu'il avait préparé quelque chose qu'il voulait dire le lendemain sur l'échafaud, et lui fit présent comme legs d'un étui d'or où il mettait ses cure-dents. Ce fut alors

dit d'aller plus vite, ajoutant qu'il allait à sa tête combattre pour une couronne éternelle. Arrivé au bout du parc, il monta l'escalier conduisant à à la longue galerie de Whitehall, où il avait coutume de loger (1). Là, il y eut un retard auquel il ne s'était pas attendu, parce que l'échafaud n'était pas prêt. Il passa la plus grande partie de ce temps en prières; vers midi Sa Majesté ayant mangé un morceau de pain et bu un verre de vin

---

qu'il le pria de ne pas le quitter. Pendant qu'il traversait le parc de Saint-James, il lui parla de son enterrement, dit qu'il désirait qu'on en remit le soin au duc de Richmond et à quelques autres qu'il amènerait avec lui. Il ajouta qu'il avait eu l'idée que son fils pourrait bien venir faire ses funérailles (supposant apparemment que sa mort produirait une révolution en faveur de sa famille), et qu'il désirait en conséquence qu'on ne se pressât pas de l'enterrer. Ce fut au colonel Thomlinson que s'adressa M. Seymour pour pouvoir remettre au Roi la lettre du prince de Galles. Lorsque M. Seymour eut quitté le Roi, le colonel Hacker communiqua au colonel Thomlinson le warrant par lequel était rapporté l'ordre qu'il avait reçu de veiller à la sûreté de la personne du Roi. Hacker et Thomlinson évitèrent de lui faire connaître ce nouveau warrant, et bien que la mission que ce dernier avait à remplir près du Roi fut terminée, Hacker, instruit du dernier désir du Roi, laissa Thomlinson le suivre à l'échafaud. Hacker marchait le premier, puis le Roi, puis l'évêque, puis Thomlinson, qui s'arrêta à l'entrée de la salle, près de la fenêtre. (*Note de l'Editeur.*)

(1) Il avait choisi cette pièce.

(*Note de l'Editeur.*)

blanc, le colonel Hacker, accompagné d'autres officiers et soldats, fit traverser au Roi, à l'archevêque et au colonel Thomlinson la salle des banquets, et les conduisit à l'échafaud (1). Une forte garde, de plusieurs régimens de cavalerie et d'infanterie, placée tout autour, empêchait le peuple d'approcher, et le Roi d'être entendu; en sorte qu'il adressa principalement son discours à l'archevêque et au colonel Thomlinson.

« Comme je ne puis guère être entendu que de vous, c'est à vous que j'adresserai ici quelques paroles. En vérité, je pourrais fort bien garder le silence si je ne pensais, en me taisant, donner lieu de croire que j'accepte les crimes dont on me charge, comme je me soumets à en subir la peine; je crois qu'il est de mon devoir envers Dieu et mon pays de me faire connaître à tous pour un honnête homme, un bon roi, un bon chrétien. Je commencerai par établir mon innocence. Réellement je ne crois pas qu'il soit très-nécessaire d'insister long-temps sur ce point; car le monde entier sait que ce n'est pas moi qui ai commencé la guerre avec les deux chambres du parlement, et Dieu, à qui je vais bientôt rendre compte de ma

(1) L'échafaud était dressé devant Whitehall, contre la muraille de la salle des banquets, d'où l'on y arrivait par une des fenêtres de cette salle.

(*Note de l'Editeur.*)

vie, m'est témoin que je n'ai jamais eu l'intention d'empiéter sur leurs priviléges; c'est le parlement qui a commencé à empiéter sur les miens. Il a commencé par la milice : il reconnaissait que la milice m'appartenait; mais il a jugé à propos de me l'enlever, et, en un mot, si on veut faire attention aux dates des commissions données par lui et par moi, ainsi qu'à nos déclarations, on verra que c'est lui qui a commencé les troubles et non pas moi. Ainsi, j'espère que Dieu me déchargera du crime de ces énormités dont on a voulu m'accuser. Je ne prétends pas, dans mes sentimens de charité, en accuser, Dieu m'en préserve, les deux chambres du parlement; cela n'est point nécessaire; elles sont, je l'espère, exemptes de ce crime; car je crois que cette effusion de sang doit être attribuée à des agens coupables placés entre elles et moi. Ainsi, innocent moi-même, je prie Dieu que, comme je l'espère, elles le soient également. Cependant Dieu me préserve d'être assez mauvais chrétien pour ne pas reconnaître la justice de son jugement à mon égard. Il lui arrive souvent de faire justice par une injuste sentence; cela est ordinaire. Je dirai seulement qu'une sentence injuste, dont j'ai souffert l'exécution, retombe aujourd'hui sur moi par l'injustice d'une autre sentence. C'était ce que j'avais à vous dire pour vous faire connaître mon innocence.

Maintenant, pour vous prouver que je suis un bon chrétien, voilà ici un homme de bien (montrant l'évêque Juxon) qui, je l'espère, rendra témoignage que j'ai pardonné à tout le monde, même à ceux en particulier qui ont été les principales causes de ma mort. Qui ils sont, Dieu le sait; je ne désire pas le savoir. Je prie Dieu de leur pardonner; mais ce n'est pas tout : ma charité doit aller plus loin, je désire qu'ils se repentent; car en vérité ils ont en ceci commis un grand péché. Je prie Dieu avec saint Etienne qu'il ne leur soit point imputé. Et non-seulement cela, mais je désire aussi qu'ils puissent prendre les bons moyens pour rétablir la paix dans le royaume; car la charité m'ordonne non-seulement de pardonner aux individus, mais de travailler jusqu'à mon dernier soupir à la paix du royaume. Ainsi, messieurs, je désire de toute mon âme cette paix, et j'espère qu'il y a ici quelques personnes qui iront plus loin et s'efforceront de l'établir. Maintenant, messieurs, je dois vous faire connaître comment vous êtes hors de la route et comment vous pouvez y rentrer. D'abord vous êtes hors de la route; car certainement tout ce que je vois me prouve que les moyens que vous avez employés jusqu'ici sont ceux de la conquête. Et cela est une mauvaise voie; car, selon moi, messieurs, la conquête n'est jamais juste que lorsqu'elle est entreprise pour une bonne et juste cause, soit qu'elle

ait pour motif un titre légitime ou la réparation d'une injustice; et alors, si vous dépassez le but primitif de la guerre, vous rendez injuste à la fin ce qui était juste d'abord; s'il ne s'agit que de conquête, ce n'est plus qu'un brigandage; ainsi qu'un pirate l'a dit à Alexandre, représentant à ce Roi qu'il était un grand brigand, et lui, pirate, seulement un petit brigand. Je pense donc, messieurs, que le chemin où vous êtes entrés est tout-à-fait hors de la droite voie. Maintenant je désire vous y ramener; et, croyez-moi, vous n'irez jamais droit, Dieu ne vous fera point prospérer jusqu'à ce que vous rendiez ce qui est dû à Dieu, au Roi, c'est-à-dire à mon successeur et au peuple. Je suis pour le peuple autant qu'aucun de vous; vous devez rendre à Dieu ce qui lui est dû en réglant son Église, maintenant en désordre, selon la raison et conformément à l'Écriture. Je ne puis maintenant vous en indiquer spécialement les moyens; je vous dirai seulement qu'il faut qu'un synode national librement convoqué et laissé à la liberté de ses discussions, décide des matières religieuses après avoir entendu toutes les opinions. — Alors le Roi, se tournant vers quelqu'un qui touchait à la hache, lui dit : « Ne gâtez pas la « hache, elle pourrait me faire plus de mal; » puis il continua. — Quant au Roi, ce n'est pas à moi, c'est aux lois du pays à vous apprendre clairement ce que vous devez faire, et ainsi, comme

cela me regarde ; je me contenterai de vous en dire un mot en passant. Quant au peuple, en vérité, je désire autant que qui que ce soit sa liberté et le maintien de ses franchises. Mais je dois vous dire que cette liberté et ces franchises ne peuvent subsister que par le moyen d'un gouvernement, par des lois qui assurent la garantie de la vie et des biens de tous. Le peuple ne doit point avoir de part dans le gouvernement; cela ne lui appartient pas. Un souverain et des sujets sont des choses tout-à-fait différentes, et ainsi donc, jusqu'à ce que vous ayez fait ce que je vous ai dit, que vous ayez donné au peuple cette espèce de liberté, il n'aura pas, je vous le répète, la jouissance de lui-même.

Messieurs, c'est pour cette liberté que je suis ici. Si j'avais voulu laisser toute latitude aux moyens arbitraires, souffrir que les lois fussent changées selon qu'il plaisait au pouvoir de l'épée, il n'aurait pas été nécessaire de m'y conduire. Je vous le dis donc, et je prie Dieu que cela ne vous soit pas imputé, je suis le martyr du peuple. Messieurs, je ne vous retiendrai pas davantage. J'ajouterai seulement que j'aurais désiré avoir un peu plus de temps pour mieux méditer ce que je viens de vous dire. J'espère donc que vous m'excuserez. J'ai déchargé ma conscience, et je prie Dieu que vous vous conduisiez de la manière la plus efficace pour le bien du royaume et pour votre salut.

L'évêque Juxon. Quoique les sentimens religieux de Votre Majesté soient bien connus, on a pu compter que vous en diriez quelque chose pour la satisfaction du public.

Le Roi. Je vous remercie de tout mon cœur, milord; je l'avais tout-à-fait oublié. En vérité, messieurs, mes opinions religieuses sont, je le crois, bien connues du monde. Je déclare donc devant vous tous que je meurs chrétien, conformément à la profession de foi de l'église d'Angleterre que m'a laissée mon père; et cet honnête homme en pourra, je crois, rendre témoignage.

Alors se tournant vers les officiers, il dit: « Messieurs, pardonnez-moi ceci, ma cause est « bonne et mon Dieu clément. Je n'en dirai pas « davantage. »

Puis s'adressant au colonel Hacker, il lui dit: « Prenez soin, je vous prie, qu'ils ne me fassent pas souffrir, et, s'il vous plaît, monsieur..... » Alors quelqu'un s'approchant de la hache, il dit: « Prenez garde à la hache, prenez garde à la hache.

Ensuite il dit à l'exécuteur (1): « Je ferai de

(1) Whitelocke, de qui sont tirés la plupart de ces derniers détails ainsi que plusieurs autres, dit qu'il y avait sur l'échafaud deux hommes masqués; l'un des deux était l'exécuteur; on n'a jamais pu savoir qui était l'autre. Un témoin déposa, au procès de Hewlet, que l'exécuteur ordinaire avait avoué que c'était lui. Voici un autre fait déposé à ce procès

très-courtes prières, et quand j'étendrai les mains.....»

---

de Hewlet, qu'on accusait d'avoir été chargé de l'exécution. (Voir les *Mémoires* de Ludlow, tom. 3.)

Un batelier (Abraham Smith) déposa qu'aussitôt après l'exécution, comme il se promenait aux environs de Whitehall, il vit venir une file de mousquetaires qui firent mettre le bourreau dans son bateau, et lui dirent de s'éloigner promptement. « Comme je craignais, dit-il, qu'il n'eût coupé la tête au Roi, je tremblais de l'avoir dans mon bateau; mais je n'osais l'examiner sur le bord de peur des soldats. Je pris donc le large, et quand nous eûmes fait un peu de chemin, je dis : Qui diable ai-je donc dans mon bateau? Comment? demanda mon camarade. Alors je m'adressai au bourreau et je lui dis : « Êtes-vous le bourreau qui « a coupé la tête au Roi? — Non, dit il; comme il est vrai « que je suis un pécheur devant Dieu, ce n'est pas moi; » et il tremblait de tous ses membres. Je ne savais que faire. Je ramai encore un peu, puis je me remis à l'examiner, et quand nous fûmes un peu plus loin, je lui dis : « Dites-moi « la vérité, est-ce vous qui avez coupé la tête du Roi? Je ne « puis vous conduire, dis-je. — Non, dit-il, j'ai été pris par « une compagnie de cavalerie et tenu prisonnier à White- « hall. Vraiment ce n'est pas moi. On m'a tenu enfermé « tout le temps; mais ils avaient mes instrumens. » Je lui dis que je ferais couler mon bateau à fond s'il ne me disait pas la vérité; mais il me nia le fait avec beaucoup de protestations. Hewlet, que ses camarades n'avaient pas vu ce jour-là, soutint de même qu'il avait été enfermé à Whitehall toute la journée avec huit ou neuf autres qui s'étaient, comme lui, refusés à cette exécution; il y eut contre lui plus de témoignages qu'en sa faveur. Cependant les jurés délibé-

Il demanda à l'évêque son bonnet de nuit, et, l'ayant mis sur sa tête, dit à l'exécuteur : « Mes cheveux vous gênent-ils? » L'exécuteur le pria de les mettre tous sous son bonnet de nuit, ce qu'il fit avec son secours et celui de l'évêque. Puis se tournant vers celui-ci : « J'ai pour moi, lui dit-il, une bonne cause et un Dieu clément. »

L'évêque. Il n'y a plus qu'un degré à franchir ; il est plein de trouble et d'angoisse, mais de peu de durée, et songez qu'il vous fait faire un grand trajet, il vous transporte de la terre au ciel.

Le Roi. Je passe d'une couronne corruptible à

---

rèrent assez long-temps avant de le condamner, et sa grâce, qu'on lui accorda ensuite, semble prouver plus que tous les témoignages. (*State trials*, t. 5, c. 1660.) L'évêque Kennet rapporte qu'il avait entendu raconter à l'archevêque Tenison que, tandis qu'il était vicaire de Saint-Martin, une jeune femme était venue le trouver lui demandant avec instance de la suivre pour assister son père alors à l'agonie, et accablé, lui dit-elle, de l'horrible souvenir d'avoir tranché la tête du Roi. Il la suivit dans une allée située dans King's-Street, presque en face de Westminster ; mais quand il arriva, le malade était mort ; il n'avait point laissé de confession par écrit ; tout ce qu'il put savoir, c'est que ç'avait été une espèce de boucher ou de conducteur de bestiaux du comté de Huntingdon ; que, vers la fin de 1648, Cromwell l'avait envoyé chercher, et que depuis cette époque il avait vécu obscurément d'une pension viagère qu'il recevait annuellement. (*State trials*, t. 4, col. 1141.)

(*Note de l'Editeur.*)

une couronne incorruptible, où je n'aurai à craindre aucun trouble, aucune espèce de trouble.

L'évêque. Vous changez une couronne temporelle contre une couronne éternelle, c'est un bon marché.

Alors le Roi dit à l'exécuteur : « Mes cheveux « sont-ils bien ? » puis, ôtant son manteau et son Saint-George, il remit le Saint-George à l'évêque, en lui disant : « Souvenez-vous (1). » Puis

(1) On n'a jamais su positivement à quoi se rapportaient ces paroles. Quelques écrivains ont raconté, mais sans en fournir aucune preuve ou autorité, et Hume a répété ensuite qu'après la mort du Roi le conseil d'Etat, inquiet de savoir ce qu'elles signifiaient, avait fait venir l'évêque Juxon et l'avait pressé avec menaces de les expliquer, et qu'il avait dit que le Roi, la veille de sa mort, lui ayant expressément recommandé d'engager son fils, si jamais il remontait sur le trône, à pardonner à ses meurtriers, c'était là ce qu'il lui rappelait en lui remettant son Saint-George qu'il le chargeait de même de remettre à son fils. Whitelocke rapporte cette parole sans en donner l'explication ; Clarendon ne l'explique pas davantage. On imprima, en 1649, le *Discours du Roi*, et le détail de ses derniers momens tel qu'on le rapporte ici et qu'il se trouve dans Whitelocke. Il y est également fait mention de ces mots dits à l'évêque en lui remettant son Saint-Georges, et l'éditeur ajoute qu'on supposa qu'elles avaient rapport à la commission de remettre son Saint-Georges à son fils. Rushworth racontant le même fait dit simplement qu'on jugea que le Roi remettait à l'évêque son Saint-George pour le rendre à son fils. Il n'ajoute pas une réflexion sur les paroles qui accompa-

il ôta son habit et remit son manteau; puis regardant le billot, il dit à l'exécuteur : « Placez-le « de manière à ce qu'il soit bien ferme. »

L'exécuteur. Il est ferme, sire (1).

Le Roi. Quand j'étendrai mes mains de cette manière (faisant le geste de les étendre), alors... Ensuite, s'étant dit à lui-même deux ou trois mots les mains et les yeux levés vers le ciel, il tomba à genoux et mit sa tête sur le billot. Comme l'exécuteur rangeait encore ses cheveux sous son bonnet, le Roi, croyant qu'il allait frapper, lui dit : « Attendez le signe. »

L'exécuteur. Je l'attendrai avec le bon plaisir de Votre Majesté.

Au bout d'un instant le Roi étendit les mains et l'exécuteur sépara d'un coup sa tête de son

---

gnèrent cette commission. Son silence pourrait donner quelque probabilité à la supposition adoptée par Hume. Rushworth devait éviter de faire connaître un sentiment généreux de la victime de son maître. Quant au silence de Clarendon, il s'expliquerait assez par la sévérité de Charles II envers les meurtriers de son père. (*State trials*, tom. 5, col. 1140.) (*Note de l'Editeur.*)

(1) On traduit ici *Sir* par *Sire*, quoique dans le procès on l'ait traduit par *monsieur*. On l'adresse également en Anglais, au Roi et aux particuliers; mais comme l'exécuteur va l'instant d'après s'adresser au Roi sous le titre de *Votre Majesté*, on a cru devoir employer ici la formule la plus respectueuse.

(*Note de l'Editeur.*)

corps; alors, l'élevant en l'air, il la montra au peuple en disant : « Voilà la tête d'un traître ! » Au moment où le coup fut frappé tout le peuple fit entendre un gémissement lugubre; et, aussitôt après l'exécution, une compagnie de cavalerie s'avança de *Charing-Cross* vers *King's-Street*, et une autre de *King's-Street* vers *Charing-Cross* pour dissiper la foule. L'évêque et Herbert emportèrent le corps, le firent embaumer et mettre, ainsi que sa tête, dans un cercueil de plomb qu'on emporta à Saint-James, couvert d'un velours noir. Herbert demanda qu'il leur fût permis de l'enterrer dans la chapelle de Henri VII. Mais on le leur refusa, dans la pensée que cela attirerait dans cette chapelle une foule innombrable de toutes sortes de gens; on se détermina donc à l'enterrer dans la chapelle de Saint-George, à Windsor. Herbert en obtint la permission du parlement, et, après l'avoir laissé exposé quelques jours à Whitehall, à ce qu'il paraît, par l'ordre ou au moins avec la permission du parlement, le 7 février on le transporta à Windsor, dans un char de velours noir tiré par six chevaux couverts de drap noir, et accompagné d'environ une douzaine de personnes. On le déposa d'abord dans la chambre à coucher du Roi, mais le lendemain on le plaça dans une salle tendue de noir, et on l'entoura de flambeaux allumés. Ce même jour le parlement passa un acte par lequel le

duc de Richmond était autorisé à prendre soin des funérailles, pour lesquelles on lui alloua la somme de 500 livres sterling. On ne put obtenir du gouverneur de Windsor que le service se fît selon les formes de la liturgie.

Le 30 janvier, on avait empêché la poste de partir jusqu'à ce qu'on eût préparé les lettres adressées aux shériffs pour leur ordonner de publier l'acte qui défendait sous peine de mort qu'on proclamât roi Charles Stuart ou aucun autre. Le même jour on ordonna d'abattre les armes et les statues du Roi, et on abattit celle qui était placée sur le marché de Londres; elle fut rétablie par la cité en 1682.

FIN DU PROCÈS DE CHARLES Ier.

Digitized by Google

Digitized by Google

EIKÔN BASILIKÈ

OU

IMAGE ROYALE;

APOLOGIE ATTRIBUÉE A CHARLES Ier, ET PUBLIÉE PEU DE JOURS APRÈS SA MORT.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

L'EIKÔN BASILIKÈ.

Quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis la condamnation de Charles Ier quand l'*Eikôn Basilikè* (1) parut comme son œuvre, son image, comme une révélation glorieuse de l'homme qu'aux yeux de son parti, sa mort venait de placer au rang des martyrs. L'effet en fut prodigieux. Quarante-sept éditions consécutives en attestèrent la popularité, et l'admiration se proportionna à l'exaltation des sentimens auxquels répondait l'ouvrage. Des traductions multipliées en prolongèrent le retentissement dans toute l'Europe, et, parmi les écrivains nationaux et étrangers, les hommes les moins disposés à l'enthousiasme ont rendu témoignage du haut degré d'estime et de vénération que conçut alors l'Europe pour les talens et le caractère du prince infortuné qu'on s'accordait à en croire l'auteur (2).

Frappés de cet ébranlement général de l'opinion,

(1) *Image royale.*

(2) Bayle, en rapportant le passage où Milton révoque en doute l'authenticité de l'*Eikôn Basilikè*, ajoute : « Le sentiment de cet écrivain « n'avait point fait d'impression dans les pays étrangers, tant le monde

quelques écrivains modernes ont paru croire que l'*Eikôn Basilikè*, publiée avant la mort de Charles, eût suffi pour le sauver. On peut, loin des temps où se sont agités les partis, se livrer à de pareilles suppositions; mais quiconque a vu leur marche et sait avec quelle roideur ils sont poussés sur la pente où ils ont commencé à se lancer, ne croira guère à la puissance d'un pareil obstacle. Il est des époques fatales où un premier pas détermine le but et ne laisse rien à espérer des incidens de la route. Mais si Cromwell et son parti n'étaient pas alors en état de reculer, ils n'étaient pas non plus en mesure de ne rien craindre, même après la victoire. Cette éclatante manifestation des sentimens et de la force d'un parti qu'ils n'avaient frappé si rudement que dans l'espoir de l'abattre, ne laissa pas de leur causer quelque inquiétude. Leurs écrivains se mirent à l'œuvre : Milton publia en 1649, sous le titre de l'*Iconoclastes*, une amère réfutation de l'*Eikôn Basilikè*, et dans la préface il mit en doute l'authenticité de l'ouvrage; William Lilly reproduisit ce doute, deux ans après, dans ses *Observations sur la vie et la mort du roi Charles*.

« y était persuadé que le roi Charles Ier avait fait le livre qui portait « son nom. Cela faisait tant d'honneur à sa mémoire, et paraissait « si capable de le faire considérer comme un vrai martyr, que l'on « jugea que Milton, s'inscrivant en faux, n'avait fait que se servir « de la ruse des avocats, qui nient tout ce qui est trop favorable au « parti contraire. » (Article *Milton*, note N. « On ne saurait douter, « dit lord Shaftesbury, que les pieuses méditations attribuées à ce « monarque n'aient, en grande partie, contribué à lui valoir les « titres glorieux et impérissables de Saint et de Martyr. » (*Characters*, etc., tom. 1, pag. 193; *éd.* in-12, 1746.)

(*Note de l'Editeur.*)

L'indignation publique le repoussa comme un blasphème, et les deux républicains, hors d'état de donner, à l'appui de leur opinion, autre chose que des conjectures, demeurèrent en butte au flétrissant reproche d'un inutile témoignage de haine.

Cependant, si les preuves leur manquaient, on n'en avait point non plus à leur opposer; sous Cromwell, la prudence des royalistes avait dû travailler à les détruire; après la restauration, la prudence de leurs adversaires évitait de produire les objections qui auraient pu provoquer le débat et amener la découverte de la vérité; la disposition dominante du public ordonnait de croire, et la mode, presqu'aussi puissante que l'intérêt, consacrait toute opinion chère à la cause royaliste. En vain quelques voix essayèrent de protester contre la certitude générale; en vain, parmi les royalistes mêmes, quelques uns avaient des motifs de nier ou de révoquer en doute l'authenticité d'un ouvrage qu'on regardait comme la gloire de son auteur; ces confidences ne sortaient pas du cercle étroit de la conversation. Il en résultait seulement pour les croyans une sorte de malaise qui se trahissait par les efforts de quelques uns d'entre eux pour établir, par des faits, une vérité qu'on ne se hasardait guère à leur contester, comme si leur opinion, trop peu sûre d'elle-même, eût senti le besoin d'attaquer, dans son silence même, une incrédulité qui l'inquiétait.

Le témoignage le plus positif qu'on pût citer, était celui de l'imprimeur Royston qui, le 23 décembre 1648, avait reçu, de la main du docteur Symmonds, le

Digitized by Google

manuscrit de l'*Eikôn Basilikè*, que le docteur assurait être l'ouvrage du Roi, et qu'il disait tenir du docteur Bryan-Duppa, évêque de Salisbury, et chapelain de Charles Ier. Symmonds était mort peu de temps après, emprisonné à ce qu'il paraît pour ce fait; Duppa était mort aussi en 1662, et sans doute n'avait point été appelé à s'expliquer publiquement. Avec eux avaient disparu les seules traces qui pussent conduire à la certitude. La veuve de Symmonds confirmait le témoignage de Royston. Son mari lui avait souvent affirmé, disait-elle, que le Roi était l'auteur de l'*Eikôn Basilikè*, mais sans vouloir lui apprendre de qui il le tenait. Quant à l'existence du manuscrit original, les données étaient encore plus incertaines. Herbert (voir ses *Mémoires*), parmi les livres que le Roi lui avait laissés à sa mort, avait trouvé un manuscrit de l'*Eikôn Basilikè;* mais rien de la part de Charles ne lui avait donné lieu de penser qu'il en fût l'auteur, et la manière dont Herbert exprime son opinion à cet égard, surtout ce qui en est rapporté dans les *Mémoires* de Warwick (voir les *Mémoires*) semble indiquer un penchant à croire plutôt que la conviction. Un ouvrage intitulé *The princely Pelican*, publié en 1649, probablement en réponse à l'*Iconoclastes*, rapportait que le manuscrit de l'*Eikôn Basilikè*, pris à la bataille de Naseby avec les autres papiers du Roi, lui avait été rendu par un officier de l'armée, et, après la restauration, on avait su que cet officier était le major Huntington (1). Quelques au-

(1) Telle fut du moins la déclaration de Huntington qui ajouta que

tres témoignages moins décisifs et de peu d'autorité étaient rapportés à l'appui de ceux-ci. C'était assez de preuves pour un public auquel on n'en présentait pas de contraires. L'*Eikôn Basilikè* avait été imprimée, avec privilége du Roi, au nombre des œuvres de Charles Ier. La chose paraissait donc jugée lorsqu'en 1686, à la vente de la bibliothèque de lord Anglesey, on trouva sur une page blanche de son exemplaire de l'*Eikôn Basilikè*, cette note écrite de sa main. «Le roi Charles II « et le duc d'York, à qui je montrais, dans la cham- « bre des lords, durant la dernière session du parle- « ment en 1675, une copie manuscrite de ce livre où « se trouvent quelques corrections et changemens de « la propre main du feu roi Charles Ier., m'ont tous

---

les chapitres de réflexions étaient écrits de la main de sir Édouard Walker, avec des additions ou corrections interlinéaires de la main du Roi; mais que les prières étaient en entier de la main du Roi. Mais sir Edouard Walker, qui a écrit en faveur de l'authenticité de l'*Eikôn Basilikè*, ne dit rien de ce fait qui cependant serait décisif, et raconte, d'autre part, qu'un ouvrage de lui (le Discours historique sur les guerres civiles), composé à la demande du Roi, et remis par lui au Roi en 1645, et par le Roi à lord Digby chargé de le revoir, avait été perdu à la bataille de Naseby; et rendu au Roi, deux ans après, par un officier de l'armée. Il paraît, de plus, que cet ouvrage de sir Édouard Walker portait des corrections de la main du Roi. Huntington, en supposant que son témoignage fût sincère, doit donc avoir confondu, et rapporté à l'ouvrage dont on s'occupait alors avec chaleur, ce que sa mémoire lui fournissait sur un autre manuscrit. Il n'est d'ailleurs nullement impossible que, parmi les papiers rendus au Roi après la bataille de Naseby, il se soit aussi trouvé quelques ébauches employées depuis à la composition de l'*Eikôn Basilikè*, ce qui aurait pu contribuer à l'erreur de Huntington, et à celle de l'auteur anonyme du *Princely pelican*.

(*Note de l'Editeur.*)

« deux assuré que ce n'était point une composi-
« tion (1) du feu Roi, mais l'ouvrage du docteur Gau-
« den, évêque d'Exeter (2); ce que j'insère ici pour
« détromper les autres sur ce point, par cette attes-
« tation écrite de ma main. »

A l'époque de cette découverte, si l'éloignement rendait la vérité plus difficile à découvrir, elle était devenue plus facile à discuter. Le vent avait tourné, la révolution de 1688 se préparait, et les opinions qui pouvaient déplaire à la maison régnante n'avaient pas du moins le public pour adversaire. Il est d'ailleurs permis de douter que le fils catholique de Charles Ier mît un grand prix aux preuves qu'avait pu donner son père de son ferme attachement à la religion anglicane : ce ne fut cependant qu'après la révolution de 1688 que s'échauffa la controverse sur l'authenticité de l'*Eikôn Basilikè*, soit que les antagonistes des Stuart crussent pouvoir alors traiter ce sujet avec plus de liberté, ou que leurs partisans attachassent plus d'importance aux souvenirs qui leur en restaient.

Gauden, sa femme, ni son fils n'existaient plus;

---

(1) *Compiling*, ce qui signifie également en anglais compilation et composition.

(*Note de l'Editeur.*)

(2) On s'est étonné que la note de lord Anglesey, écrite évidemment treize ans au moins après la mort du docteur Gauden, le désignât comme évêque d'Exeter, tandis qu'il est mort evêque de Worcester. Mais Gauden, comme on le verra, ne fut évêque de Worcester que trois mois, et probablement on avait conservé l'habitude de le désigner par son premier titre.

(*Note de l'Editeur.*)

mais le docteur Walker, son ami et son confident, soutenait la réalité des faits contenus dans la note de lord Anglesey; il avait vu Gauden travailler à l'*Eikôn Basilikè*, l'avait accompagné une fois chez le docteur Duppa, à qui il communiquait son manuscrit; et ce jour-là, en quittant l'évêque de Salisbury avec qui il s'était long-temps entretenu en particulier, Gauden avait dit à Walker que Duppa désirait qu'on ajoutât deux chapitres, l'un sur *l'ordonnance contre la liturgie*, l'autre sur *le refus qu'on avait fait de permettre au Roi de voir ses chapelains*, et qu'il s'était chargé de les écrire, tandis que Gauden acheverait le reste. Enfin, Walker avait reçu de Gauden lui-même la dernière partie du manuscrit de l'*Eikôn Basilikè*, dans un paquet cacheté, et il l'avait remise, le 23 décembre 1648, à la personne qui devait apparemment la faire passer ensuite à Royston par les mains de Symmonds.

Les détails que donnait à cet égard le docteur Walker étaient en partie confirmés par un écrit de mistriss Gauden, trouvé, dit-on, par M. Arthur North, son gendre, dans les papiers de son fils, et dont l'objet avait été, à ce qu'il paraît, de solliciter, après la mort de son mari, les bienfaits de la cour qu'elle n'avait pas obtenus. Selon le récit de mistriss Gauden, l'*Eikôn Basilikè* avait été composée par son mari dans l'intention de contrebalancer, dans le public, l'avantage que donnait à Cromwell sa réputation de piété, et pour produire sur l'opinion un effet favorable au Roi. Il avait d'abord donné à son ouvrage le titre de *Suspiria Regalia*, et comptait le publier

comme trouvé dans l'appartement du Roi, après son enlèvement de Holmsby. Ce projet fut communiqué à lord Capel qui l'approuva, mais ne crut pas que l'ouvrage dût être imprimé sans le consentement du Roi, alors à l'île de Wight. Le marquis de Hertford fut donc secrètement chargé d'y porter le manuscrit, et rapporta pour réponse à Gauden que le Roi, à qui Duppa, alors près de lui, avait lu plusieurs chapitres de l'ouvrage, l'approuvait entièrement, comme une fidèle expression de ses pensées, et en désirait la publication, mais non pas sous son nom, et, qu'ayant été instruit du projet de l'auteur, il avait demandé du temps pour y réfléchir. Gauden alors s'était déterminé à faire imprimer une copie qu'il avait conservée, pensant que cette publication pourrait être utile au Roi, dont les dangers devenaient chaque jour plus imminens; et, changeant le premier titre contre celui d'*Eikôn Basilikè*, il avait remis le manuscrit à Symmonds et celui-ci à Royston, comme l'ouvrage du Roi lui-même; on se hâtait pour le faire paraître à temps, lorsque l'ouvrage, à moitié imprimé, fut découvert et saisi. Il fallut recommencer et l'on ne fut en état de le publier que quelques jours après la fatale exécution.

Tel est en substance le récit de mistriss Gauden. Quelque positif qu'il paraisse, son autorité n'est pas suffisante pour décider la question. L'intérêt de mistriss Gauden était grand; la disparution de presque tous les témoins laissait le champ libre à ses assertions; d'ailleurs, quelque confiance qu'on pût ajouter à son témoignage, l'écrit où il était déposé ne nous est

connu que par Ludlow et Toland, tous deux imbus de ces préventions de parti qui rendent la crédulité si facile, et ni l'un ni l'autre n'en avaient vu que des extraits. Mais le compte rendu du docteur Walker, imprimé en 1692, c'est-à-dire un an avant le pamphlet de Ludlow, ne permettait guère de douter que Gauden n'eût eu au moins une grande part à la composition de l'*Eikôn Basilikè*. Ce récit avait d'ailleurs servi d'explication à d'autres faits, qui, bien compris, peuvent conduire à une sorte de certitude.

On s'était étonné à la restauration de voir Gauden élevé à l'évêché d'Exeter. Chapelain du comte de Warwick au commencement de la révolution, Gauden avait embrassé avec ardeur les opinions de son patron, et les occasions qu'elles lui procuraient de se mettre en avant. Un sermon prêché en 1640, devant la chambre des communes, lui avait valu le présent d'une riche aiguière d'argent. En 1641, il fut promu au rectorat de Bocking, bénéfice considérable. La vivacité de ses opinions n'aveuglait cependant pas sa prudence à tel point qu'il voulût confier entièrement aux hasards des partis la conservation de sa fortune; présenté par le parlement, il trouva moyen de se faire confirmer par l'archevêque Laud, alors à la Tour. Il fut nommé membre de l'assemblée des théologiens; il adopta le covenant, mais il eut soin de laisser son acceptation douteuse; et, s'étant prononcé, non pas précisément pour l'abolition, mais pour la réforme de l'épiscopat, il fut renvoyé de l'assemblée des théologiens. Son attachement à la cause qu'il avait d'abord choisie demeura néanmoins assez manifeste

pour le soustraire au danger d'être troublé dans la possession, beaucoup plus importante, de son prieuré de Bocking; mais, en même temps, ses relations secrètes lui assuraient, à ce qu'il paraît, le moyen de prouver, en cas de besoin, son retour sincère et complet aux opinions les plus loyales. Il composa, le 10 février 1649, une *juste invective* contre les meurtriers de Charles Ier; à la vérité, il ne la publia qu'en 1662, et si, le 5 janvier 1649, il fit paraître sous son nom une protestation contre *le projet de l'armée de juger et faire périr notre souverain seigneur le Roi*, le reste de sa conduite fut apparemment calculé de manière à mettre à couvert le prieuré de Bocking, dont il demeura en possession sous tous les gouvernemens, et où il s'occupa à composer un ouvrage en faveur de l'épiscopat, qui, paraissant en 1659, dut être mis, par les esprits clairvoyans, au nombre des signes certains de l'approche de la restauration.

La conduite publique de Gauden n'était donc pas propre à lui mériter les faveurs de la cour, et le rangeait plutôt au nombre de ces hommes que la rancune des partis, toujours plus active que leur reconnaissance, doit écarter du partage des fruits de la victoire; aussi Sheldon et plusieurs autres s'opposèrent-ils à sa promotion. Mais une cause secrète imposait la loi de le ménager; et il fut nommé évêque d'Exeter. Cependant Gauden, qui mettait ses services à plus haut prix, se plaignit amèrement d'une promotion qui, l'élevant en dignité, diminuait ou du moins n'augmentait pas assez ses

revenus. Plusieurs de ses lettres à lord Clarendon, insérées dans les *state papers* de ce ministre, indiquent, avec plus ou moins de clarté, les droits qu'il croyait avoir à la munificence royale, et l'espoir qu'il avait conçu que ce qui avait été *fait en Roi serait récompensé en Roi;* enfin il demande, en attendant mieux, qu'un bénéfice de 4 ou 500 livres sterling de revenu soit ajouté à son évêché, et ses papiers trouvés par M. Arthur North contiennent aussi sur ce sujet une réponse de lord Clarendon, dont l'écriture a été, dit-on, reconnue par son fils. Clarendon, en paraissant approuver l'arrangement proposé par l'évêque comme un heureux moyen de se délivrer de ses plaintives importunités, ajoute : « Le fait dont vous me parlez m'a été effectivement « confié comme un secret; je suis fâché de l'avoir « jamais su, et, lorsqu'il cessera d'être un secret, cela « ne fera plaisir à personne qu'à M. Milton. » Si, comme on l'a dit, il manque quelque chose à la parfaite authenticité des papiers de M. Arthur North, cependant le sentiment attribué ici à Clarendon est plus que prouvé par le silence absolu qu'il a gardé dans son *Histoire de la Rébellion* sur la publication de l'*Eikôn Basilikè*, évènement que tous les partis ont regardé comme si important pour la cause royale.

C'était par le docteur Morley, son chapelain, à qui Gauden l'avait confié dans le temps de la publication, que Clarendon avait été instruit du secret de l'*Eikôn Basilikè*. Cela n'empêcha pas le docteur Morley d'obtenir pour lui-même en 1662 l'évêché de Win-

chester, objet de l'ambition de Gauden qui fut obligé de se contenter alors de celui de Worcester, et s'en contenta si peu qu'il mourut, à ce qu'il paraît, de chagrin au bout de quelques mois, victime de cette impatience d'ambition et de vanité qui se manifeste dans ses lettres à Clarendon, et trop peu sûr apparemment de parvenir à se distinguer dans la foule des concurrens empressés à servir sous toutes les formes et par tous les moyens; il était alors employé par son nouveau parti à établir les principes de tolérance dont la cour se faisait un instrument; il venait de publier une déclaration en faveur de la liberté de conscience étendue même aux papistes, et s'occupait à en préparer une autre tendant à exempter les quakers de tout serment. La mort le sauva du danger d'un pas de plus ou d'une nouvelle rétractation.

Des écrits ou des actes de la vie du docteur Gauden l'*Eikôn Basilikè* est aujourd'hui le seul qui puisse donner occasion de prononcer son nom; s'il est difficile de ne pas lui attribuer la rédaction aussi bien que la publication de l'ouvrage, il demeure toujours incertain que le fond lui en appartienne entièrement; ses lettres ne donnent à cet égard aucune indication certaine; et la part que semble avoir eue dans l'entreprise Duppa, l'un des chapelains de Charles Ier en qui ce prince avait le plus de confiance, pourrait faire penser que le malheureux Roi n'avait pas été étranger du moins à la première idée de cette manifestation de lui-même, dont il était naturel que lui et ses partisans espérassent un effet fa-

vorable à sa cause. Peut-être quelques matériaux de sa main avaient-ils été donnés pour première base de l'ouvrage, et soit que Clarendon fût ou non instruit du fait, Gauden n'avait aucune raison de le rappeler, et avait un grand intérêt de le taire. Le récit de mistriss Gauden n'en parle pas ; mais ce récit qui d'ailleurs n'est pas, comme on l'a vu, d'une complète authenticité, ne dit rien non plus des relations de Gauden avec l'évêque de Salisbury, silence qui pourrait indiquer quelque chose à cacher. Walker paraît également supposer que l'ouvrage appartenait entièrement à son ami ; mais si l'on adopte le récit de mistriss Gauden, il est clair que Walker n'a pas été instruit de tout, car il dit en propres termes que « jamais Gauden n'avait « su certainement si le Roi avait vu son manuscrit, » ce qui contredit formellement l'assertion de mistriss Gauden relativement à la réponse rapportée par le marquis de Hertford. Enfin Warwick et plusieurs autres ont reconnu dans l'*Eikôn Basilikè* des choses qu'ils avaient entendues de la bouche du Roi ; sans doute l'identité des doctrines de parti suffirait pour expliquer de semblables rapports, mais ils viennent à l'appui d'une supposition naturelle en elle-même, et qui, si cette controverse avait aujourd'hui pour nous l'intérêt qu'en Angleterre elle offrit encore aux partis quarante ans après l'événement, pourrait recevoir de la discussion des faits un assez haut degré de probabilité.

Mais notre curiosité ne saurait être ni si patiente, ni si difficile à satisfaire, et des nombreuses dissertations écrites pour ou contre l'authenticité de l'*Ei-*

kôn Basilikè, les deux faits principaux qui ressortent pour nous sont l'importance politique et le mérite littéraire de l'ouvrage. Ce mérite a été si généralement avoué que, de tous les argumens employés par les partisans des Stuart pour désavouer la coopération du docteur Gauden, c'est celui auquel on a le moins répondu. Aucun des hommes qui ont soutenu le plus opiniâtrément la paternité de l'évêque d'Exeter n'a songé à nier la distance qui existe entre ses ouvrages avoués et celui qu'on lui attribue. « Il « est certain, dit Burnet, que Gauden n'a jamais rien « écrit de cette force, et, d'après ses autres ou- « vrages, personne, en comparant les styles, ne « pourrait croire qu'il eût été en état de faire un « livre aussi extraordinaire que celui-ci. » Si en effet Gauden a mérité entre ses contemporains le reproche de diffusion, d'enflure, d'affectation, il faut que ces défauts aient été poussés bien loin pour se faire remarquer dans un temps où ils formaient le caractère général du style, surtout dans les compositions théologiques; et l'on doit avouer que l'*Eikôn Basilikè* se distingue à cet égard par un degré de clarté et de sagesse dont on trouve peu d'exemples dans les écrits de l'école presbytérienne. Cependant cette sagesse même n'est pas exempte d'une certaine recherche d'images et d'un assez grand abus d'antithèses; cette clarté est plus d'une fois obscurcie par la longueur des phrases, l'étendue et le nombre des parenthèses; le savant embarras du style presbytérien s'y fait apercevoir; et s'il fallait comparer, le modèle que Charles nous a laissé, dans sa

controverse avec le docteur Henderson, de sa manière de traiter les matières théologiques, serait loin de prouver ses titres à la propriété de l'*Eikôn Basilikè*, écrit bien moins *fait en Roi*, quoi qu'en dise l'évêque d'Exeter, qu'il n'appartenait peut-être au royal auteur. Le style de Charles, tel que le présente sa controverse avec le docteur Henderson, est simple, dénué d'ornemens, et les phrases sont courtes et claires; ce qui distinguait à cette époque le style des cavaliers, gens sans prétention, pour la plupart, à la science théologique.

La composition de l'*Eikôn Basilikè* serait aussi une forte présomption contre l'authenticité de l'ouvrage, du moins dans l'état et la forme où il nous a été donné. On y reconnaît une sorte d'artifice bien peu conforme à la véritable nature des impressions dont on a prétendu nous offrir l'image naïve. Plusieurs chapitres, censés écrits sous la dictée du moment, sont évidemment en désaccord avec la situation. Ainsi deux chapitres ont été consacrés à la funeste résolution que prit le Roi de se rendre au camp des Ecossais. Le premier, qu'on suppose écrit au moment du départ d'Oxford, exprime les espérances du malheureux prince sur le dernier asile qui lui reste; le second, son indignation calme et résignée contre ceux qui ont trahi sa confiance. Ce n'est pas assurément au moment d'une telle démarche qu'on croit nécessaire de consigner, dans ses notes, pour son propre compte, les motifs qui l'ont déterminée; et, après l'événement, on se représente difficilement le monarque captif, occu-

pant ses loisirs à disposer l'expression de ses sentimens dans l'ordre le plus propre à l'effet dramatique.

Quant au fond des idées, l'*Eikôn Basilikè*, comme le dit un écrivain anglais de notre temps (1), « ne « renferme rien qui dépasse le cercle borné des mé- « ditations d'un théologien de cour. » Ce n'était pas un théologien de cour que Gauden, jeté dès l'origine dans les rangs de l'opposition; mais on a vu qu'il se concertait sur son travail avec l'évêque de Salisbury, et ce fut sans doute à ces communications, peut-être aussi à quelques pièces originales remises entre ses mains, que l'ouvrage du docteur presbytérien dut une couleur de vérité royale qu'on ne saurait, à certains égards, s'empêcher de reconnaître. Le droit divin des Rois, établi dans l'*Eikôn Basilikè* comme un dogme incontesté, s'y présente de plus sous les formes d'un sentiment intérieur et personnel, accompagné de ce mélange de dignité et de préoccupation de soi-même qu'une opinion semblable devait nécessairement produire dans l'esprit d'un souverain attaché comme Charles à des idées morales, et porté à regarder sa propre personne comme le premier objet des devoirs qui lui étaient imposés. Cependant cette convenance n'a pas toujours été si parfaitement observée que la personnalité religieuse ne se montre quelquefois à la place de la personnalité royale, et que le théologien ne rapporte aux intérêts du salut

(1) M. Malcolm Laing, Histoire d'Ecosse, tom. 3, pag. 432.
(*Note de l'Editeur.*)

ce que le Roi aurait probablement rapporté à ceux de sa couronne. Par exemple, l'égoïsme de repentir, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qui se laisse apercevoir dans le chapitre sur la mort du comte de Strafford, indique clairement les habitudes de l'esprit théologique qui bien souvent ne voit dans le crime que le péché, dans l'expiation que l'intérêt personnel du pécheur, et pour qui les traces du mal sont effacées lorsque le coupable peut se croire racheté de la punition. C'est dans quelques prières, composées véritablement par Charles lui-même, qu'il faut chercher l'expression douloureuse de sa pénitence sur cette criminelle faiblesse. S'il met ensuite au même rang le reproche qu'il se fait d'avoir consenti à l'abolition de l'épiscopat en Écosse, on doit se rappeler que c'est à la défense de cette institution en Angleterre que, jusqu'au dernier moment, le malheureux prince sacrifia l'espoir d'une paix prochaine, et du moins celui de la liberté. « Est-ce par igno-« rance, dit-il, dans une de ses prières intitulées « *Prière et Confession*, est-ce par ignorance que « j'ai permis que le sang innocent fût versé avec « de prétendues formes judiciaires, et que de fausses « méthodes introduites dans ton culte fussent éta-« bliés en Écosse et attaquassent les droits des évê-« ques d'Angleterre? Oh non! je le confesse avec « honte et douleur; pour suivre en ceci les conseils « de la sagesse humaine, j'oubliai les préceptes d'une « conscience éclairée par la vérité. O mon Dieu, je « n'ai point d'excuse à offrir, il ne me reste d'espé-« rance que dans l'immensité de tes miséricordes. »

Si l'on compare en général ces prières avec celles qui terminent les chapitres de l'*Eikôn Basilikè*, on sera frappé de la différence. Dans les premières se fait reconnaître le ton véritable de l'âme tremblante sous le poids de sa faiblesse, en présence de son créateur. Les autres ont été composées en présence du public. Sans parler de l'abus des antithèses qui paraît s'y être réfugié de préférence, on y reconnaît sans peine le soin de se faire, aux yeux du monde, un honneur et un appui des miséricordes divines, plutôt que l'application à les obtenir. Ce n'est pas ainsi que l'on prie pour soi-même, et il est clair que l'esprit de l'auteur, à son aise à l'égard du ciel, n'a pas cru devoir détacher ses regards de la terre.

On ne saurait dire si c'est aussi au public ou bien à ses propres opinions que Gauden a sacrifié celles du Roi à l'égard de l'épiscopat; on pourra remarquer combien, dans la prière que nous venons de citer, l'aversion de Charles pour toutes les mesures contraires à l'épiscopat est plus fortement marquée que dans l'*Eikôn Basilikè*. Mais c'est dans la controverse avec M. Henderson qu'il faut chercher le principal argument de Charles en faveur de la hiérarchie épiscopale: « ce qui « lui a inspiré, dit Charles, le plus de respect pour « la réforme, telle qu'elle a eu lieu dans l'Église « d'Angleterre, c'est qu'elle a été opérée non par la « multitude, mais par l'autorité monarchique. » Voilà sans doute un motif vraiment royal, et il a fallu que l'auteur de l'*Eikôn Basilikè* eût de bien fortes raisons pour se priver, en y renonçant, du caractère de vérité que son livre en eût reçu.

Il ne nous appartient plus aujourd'hui de bien juger les causes de l'effet immense que produisit cet ouvrage au moment de sa publication. Désabusés sur son origine, éloignés des événemens qui le firent naître, nous ne trouvons plus en nous ces émotions si susceptibles et si vives que soulevait, dans le cœur des loyaux Anglais, au milieu de leurs propres souffrances, la moindre trace d'un prince auquel la douleur publique ne voulait plus attribuer que des vertus. Il faut avoir traversé et subi soi-même les malheurs d'une époque pour être en état d'en partager le sentiment dans toute son intensité. A plus forte raison, dans le moment même du combat, l'âme exaltée devient susceptible d'impressions qui ne se peuvent conserver à travers les siècles. Grâces à Dieu, les souffrances de l'humanité ne forment pas un fonds de douleur destiné à s'accroître de génération en génération; mais la prodigieuse réputation de l'*Eikôn Basilikè*, la part qu'y prit probablement Charles Ier lui-même, la connaissance qu'il en eut du moins avant la publication, et qui équivaut à un aveu, ne nous permettaient pas de ne pas placer cet ouvrage au nombre des monumens originaux de la révolution.

F. G.

Digitized by Google

EIKÔN BASILIKÈ

OU

IMAGE ROYALE.

§ Ier.

Sur la convocation de ce dernier parlement par Sa Majesté.

C'est par mon propre choix et mon inclination, autant que par les conseils d'autrui et la nécessité de mes affaires, que j'ai été déterminé à convoquer ce dernier parlement; ayant toujours regardé la voie légale des parlemens comme la plus sûre pour ma couronne, la plus agréable à mon peuple. Et bien que je n'eusse pas oublié quelles étincelles de discorde quelques esprits mal faits avaient cherché précédemment à jeter dans les parlemens, comme j'espérais les avoir éteintes en m'abstenant, pendant quelques années, d'en convoquer de nouveaux, et que j'étais résolu d'ailleurs à donner toutes les satisfactions légitimes que pouvaient désirer les hommes sages et modérés, et à réformer tout ce dont on pourrait avoir à se plaindre dans le gouvernement de l'Église et celui de l'État, je me flattais que ma

franchise et leur modération préviendraient, dans le cas présent, toute espèce de malentendu et d'erreurs de conduite. Craignant cependant de trouver dans le parlement actuel des hommes disposés à porter dans les affaires une sorte de passion et de préjugés, j'avais voulu qu'on n'en trouvât point en moi, et je ne doutais pas que le poids de la raison ne parvînt à maintenir l'équilibre contre la violence des factions.

J'ai appris, à la vérité avec tristesse, quelle partialité, quel excès de chaleur populaire on avait, en divers lieux, porté dans les élections. J'espérais cependant que la gravité et la prudence des hommes choisis en quelques autres endroits suffiraient à calmer l'esprit des communes et à les contenir dans les bornes convenables, et que le zèle bien intentionné de quelques hommes se laisserait diriger par les règles de la modération, seules propres à conserver et rétablir la prospérité des États et des royaumes. Aussi, nul ne fut plus heureux que moi de la réunion du parlement actuel, parce que, connaissant mieux que personne tout ce que mon cœur était capable d'accorder au bien de mes sujets et à leur juste satisfaction, je me complaisais plus que personne dans l'idée de la bonne et solide intelligence qui devait en résulter entre moi et mon peuple.

Toute méfiance ainsi écartée de mon esprit,

je me sentais obligé, par mon propre intérêt et celui de mes enfans, de chercher à obtenir et à conserver l'affection et le bien-être de mes sujets; seul bien temporel qui soit laissé à l'ambition des Rois amis de la justice, et, après la protection de Dieu, le plus important à leur honneur et à leur sûreté. Je ne craignais point de diminuer ma prérogative, sachant bien que je ne pouvais y perdre si je retrouvais un équivalent dans l'amour de mes sujets.

Mon intention n'était pas seulement d'accéder aux désirs de mes amis, mais aussi à ceux de mes ennemis, et je comptais dépasser même les demandes qu'aurait pu former un mécontentement factieux, pouvu qu'elles se couvrissent seulement d'une apparence de sagesse et de modération.

J'avais résolu d'apaiser la haine et la colère qu'avaient attirées sur mon gouvernement la rigueur de quelques hommes ou les négligences commises dans la conduite des affaires de l'Église et de l'État, par des lois et des règlemens destinés à rectifier, non-seulement ce qu'il pouvait y avoir de mauvais dans la pratique, mais aussi ce que la constitution pouvait offrir de défectueux. Car personne n'avait un plus grand désir que moi de voir la religion affermie et maintenue dans sa pureté, dans son unité et dans la régularité qui lui appartient; soin qui intéressait éga-

lement ma piété et ma politique, puisque je sais que les dissensions civiles ne s'enflamment jamais d'une manière si dangereuse que lorsque les factions se peuvent appuyer d'un prétexte de religion.

J'étais déterminé à réformer ce que les avis du parlement, pleinement et librement exprimés, me feraient, dans ma conviction, regarder comme mauvais, à accorder tout ce que ma raison et ma conscience me diraient pouvoir être demandé avec justice. Je voudrais m'être tenu dans ces bornes et n'avoir pas souffert qu'en plusieurs occasions on l'emportât sur mon propre jugement, moins par des argumens que par des importunités; plus de confiance en moi-même m'aurait moins exposé à laisser prendre sur moi et sur mon royaume des avantages dont quelques hommes ne cherchaient à se saisir que pour arriver au pouvoir et aux moyens de faire le mal.

Mais nos péchés étaient mûrs, rien ne pouvait plus empêcher la justice de Dieu de faire éclater sa gloire dans nos calamités, quand notre prospérité avait refusé de lui rendre celle qui lui était due.

« Car tu nous as fait voir, ô Seigneur, que les résolutions d'un futur amendement ne satisfont pas toujours ta justice et ne préviennent pas la vengeance que tu veux prendre de nos iniquités passées.

« Nos péchés ont englouti nos espérances et tu nous as appris à attendre notre pardon de ta miséricorde, et non de nos projets de réforme.

« Maintenant que tu as vengé ta gloire par tes jugemens, et que tu nous as montré combien il est imprudent de t'offenser, sur cette présomption que nous pourrons ensuite te satisfaire, j'attends avec confiance de ta miséricorde que tu nous rendras ces biens dont nous avons assez abusé pour te forcer à nous en priver.

« Parce que nous n'avons pas su nous repentir à temps de nos péchés, tu nous donnes lieu de nous repentir des remèdes que nous avons employés trop tard.

« Cependant je ne me repens pas d'avoir appelé ce dernier parlement, car je l'ai fait, ô Seigneur, avec une intention droite, pour ta gloire et le bien de mes peuples.

« Les misères qui en sont sorties pour moi et pour mes peuples sont les justes effets de ta colère contre nous, et peuvent encore, par ta miséricorde, nous préparer des félicités à venir et des cœurs plus dignes d'en jouir.

« O Seigneur, bien que tu nous aies retiré un grand nombre de consolations, accorde-nous, à moi et à mon peuple, de profiter de nos afflictions et de tes châtimens, afin que ta verge puisse, aussi bien que ton bras, nous servir de soutien. Nous oserons regarder tes coups, non comme ceux d'un

ennemi, mais comme ceux d'un père. Lorsque tu feras entrer dans nos cœurs ces humbles sentimens, cette patience dans le repentir qui conviennent à tes enfans, je n'aurai plus lieu de regretter les maux que nous a occasionnés ce parlement, puisqu'il t'aura servi de moyen pour nous porter, moi et mon peuple, à nous repentir sincèrement des péchés que nous avons commis.

« Ta grâce, accompagnée de nos souffrances, est infiniment meilleure que ne pourrait l'être une paix accompagnée de péchés.

« O toi, sagesse et bonté souveraine, qui déjoues nos conseils, dompte aussi nos cœurs, et que tout ce que nous souffrirons de pis, par l'ordre de ta justice, serve par ta miséricorde à nous rendre meilleurs.

« Comme nos péchés ont tourné nos antidotes en poisons, que ta grâce tourne nos poisons en antidotes.

« Et comme nos péchés, durant la paix dont nous avons joui, ont amené pour nous cette guerre malheureuse, permets que cette guerre nous prépare à la paix bienheureuse que tu nous donnes.

« Et, si je n'ai possédé ici-bas que des royaumes pleins d'amertume, fais que je puisse obtenir dans mon cœur et dans le ciel où tu es, ce royaume de paix que Jésus-Christ nous a acheté, et que, pour l'amour de mon Sauveur, tu accorderas à ton serviteur, malgré ses péchés. Amen. »

§ II.

Sur la mort du comte de Strafford.

Je regardais milord Strafford comme un homme tel par sa haute capacité, qu'un prince pouvait avoir à craindre plutôt qu'à rougir de l'employer dans les plus grandes affaires de l'État.

Car ses talens devaient le disposer naturellement à entreprendre avec audace ce qui devait, selon toute apparence, le jeter dans de grandes erreurs et lui attirer beaucoup d'ennemis. Il était impossible qu'il ne s'en amassât pas un grand nombre autour d'un homme qui, parcourant avec un éclat si puissant une sphère si haute, élevait nécessairement, comme le soleil, une abondance d'envieuses vapeurs qui, condensées par la haine populaire, étaient capables de jeter un nuage sur l'intégrité et le mérite le plus éclatant.

Quoique dans mon opinion je ne puisse approuver tout ce qu'il a fait, poussé peut-être par la nécessité des temps et par le caractère de ce peuple, plutôt que par une disposition naturelle à la hauteur et à la sévérité, cependant on n'a jamais pu me convaincre qu'il fût assez criminel pour que je dusse abandonner volontairement sa vie aux coups de la justice et à la malice de ses ennemis.

Jamais je ne me suis trouvé dans une conjoncture plus malheureuse que relativement à l'affaire de cet infortuné comte. Placé entre les murmures de ma conscience et la nécessité, me disait-on, d'apaiser les murmures importuns de quelques hommes, je me laissai persuader, par des gens que je pensais qui me voulaient du bien, de prendre le parti le plus sûr plutôt que celui qui me paraissait juste, et de préférer la tranquillité extérieure de mon royaume et la paix avec les autres, à la sécurité intérieure de ma conscience devant Dieu.

Et, dans la vérité, je suis bien loin de vouloir excuser l'acquiescement que j'ai donné à sa mort; car je n'y ai point pleinement consenti, et, dans mon opinion, aucune loi précise ne permettait de la lui infliger; aucun remords de conscience ne m'a jamais été plus douloureux, et, en signe de mon repentir, je m'en suis souvent accusé avec affliction devant Dieu et les hommes, comme d'un acte de fragilité si coupable qu'il manifestait une crainte des hommes supérieure à la crainte de Dieu, de ce Dieu que n'est pas digne de représenter sur la terre l'homme qui consent à épargner des malheurs à l'État, par des actes d'une si haute injustice qu'aucun avantage public ne peut les expier ni les compenser.

Je vois que c'est un mauvais marché que de blesser sa propre conscience pour guérir les maux

de l'État, et de calmer la tempête des mécontentemens populaires en élevant des orages dans son propre sein.

La justice de Dieu n'a pas manqué de montrer au monde, par l'événement et les funestes conséquences d'une pareille action, la fausseté de cette maxime : *Il vaut mieux qu'un homme périsse injustement que de mécontenter ou de perdre le peuple.* Car, selon toute probabilité, si j'avais défendu l'innocence de Strafford, au moins en refusant, conformément aux lois de justice que me prescrivait ma conscience, de signer ce bill de mort, je n'aurais pas souffert de mon peuple de plus grands maux que je n'en ai souffert depuis que j'ai satisfait, par cette cruelle faveur, aux importunités de quelques hommes, et la consolation eût été bien plus grande. Et j'ai remarqué que ceux qui m'ont conseillé de signer le bill ont été si loin de recevoir du peuple la récompense de ce qu'ils ont fait pour lui plaire, que personne ne s'en est vu plus harcelé et plus poursuivi qu'ils ne l'ont été. Celui-là qui, seul, m'a conseillé de ne point donner un consentement contraire à la voix de ma conscience, a été le moins tourmenté de tous; j'espère que Dieu leur a pardonné, ainsi qu'à moi, la criminelle imprudence de cette action.

J'ai tellement au fond de mon âme la conscience d'avoir été coupable en ceci que j'en ai accueilli

avec plus de joie les jugemens qu'il a plu à Dieu de faire descendre sur moi, comme des moyens, je l'espère, dont a voulu se servir sa miséricorde pour me sanctifier à ce point que je pusse me repentir de cet acte injuste (car il l'a été de ma part), et pour m'apprendre à l'avenir que la meilleure règle de politique est de préférer l'accomplissement de la justice à toutes les jouissances, et la paix de ma conscience à la conservation de mes royaumes.

Tourmenté, depuis, des violentes importunités par lesquelles on a cherché à obtenir mon consentement à des actes que repoussait ma conscience, rien n'a plus contribué à soutenir ma résistance que les remords aigus que j'ai ressentis de mon acquiescement dans l'affaire du lord Strafford.

Ce n'est pas que je voulusse l'employer encore dans mes affaires contre l'avis de mon parlement, mais je voudrais n'avoir pas eu part à sa mort, étant, plus que personne au monde ne peut l'être, assuré qu'il ne la méritait pas.

Les crimes qu'on lui reprochait étaient si peu prouvés qu'un long procès conduit avec soin n'en put convaincre la majorité des deux chambres, particulièrement celle des lords, dont à peine un tiers se trouvait présent lorsque le bill passa dans cette chambre. Quant à la chambre des communes, un grand nombre de ses membres, fort dispo-

sés à diminuer la grandeur et le pouvoir de milord Strafford, mais ne se trouvant pas suffisamment convaincus de sa criminalité aux yeux de la loi, n'osèrent le condamner à mort. Et à cause de l'intégrité qu'ils avaient apportée dans leurs votes, leurs noms, affichés en public, se virent exposés à la calomnie, à la haine et à la fureur populaire. Et telle fut la violence des clameurs qui s'élevèrent alors pour demander justice, c'est-à-dire pour m'obliger, ainsi que les deux chambres, à voter et agir comme on le voulait, que plusieurs, à ce qu'on pense, furent entraînés à porter la condamnation plutôt par crainte que par conviction de la légitimité de cet arrêt.

Et l'acte par lequel il a été déclaré ensuite que celui-ci ne pourrait faire autorité pour l'avenir, prouve suffisamment que les ennemis même les plus implacables du comte, touchés ensuite de quelques remords, ont senti qu'il avait été traité avec une rigueur bien grande, et telle qu'ils auraient été fâchés qu'on en répétât l'exemple sur eux-mêmes.

Dans la douleur et le regret que je sens en mon âme d'avoir contribué, et c'est bien malgré moi, Dieu le sait, à répandre injustement le sang d'un homme, quoiqu'avec les formes et les apparences de justice, et sous prétexte d'éviter des malheurs publics, j'espère du moins que cette douleur et ces

regrets témoigneront à jamais en ma faveur devant Dieu et les hommes, et prouveront qu'on n'a pas le droit de me faire supporter le crime et le poids immense de tout le sang versé dans cette malheureuse guerre, que quelques hommes, pour soulager leur propre conscience, veulent absolument jeter sur moi, sur moi qui crains et craindrai toujours beaucoup plus d'ôter injustement la vie à un homme que de perdre la mienne.

« O toi! Dieu d'infinie miséricorde! pardonne-moi cet acte de criminelle condescendance, plus coupable infiniment de ma part que de celle de tout autre homme; car je n'avais pas contre lui la moindre tentation de haine ou de malice; et, placé comme je l'étais, je devais lui prêter au moins cette défense de refuser mon consentement à sa mort.

« O seigneur! je reconnais ma transgression, et mon péché est toujours devant moi.

« Délivre-moi du crime du sang, ô Dieu, Dieu de mon salut, et ma langue chantera ta justice.

« J'ai péché contre toi et j'ai fait ce mal à ta vue, car tu voyais la contradiction qu'il y avait entre mon cœur et ma main.

« Cependant, ne me rejette pas de ta présence, purifie-moi avec le sang de mon Rédempteur,

et je serai sans tache; lave-moi de sa précieuse effusion, et je deviendrai plus blanc que la neige.

« Instruis-moi à la rectitude par tes jugemens; apprends-moi à contempler mes fragilités dans ta justice. Lorsque je me persuadais, en répandant le sang d'un homme, que j'empêcherais les troubles d'éclater, à cause de cela, entre tous mes autres péchés, tu as fait tomber sur moi et sur mes royaumes de grands, de longs et de cruels troubles.

« Fais que je préfère la justice qui est ta volonté à toutes les clameurs qui s'y opposent et ne font que manifester l'injuste volonté des hommes.

« C'est beaucoup trop qu'ils aient obtenu de moi une fois de te déplaire pour les contenter. Oh! ne souffre jamais que, pour quelque raison d'État que ce puisse être, j'agisse contre la raison de ma conscience; ce qui est hautement pécher contre toi, Dieu de la raison et juge de nos consciences.

« De quelque chose, Seigneur, que tu veuilles me dépouiller, remets-moi en possession de la joie de ton salut, et soutiens-moi à jamais de ton libre esprit qui ne laissera plus ma volonté sujette qu'à la lumière de raison, de justice et de religion que tu fais briller dans mon âme; car tu veux que la vérité habite notre intérieur, et que l'intégrité paraisse dans nos actions extérieures.

« Seigneur, écoute la voix de tes enfans et celle du sang de mon Sauveur qui parle bien mieux. Oh ! fais que mon peuple et moi puissions entendre une voix de contentement et de joie, afin que les os que tu as brisés se réjouissent dans ton salut. »

Digitized by Google

§ III.

Sur l'entrée de Sa Majesté dans la Chambre des Communes.

Le parti que j'ai pris d'aller à la chambre des communes demander justice des cinq membres a été pour mes ennemis l'occasion de me charger de tout ce qu'ils ont pu imaginer de reproches et d'expressions de fureur.

Il a rempli les indifférens de beaucoup de craintes et de méfiances. Un grand nombre même de mes amis m'en ont blâmé, comme d'une action provenant plutôt de la passion que de la raison, et dans laquelle je n'avais pas suivi pour guide cette prudence que demandait la délicatesse des circonstances.

Mais ceux qui m'ont blâmé, ne connaissaient pas les justes motifs et les pressantes raisons que j'avais de me croire si bien pourvu de preuves contre ceux que j'accusais, qu'il ne manquait, à celles que j'étais en état de produire, que l'occasion de les mettre au jour par un procès libre et dans les formes, et c'était là tout ce que je désirais.

Je n'avais personnellement, contre ces hommes, aucune tentation de colère ou de vengeance, si ce n'était que je croyais avoir découvert de leur

part des correspondances coupables et des engagemens pris pour jeter le désordre dans mes royaumes. Il s'en est fallu bien peu que je ne pusse les produire écrites de la main de quelques hommes qu'on a vus, depuis, figurer comme les principaux artisans d'innovations.

La Providence n'a pas permis qu'il en fût ainsi. Cependant j'avais, par devers moi, des probabilités suffisantes pour élever des méfiances dans le cœur d'un Roi, à moins qu'il n'eût été entièrement stupide et sans aucun souci de la tranquillité publique. Et quand, pour la maintenir, j'aurais fait poursuivre légalement et dans toutes les formes (et Dieu sait que je n'avais pas d'autre projet) une demi douzaine d'hommes, le pis qui pût en arriver, c'est qu'au cas où ils eussent été trouvés coupables, moi et mon royaume nous en aurions obtenu justice; dans le cas contraire, leur innocence aurait été mise au jour et mes soupçons écartés. Mais comme ce n'était point la haine qui les avait fait naître, il n'y avait pas de raison pour les étouffer.

Le monde a vu quel incendie a bientôt allumé cette étincelle, malgré tous les soins que j'ai pris pour l'étouffer le plus promptement possible. Quelques hommes ont voulu représenter cette action comme si j'avais eu l'intention d'assaillir par force la chambre des communes, et de porter atteinte à ses priviléges; ce qui est si faux que

de même que Dieu sait que je n'avais nullement cette intention, de même aucun de ceux qui m'accompagnaient n'a pu inférer; avec raison, de ce que j'ai fait ou dit dans cette occasion, rien qui pût faire soupçonner une pareille pensée.

Si, dans cette occasion, je me fis accompagner de quelques gentilshommes, ce n'était pas une chose inusitée pour un Roi d'accorder une semblable suite aux soins de sa dignité et de sa sûreté, surtout à une époque de mécontentement. Elle n'était pas aussi nombreuse que ma garde ordinaire, et hors d'état de s'exposer aux hasards d'un combat tumultueux; et on ne fut pas plus effrayé de mon arrivée que je n'avais lieu moi-même de craindre quelque affront, si je n'avais eu personne avec moi pour me faire porter respect: car beaucoup de gens étaient dès lors instruits à entretenir contre moi ces dures pensées qu'ils ont depuis si abondamment manifestées en paroles et en actions.

Voici quelle fut en somme cette affaire. Le peuple effarouché regardait alors ces hommes et leurs adhérens comme plus portés que moi à protéger ses lois et sa liberté, et par conséquent, comme plus dignes de sa protection. Je les abandonne à Dieu et à leur conscience. S'ils se sont rendus coupables de manœuvres criminelles, ni leur impunité actuelle, ni l'appui populaire ne pourront leur offrir un refuge contre ces tribu-

naux rigides auxquels, dans les obstacles que rencontre la justice parmi les hommes, nous devons religieusement en appeler, comme nous portant témoignage, à nous autres chrétiens, de ce dernier et inévitable jugement par lequel il sera prononcé de nouveau sur ce qui a été mal jugé parmi les hommes, ou sur ce qui a échappé à leur jugement.

Je voulais m'efforcer de prévenir, si Dieu l'eût permis, les commotions qui, à mon avis, devaient, selon toute probabilité, résulter de l'action de quelques hommes, si on n'y mettait un frein. Ce que j'avais prévu est arrivé pour la perte de bien des milliers d'hommes, et ce n'en est que plus à déplorer.

Mais il n'était nullement dans mon intention d'imposer par la crainte à la liberté des chambres, ni d'affaiblir leur juste autorité en les effrayant par des mesures violentes. Je croyais trop avoir la justice et la raison de mon côté, pour que ce brutal secours me fût nécessaire; et j'étais résolu de souffrir la résistance avec patience, plutôt que d'en venir à de si hasardeuses extrémités.

« Mais c'est toi, ô Seigneur! qui portes témoignage pour moi dans le ciel et dans mon cœur. Si j'ai eu quelque intention de violence ou d'oppression contre l'innocent, si mes pensées ont ren-

fermé quelques traces d'un dessein si pervers, qu'alors l'ennemi persécute mon âme, foule aux pieds ma vie, et abatte mon honneur dans la poussière.

« Toi ! qui ne vois point comme voient les hommes, mais dont les regards percent au-delà de ce qui paraît aux yeux du vulgaire, qui éprouves les cœurs et sondes les reins, et mets en lumière les secrets des ténèbres, ô Dieu, montre toi !

« Que mes afflictions ne soient pas regardées (et elles ne peuvent l'être ainsi parmi les hommes sages et vertueux) comme une preuve de mon péché dans cette occasion, non plus que l'impunité de mes ennemis ne sera, aux yeux des hommes de bien, un gage certain de leur innocence.

« Mais pardonne à ceux qui ont fait le mal, bien qu'ils n'en aient pas été punis dans ce monde.

« Et selon qu'en cette affaire tu trouveras ton serviteur le cœur droit et les mains pures, sauve-le des conspirations secrètes et de la violence déclarée des hommes sanguinaires et sans modération.

« Plaide ma cause et maintiens mon droit, toi qui, assis sur ton trône, nous juges avec justice, afin que ton serviteur se puisse à jamais réjouir dans ton salut. »

§ IV.

Sur l'insolence des Emeutes.

Rien, si ce n'est nos péchés, n'a jamais paru à mes yeux un plus sûr présage de tous les maux auxquels nous devions nous attendre, que ces émeutes qui s'élevèrent à Londres et à Westminster, peu de temps après la réunion du parlement actuel. Elles n'étaient pas semblables aux tempêtes de la mer, qui cependant ont bien aussi leurs terreurs. C'était comme un tremblement de terre qui ébranle les fondemens de tout, et jette dans le monde une horreur que rien n'égale.

Comme un des argumens les plus convaincans de l'existence d'un Dieu se tire de la puissance qu'il a de mettre des bornes à la fureur de la mer, ce n'en est pas un moindre que de le montrer réprimant la rage du peuple; et de même, rien n'annonce plus évidemment la colère de Dieu contre une nation, que lorsqu'il permet que les flots et les clameurs de la multitude dépassent toutes les limites imposées par les lois et le respect dû à l'autorité.

C'est ce qui est arrivé dans ces émeutes, à un tel degré d'insolence qu'on alla jusqu'à entreprendre sur l'honneur et la liberté des deux chambres, non-seulement par des menaces et des re-

proches, mais encore en rudoyant et même en attaquant leurs membres, selon qu'on y était poussé par le caprice ou par quelque mécontentement qu'on avait conçu contre eux; et on ne s'abstint pas non plus, soit en paroles soit en actions, de nous traiter, ma cour et moi, avec la plus grossière insulte.

Et cela ne se borna pas à un ou deux accès, mais devint une fièvre quotidienne qui allait toujours s'enflammant au plus haut degré d'irritation, sans pouvoir supporter le moindre frein, et sans intervalle comme sans adoucissement.

On prétendit d'abord s'en faire comme une sorte de garantie contre des frayeurs dont quelques hommes se plaisaient à se troubler, eux et les autres, tandis qu'au fait rien n'était plus à craindre et de moindre service aux hommes sages que cette affluence tumultueuse d'une populace brutale et grossière, instruite d'abord à présenter des pétitions au parlement, puis à le protéger, puis à lui dicter des lois, enfin à lui imposer ses volontés par la crainte.

Ces émeutes étaient destinées à écarter tous les obstacles qu'on pourrait rencontrer dans le parlement; c'est-à-dire à lui ôter toute liberté de différer ses votes et de discuter les affaires avec raison et bonne foi. C'est par ce moyen que les chambres devaient être épurées, et que tous les

membres corrompus, comme il plaisait de les appeler, devaient en être mis dehors.

Par là on domptait l'obstination des hommes déterminés à agir selon leur conscience, et c'est aussi par là qu'on pouvait préparer et soutenir toutes les propositions factieuses et schismatiques contre le gouvernement ecclésiastique ou civil, et réussir enfin à les faire triompher.

Généralement ceux qui ont voulu amener dans l'Etat et dans l'Eglise le désordre et la ruine, ont employé ces émeutes pour conduire à bien leurs projets. L'impatience et la licence populaire ont été telles qu'elles ne permettaient pas aux questions de mûrir et ne souffraient pas que les actes du parlement se produisissent naturellement dans cet ordre, avec cette gravité et cette réflexion qui leur conviennent. On arrachait avec une cruauté barbare, et on enlevait violemment des votes avortés, tels que les voulaient ceux qui avaient excité et encouragé ces troubles.

Les outrages commis dans ce temps furent si énormes et si détestables qu'il n'est pas un homme sage qui, sans une honte et une douleur infinies, ait pu voir quelques hommes y concourir ou les tolérer, quelques autres les soutenir, les encourager et y applaudir.

Quel homme de bien n'eût pas mieux aimé renoncer à ce qui lui paraissait le plus désirable

pour le bien public que de l'obtenir par des moyens si contraires à la religion et aux lois? mais ce que veulent les passions des hommes s'accorde rarement avec ce que Dieu prescrit. Les entreprises et les desseins violens doivent employer des instrumens qui leur soient conformes, et ceux qui s'attachent trop à leurs propres fins se bornent rarement aux moyens que Dieu permet. Il faut que la force pousse là où la raison ne saurait conduire.

Quelques hommes encore vivans savent trop bien ce qui en est pour prétendre ignorer quels furent les principaux démagogues et les protecteurs de ces tumultes, ceux qui faisaient avertir le peuple, le flattaient et l'enhardissaient à se soulever, lui dictaient le sujet et le ton de ces importunes clameurs. Dieu leur fera voir en son temps que ce n'était pas par de semblables moyens qu'on pouvait accomplir ses vues.

Mais comme ce n'est pas une chose étrange à la mer d'entrer en furie lorsque les vents violens soufflent à sa surface, il ne l'est point que la multitude devienne insolente lorsqu'elle est poussée par des hommes en quelque réputation de talens ou de piété.

Ce qui rendit sa violence plus formidable, c'est que, malgré les plaintes multipliées et les messages que les chambres reçurent de moi et de quelques uns de leurs membres, on ne put ob-

tenir aucune mesure rigoureuse et efficace, capable de porter remède à la malignité de cette nouvelle maladie et de ce désordre, le plus dangereux de tous.

Quelques uns étaient assez stupides pour ne pas craindre les suites de cette violence et pour se réjouir de voir leur supérieur honteusement insulté et outragé, bien qu'ils sussent qu'eux-mêmes n'étaient à l'abri de pareils traitemens que par les soins qu'ils prenaient de flatter la multitude; mais telle était leur indifférence pour ma sûreté et ma dignité ainsi que pour celle des chambres.

On ne put obtenir l'ordre de faire poursuivre, juger et punir avec impartialité les boute-feux connus et les impudens incendiaires qui, faisant parade de leur influence, étaient dans l'usage de faire naître ces émeutes toutes les fois qu'ils en avaient besoin.

Que dis-je? quelques hommes qu'on aurait dû croire plus habiles en politique, les avouaient pour amis, louaient leur courage, leur zèle et leur activité, tandis que les gens sages n'y pouvaient voir que l'activité du diable, *qui va cherchant de tous côtés ce qu'il pourra attirer dans le piége et le dévorer.*

Je confesse qu'en voyant les oreilles fermées à ce point que ni la déclaration des évêques, indignement insultés et attaqués, ni celles des plus

honorables lords et gentilshommes, ni enfin les miennes ne pouvaient obtenir qu'on réprimât, comme on le devait, ces émeutes et qu'on garantît, non-seulement notre liberté dans le parlement, mais la sûreté de nos personnes dans les rues, je ne me crus pas obligé de les inviter par ma présence à pousser plus loin l'audace et l'insulte. J'espérais, en me retirant, laisser aux tumultueuses fureurs de la multitude le temps de se calmer et de s'écouler, et donner aussi à certains hommes le loisir de regagner un peu de modération et de sagesse.

Quelques uns pourront accuser de pusillanimité l'homme que les terreurs populaires obligent à déserter son poste; mais je pense que ce serait pour un homme sage une témérité qui passerait les bornes de la vraie valeur que de prétendre combattre l'invasion des flots de la mer. Lui résister dans le moment ne peut se faire sans un danger imminent; mais, en se retirant, on lui laisse l'espace dont elle a besoin pour épuiser sa fureur, et l'on atteint un moment plus propice à la réparation de la digue qu'elle a rompue. Certainement, un homme courageux aimerait mieux livrer dans la plaine un combat régulier avec tous les désavantages du lieu et du nombre que de se trouver mêlé dans le chamaillis d'une populace indisciplinée.

Quelques uns, lorsque je quittai Whitehall,

dans l'unique intention de mettre ma personne et ma conscience à l'abri de la violence, soupçonnèrent et affirmèrent que je méditais déjà la guerre. Dieu sait que je ne pensais pas alors à la guerre; et nul homme prudent n'imaginera jamais que si je me fusse proposé d'entreprendre la guerre, j'eusse consenti, avant et après ce moment, à m'affaiblir par tant d'actes dans lesquels je me suis renoncé moi-même, uniquement afin de l'éviter. Il est évident que je n'avais pas alors d'armée à laquelle je pusse recourir pour me protéger ou me venger.

Qui pourra me blâmer, moi ou qui que ce soit, d'avoir quitté le lieu où nous nous trouvions le point de mire de toutes les émeutes, sans savoir si la fureur du peuple n'arriverait pas à ce point qu'il mettrait en pièces ceux dont il n'avait fait jusqu'alors que se jouer entre ses griffes? Dieu, mon seul juge, m'est témoin dans le Ciel que je n'aurais jamais songé à quitter ma maison de Whitehall si j'avais pu espérer quelque accommodement un peu raisonnable. J'étais résolu à supporter beaucoup, et je l'ai fait, mais je ne me suis pas cru obligé de prostituer la dignité de mon rang et de ma personne, la sûreté de ma femme et de mes enfans aux insultes de ces hommes d'autant plus disposés à exercer leur brutalité et leurs insolences qu'ils en trouvent l'objet et l'occasion favorables.

Mais le temps et le nombre des coupables semblent avoir étouffé le souvenir de ces émeutes dont quelques uns ont déjà été rendre compte à Dieu, et dont quelques autres, encore vivans, savent combien ils se sont rendus coupables. Le mieux sera donc, je pense, de laisser la chose pour ce qu'elle est; seulement, je crois que, par la volonté du vengeur de tout désordre, ces hommes et cette cité pourront, lorsque le temps sera venu, contempler leur crime dans leur châtiment comme dans un miroir. Il est plus qu'équitable qu'ils se voient punis un jour par le même moyen qui leur a servi à pécher.

Si ce parlement, selon le vœu de son institution et de son élection, eût pu siéger complet et indépendant, les membres des deux chambres laissés libres dans leurs votes, ainsi que cela devait être d'après les lois de la raison, de l'honneur et de la religion, je ne doute pas que les choses ne se fussent passées de manière à satisfaire pleinement les désirs et l'attente de tous les gens de bien.

Car j'étais résolu d'écouter la raison en toutes choses et de lui obéir autant que je serais capable de la reconnaître. Mais les émeutes sont aux parlemens et les rassemblemens de la multitude aux conseils publics, ce que sont les pourceaux dans les jardins et les plantations régulières. Ils y jettent tout dans le désordre et dans une dégoûtante confusion.

Je suis quelquefois tenté de croire que si j'avais convoqué ce parlement dans tout autre lieu de l'Angleterre, comme je l'aurais pu très-convenablement, j'en aurais probablement, avec la bénédiction de Dieu, évité les funestes conséquences. Un parlement aurait été bien reçu partout; aucun lieu ne présentait un concours d'humeurs vicieuses et diverses égal à ce que présentait celui où il fut malheureusement rassemblé. Mais nous devons laisser tout à Dieu dont les ordres dirigent nos désordres, et dont la sagesse n'est jamais mieux glorifiée que par la manifestation de nos folies et de nos misères.

« Mais tu es, ô Seigneur, mon refuge et ma défense; je chercherai ma sûreté auprès de toi qui gouvernes la colère des flots et la furie du peuple.

« Les vagues, ô Seigneur, les vagues se sont précipitées sur moi et sont près de m'engloutir.

« Je regarde mes péchés et les péchés de mon peuple, ces révoltes de nos âmes contre toi, ô Seigneur, comme la juste cause de ces débordemens populaires auxquels tu as permis de surmonter toutes les digues de la loyauté, de la modération, des lois, de la justice et de la religion.

« Mais toi, qui as rassemblé les eaux dans un seul lieu et as fait paraître la terre séchée; qui ensuite, par ta puissante parole, as forcé au

repos les flots sous lesquels était inondé le monde, repousse le peuple, cette bête féroce, et délivre-moi des brutales violences de la multitude.

« Rends-nous, nous t'en conjurons, la liberté de nos conseils et de nos parlemens; fais que nous puissions voir sans passion la lumière de la raison et de la religion, et que nous la suivions avec la gravité et la régularité qui conviennent à des hommes et à des chrétiens, et nous louerons ton nom, car tu es le Dieu de l'ordre et du conseil.

« Ce que l'homme ne peut ou ne veut pas réprimer, ta justice toute-puissante le peut et le veut.

« O seigneur, parmi les hommes que tu sais coupables d'avoir fait naître ou de n'avoir pas réprimé ces désordres, permets que ceux qui vivent encore reconnaissent et pleurent à temps la grandeur de leur péché; qu'ils aient pour châtiment la honte en ce monde et non pas les souffrances dans l'autre.

« Mets un frein à nos passions par la raison, à nos erreurs par la vérité, à nos séditions par la juste exécution des lois, à nos schismes par la charité, afin que nous puissions être, comme ta Jérusalem, une cité unie en elle-même.

« Accorde-nous cela pour l'amour de Jésus-Christ, ô mon Dieu, lorsque le temps en sera venu. Amen. »

§ V.

Sur l'assentiment donné par Sa Majesté au bill des parlemens triennaux et ensuite à celui qui prolongeait le parlement actuel tant qu'il plairait aux deux chambres.

Je consentis de bon cœur à passer ce bill des parlemens triennaux, pour donner au monde un témoignage complet du projet que j'avais de contribuer, par tous les moyens que me permettraient la justice, la raison, l'honneur et la conscience, à l'heureux succès du parlement actuel, n'ayant en moi d'autre intention que de concourir au bien général de mon royaume. Je pensais que ce bill, comme un remède doux et convenable, pouvait, si on l'appliquait bien, empêcher la maladie de gagner de la force et de l'emporter, du moins s'il ne se trouvait pas que le remède rencontrât un mal sans remède.

Je concevais bien qu'avec les interruptions convenables le parlement actuel pût trouver de l'ouvrage pour les trois premières années; mais je n'imaginais pas que quelques hommes travailleraient à augmenter leur ouvrage en défaisant tout ce qu'ils trouvaient sous leurs mains de bien fait. Telle est l'activité de quelques uns qu'ils

se créeront de l'ouvrage plutôt que d'en manquer, et aimeront mieux s'occuper à faire le mal que de ne rien faire.

Lorsqu'on trouva que ce premier acte ne suffisait pas pour calmer les craintes de quelques hommes, et donner la latitude nécessaire aux affaires publiques, je me laissai persuader d'accorder le bill par lequel le parlement actuel était autorisé à siéger autant qu'il plairait aux chambres; ce qui, dans l'opinion de plusieurs, n'était autre chose que le perpétuer. J'espérais, par cet acte de la plus haute confiance, fermer pour toujours la porte à toutes les méfiances présentes et à tous les malentendus à venir. J'avoue que je ne pensais pas par là me faire mettre moi-même à la porte, comme on l'a fait depuis pour ma récompense.

Aucun de mes prédécesseurs, il est vrai, n'avait rien accordé qui pût être comparé à ceci; mais on ne pouvait raisonnablement supposer à cette condescendance un motif autre et moins honorable que l'extrême sécurité où j'étais à l'égard de mes sujets, ne supposant pas qu'ils pussent faire mauvais usage d'un acte par lequel je leur témoignais une telle confiance que je leur abandonnais un des points les plus importans de ma prérogative.

Car de loyaux sujets ne peuvent jamais trouver juste ou convenable que ma condition s'empire

de ce que j'ai fait pour améliorer la leur, et cela ne serait pas arrivé en effet, si quelques hommes avaient su manier, avec autant de modération qu'ils l'ont désiré avec ardeur, le pouvoir de faire à leur gré le bien ou le mal.

Je pensais qu'un parlement perpétuel tiendrait en haleine l'esprit public en assurant la légitime et vigoureuse exécution des lois, à laquelle j'ai plus intérêt que personne, puisque ces lois devaient maintenir mes droits de Roi aussi bien que ceux de mes sujets. Je ne désirais pas autre chose; je ne voudrais pas avoir plus que la loi ne m'accorde, ni que le moindre de mes sujets eût moins qu'elle ne lui garantit. Quelques uns, à ce que j'ai entendu dire, ont prétendu que je m'étais promptement repenti de cet acte, et beaucoup ont cherché à me persuader en effet que j'avais lieu de m'en repentir. Je ne pouvais ni si facilement, ni sitôt soupçonner des hommes honorables d'une telle ingratitude que plus je leur accorderais, moins je pourrais obtenir d'eux, et je ne croyais jamais que mes plus libérales concessions me dépouillassent de rien, si par là je pouvais gagner et m'assurer l'amour de mon peuple.

Je ne désespère pas que Dieu ne me fasse la grâce de l'accroître un jour quand les hommes auront retrouvé le loisir de réfléchir et perdu de leurs préventions; en sorte qu'ils pourront exa-

miner sans passion les concessions, selon moi non moins amicales que royales, par lesquelles j'ai cherché à perpétuer leur bonheur, et verront que la seule cause de leurs misères est dans l'ambition de quelques hommes qui leur refusent la jouissance du bien que j'avais compté leur faire.

Et je ne doute pas qu'au temps que Dieu aura prescrit, l'affection loyale et plus éclairée de mon peuple ne s'efforce, par des marques d'honneur et d'amour, de me récompenser pleinement, en moi ou en ma postérité, de la confiance que je lui ai témoignée et des souffrances que j'ai endurées pour lui; et Dieu sait qu'elles n'ont été ni en petit nombre ni peu durables, et que je m'y suis trouvé exposé surtout par la persuasion où j'étais que je ne pouvais jamais montrer trop de condescendance ou trop peu de confiance à des hommes qui, se reconnaissant pour mes sujets, prétendaient en même temps à une piété singulière et à une religieuse rigidité.

Il est une injustice, la plus grande de toutes, et que quelques hommes veulent absolument commettre envers moi pour pouvoir m'accuser d'avoir, volontairement et de propos délibéré, causé les maux de mes sujets et des miens; ils répandent hardiment, mais combien faussement, Dieu le sait, que, regrettant d'avoir assuré la permanence du parlement actuel, j'ai essayé de ren-

verser, par la force et la guerre ouverte, ce que j'avais établi par mon consentement royal. Assurément il aurait fallu que je fusse atteint d'une singulière imprévoyance et d'une bien grande légèreté d'esprit pour me lier à ce point les mains, en me rendant aux désirs de ceux contre qui j'aurais eu intention de tirer bientôt l'épée. Dieu sait que, bien que j'eusse le sentiment des injures qui m'étaient faites, je ne les regardais pas comme telles encore qu'elles méritassent d'être vengées par une guerre. On n'avait pas encore tourné contre moi, pour me forcer à les employer à mon détriment, les faveurs que j'avais accordées de bonne foi. Les émeutes, à la vérité, faisaient prévoir qu'on abuserait de toutes mes concessions, et qu'elles ne serviraient plus qu'à favoriser la licence; mais je pensais qu'à la fin les craintes de ceux qui, par leurs noirs artifices, avaient soulevé ces esprits turbulens, les forceraient eux-mêmes à conjurer leurs fureurs.

Et quand j'aurais ressenti, autant que j'en avais le droit, mes outrages et ceux de quelques autres, je n'étais pas en état de m'en venger par la guerre; car je savais mes ennemis tellement soutenus par l'affection du bas peuple, que je n'aurais pu leur donner contre moi un avantage plus désiré que d'attaquer par les armes, avec une inconstance peu digne d'un roi, et de chercher à

disperser ceux dont, par un acte du parlement, j'avais récemment et solennellement établi la permanence.

Dieu sait que la chose à laquelle j'aspirais le plus, c'était de me voir, moi et mes sujets, en état de jouir aisément du fruit de mes nombreuses condescendances.

C'eût été de ma part une conduite pleine de péché, aussi bien que de danger et de déshonneur, que de me préparer à abattre, par l'épée, l'arbre que j'avais si récemment planté; j'avais lieu de le croire, à la satisfaction de mes sujets, et où j'aurais aussi probablement trouvé la mienne si des hommes, qui ne pouvaient trouver de sécurité que dans l'effroi des autres, n'avaient craint lorsqu'il n'y avait aucun lieu de craindre.

J'ai si bien, Dieu merci, le sentiment de la sincérité et de la droiture de cœur avec laquelle j'acceptai ce bill fameux, surpassant tout ce qu'on avait imaginé jusqu'alors, que, bien qu'aux yeux des hommes cela puisse diminuer l'opinion de mon habileté politique, je ne chercherai devant Dieu ni évasion ni distinction secrète; je n'eus ni arrière pensée en l'acceptant, ni regrets après l'avoir accepté, jusqu'au moment où je vis qu'en laissant quelques hommes s'élever sur le faîte du temple, je leur avais donné la tentation de m'en précipiter la tête la première; d'où je conclus que, sans un miracle, la monarchie allait, ainsi

que moi, se voir réduite en poudre par cette chute épouvantable. Que Dieu, dans sa miséricorde, veuille nous en préserver et leur apprendre à la fin que tous les royaumes que le démon fit voir à notre Sauveur et toute leur gloire ne valent pas, pût-on les posséder tous à la fois, qu'on cherche à les acquérir par les voies honteuses d'une criminelle ingratitude, et en risquant une âme dont le prix surpasse en valeur plus de mondes que celui-ci ne renferme de royaumes.

Mais Dieu m'a préservé jusqu'ici, et m'a fait connaître que les hommes livrés à leurs propres passions ne craignent nullement de se faire beaucoup de mal à eux-mêmes, ou d'abuser plus qu'on ne peut croire de la bonté des autres : d'où il suit qu'une ingratitude excessive est la plus incurable de toutes les maladies.

Je ne puis dire proprement que je me repens de cet acte, puisque je n'y puis reconnaître aucun tort de ma volonté, mais simplement l'erreur d'une opinion trop charitable ; seulement je suis fâché que les yeux des autres aient été mauvais, parce que les miens étaient bons.

« C'est encore à toi que j'en appelle, ô mon Dieu, toi, dont la clairvoyante justice pénètre à travers tous les déguisemens dont prétendent se couvrir les hommes, et jusque dans les artificieuses obscurités de leur cœur.

« Tu m'as donné un cœur capable d'accorder beaucoup à mes sujets. Il me faut maintenant un cœur disposé à souffrir beaucoup de quelques uns d'entre eux.

« Que ta volonté soit faite, quelque contraire qu'elle puisse être à la nôtre, même quand nous avions espéré que nos actions se trouveraient conformes à ta volonté et à celle des hommes qui prétendaient n'avoir point d'autre but.

« Apprends-moi, par ta grâce, à me réjouir sagement d'avoir vu frustrer mes plus chères espérances et mes plus louables désirs, autant que si j'en avais obtenu l'accomplissement.

« Je vois qu'en cherchant à calmer les craintes des autres, j'ai accru les miennes, et, en consolidant leur pouvoir, j'ai ébranlé le mien.

« Ainsi, ils m'ont rendu le mal pour le bien, et leur haine pour la bienveillance que je leur avais portée.

« O Seigneur! sois mon pilote au milieu de cette obscure et dangereuse tempête qui ne me permet ni de revenir au port d'où je suis parti, ni de me diriger vers aucun autre, avec autant d'honneur et de sûreté que je l'avais voulu.

« Il t'est facile de me garder de tout mal par l'amour et la confiance de mon peuple, et il ne t'est pas difficile de me garantir au milieu des haines et des méfiances injustes de ces trop nombreux ennemis, auxquels tu as permis de l'em-

porter sur moi, à ce point qu'ils se trouvent en état de pervertir et tourner en mal les actes les plus favorables que mon indulgence eût pu accorder à leur sûreté.

« Mais je ne puis avoir conféré à d'autres aucune faveur qui les rende plus coupables que je ne le suis moi-même pour avoir abusé, ô Seigneur, des grands et nombreux bienfaits que tu as répandus sur moi !

« Accorde-nous, je t'en conjure, à eux et à moi, un repentir tel que tu veuilles l'accepter, et des grâces telles que nous n'en puissions abuser.

« Permets que je sois assez heureux pour faire un bon usage des torts des autres, et pour que leurs fautes envers moi me portent à réfléchir, avec une tristesse capable de m'amender, sur mes offenses contre toi ;

« Afin que si, par les péchés des autres, j'ai été, en punition de mes péchés, privé de tes bénédictions temporelles, je puisse avoir le bonheur de goûter les consolations de ta miséricorde qui souvent élève ceux qui ont le plus souffert au rang le plus glorieux de tes saints. »

§ VI.

Sur le parti qu'a pris Sa Majesté de s'éloigner de Westminster.

Celui qui, sans avoir pu se pourvoir de munitions et de cordages, se voit forcé de prendre la mer au milieu d'une tempête, et s'y résout plutôt que de courir le risque de se briser ou d'échouer contre le rivage, celui-là seul peut juger avec quels regrets je m'éloignai de Westminster.

Je demeurai à Whitehall jusqu'à ce que j'en fusse chassé, par la honte plutôt que par la crainte que me faisait éprouver le barbare et grossier spectacle de ces émeutes, dont l'audace était déterminée à ne se refuser aucune demande et à ne laisser ni à ma raison, ni à ma conscience, ni à celle des membres du parlement, aucune liberté de leur rien refuser.

Et je n'étais pas seul à souffrir de cette intolérable oppression; cependant elle tombait principalement sur moi, car les lords et les membres des communes peuvent se soumettre à voir l'avis de la majorité de leur chambre l'emporter sur le leur, lorsqu'ils y ont usé de la liberté de voter.

Mais il n'y a ni loi ni motif pour que ce con-

cours des votes de la majorité m'oblige à y conformer mon propre jugement; il ne renferme ni n'emporte mon consentement, puisqu'il ne me représente en aucune manière; et je ne suis obligé de me réunir aux votes des deux chambres qu'autant que je les juge conformes à la volonté de Dieu, aux droits légitimes de ma royauté et au bien général de mon peuple. J'y vois rarement régner un même avis, parce que ce sont des hommes différens, et je vois souvent que parmi eux la raison n'est pas du côté du plus grand nombre.

Les esprits sages et modérés, en me voyant consentir à tant de bills suffisans pour les tranquilliser et les contenter, avaient pu juger à quel point je désirais accorder toutes les satisfactions qu'on pouvait légitimement me demander. Et j'y serais parvenu si l'hydropique avidité de quelques hommes n'eût augmenté leur soif à mesure qu'on cherchait à les désaltérer. La magnificence royale n'avait point de sources en état d'y suffire, tant ils semblaient déterminés à les épuiser toutes ou bien à en arrêter cruellement le cours.

Certes, cela ne peut plus s'appeler conseil lorsqu'on ne se sert plus, comme il convient, envers les hommes, de la raison pour persuader; mais qu'on emploie, comme à l'égard des bêtes, la force et la terreur, pour obliger et contraindre quelques uns à consentir aux projets de tous les fauteurs de révolte; et il mériterait d'être réduit en

esclavage, sans pitié ni rédemption, celui qui pourrait souffrir de voir asservir ainsi la souveraineté rationelle de son âme, et la liberté de sa volonté et de ses paroles.

Et je ne pense pas que la possession de mes royaumes soit assez importante pour qu'il me faille la conserver au prix de cette liberté qu'on ne peut me refuser comme roi, parce qu'elle m'appartient comme homme et comme chrétien, à moi qui ne puis reconnaître au-dessus de moi que la loi de Dieu à laquelle je sois obligé de me soumettre. Il vaut mieux, pour moi, mourir en jouissance de cet empire de mon âme qui ne m'assujétit qu'à Dieu seul, en ce qu'il me prescrit par la voie de la raison et de la religion, que de vivre avec le titre de roi, si ce titre emporte avec lui un tel vasselage qu'il ne me soit pas permis d'user de ma raison et de ma conscience pour déclarer ce qui, en ma qualité de roi, me convient ou ne me convient pas.

Je suis donc bien loin de penser que la dignité de la couronne d'Angleterre puisse être liée, par un vœu de couronnement, à consentir aveuglément et avec une soumission animale à tout ce que demanderont les sujets réunis en parlement. Ainsi voudraient le soutenir quelques hommes qui me refusent, en ma qualité de Roi, toute voix négative, et ne rougissent pas ainsi de vouloir me priver de la liberté de faire

usage de ma raison, selon les lois d'une conscience droite, liberté dont ils jouissent eux-mêmes, ainsi que tout le peuple d'Angleterre, en proportion de la part d'influence qu'il leur est donné d'exercer sur les affaires publiques; eux qui trouveraient assurément bien mauvais qu'on leur refusât le droit de rejeter ce que je voudrais, en ma qualité de Roi, ou ce que la chambre des pairs, de concert avec moi, voudrait non pas tant leur demander que leur enjoindre d'accepter. Je crois remplir entièrement les obligations de mon serment, en gouvernant uniquement selon les lois choisies par mon peuple, d'accord avec la chambre des communes et consenties par moi. Je ne me croirai jamais obligé, en conscience, d'accepter, contre ma conscience, tout ce qu'on me voudra faire de propositions telles que ma raison, la justice, l'honneur et la religion m'obligent de les rejeter.

Cependant je vois quelques hommes si délicats sur la crainte de se trouver assujétis au pouvoir arbitraire, c'est-à-dire à des lois émanées de la volonté des autres, et auxquelles ils n'auraient pas consenti, qu'ils ne prennent pas garde combien il est honteux et absurde de prétendre que leur Roi seul soit soumis à la volonté d'autrui et privé du droit d'user de sa raison, soit en personne, soit par représentant.

Et quand mes dissentimens à cette époque au-

raient été, comme quelques uns l'ont soupçonné et déclaré avec peu de charité, le résultat de l'erreur, de l'opiniâtreté, de la faiblesse ou de l'entêtement, quand on aurait eu raison de n'y voir qu'une obstination enracinée dans mon esprit, non par un juste jugement des choses, mais par la véhémence du préjugé ou de la passion, n'était-ce pas vouloir m'imposer le joug et la marque de l'esclavage que d'avoir recours à cette sauvage grossièreté, à cette importune violence pour dissiper en moi les nuages de l'erreur et de la passion, ombre de la raison dont est bien obligé de se servir celui qui n'en possède pas la réalité? Certainement celui qui s'efforce sérieusement à reconnaître la meilleure raison des choses et suit avec fidelité ce qu'il prend pour la raison, ne peut avoir aucun reproche à se faire devant Dieu et devant les hommes; la droiture de ses intentions excusera les erreurs où peut tomber son jugement. Si un pilote à la mer ne peut apercevoir l'étoile polaire, il ne saurait être coupable de diriger sa course d'après les étoiles qui se montrent à lui le plus clairement. C'est plutôt ceux qui appellent la pure force au secours de la faiblesse de leurs conseils et de leurs propositions, qu'on peut soupçonner de sentir tout ce qui leur manque du côté de la raison et des argumens propres à convaincre. Je puis dans la vérité, et dans la droiture de mon cœur, protester devant Dieu et

devant les hommes, que je n'ai jamais combattu ou refusé volontairement rien de ce qui, après une libre et complète discussion, m'avait été convenablement proposé par les deux chambres, si ce n'est lorsque j'ai cru raisonnablement pouvoir et devoir le faire.

Et rien ne m'a jamais fait plus de plaisir que de trouver mon opinion tellement conforme à la leur que je pusse, en bonne conscience, consentir à ce qu'elles me demandaient; et, même souvent, dans les choses où n'étaient pas absolument intéressées la raison et la nécessité morale, mais simplement les convenances du moment et le point d'honneur, j'ai mieux aimé me renoncer que les renoncer, et j'ai préféré ce qu'on regardait comme nécessaire au bien de mes peuples à ce qui me paraissait plus convenable pour moi-même.

Car je puis consentir à beaucoup abandonner en ce qui concerne mes propres intérêts et mes droits personnels, dont je me regarde comme le maître; mais sur ce qui concerne la vérité, la justice, les droits de l'église et ceux de ma couronne, ainsi que le bien général de mes royaumes, que je me suis engagé à conserver autant que j'en aurai moralement la possibilité, je suis et serai toujours inébranlable et déterminé. Personne n'obtiendra de moi de consentir aux choses sur lesquelles mon cœur démentirait ma langue ou

ma main ; et on ne me décidera jamais à affirmer aux hommes ce que, dans l'intérieur de ma conscience, j'ai nié devant Dieu. Je porterai plutôt, avec mon Sauveur, la couronne d'épines que de changer cette couronne d'or, qui m'est due, contre une de plomb, dont la honteuse flexibilité se laisserait contraindre à plier et à se prêter aux volontés diverses et souvent contraires de toutes les factions qui, au lieu de la raison et des intérêts publics, s'emploient à soutenir des intérêts privés et des résolutions nées des volontés et des passions individuelles.

Je ne connais pas de détermination plus digne d'un Roi chrétien que celle de préférer sa conscience à ses royaumes.

« O mon Dieu, maintiens ton serviteur dans cette liberté native, raisonnable et religieuse ; car ta volonté est, je crois, que nous la conservions. Si tu nous demandes avec justice de soumettre notre jugement et notre volonté à la tienne, toi dont la sagesse et la bonté ne peuvent errer ou nous égarer ; si tu nous ordonnes de renoncer tellement à notre raison charnelle devant tes mystères et tes commandemens sacrés, qu'il nous faille croire et obéir plutôt que disputer ; cependant, l'obéissance que tu nous demandes est si raisonnable que tu ne veux pas que nous fassions pour toi rien qui soit contre notre con-

science ; et quant aux volontés des hommes, tu nous as donné pour pierre de touche la raison et les lois, règles de la justice civile, d'après lesquelles tu nous ordonnes d'en juger, en nous enjoignant de n'y consentir qu'autant que notre jugement les aura approuvés.

« Tu sais, ô Seigneur, combien il m'en coûtait de déserter le poste où tu m'avais placé et où les affaires de mon royaume demandaient ma présence.

« Mon peuple m'est témoin à quel point, pour son bien, j'ai pris plaisir à me renoncer moi-même, en toutes les choses où il m'a laissé le maître.

« Oh ! ne permets pas que les ingrates importunités et les violences tumultueuses dont quelques hommes appuient leurs demandes immodérées, me livrent jamais à cet esclavage dégradant et indigne de l'homme, ni que je les appuie par mon consentement en des choses que je croirai contraires à ta gloire, au bien de mes sujets, à mes devoirs envers la raison et la justice.

« Fais que je consente à supporter le dernier degré des outrages et des injures dont ils m'accablent, plutôt que de commettre le moindre péché contre ma conscience !

« Permets que les légitimes libertés de mon peuple soient, comme elles le peuvent être, garanties par des moyens honnêtes et équitables, sans que mon âme soit réduite en servitude.

« Toi qui m'as investi par ta grâce de la puissance d'un Roi chrétien, ne souffre pas que j'assujétisse ma raison aux passions d'autrui et à des desseins qui me paraissent déraisonnables, injustes et irréligieux. Ainsi, je te servirai dans la sincérité et la droiture de mon cœur, dussé-je ne point parvenir à satisfaire ces hommes.

« Dussé-je être repoussé du milieu d'eux, accorde-moi la grâce de toujours marcher droit devant toi.

« Conduis-moi dans les voies de la vérité et de la justice; car c'est par-là, je le sais, que je parviendrai enfin à jouir avec toi de la paix et du bonheur, dussent-elles me conduire à beaucoup de chagrins parmi les hommes.

« Je te le demande pour l'amour de mon Sauveur. »

---

§ VII.

Sur le départ de la Reine, et son absence d'Angleterre.

Quelques raisons que j'eusse d'être affligé de voir ma femme se séparer de moi, et sortir des pays soumis à ma domination, cependant j'ai encore reçu moins de douleur de son absence que du scandale qu'a donné au monde la nécessité de me quitter, et de la voir forcée par mes propres sujets et par ceux qui se prétendent protestans, à s'éloigner pour sa sûreté. C'est ici le premier exemple de sujets protestans prenant les armes contre leur Roi, protestant comme eux : car je regarde ce qui se passe maintenant en Angleterre comme un acte nouveau de la tragédie commencée en Écosse. C'est des brandons de ce feu mal éteint que se sont allumées ici des flammes pareilles. Je crains que cette conduite qui fait si peu d'honneur à la foi protestante n'aliène encore plus l'esprit de ma femme de cette religion qui est le seul point sur lequel nous différions.

Dieu veuille, cependant, et je le lui demande par mes prières, écarter ce dissentiment, et ne pas permettre que ce qu'on a fait contre elle obstrue les lumières de son jugement ; car cette conduite vient de gens qui, pour la plupart, sont encore

à chercher et à établir quelle est véritablement leur religion en fait de doctrine, de gouvernement, et de bons procédés; on ne doit donc point l'imputer aux véritables protestans anglais qui demeurent fermement attachés aux principes et aux lois précédemment établies.

Je suis affligé que les liens qui l'attachent à moi aient été, pour une femme si méritante, une occasion de dangers et de peines. Les qualités qu'elle possède l'eussent protégée parmi les sauvages indiens dont la barbare grossièreté n'est pas instruite, comme l'esprit raffiné de quelques hommes, à la haine de toutes les vertus. Parmi ceux-ci, je crois, peu cependant sont pervers au point de la haïr pour elle-même : son tort, c'est d'être ma femme.

C'était pour moi un devoir de toute justice, aussi bien que d'affection, que de m'occuper à mettre en sûreté celle qui n'était en péril qu'à cause de moi. Et je consens à être agité, battu de la tempête et submergé pourvu qu'elle soit à l'abri dans le port.

La joie de la savoir en sûreté me donnera, au milieu de mes dangers personnels, cette consolation que, si elle se sauve, je ne puis périr qu'à demi. Je survivrai, dans sa mémoire et dans une postérité pleine d'espérance, à toute la malice de mes ennemis, se fussent-ils rassasiés de mon sang.

Il faut que je la confie, elle et mes enfans, à l'amour et à la loyauté de mes bons sujets, et à la protection de celui qui sait punir les fautes des princes, et ne venge pas moins sévèrement les injures qui leur sont faites par ceux que leur devoir et leur allégeance obligeaient à leur garantir cette sûreté dont les lois ont eu le soin d'entourer principalement les princes.

Mais ce serait en vain qu'on attendrait de ceux qui renoncent à leur loyauté, de se soumettre aux lois des procédés ordinaires; et il est dangereux pour tout ce qui tient à un Roi, de demeurer au milieu de ceux qui combattent contre leur allégeance, sous prétexte de tenir plus fermement à leur religion.

C'est pitié qu'une âme si noble et si paisible ait eu à contempler, et bien pis encore, à subir la grossièreté de ces hommes qui ne peuvent couvrir leur injustice qu'au moyen de leur inhumanité et de leur impudence.

La sympathie qu'elle me témoigne dans mes afflictions fera briller ses vertus d'un plus grand éclat, comme les étoiles ressortent mieux dans la nuit la plus obscure, et le monde envieux en apprendra que c'est moi qu'elle aime et non pas ma fortune.

Il nous est à tous deux aisé de pardonner, car nous ne sommes pas très-disposés à nous en prendre à la dureté du peuple et de la multitude. Nous

voyons plutôt que Dieu a voulu éprouver notre patience à tous deux par le péché qui porte le plus sa punition, l'ingratitude de ceux qui, après avoir mangé notre pain et s'être enrichis par nos bontés, se sont levés contre nous avec insulte. Les gens de notre propre domesticité sont devenus nos ennemis. Je prie Dieu de ne pas accabler du poids de leurs péchés ces hommes qui croient satisfaire à tous leurs devoirs par des offrandes à la religion, et qui se décident plus facilement à pécher contre leur bienfaiteur et leur souverain, qu'à supporter sa présence.

Mais on peut d'autant plus aisément pardonner à cette politique de mes ennemis qu'elle était nécessaire à leurs desseins; il fallait bien que, par des votes scandaleux, et tous les actes possibles d'irrévérence, ils cherchassent à la forcer de quitter mes royaumes, dans la crainte que cette femme, éminente en amour conjugal et en loyauté de sujette, ne convertît par l'influence de son exemple, ou n'affermît dans l'affection et la loyauté tous ceux qu'ils avaient intention de pervertir.

Moins je pourrai jouir du bonheur de sa société, plus je me réfugierai en Dieu et dans mon propre cœur, d'où ne saurait la bannir la malice de mes ennemis. Tant que je jouirai de moi-même, ils peuvent m'envier, mais ils ne m'enlèveront jamais la jouissance de ses vertus.

« O Seigneur ! toi dont la justice a voulu maintenant nous séparer, permets, au temps prescrit par ta miséricorde, que nous nous réunissions sur la terre, si telle est ta volonté ; quoi qu'il en soit, conduis-nous tous deux enfin dans ton royaume céleste.

« Sauve-nous des mains de nos acharnés et mortels ennemis, et prépare-nous, par nos maux, à être admis en ta présence.

« Bien que nous différions sur quelques points de la religion, ce qui est la plus grande de mes afflictions temporelles, cependant, Seigneur, donne-nous et accepte cette sincérité de sentimens qui nous fait désirer de chercher, de trouver, d'embrasser toute la vérité.

« Permets que nos deux cœurs s'unissent dans ton amour, et l'amour du Christ crucifié pour nous.

« Enseigne-nous à tous deux ce que tu veux que nous sachions pour ta gloire, nos devoirs publics et le bien éternel de nos âmes, et rends-nous soigneux d'accomplir le bien que nous connaissons. Ne permets pas que nous tombions dans cette misère, ou dans ce tort volontaire, d'ignorer ce qui est nécessaire à connaître, ou d'opposer à ce que nous connaissons l'incrédulité ou la désobéissance.

« Ne souffre pas que le grand scandale offert par ceux de mes sujets qui professent la même

religion que moi, empêche ma femme de concevoir l'amour des vérités dont tu voudrais qu'elle fût instruite, et l'endurcisse dans les erreurs dont tu voudrais qu'elle fût détrompée. Permets que ma constance et celle de plusieurs autres servent d'antidote au poison d'un tel exemple.

« Permets que la vérité de la religion que je professe se présente à son esprit, environnée de tous les charmes de l'humanité, de la loyauté, de la charité et de l'amour, de la paix, qui en sont véritablement les fruits comme les ornemens, et non sous le masque odieux de la légèreté, du schisme, de l'hérésie, de l'innovation, de la cruauté et de la déloyauté que lui ont imposé depuis quelque temps les œuvres de quelques hommes.

« Montre-lui tes vérités sacrées et salutaires comme venant de toi; qu'elle les croie, les aime et les suive comme tiennes, et débarrassées de la rouille et de la fange de tout mélange terrestre.

« Que le miroir de la vérité se montre à elle dans ces miséricordes que tu nous offres en la personne de ton fils Jésus-Christ notre unique Sauveur, et qu'elle te serve par l'accomplissement des saints devoirs qui s'accordent le mieux avec sa sainte doctrine et son très-inimitable exemple.

« Fais que l'expérience que notre séparation

et notre abaissement nous ont donnée de la vanité et de l'incertitude des gloires humaines, accroisse notre ambition pour ces honneurs et ces perfections durables qu'on ne trouve qu'en toi, et qui ne se peuvent obtenir que par Jésus-Christ. »

---

§ VIII.

Sur le refus que Sa Majesté a éprouvé à Hull, et sur le sort des Hotham.

Me refuser l'entrée de Hull parut, au premier coup-d'œil, un acte si grossier de déloyauté, que mes plus grands ennemis osèrent à peine le soutenir ou l'avouer. Ce fut le premier essai déclaré qu'on voulut faire de ma patience à supporter la perte de tous mes royaumes.

Dieu sait que j'en fus plus touché de honte et de tristesse pour les autres que de colère pour moi-même; et je ne fus pas ému de l'affront qu'ils me faisaient autant que de leur péché, qui n'admettait ni prétexte ni excuse.

J'étais déterminé à supporter avec patience cela et beaucoup d'autres choses; mais je prévoyais qu'ils ne se tiendraient guères dans les bornes de cette seule indignité, après avoir eu assez d'effronterie pour la commettre et la soutenir. Ce n'était que la première indication de ce nuage qui, bientôt après, se répandit sur tout le royaume, et le précipita entièrement dans le désordre et les ténèbres.

Car ceux qui font des entreprises audacieuses et déloyales ont cette maxime perverse, entre beaucoup d'autres, que les mauvaises actions

doivent être secondées par de pires encore, et qu'il vaut mieux ne pas commencer que de ne pas soutenir ce qu'on a commencé : ils croient la retraite plus dangereuse que l'assaut, et haïssent plus dans le coupable le repentir que la persévérance.

Cela me fit voir clair à travers tous les pieux déguisemens et les mielleux palliatifs de quelques hommes dont les paroles étaient quelquefois plus douces que l'huile, mais, comme je le vis alors, allaient se changer en épées.

N'ayant encore contre eux d'autre défense que celle d'une bonne conscience, je pensai qu'il était d'une sage politique de supporter avec patience ce que je ne pouvais empêcher; et en cela, Dieu merci, j'eus cet avantage sur Hotham, que l'indignité de sa conduite ne me causa ni colère, ni émotion capable de me porter à rien faire ou dire qui fût indigne de moi ou contraire au caractère que doit, je crois, conserver un chrétien dans les plus grandes injures, pour se rapprocher le plus possible du grand exemple de Christ.

Et en vérité, je désire me rappeler toujours plutôt ma qualité de chrétien que celle de Roi; car ce que la dignité de celui-ci aurait droit de repousser avec indignation, la charité de l'autre est disposée à le supporter. Ce que le rang de Roi nous donnerait la tentation de venger, l'humilité de chrétien nous instruit à le pardonner; elle

retient dans les bornes toutes ces impuissantes colères, dont l'excès nous cause plus de mal que ne le pourraient faire nos plus grands ennemis; car la colère soumet pleinement notre âme aux efforts de leur malice qui autrement ne pourrait atteindre bien loin, et nous causer beaucoup de mal.

Je ne puis m'empêcher d'observer comment Dieu, peu de temps après, a si bien plaidé et vengé ma cause aux yeux du monde, que les aveugles les plus volontaires n'ont pu s'empêcher de voir avec chagrin et d'avouer, avec crainte et remords, que cette action avait été l'effet notable et le présage de la vengeance divine.

Car sir John Hotham, sans avoir été poursuivi par mes reproches, mes menaces, ma malédiction, sans que j'eusse prononcé contre lui aucune imprécation secrète, mais seulement poussé par la conscience de son propre crime, et tombant d'une inconstance dans une autre, paya, peu de temps après, de sa tête et de celle de son fils aîné, la peine de leur infidélité commune envers ces hommes de qui ils attendaient certainement une autre récompense que l'arrêt qui sépara leur tête de leur corps, de même qu'en se joignant à eux, ils avaient séparé leur cœur de leur Roi.

Et il n'est pas bien extraordinaire que ceux qui les avaient employés d'abord à leur rendre un si grand et si utile service n'aient pu cependant

trouver ensuite en eux-mêmes assez de clémence pour pardonner aux gens qui avaient si bien mérité d'eux; car quelques hommes regardent l'apostasie en faveur de la loyauté comme le crime le plus impardonnable de tous.

Une vengeance unique n'était pas capable de suffire; ce n'était pas assez de la chute d'une tête dans une famille pour expier l'affront fait au chef de l'État; il fallait que le fils aîné fût enveloppé dans le châtiment, comme il avait reçu la tache du péché de son père contre le père de son pays. Dieu fit périr en un jour la racine et les branches.

Ces observations doivent frapper tous les esprits, et bien qu'à voir Hotham puni par ceux qui l'avaient d'abord employé contre moi, j'eusse de quoi satisfaire la plus ardente soif de vengeance, je fus si loin de me réjouir de sa mort, que je sentis pour lui autant de compassion que j'en pouvais avoir; pensant, comme je le fais, que dans les commencemens il avait agi beaucoup plus contre les lumières de sa conscience que cela n'était arrivé, je l'espère, à beaucoup d'autres engagés dans la même cause.

Car on ne l'avait jamais cru atteint de cette âpreté superstitieuse à laquelle prétendent quelques hommes en matière de religion; et qui obscurcit tellement leur jugement qu'ils ne peuvent apercevoir le moindre péché ni la moindre révolte dans les moyens qu'ils emploient pour ramener

la religion au modèle qu'ils s'en sont fait; et croient voir l'ordre et la piété dans tout ce qui brille d'une apparence de zèle et de ferveur.

Sir John Hotham était, je crois, un homme d'un autre caractère, et par là beaucoup plus susceptible de ces grossières tentations de l'ambition qui n'offrent pas, à ceux qu'elles entraînent, le manteau ou l'appât de la religion pour se tromper eux-mêmes et les autres.

Ce qui me donna le plus de pitié de lui, c'est qu'après avoir commencé à sentir quelque désir de se repentir de son péché et de réparer ses torts envers moi, il fut assez malheureux pour tomber entre les mains de leur justice, au lieu de rencontrer ma clémence, qui lui eût pardonné d'aussi bon cœur qu'il eût pu désirer que je lui pardonnasse.

Car je regarde la clémence comme une dette envers ceux qui la sollicitent, quand nous avons lieu de croire qu'ils n'en abuseront pas. Dieu lui-même nous dispense de lui payer ses miséricordes, si ce n'est en prières et en louanges.

Ce pauvre gentilhomme est devenu un monument remarquable des malheurs qui attendent la déloyauté; il a appris au monde, par le triste et douloureux spectacle de sa mort, que l'irrévérence grossière d'un sujet envers son souverain marche suivie de la vengeance comme de son ombre inséparable, et que ceux pour qui on a

encouru cette vengeance en sont souvent les plus implacables exécuteurs.

On examinera un jour si Hotham trouva plus de déshonneur à Hull ou à Tower-Hill; mais il est certain qu'aucun châtiment ne peut entacher l'honneur d'un homme autant que le font des actions coupables commises volontairement; elles impriment à celui qui les commet, outre la conscience de son crime, un caractère indélébile d'infamie dont son nom et sa mémoire demeurent chargés aux yeux de la postérité qui, n'ayant pas pris part aux factions du temps, portera sur les actions toute l'impartialité de son jugement.

« O toi, seigneur, qui as vengé ton serviteur d'une manière si remarquable, ne souffre pas que j'y prenne un secret plaisir, et parce que sa mort a satisfait à mon injure, ne permets pas qu'aucune de mes passions personnelles en prenne occasion de triomphe, de peur que je ne prenne pour moi ta vengeance, et que je ne considère l'affront qu'on m'a fait plus que le péché qui a été commis contre toi.

« Sans que j'en eusse formé le désir, ou que j'y eusse contribué, toi seul as fait retomber sur lui ses propres méfaits, et ses actions violentes se sont retournées contre sa tête.

« Tu as plaidé pour moi, même devant les fils des hommes, et tu as pris la cause dans tes

propres mains, afin que les hommes connussent que c'était ton ouvrage, et vissent que c'était toi, Seigneur, qui l'avais fait.

« Je ne dirai point, je n'oserai point dire, ô Seigneur, ainsi périssent mes ennemis ! Donne-leur plutôt, Seigneur, le repentir, le pardon et l'impunité, si telle est ta sainte volonté.

« Ne permets pas que ta justice prévienne leur retour et les occasions de ma clémence ; que ceux au contraire qui m'ont le plus offensé en des points si importans vivent et se repentent, afin que je puisse avoir à pardonner à ceux dont les offenses envers moi se proportionnent le plus à ces offenses contre la divine majesté, dont j'espère que ta miséricorde m'a octroyé le pardon.

« Ne mets pas, ô Seigneur ! le crime de ceux qui vivent encore à leur charge, pour le faire servir à leur condamnation ; fais-le peser sur leur conscience, pour qu'il amène leur amendement. Que le trait de ta foudre, qui a été pour l'un d'eux un châtiment si sévère, devienne la terreur de tous.

« A ceux qui ne croient point avoir fait le mal, découvre leurs péchés, et remplis de l'effroi de leurs péchés ceux qui pèchent par une coupable perversité ;

« Afin que, prévenant ton jugement, ils puissent éprouver un véritable repentir, et échapper aux coups de ton éternelle vengeance.

« Et fonde, ô Seigneur! le trône de ton serviteur sur les bases unies de la miséricorde et de la vérité, et permets que ma couronne fleurisse à jamais dans les embrassemens de la droiture et de la paix.

« Entends ma prière, ô Seigneur! toi qui nous as enseigné à prier pour nos ennemis, à leur faire du bien et à les aimer pour l'amour de toi; toi qui es venu au-devant de nous, pour nous offrir ton amour, alors que nous étions encore tes ennemis, et qui as envoyé ton fils Jésus-Christ mourir pour nous, lorsque nous étions disposés à le crucifier. »

---

§ IX.

Sur l'enrôlement et la levée des armées contre le Roi.

Je me trouve au même point et dans la même situation que lorsqu'ils me forcèrent à quitter Whitehall; ce que les émeutes n'ont pu faire, on veut le faire faire par une armée, qui n'est autre chose qu'une émeute organisée et enrôlée plus régulièrement, mais non à une meilleure fin. Ma retraite leur a donné l'assurance de penser que je puis être vaincu.

Et je puis l'être aisément, en effet, quant aux forces extérieures; ce qui, Dieu le sait, n'est que peu de chose ou rien du tout. Mais la grâce de Dieu, qui me soutient, m'a donné une âme invincible; je suis sûr de vaincre, si Dieu me veut donner assez de constance pour le craindre plus que les hommes, et préférer la paix intérieure de la conscience à toute tranquillité extérieure.

Faut-il donc qu'ils m'attaquent par la force, parce qu'ils n'ont pas des raisons pour me convaincre? O mon âme! aie bon courage; ils avouent et reconnaissent que la justice et la vérité leur manquent, ceux qui aiment mieux combattre avec des armées qu'avec des argumens.

Sont-ce là les récompenses et les remercîmens

qui m'attendent pour ce grand nombre d'actes favorables que j'ai récemment passés, pour les nombreuses indignités que j'ai endurées? Ne puis-je donc plus être glorifié que par mes souffrances?

Pour un Roi qui aime ses peuples et désire en être aimé, il est cruel et difficile de choisir entre tuer ses sujets ou en être tué.

Les hasards et les misères de la guerre civile, prêts à déchirer le sein du plus florissant de mes royaumes, voilà donc les fruits que je dois maintenant recueillir de dix-sept ans de vie et de règne passés au milieu de mes sujets, avec tant de justice, de paix, d'abondance et de religion, que toutes les nations environnantes nous admiraient ou nous enviaient, quelles que fussent d'ailleurs ce petit nombre d'erreurs qui avaient pu s'introduire dans notre gouvernement, par les mauvais conseils de quelques hommes occupés à faire réussir leurs vues particulières, ou par la mauvaise humeur de quelques autres qui ne pouvaient souffrir que l'Etat fût gouverné sans eux, ou par les secrètes et insurmontables nécessités des choses, plutôt, je l'espère, que par aucune disposition de ma part à l'injustice ou à l'oppression.

Quel sang innocent ai-je versé, durant mon règne, pour satisfaire, ou à mes désirs impurs, ou à ma colère, ou à ma convoitise? Les larmes des veuves et des orphelins portent-elles témoignage contre moi, pour que leurs légitimes plaintes

doivent être aujourd'hui apaisées par mon sang ? car les hasards de la guerre sont les mêmes pour tous. Le canon n'est pas instruit à respecter personne.

En vain, dans les discours, ma personne sera exceptée par parenthèse, lorsque tant de bras s'arment contre moi de l'épée.

Dieu sait combien j'ai cherché à comprendre quels justes motifs on avait à alléguer pour me faire la guerre, afin de pouvoir, en satisfaisant aux demandes légitimes, prévenir ou terminer promptement ce soulèvement contre nature. Beaucoup de gens y ont vu le résultat d'une lassitude de la paix, de la licence des esprits, des mécontentemens privés, de l'ambition et de l'esprit de faction qui trouvent ou font naître aisément des causes de discorde, plutôt que celui d'aucune atteinte réelle portée à la justice ou aux priviléges du parlement.

C'est là cependant le prétexte de la guerre, et c'est ce prétexte que je dois éviter, et auquel je dois pouvoir répondre devant Dieu et dans ma propre conscience, bien que quelques hommes refusent de me croire, de peur de se condamner eux-mêmes.

J'ai quitté Whitehall pour essayer de faire tomber l'insolence de ces émeutes, auxquelles on ne peut raisonnablement se justifier d'avoir laissé un libre cours, puisqu'on avait une garde régulière pour les arrêter, conduite qui ne s'explique que

par l'intention de nous ôter, à moi et aux deux chambres, la liberté de voter conformément à notre conscience. Quelle atteinte ma retraite peut-elle avoir portée à la justice, si ce n'est de montrer que ce qui paraissait juste à l'un pouvait n'être pas vu de la même manière par un autre?

Qui ai-je protégé de mon pouvoir contre la justice du parlement?

Si quelques hommes se sont éloignés, avertis, par la mort de milord Strafford, de la partialité qui devait régner dans les poursuites dirigées contre eux, à cette époque où la multitude menaçait de les accabler, et se faisait juge de leurs juges, ils n'ont rien fait en cela que ce que l'instinct inspire à toute créature pour sa propre conservation. Si quelques autres ont refusé de comparaître, lorsqu'ils voyaient évidemment le cours de la justice et de la liberté tellement entravé et troublé par la populace que leurs juges légitimes, ou n'osaient pas se rendre aux chambres, ou n'y pouvaient exprimer leur opinion avec indépendance et sûreté, un homme raisonnable ne saurait le trouver étrange : car il est certain qu'en les exposant ainsi à la haine publique, c'en était assez pour les perdre, avant que leur cause pût être entendue ou examinée.

Si la liberté et l'honneur des deux chambres n'eussent pas été opprimés par des émeutes factieuses, si elles eussent soutenu contre la multi-

tude les droits de leur justice, et ouvert à tous leurs membres une voie libre pour venir sans crainte manifester le vœu de leur conscience, je ne connais pas un homme, quelque cher qu'il me pût être, que j'eusse voulu engager le moins du monde ou à s'éloigner ou à refuser de comparaître sur la sommation qu'elles lui en auraient faite, regardant tous mes sujets comme tenus par la loi de se rendre à leurs arrêts.

Faute de réprimer l'insolence de la multitude, les désordres, il faut le dire, étaient arrivés à ce point que le plus grand crime de ceux qui ont été déclarés délinquans et réclamés comme tels, c'est de n'avoir pas voulu consentir à se laisser intimider par les émeutes et ceux qui les protégeaient, ni se laisser contraindre à sanctionner, par leur suffrage ou leur présence, les projets de ceux qui machinaient, par leurs innovations, le bouleversement et la ruine de l'Etat.

Je n'ai pu qu'approuver en ce point leur généreuse constance et la prudence de leur conduite. Je n'ai jamais d'ailleurs soutenu personne dans aucune désobéissance aux priviléges et aux ordonnances des chambres, que j'ai toujours désiré voir tranquilles, complètes et libres.

Mais la vérité, c'est que quelques hommes, en petit nombre, désespérant de parvenir par la régularité des voies parlementaires, et la liberté des délibérations et des votes, à obtenir la majorité

dans l'une ou l'autre chambre, ont pris le parti d'employer l'action furieuse des émeutes populaires pour écarter et chasser par la terreur tous ceux qu'ils trouvaient contraires à leurs desseins.

Combien de fois la majorité des lords n'avait-elle pas voté en faveur de l'ancien et indubitable privilége que possédaient les évêques de voter dans la chambre des pairs ! Cependant, après cinq refus, la chose, contre toutes les règles et toutes les coutumes, a été de nouveau représentée à l'instigation d'une populace tumultueuse, et elle a été emportée à une faible majorité, une grande partie des pairs ayant été forcés de s'absenter.

C'est ainsi que, par des clameurs tumultueuses et des terreurs schismatiques, on a emporté le bill contre la *racine et la branche* (1), bill qui n'aurait jamais passé avant que les deux chambres eussent été suffisamment diminuées et intimidées.

Et lorsque, d'après toutes les lois de la raison, de la justice et de la religion, ma conscience me

(1) Le bill pour l'abolition de l'épiscopat, qu'on regardait comme une branche du tronc dont le papisme était la racine. La plupart des bills importans, et long-temps disputés, recevaient ainsi des noms particuliers, tirés du sentiment ou de l'opinion dont ils étaient l'expression; ainsi le bill qui accordait aux Écossais un secours de 300,000 livres sterling s'appela le bill d'*assistance fraternelle*.

(*Note de l'Editeur.*)

défend de participer à une semblable iniquité, en transformant par mon consentement leurs votes en actes de parlement, il faut que l'on m'y force à main armée, et que l'on m'oblige ou à courir le hasard de me perdre, moi et mon royaume, en essayant de me défendre, ou à dégrader ma conscience jusqu'à une aveugle obéissance pour ces hommes dont le zèle superstitieux pense ou prétend qu'ils ne peuvent rendre à Dieu et à l'Eglise un plus grand service que de renverser de fond en comble le gouvernement primitif, apostolique et autrefois universel des évêques.

Si l'opinion de plusieurs autres hommes leur prescrit de soutenir ce gouvernement ou leur défend de consentir à son abolition, ce devoir est bien plus impérieux encore pour moi qui, outre les motifs que je tire de mon opinion particulière, ai lié ma conscience par le serment rigoureux et indispensable de maintenir cet ordre et les droits de l'Eglise; et le plus grand malheur qui pût m'arriver jamais serait de me laisser aller, en donnant le consentement qu'on me demande, au parjure le plus odieux, le plus sacrilége et le plus indigne d'un Roi chrétien; car je vois dans le moindre péché une calamité pire que les plus grandes afflictions.

Si j'eusse consenti à satisfaire d'abord en ce point leur faction anti-épiscopale, et que j'eusse sacrifié le gouvernement et les revenus ecclésias-

tiques à la fureur de leur avidité, de leur ambition et de leur vengeance, je crois qu'ils n'eussent pas trouvé nécessaire de lever contre moi une armée, sous le prétexte de saisir et de punir les délinquans.

Si j'ai consenti au bill pour éloigner les évêques de la chambre des pairs, c'est dans la ferme persuasion qu'ils consentiraient volontiers à la diminution de leurs droits et de leurs dignités pour l'amour de moi et du bien public; certain qu'ils aimeraient mieux céder en ce point que d'être, par la moindre résistance, une occasion de danger pour moi ou mon royaume. Mais je ne puis ajouter à ce consentement celui qu'on exige que je donne à l'extirpation totale du gouvernement des évêques. J'ai souvent offert de le soumettre à tous les règlemens convenables; mais ma conscience est liée à son existence par l'opinion où je suis qu'on n'a pas le droit de détruire le gouvernement des évêques ou d'y renoncer, en ce qu'il a, selon moi, de religieux et d'apostolique, et par conséquent de sacré et de divin; tandis que ce qui n'est qu'avantage séculier ou privilége honorifique accordé aux membres de cet ordre, peut leur être retiré avec le consentement de ceux que cela concerne.

Voilà le véritable exposé de ces prétendues entraves apportées par moi au cours de la justice et à l'autorité du parlement. J'appelle Dieu à té-

moin qu'aucune ne m'a paru de nature à mériter de devenir le motif d'une guerre, car elles ne provenaient que des obstacles élevés dans ma conscience et celle de plusieurs autres par la raison, la justice et la religion.

On fit parade ensuite, il est vrai, d'un grand nombre de délinquans, suite nécessaire du parti que nous avions pris, moi ou d'autres, de nous soustraire à la violence ou de nous mettre en défense contre elle; mais ce n'était pas un motif suffisant pour lever une armée contre moi; et j'étais en cela si éloigné de prévenir mes ennemis, comme ils l'ont souvent prétendu pour se donner les avantages d'une juste défense et me charger de l'odieux et de tous les torts d'une première attaque, que Dieu sait s'il m'entrait seulement dans la pensée que je pusse trouver moyen de me former une armée. Si les émeutes eussent été honorablement et efficacement réprimées par une justice exemplaire, et que l'indépendance des chambres eût été garantie, de telle sorte que tous leurs membres eussent pu s'y rendre avec tout l'honneur et la liberté qui conviennent à un semblable sénat, et y voter selon leur conscience, le but de mon départ eût été obtenu, et je serais revenu plus volontiers et plus promptement que je ne m'étais éloigné : car si j'avais été contraint à ce dernier parti par la nécessité, l'autre eût été l'effet de mon choix.

Mais quelques hommes savaient bien qu'en revenant je rapporterais la même opinion et la même constance que j'avais emportées, et qui ne s'accommoderaient jamais de leurs desseins. Ainsi, tout en m'invitant vivement à revenir et en se plaignant de mon absence, ils ne pouvaient qu'en être satisfaits, surtout quand ils eurent trouvé, pour lever une armée, le prétexte plausible et populaire de la nécessité de se saisir des délinquans. En même temps cependant ils ne punirent pas une seule fois le plus grand et le plus intolérable des délits, celui des auteurs et fauteurs de ces émeutes qui nous avaient forcés, par les plus barbares outrages, moi et tant de membres des deux chambres, d'abandonner le poste où nous nous trouvions placés, et dont, par raison, par honneur, nous répugnions à nous éloigner autant que les autres désiraient de nous le voir quitter, afin d'avoir l'occasion de nous poursuivre par la violence des armes, pour n'avoir pas souffert suffisamment la violence des émeutes.

La suite a si bien montré que tel était le véritable état des choses et le plan formé pour me déclarer la guerre, que tous les autres prétextes s'évanouissent; car, lorsqu'ils ont déclaré dans leurs propositions ou négociations ce que j'avais à faire pour les apaiser, ils ne m'ont ni proposé, ni demandé, relativement à aucun point de loi ou d'administration de la justice, rien d'important,

ni qu'on pût regarder comme la cause de nos différends; mais, parmi d'autres innovations moins considérables, la chose sur laquelle ils ont principalement insisté, c'est l'abolition de l'épiscopat et l'établissement du presbytérianisme.

Ils ne m'ont rien proposé d'ailleurs, en aucun temps, qu'on pût, avec quelque apparence de raison, considérer comme ayant le moindre rapport aux causes de la guerre, ou que je n'aie accordé sans peine, ou qui ne fût présenté seulement pour faire nombre, ou qui ne fût la suite nécessaire de cette guerre qu'ils avaient injustement commencée.

Je ne saurais changer les pensées de ceux qu'un grand fracas et des apparences de piété et de zèle pour la réformation et la religion ont remplis de préjugés tels que la lumière et l'équité de leur jugement en ont été totalement éclipsées; mais tel était, autant que je l'ai pu connaître, le véritable état des choses entre nous, lorsqu'ils ont levé une armée à dessein de me fermer la bouche, ou de forcer mon consentement; et tel il est encore aujourd'hui. Et comme j'ai été, Dieu le sait, aussi éloigné de méditer la guerre qu'on a vu que j'étais loin de m'y trouver préparé, je puise dans la vérité de ces faits cette consolation pour ma conscience, que l'issue malheureuse de cette guerre ne m'offre rien qui puisse faire tort à l'innocence de mes intentions, ou former un préjugé contre

moi; et que je ne suis pas dépouillé devant Dieu de cette intégrité et de cette paix de l'âme, dont j'ai besoin pour me donner l'humble confiance de lui adresser mes prières.

« Car tu vois clairement, ô Seigneur! à travers l'épais nuage dont s'enveloppent les affaires humaines : tu juges sans préjugé; ton omniscience guide éternellement ton infaillible jugement.

« O mon Dieu! les superbes se sont élevés contre moi, et les assemblées des hommes violens ont persécuté mon âme et ne t'ont point eu devant les yeux.

« Considère mes ennemis, ô Seigneur! car ils sont nombreux, et ils me haïssent d'une haine mortelle et sans motif.

« Car tu sais que je n'avais ni passion, ni projets; que je n'avais fait aucun préparatif capable de troubler mes royaumes par une guerre civile. J'en étais d'autant moins tenté que je savais être celui de tous qui devait y risquer le plus et y gagner le moins.

« Tu m'es témoin, ô Seigneur, combien j'en ai déploré la nécessité, et me suis appliqué à l'éviter. On ne peut me croire assez démesurément altéré du sang de mes sujets que, pour le verser, j'aie voulu hasarder ma propre vie, comme j'y ai souvent été forcé dans cette malheureuse

guerre; j'eusse mieux aimé l'employer à sauver qu'à détruire mon peuple.

« O Seigneur! j'ai bien besoin que ta grâce me donne la patience nécessaire pour soutenir les nombreuses afflictions dont tu as permis à quelques hommes de m'accabler; mais encore plus, pour supporter les injustes reproches de ceux qui, non contens de me voir souffrir plus que personne de la guerre, veulent absolument persuader au monde que c'est moi qui l'ai commencée ou donné de justes causes pour la commencer.

« La confiance avec laquelle certains hommes débitent leurs mensonges est telle qu'ils me feraient presque douter de ma propre innocence. En vérité, je consentirais à me charger aux yeux des hommes, au moins par mon silence, de ce grand crime qu'ils veulent m'imputer, si par là je pouvais apaiser la malice de mes ennemis, et racheter mon peuple de cette misérable guerre, puisque tu connais, ô Seigneur, mon innocence sur ce point.

« Tu les retrouveras ces hommes perfides et sanguinaires; un grand nombre d'entre eux n'a pu accomplir la moitié de la durée de ces jours pendant lesquels ils se promettaient de jouir des fruits de leurs conseils violens et pervers.

« Sauve, ô Seigneur! ton serviteur, comme tu l'as fait jusqu'à ce jour; et, quand le temps sera

venu, dissipe les hommes qui se plaisent à la guerre.

« Parais, ô Seigneur! lève-toi à cause de la rage de mes ennemis qui s'accroît de plus en plus; vois comme ils ont conçu le mal, travaillé à enfanter l'iniquité et mis au jour le mensonge. Tu sais que le principal but de cette guerre est, ou de détruire ma personne, ou de forcer mon jugement, et de m'obliger à renier ma conscience et la vérité.

« Me voilà réduit au choix malheureux de David, et j'aime mieux tomber par mes refus dans les mains des hommes, quelque cruels qu'ils puissent être, que de tomber en tes mains, en péchant contre ma conscience, et par là contre toi, qui es un feu dévorant. Il vaut mieux qu'ils me fassent périr que si j'étais condamné par toi.

« Sois à jamais la défense de mon âme, toi qui sauveras celui qui a le cœur droit.

« Si mon sang peut seul apaiser mes ennemis, ou éteindre les flammes qui dévorent mes royaumes, ou satisfaire à ta justice sur la terre, je consens de bon cœur, si telle est ta volonté, à ce qu'il soit répandu par la main de mes sujets.

« Mais, ô Seigneur! permets que mon sang, le sang de leur roi, et pourtant d'un pécheur, soit lavé par le sang de mon innocent Intercesseur et Rédempteur; car alors ta justice en recevra, non-seulement une expiation temporelle, mais

une éternelle et complète satisfaction, pour mes péchés et ceux de mon peuple. Continue, je t'en conjure, de l'avouer pour le tien; et, quand ta colère sera apaisée par ma mort, rappelle alors envers eux tes grandes miséricordes, et pardonne-leur, ô mon père! car ils ne savent ce qu'ils font. »

---

§ X.

Sur ce qu'on s'est emparé des magasins, des forts, de la flotte du Roi et de la milice (1).

Les yeux qui se contentèrent d'abord de me marquer leur pitié, et les cœurs loyaux qui, dans ces premiers temps, n'osaient autre chose que de prier pour moi, me sont un témoignage de l'injustice qu'on me fait en m'accusant d'avoir, le premier, levé une armée et commencé la guerre civile; car, même à présent, il ne s'est pas encore montré autant d'hommes pour moi qu'il y en avait alors déjà d'enrôlés et d'armés contre moi. Il était naturel qu'en me voyant si peu préparé à la guerre, ceux qui auraient voulu me secourir se trouvassent découragés. Mais ce fait même, en prouvant combien j'avais peu le désir de combattre, démontre que j'ai été obligé de m'armer pour ma défense; j'avais si peu l'espoir ou le pouvoir de nuire aux autres, qu'à peine ai-je eu celui de me défendre moi-même, et de me garantir, moi et ce qui m'appartient, de leurs attaques.

(1) Par la milice, on entendait toute la force armée, milice des comtés ou troupes enrégimentées.

(*Note de l'Editeur.*)

Personne ne peut douter que mes ennemis ne m'aient prévenu par leurs projets, aussi bien que par leurs outrages, puisqu'ils ont pris tant d'avance sur moi, par leurs préparatifs et leur promptitude à se saisir des moyens de force que je pouvais posséder. Sans être pour eux, beaucoup craignent de se déclarer pour moi, tant leur loyauté est intimidée par le nombre de mes ennemis et la terreur qu'ils inspirent. Je crois que mon innocence et l'avantage qu'ils ont eu de me trouver si peu préparé à soutenir mes droits et mon honneur, est ce qui fait auprès d'eux mon crime ; car la guerre ne leur eût pas été si facile si je les avais attaqués le premier.

Ils savaient que ma force principale était dans les armes dont les premiers chrétiens faisaient usage contre leurs persécuteurs, les prières et les larmes; elles peuvent convenir à un homme de bien, sinon pour vaincre en soldat, du moins pour souffrir en martyr.

En me prévenant et en surprenant mes châteaux, mes forts, mes armes et ma flotte, en s'emparant de la milice, ils m'ont grandement servi en ce point qu'ils me forcent à rejeter toute confiance en l'appui d'un bras de chair, et à me remettre entièrement à la protection du Dieu vivant, qui peut nous sauver par le petit nombre, ou sans le secours de personne, aussi bien qu'avec l'aide du

grand nombre. Celui qui fit, des corbeaux voraces, les pourvoyeurs d'Élie, et les envoya lui porter sa nourriture, peut aussi, malgré la perte de tous mes moyens de force et de défense, trouver l'occasion de faire éclater l'appui spécial que j'attends de sa puissance et de sa protection.

Grâce à Dieu, si je me plains qu'on m'ait retiré la milice, je désirais la conserver moins pour me défendre que pour défendre mes peuples.

Je ressens douloureusement leurs nombreuses et cruelles souffrances, je suis au-dessus des miennes propres. Ce qui manque à mes mains de vigueur et de pouvoir, je le retrouve dans les ailes de la foi et de la prière.

Mais c'est une étrange méthode que celle de ces hommes; ils prétendent faire de moi un roi plein de gloire, et le mot de l'énigme, c'est qu'ils m'enlèvent le pouvoir royal. Je serai vraiment un utile appui pour mes amis, et bien redoutable à mes ennemis, quand je ne pourrai ni secourir les uns, ni réprimer les autres.

C'est sur ce nouveau modèle qu'ils ont tracé et m'ont proposé le projet d'une souveraineté et d'une royauté dépourvue de tout pouvoir réel et de tout moyen d'obliger les sujets à la soumission et à l'obéissance; en sorte que la dignité des rois d'Angleterre se trouverait à l'avenir suspendue comme la tombe de Mahomet, par un charme

magnétique, entre le pouvoir et les priviléges des deux chambres, dans une région imaginaire de royauté.

Mais je crois que ce pouvoir excessif, saisi évidemment par quelques hommes qui cherchent maintenant à le dévorer tout entier, va bientôt les exposer eux et lui au dégoût du public, lorsqu'on s'apercevra que leur estomac ne peut le supporter; car il est rare que des sujets voient sans répugnance le pouvoir souverain englouti par des sujets comme eux.

Cependant j'ai cherché, en consentant même à la permanence de la milice, à satisfaire à leurs craintes et à leurs importunités, afin de mettre par là mes amis en sûreté, de surmonter mes ennemis et de leur donner la paix à tous en ne dépouillant que moi, qui me suis ôté le pouvoir d'aider ou de nuire à personne, puisque j'ai consenti à ce que la milice, qui m'appartient indubitablement de droit, comme la couronne, fût à la disposition des deux chambres, tout le temps de mon règne. Tant je désire faire cesser toutes les méfiances qu'on peut avoir conçues de moi, et vivre au-dessus des méfiances que je pourrais concevoir.

Quant à ce qui me regarde, je ne désire pas plus de sécurité pour moi-même que je ne leur en souhaite à eux et à mon peuple. Eussé-je actuellement l'entière disposition de la milice,

je ne pourrais protéger mon peuple qu'autant qu'il me protégerait; car l'usage de la milice est mutuel. Je ne voudrais me défendre qu'autant que j'en aurais besoin pour défendre mes bons sujets de la violence et de la fourberie de ces hommes qui, pleins du sentiment de leur démérite et de leurs mauvais desseins, voudraient absolument persuader au monde qu'aux loups seuls peut convenablement se confier la garde du berger et de son troupeau. Une malheureuse expérience a enseigné à mes sujets, depuis que le pouvoir m'a été arraché et employé contre moi et contre eux, que ni eux ni moi ne pouvons être en sûreté si nous ne marchons également dans les voies où la loi a placé la garantie de la sûreté et du bien-être général.

Cependant cette concession si vaste et si large, que j'ai faite relativement à la milice, ne suffit pas encore à quelques hommes qui semblent se montrer, non-seulement mes ennemis, mais ceux de toute la monarchie, et sont résolus de transmettre à la postérité de telles méfiances contre la couronne, qu'on ne lui permette jamais de jouir des droits légitimes et nécessaires de son pouvoir, auquel vient en définitif aboutir toute loi, puisque c'est par là que la loi est le mieux protégée.

Mais ici l'honneur et la justice due à mes successeurs me défendent de céder et de consentir à

aliéner totalement de la couronne ce pouvoir dont, par égard et par respect non moins que par justice et par honneur, on aurait dû se dispenser de me demander l'abandon.

Je puis bien consentir à obscurcir mes propres rayons pour satisfaire aux craintes de ceux qui se croiraient nécessairement brûlés ou aveuglés, si je continuais à briller dans tout l'éclat du pouvoir royal dont m'ont investi Dieu et les lois; mais on n'obtiendra jamais de moi de dérober le soleil de la souveraineté à ma postérité et aux rois mes successeurs, ni de porter obstacle ou préjudice, par aucun acte émané de moi, aux justes espérances qu'ils peuvent avoir de recouvrer les droits que leur auront arrachés d'injustes usurpations. Une pareille condescendance ne serait pas plus funeste aux rois qui doivent me succéder qu'à mes sujets que je désire ne pas laisser pour l'avenir dans un état aussi désespéré que serait le leur si je consentais à l'établissement d'une loi qui les soumît à jamais à tous les déchiremens de faction que doit produire cette hydre de gouvernement à cent têtes. Elle se vante au peuple d'un plus grand nombre d'yeux pour prévoir; mais il apprendra aussi qu'elle a plus de bouches à satisfaire; et à la voir du meilleur côté, ce qu'elle a de plus que la véritable monarchie doit être regardé comme une monstruo-

sité plutôt que comme un perfectionnement de l'institution monarchique, où plusieurs hommes, semblables aux sens, doivent être chargés du conseil, mais où le pouvoir suprême doit résider en un seul, comme il réside dans la tête.

Lorsque les hommes auront éprouvé les horreurs et les malignes influences des ténèbres où va les jeter l'éclipse forcée que je subis par l'interposition et l'ombre d'un corps qui, comme la lune, reçoit de moi sa principale lumière; alors il peut se faire qu'ils en estiment davantage et accueillent avec plus de joie l'éclat et le bienfait de la lumière du soleil quand elle leur sera rendue.

Et si, quant à présent, l'on pouvait penser qu'en me dessaisissant de l'usage de mes droits, autant que je le fais lorsque je renonce à mon pouvoir sur la milice, je manque au devoir de la mission qui m'a été confiée et que j'ai juré de remplir pour la défense de mes peuples, je crois que ceux-là seuls sont coupables du parjure auquel on me force (si on peut l'appeler parjure) qui me placent dans cette étrange situation, que, pour remplir mon devoir, je sois obligé de paraître y manquer, et que je ne puisse protéger mes sujets qu'en m'exposant, pour leur sûreté et leur repos, aux dangers et au déshonneur.

Au milieu des luttes d'une guerre civile et des

succès de la force, cette paix et cette sûreté ne peuvent s'obtenir qu'en cédant d'un côté ou de l'autre. Un plus vif désir de la paix publique et une plus ferme assurance de la protection divine, résultats d'une bonne conscience, sont des motifs qui m'invitent à céder avec plus de facilité qu'on n'en peut attendre de mes adversaires, dominés par les craintes qu'élève en eux, malgré les succès, l'injustice de leurs actions; tellement qu'ils n'osent se reposer sur aucun autre moyen de sûreté que ceux de l'épée et de la milice, faible défense cependant contre les coups de la vengeance divine, qui finit toujours par atteindre l'iniquité, ou ceux de la conscience qui ne cessent de l'accompagner.

Quant à moi, je ne puis croire que j'aie besoin d'aucune des choses auxquelles la Providence m'ordonne de renoncer pour la tranquillité de mes peuples et la gloire de Dieu, dont la protection me suffit. Il peut, en demeurant avec moi, me dédommager abondamment, comme Job, de tout ce que les Chaldéens, les Sabéens ou le démon lui-même peuvent m'enlever de dignité, de pouvoir ou de liberté.

Bien qu'ils m'aient ôté la milice et tout moyen de me défendre par les armes, tout refuge sur la terre, dans les forts et les châteaux, toute possibilité de fuir par mer sur mes vaisseaux et ma flotte; bien même qu'ils s'appliquent à m'enlever

les cœurs de mes sujets, le plus grand trésor et le plus ferme boulevard d'un roi, ils ne peuvent me priver de mon innocence, ni de la miséricorde de Dieu, ni faire obstacle à mon chemin vers le Ciel.

« Je me réfugie donc vers toi, ô mon Dieu, pour te demander secours. Si tu veux te ranger de mon parti, j'aurai plus avec moi que je ne puis avoir contre moi.

« Il n'est rien dans le Ciel et sur la terre que je puisse désirer quand je le compare à toi. Quand tout m'échappe, tu es pour moi plus que tout. Hâte-toi de me secourir, toi qui ne manques jamais de secourir ceux qui mettent leur confiance en toi.

« Tu vois que je n'ai aucune force à opposer à ceux qui viennent contre moi; encouragés par cette apparence, ils combattent, mais mes yeux sont tournés vers toi.

« Tu n'as pas besoin de secours, et aucun secours ne me manquera si je puis avoir le tien pour m'aider, sinon à vaincre, du moins à souffrir.

« Si ton plaisir n'est pas de me voir tranquille et prospère, me voilà prêt à subir l'abaissement où tu veux me réduire; toi, dont les premiers jugemens tombent souvent sur tes propres enfans.

« Que je ne sois rien, j'y consens, afin que tu sois tout.

« Tu m'as enseigné qu'aucun roi ne peut être sauvé par la multitude de ses soldats, mais je peux me sauver par la multitude de tes miséricordes, toi qui es le Dieu des armées, et le père des miséricordes.

« Aide-moi, ô Seigneur! une détresse cruelle m'assiége de tous côtés; cependant sois avec moi, et je ne craindrai rien de ce que peuvent faire les hommes.

« Je glorifierai ta justice par ma détresse.

« Oh! donne à ta miséricorde la gloire de me délivrer de ceux qui persécutent mon âme.

« J'ai combattu contre toi par mes péchés, moi qui suis ton sujet, et je t'ai dérobé ta gloire. Il est juste que tu te serves de mes propres sujets pour me dépouiller de ma puissance, et éclipser ma gloire.

« Mais montre-toi mon espérance et mon unique refuge; ne permets pas que mes ennemis puissent dire : son Dieu n'a pas de secours à lui donner.

« Retiens-moi ferme dans tes voies, afin que mon pied ne soit pas exposé à glisser.

« Garde-moi comme la prunelle de ton œil, cache-moi sous l'ombre de tes ailes; manifeste la merveilleuse bonté de ton amour, ô toi dont la droite sauve ceux qui ont mis leur con-

fiance en toi, de ceux qui se sont élevés contre eux; sauve-moi des pervers qui m'oppriment, et des ennemis mortels qui m'entourent de tous côtés; montre-moi le chemin de vie; en ta présence habite la plénitude de la joie, et à ta droite sont les plaisirs éternels. »

Digitized by Google

§ XI.

Sur les dix-neuf propositions envoyées d'abord au Roi (1), *et sur ce qu'on y a ajouté depuis.*

Quoiqu'ils me demandent beaucoup, cependant, si c'est tout, je me réjouis de voir à quel prix ils mettent mon salut et la paix de mes peuples, que je ne puis croire acheter trop cher, si ce n'est au prix de ma conscience et de mon honneur; mais si rien autre chose ne pouvait les satisfaire, j'aimerais mieux arriver au dernier degré de misère et d'abaissement que mes ennemis puissent me faire subir ou me désirer.

Quelques-unes des choses qu'on me propose ici ont été déjà offertes par moi; d'autres peuvent être facilement obtenues. Je pense qu'on n'aurait pas dû exiger le reste à la pointe de l'épée, ni chercher à m'y contraindre par les calamités de la guerre, puisque je leur ai déjà déclaré que je ne pouvais y céder sans violer les lois de ma conscience. Il est étrange qu'on ne me laisse aucun

(1) Au commencement de juin 1642; elles précédèrent, d'environ six semaines, les déclarations de guerre, et devinrent la base de toutes les négociations si souvent entamées et rompues durant le cours des hostilités.

(*Note de l'Éditeur.*)

moyen de faire la paix qu'en me mettant en guerre avec mon âme.

On me demande beaucoup de choses; mais je ne vois pas qu'on m'en offre aucune par reconnaissance et en vue d'un honorable échange, ni qu'on songe à me rien rendre en retour des faveurs que j'ai accordées, ou puis accorder encore.

Ils me font l'honneur de vouloir que tous les dons viennent de moi, ce qui convient en effet beaucoup mieux au prince et à Dieu. Ils ne peuvent me demander plus que je ne suis capable de donner, pourvu que je puisse me réserver l'inaliénable trésor de ma conscience, et n'être point forcé d'abandonner une chose dont rien ne pourrait réparer ou compenser la perte.

Quelques-unes des choses qu'il leur a plu de me proposer me paraissent déraisonnables; et comment peuvent-ils penser alors que tant que je serai en possession de ma raison, il me soit possible d'y consentir, eux qui savent bien que ces choses sont incompatibles avec la qualité de roi ou de bon chrétien? Mais comme j'ai beaucoup cédé jusqu'ici, quelques hommes en prennent la confiance que je ne refuserai rien.

L'amour que j'ai pour la paix de mes peuples a, il est vrai, une grande influence sur moi; mais l'amour de la vérité et de la paix intérieure en a plus encore.

En consentant à leur accorder certaines choses

qu'ils me demandent, je n'affaiblirais pas tant encore de ma puissance extérieure de roi que je ne troublerais cette paix intérieure de ma conscience, qui me doit être et me sera toujours, par la grâce de Dieu, plus chère que mes royaumes.

Il est des choses qu'un roi peut approuver, et que cependant, par honneur et par politique, il doit quelque temps refuser à certains hommes, de peur de laisser croire qu'il n'ose rien refuser, et de donner ainsi trop d'encouragement à des demandes et à des instances déraisonnables.

Mais m'obliger, comme ils me le proposent, par un consentement général et implicite, à tout ce qu'ils pourraient désirer ou demander, ce serait donner à l'aveugle obéissance qu'ils exigent de moi une latitude telle qu'on n'a jamais pu l'attendre d'un homme libre, et qu'elle ne peut être demandée à aucun homme, encore moins à un roi par ses propres sujets; car il n'est pas impossible qu'il surpasse chacun d'eux en sagesse, autant qu'en dignité et en pouvoir.

Ce serait comme si Samson avait consenti, non-seulement à se lier les mains et à se couper les cheveux, mais encore à s'arracher lui-même les yeux, afin que les Philistins pussent, avec plus de sûreté, l'insulter et se jouer de lui; ce qu'ils aimèrent mieux que de le faire périr, lorsqu'il fut devenu si faible qu'il était pour eux un objet de divertissement et de risée.

Certes, vouloir ôter tout pouvoir de refus est une sorte d'arrogance bien peu convenable à des gens qui prétendent s'adresser à moi dans la forme humble et soumise de pétition. Mais c'est en même temps un aveu complet de l'infériorité qui les oblige à accepter, sinon avec satisfaction, du moins paisiblement, la réponse que, dans sa raison et sa volonté, aura jugé à propos de leur rendre un supérieur, reconnu en droit de consentir ou de refuser d'après son propre jugement; droit sans lequel il serait absurde de lui rien demander, car celui qui n'a pas la liberté de refuser, n'a pas davantage le pouvoir d'accorder.

Mais si tel est mon droit, comme homme et en qualité d'être raisonnable, et comme souverain roi élevé en dignité, et cela ne saurait être douteux, n'est-ce pas me faire une extrême injure que de prétendre enchaîner ma raison par la nécessité d'accorder tout ce que pourront juger à propos de me demander des hommes dont les opinions, relativement à la raison et à l'honneur, peuvent être aussi éloignées des miennes que leur but peut être différent, et que le sont leurs titres? Dieu et les lois ont suffisamment marqué la diversité de nos rangs, en nous faisant, moi, le souverain, et eux, mes sujets. Leurs propositions, s'ils étaient parvenus à en faire des lois obligatoires pour l'autorité royale, se changeraient bientôt en

hostilités violentes; car on ne peut chercher à borner et enchaîner la raison de son roi, que dans l'intention secrète de partager avec lui, ou d'usurper sur lui le pouvoir et la domination.

Cependant ils voudraient que je me fiasse à leur modération et renonçasse à faire usage de mon propre jugement, afin de justifier l'idée que quelques uns d'eux ont cherché à donner de moi au monde, que j'étais plus propre au rôle de leur pupille qu'à celui de leur souverain. Je ne me fie certainement pas assez à ma propre capacité pour ne pas recevoir volontiers les conseils d'autrui; mais je ne me défie pas assez de moi-même pour me soumettre machinalement à la volonté de chacun, et pour aliéner ainsi, à qui que ce soit de mes sujets, la souveraineté que la raison exerce sur mon âme, et la dignité de la couronne qui m'appartient.

Mais, surtout, je ne reconnais aucun motif de crédulité capable d'obtenir de moi une entière soumission à tous les désirs de ces hommes qui ne veulent pas admettre, ou qui, du moins, refusent et négligent de garantir la liberté de voter et de siéger en parlement, tant pour eux que pour les autres.

Tous ceux, d'ailleurs, à qui sont connus les hommes de qui viennent ces propositions, savent combien la plupart sont neufs dans le gouvernement des affaires. Ainsi, jusqu'à ce que l'expé-

rience de sept années (1) m'ait montré comment ils sauront se gouverner eux-mêmes, et faire usage de ce pouvoir qu'ils m'ont enlevé, ce serait à moi une véritable démence et une grande infidélité à mon devoir que de laisser les rênes de ma raison, et celles de mon gouvernement, sortir entièrement de mes mains pour passer dans les leurs, surtout quand je les vois, comme Jéhu, violens à renverser, et lorsque la présomption avec laquelle ils s'efforcent de monter au faîte du pouvoir, annonce en eux beaucoup plus de Phaétons que de soleils. Dieu veuille écarter l'augure, si tel est son plaisir.

Ils peuvent se rappeler qu'ils siégent en parlement comme mes sujets, et non comme mes supérieurs; qu'ils furent appelés pour être mes conseillers, et non pas mes maîtres; que leur mission est de me recommander leur avis, non de me dicter mon devoir.

Lorsque j'entendis parler pour la première fois des propositions qu'on devait m'envoyer, je pensais qu'on allait me demander de remettre en vigueur et faire exécuter quelques bonnes lois

---

(1) Lors des négociations d'Uxbridge, le Roi offrit de consentir à remettre, pour trois ans, la milice entre les mains du parlement; après la bataille de Naseby il étendit le terme à sept ans.

(*Note de l'Editeur.*)

tombées en désuétude par le laps de temps, ou en discrédit par la corruption des mœurs, ou de réprimer quelques mauvaises coutumes extralégales et quelques abus individuels, ou de réparer quelques injustices commises par moi ou par d'autres au préjudice de l'État, ou bien je croyais qu'on avait à me faire quelques ouvertures raisonnables, où les intérêts de ma couronne auraient été assez bien ménagés pour me disposer à condescendre à des arrangemens capables de faire le bien de mes sujets sans diminuer beaucoup ma puissance, que la nature, la loi, la raison et la religion m'obligent d'abord à défendre, parce que sans elle il m'est impossible de défendre mon peuple, ainsi que l'exigent les devoirs du rang où je suis placé.

Ou bien je comptais au moins sur des demandes modérées pour la réforme de ce qu'il y avait effectivement à réformer dans l'Église et dans l'État, en y conservant les bases et les formes essentielles du gouvernement. Je ne supposais pas qu'on voulût les ébranler et les renverser entièrement, sans aucun égard pour les lois en vigueur, pour la sagesse et la piété des précédens parlemens, pour l'ancienne et universelle pratique des églises chrétiennes, pour les droits et les priviléges des particuliers; il ne me semblait pas possible qu'on prétendît les détruire avant d'avoir proposé autre chose au lieu et place de ce qui

devait être supprimé, et sans y substituer des institutions capables d'atteindre le but utile vers lequel avaient été dirigées les premières, de suppléer à leurs prétendus défauts, de réformer leurs abus, de satisfaire enfin les hommes sages et prudens, non par des paroles douces et spécieuses, non par la prétention au zèle et à une piété particulière, mais par des raisons solides et fécondes, conformes à la sagesse divine et humaine, et propres à faire sentir la nécessité et justifier la soudaineté de ces grands changemens.

Mais, dans toutes leurs propositions, je ne puis apercevoir que bien peu de choses de ce genre, ou tendant à ce but. Il n'y est pas question de loi détraquée à rétablir, de droits envahis, de justice à débarrasser de ses entraves, de compensation à faire, de réforme équitable à accomplir, ni d'aucune des choses que pourraient obtenir de moi la raison, la religion, la vraie politique ou tout autre motif humain.

Leurs propositions se composent de demandes déjà faites par eux en toute occasion, et qui renferment toutes de grandes innovations, ou de grandes difficultés; les opinions qu'on avait autrefois regardées comme des factions dans l'Etat et des schismes dans l'église, sujettes à la juste sévérité des lois, soutenues maintenant, surtout par les clameurs du vulgaire, prennent la confiance de demander, non-seulement qu'on les

tolère dans toute la vanité, la nouveauté et la confusion de leurs doctrines, mais encore qu'on abolisse les lois qui les répriment et qu'on extirpe totalement le gouvernement dont elles prétendent usurper les droits.

Voilà le fond des choses. Les autres propositions ne sont, pour la plupart, qu'un pur dégât de papier, et destinées à envelopper les vues principales pour les présenter d'une manière un peu plus spécieuse.

Je ne m'étonne pas excessivement de la bizarrerie et de l'horrible nouveauté de quelques unes de ces propositions, car il n'y a rien de si monstrueux à quoi quelques imaginations ne puissent être disposées à se laisser séduire.

Ce qui me jette, non pas en admiration, mais en extase, c'est que de telles choses aient obtenu l'honneur d'être proposées au nom des deux chambres du parlement d'Angleterre, où, j'en suis bien sûr, on ne trouverait pas un quart de leurs membres qui, pris à part et prononçant chacun d'après son jugement libre et particulier, approuvassent ou désirassent des changemens si destructifs dans le gouvernement de l'Eglise.

Je suis persuadé que, si les deux chambres étaient libres et complètes, il reste dans la grande majorité de leurs membres assez d'instruction, de raison, de religion et de juste modération pour savoir distinguer l'usage de l'abus, l'institution

de la corruption, le gouvernement des erreurs du gouvernement, et le modèle primitif des aberrations ou des taches qu'ont présentées les copies subséquentes.

Il est certainement impossible que, sur des motifs aussi faibles ou aussi dépourvus de raison que ceux qu'on a présentés jusqu'à ce moment, ils veuillent si promptement renoncer à tout égard pour les lois en vigueur, pour l'antiquité, pour la piété des réformateurs leurs ancêtres, pour la prospérité qui, dans l'Eglise et dans l'État, a jusqu'à présent accompagné le gouvernement ecclésiastique, tel qu'il est établi aujourd'hui.

Cependant une étrange fatalité veut que, soit par leur absence, leur silence, leur négligence, ou par une sorte d'indolente crédulité qui leur fait regarder comme bon tout ce qui se dore de l'apparence du zèle et de la réforme, ces hommes laissent entraîner l'opposition de leur jugement dans le torrent général des opinions en vogue, devenues puissantes surtout par le secours des clameurs et des émeutes populaires; c'est de là qu'a tiré tant de force et de vie l'active influence de ceux qui mettent leurs soins et leur politique à tourner les désordres actuels au profit de leurs vues d'innovation.

Je conçois que cette armée de propositions, levée d'abord à la faveur des émeutes et des factions, se trouvant maintenant, du moins dans

mon opinion, si peu soutenue par la raison, la justice et la religion, ne puisse marcher seule, et qu'elle ait besoin d'être appuyée et secondée par une armée de soldats. Celle-ci peut me vaincre, mais l'autre ne gagnera jamais rien sur moi que par de bonnes raisons; car je ne regarde pas au nombre et à la force, mais je pèse la raison et la justice.

Si les deux chambres avaient cherché d'abord à rentrer en possession de leur liberté, et s'étaient mises réellement hors de tutelle, en réprimant ces émeutes qu'on ne peut regarder que comme un aboiement de chiens de chasse dirigés par les cris et la voix de quelques hommes acharnés à la poursuite de leurs projets factieux et de leurs desseins particuliers pour la ruine de l'Eglise et de l'État;

Si mon jugement avait pu me persuader que les propositions qui m'ont été envoyées fussent le résultat de la majorité de votes rendus par des hommes qui les eussent émis dans le plein exercice de leur liberté et en raison des droits qu'ils ont de siéger au parlement, alors l'impossibilité où je me crois de concourir promptement et pleinement avec eux pourrait me faire soupçonner d'erreur mon propre jugement; car j'ai assez de charité pour penser qu'il y a parmi eux des hommes sages, et assez d'humilité pour reconnaître que, comme je puis quelquefois avoir be-

soin de leurs conseils, il est à propos que je les écoute, puisque c'est dans cette vue que je les ai convoqués en parlement; mais cependant je ne saurais leur accorder une sagesse si absolue et si infaillible qu'elle m'oblige à renoncer à la mienne; car aucun d'eux n'est chargé du même rôle que moi, n'a les mêmes devoirs à accomplir, autant de puissance et de dignité à conserver, et comme l'influence du soleil est nécessaire à toutes les productions de la nature, leur raison, sans le concours de la mienne, ne saurait concevoir ou produire aucun acte complet et revêtu de cette autorité de la sagesse publique qui fait les lois.

Mais le défaut de raison, qui se manifeste dans plusieurs de ces propositions, ne m'est pas plus évident qu'il ne l'est, à mes yeux, qu'on ne peut les regarder comme le résultat du vœu libre et unanime de ceux qui ont droit de siéger et de voter dans le parlement.

Car plusieurs d'entre elles sentent fortement ce vieux levain d'innovation qui, toujours déguisé sous le nom de réforme, s'est déjà soulevé sous mes deux illustres prédécesseurs et a quelquefois menacé le prince et le parlement; ce levain, j'en suis sûr, bien que répandu dans le vulgaire, n'a jamais infecté à ce point la masse entière du royaume, et n'a pu pervertir assez soudainement la majorité des deux chambres pour que, contre toutes les habitudes de leur éducation, de leur pratique

ordinaire ou de leur jugement, les hommes dont elles se composent pussent unanimement désirer et poursuivre des innovations si énormes et si dangereuses pour l'Eglise et pour l'Etat.

Ce n'est pas que j'ignore quelle influence a eue la faction dans les provinces sur le choix d'un grand nombre de membres des communes, dont quelques uns ont pour premier intérêt l'ardente soif de satisfaire les mécontentemens qu'ils peuvent avoir conçus contre moi, ma cour ou le clergé. Mais toutes sortes de motifs m'engagent à n'imputer ces soudains et vastes désirs de changemens qu'au petit nombre de ceux qui ont cherché à s'armer des forces de la multitude à plusieurs têtes et à plusieurs mains.

La raison, l'honneur et le salut de l'Eglise et de l'Etat me commandent également de mâcher beaucoup de pareils morceaux avant de les avaler; et si ma conscience, trop étroite, ne peut laisser passer de semblables chameaux, avec autant de facilité qu'on en voit d'autres s'accommoder du sacrilége et de l'injustice, ils n'ont pas plus lieu de se plaindre de moi que je n'ai lieu de me plaindre d'eux, parce que mon gosier est, sur ce point, moins large que le leur. Cependant je suis résolu, avec l'aide de Dieu, à ne point souffrir que la passion, l'humeur, le désir de contredire, ou la vanité de faire parade de mon pouvoir négatif aient la moindre

influence sur mon jugement et me poussent à satisfaire ma volonté par des refus que ne commanderaient pas ma raison et ma conscience.

Mais, d'un autre côté, je ne consentirai à rien que la raison, la justice, l'honneur et la religion ne me conseillent d'accepter pour la gloire de Dieu, le bien de l'Eglise, la prospérité de mes peuples et ma propre tranquillité.

Je m'appliquerai à satisfaire mon parlement et mon peuple; mais jamais je ne consentirai, par crainte ou flatterie, à satisfaire aucune faction, quelque puissante qu'elle soit; car ce serait nourrir la maladie et attaquer le corps.

Bien que la prudence et la loyauté de plusieurs soient intimidées à ce point qu'ils n'osent me donner les libres et fidèles conseils qu'ils peuvent et voudraient m'offrir et dont je puis avoir besoin, personne ne saurait m'empêcher d'implorer les avis de ce conseiller suprême qui peut, et me suggérer ce qui est le meilleur, et disposer mon cœur à le suivre avec fermeté.

« O toi! première et éternelle raison, dont la sagesse est soutenue de la toute-puissance, commence par accorder à l'intelligence de ton serviteur une vue claire de la vérité, de la raison et de la justice. Affermis-moi tellement ensuite dans la volonté et la résolution de ne m'en pas écarter que, ni terreur, ni injustice ou oppression de mes

ennemis ne puissent me forcer d'agir contre ces règles que tu as enracinées dans ma concience.

« Tu ne m'as pas fait roi pour que je fusse moins qu'un homme, et n'osasse dire oui ou non, lorsque j'en ai de justes motifs, liberté qui n'est pas refusée à la dernière des créatures douées de l'usage de la raison et de la faculté du langage.

« Blâmera-t-on en moi ce qui est dans les autres une véracité et une constance louable?

« Tu vois, ô Seigneur, avec quelle partialité et quelle injustice ils me refusent, à moi leur roi, cette liberté que tu as donnée à tous les hommes, et qu'ils réclament avec opiniâtreté pour eux-mêmes, délicats à l'excès sur la moindre violation de leurs priviléges.

« C'est à toi que j'adresse mes supplications, toi qui peux nous guider par une règle infaillible à travers l'embarrassant labyrinthe de nos propres pensées et des propositions des autres; car j'ai quelque lieu de soupçonner que ces propositions m'ont été faites dans le but de me tendre des piéges. Je me trouve de plus en plus enveloppé dans ces difficultés dont ils s'appliquent à m'affliger.

« O Seigneur, aplanis ton chemin devant moi.

« Ne permets pas que de coupables passions m'obscurcissent ou détournent de moi tes saintes inspirations.

« Que ta gloire soit mon but, ta parole ma loi, et qu'ainsi ta volonté soit faite.

« Je ne saurais plaire à tous, je m'inquiète peu de plaire à certains hommes; si je suis assez heureux pour te plaire, peu m'importe à qui je déplairai.

« Toi, qui changes en folie la sagesse du monde, et prends dans leurs propres piéges ceux qui en eux-mêmes se regardaient comme sages, donne-moi, par ta vérité, la sagesse qui convient à ta gloire ou au bien général de mon royaume et au salut de mon âme, et je ne m'occuperai pas beaucoup de savoir si je gagne ou si je perds dans l'opinion du monde.

« Moins ils voulurent m'accorder de sagesse, plus ils seront convaincus que c'est ta sagesse qui me dirige lorsqu'ils ne me verront refuser, par contrainte ou par humeur, rien de ce qu'il est à propos d'accorder, et ne rien accorder, par crainte des hommes ou par flatterie, de ce qui doit être refusé.

« Ne permets pas que j'aie le tort ou le malheur de contribuer volontairement ou par imprudence au succès de certains hommes, en appuyant de mon consentement leurs projets funestes au bien public. Ne souffre pas qu'en aucune occasion des dissentimens, causés par l'humeur ou la perversité du caractère, me poussent à empêcher ou à déjouer des mesures favorables à mon peuple.

« Remplis-moi d'une charité si humble que je

puisse, lorsque je les croirai conformes au bien public, suivre les conseils de ceux dont l'attachement pour moi m'a jusqu'à présent été le moins prouvé.

« Tu peux bénir les erreurs sincères, comme tu peux déjouer les conseils frauduleux.

« Puisque nous devons rendre compte à ton tribunal de toute parole mauvaise ou même oiseuse que nous aurons prononcée dans nos entretiens particuliers, fais, ô Seigneur, que je ne néglige rien dans la composition de ces déclarations solennelles qui peuvent avoir, soit en bien, soit en mal, la plus grande influence sur l'esprit du public.

« Moins les autres réfléchissent sur leurs demandes, plus je te conjure de me rendre attentif dans mes réponses.

« Quelque douloureux que soient mes maux et ceux de mes peuples, quelque douce que me fût la paix, ne souffre jamais, ô Seigneur, que j'achète l'une ou évite les autres le moins du monde aux dépens ou au détriment de ma conscience, dont toi seul es à juste titre, ô Seigneur, plus maître que moi-même. »

§ XII.

Sur la rébellion et les troubles d'Irlande.

Le soulèvement de l'Irlande fut si subit et si violent qu'il fut difficile, dans les premiers instans, de reconnaître la source de cette révolte précipitée pour y appliquer un remède.

En vérité, les flots de sang qui ont été répandus dans ce pays avec tant de cruauté et de barbarie sont bien suffisans pour engloutir dans une mer d'infamie et de misères éternelles celui que Dieu reconnaîtra pour le criminel auteur ou instigateur d'une pareille boucherie.

Ce fut un cruel avantage pour les hommes dont la haine me poursuivait, et que leur impudence rendait capables de m'accuser de tout, que de trouver cette sanglante occasion de me calomnier, bien que rien au monde ne pût me causer autant d'horreur qu'une pareille action, si pleine de péché contre Dieu, de déloyauté à mon égard, et si funeste à mes sujets.

Certains hommes ont trouvé très-mauvais qu'on refusât de les croire lorsqu'ils affirmaient que les rebelles agissaient au moins de mon aveu, si ce n'est par mon ordre. Cependant ils savaient trop bien que ce n'est pas une chose nouvelle de combattre non-seulement sans mon ordre, mais

contre mon commandement et contre ma personne, et de prétendre en même temps combattre par mon autorisation et pour ma sûreté.

Plût à Dieu que les Irlandais n'eussent point à alléguer l'exemple de quelques autres dont le crime surpasse d'autant plus le leur, que les principes protestans sont, plus que ceux des papistes, contraires à toute rébellion contre le prince! La bonté des intentions ne saurait excuser le scandale contagieux de l'exemple; mais qui que ce soit qui manque à son devoir envers moi, il faut que j'en porte le blâme : mes ennemis m'ont toujours fait cet honneur de regarder les injures modérées comme au-dessous de moi, comme des épreuves insuffisantes de ma patience à les subir ou de ma générosité à les pardonner.

C'est donc avec un raffinement de malice qu'ils ont mêlé dans la coupe de mes afflictions, le fiel et le vinaigre du mensonge et du mépris, m'accablant non-seulement de fausses imputations, mais encore m'imputant les actions qui m'occasionnent plus de pertes et de déshonneur qu'à personne; en sorte que comme j'ai, selon la politique, la raison, la religion, moins de motifs que personne d'y donner le moindre consentement, et plus de raison qu'aucun autre de les avoir en abomination, on ne peut m'accuser d'y avoir pris part sans me représenter au monde comme le plus inhumain et le plus barbare des hommes,

comme un monstre de la nature des Cyclopes, qui ne sais composer ma nourriture et ma boisson que de la chair et du sang de mes propres sujets, dont mon intérêt m'ordonne de soigner le bonheur comme celui de certains hommes est de le troubler. Ces hommes croient ne pouvoir prospérer que dans les temps de malheur, et ne connaissent rien de si habile que de jeter sur autrui tout l'odieux des événemens funestes qui leur donnent le plus de joie, et dont on a le plus de raison de les regarder en partie comme la cause.

Certes, beaucoup d'hommes sages ont pensé que l'absurde rigueur et la déraisonnable sévérité, dont quelques hommes se sont armés en Angleterre, n'avaient pas peu contribué à changer en un horrible incendie ces étincelles de mécontentement répandues en Irlande, et partout entourées des alimens de la rébellion. Lorsque le désespoir vint s'ajouter à ces premiers mécontentemens, et qu'à l'oppression se joignit la crainte d'une extermination totale, il fut aisé d'exciter à une révolte ouverte ce peuple que quelques uns des principes de sa religion et le désir naturel de la liberté disposaient déjà bien assez à se précipiter dans les plus excessives violences, soit pour se délivrer des gênes qui lui étaient imposées, soit pour prévenir les rigueurs nouvelles dont le menaçaient évidemment le zèle avide et la fureur contraire à toute charité de quelques hommes qui

croient ne pouvoir mieux prouver la vérité et la sincérité de leur religion qu'en se refusant à en supporter aucune autre.

Dieu sait que de même que dans mon innocence je puis, en toute sincérité, me laver entièrement les mains du crime de cette rébellion, je pourrais également les laver dans mes larmes, tant il m'a été douloureux de voir le mal s'étendre à ce point et produire de tels ravages; et cela dans un temps où les troubles et les méfiances élevées en Angleterre y rendaient la plupart des hommes beaucoup plus appliqués à leur propre sûreté ou aux desseins qu'ils poursuivaient, qu'à secourir ceux qu'on égorgeait chaque jour inhumainement en Irlande. Leurs larmes et leur sang auraient dû, à défaut d'autre chose, éteindre ou du moins réprimer et étouffer pour un temps ces étincelles de méfiance et de dissensions civiles que quelques uns répandaient avec tant de soin en Angleterre.

Plût à Dieu que personne n'eût été moins affecté que moi du triste état de l'Irlande! J'offris d'aller en personne faire cette expédition; mais quelques hommes craignirent de voir la tranquillité rétablie dans un de mes royaumes, ou bien ils auraient senti quelque peine à ne m'avoir plus pour but de leurs coups, et à laisser à d'autres la gloire de ma perte. Si l'on avait accepté mes offres répétées, la destruction, je n'en

doute pas, eût été moindre, les calamités n'eussent pas été si longues, ni le mal tout-à-fait sans espoir.

Après le crime de ceux qui ont commencé cette rébellion, il n'en est pas de plus grand que celui des hommes qui en ont empêché la prompte répression, par les troubles domestiques qu'ils ont élevés en Angleterre, ou qui ont détourné à d'autres objets les secours destinés à l'Irlande, ou qui ont poussé les rebelles aux actions et aux résolutions les plus désespérées en menaçant des dernières rigueurs, non-seulement les chefs connus et les principaux incendiaires, mais même la totalité de ce peuple, et en manifestant l'intention positive de faire périr la racine et les branches, hommes, femmes et enfans, sans aucun égard pour ces sentimens ordinaires de miséricorde qui, lorsqu'on n'a pas affaire à des hommes de la dernière barbarie, plaident ordinairement dans l'âme des vainqueurs en faveur des malheureux entraînés plutôt par la crainte de l'oppression que par des sentimens véritablement ennemis; et les portent à épargner des êtres faibles à qui l'imbécillité du sexe ou de l'âge ne laissait pas les moyens de lever la main contre eux, permettait même à peine de distinguer la main droite de la main gauche. Ce zèle absurde, et, je crois, contraire à l'Evangile, est trop semblable à celui des disciples lorsque, dans leur colère

de se voir rebutés, ils ne demandaient rien moins, pour satisfaire leur vengeance, que de faire descendre le feu du Ciel sur la totalité des villes dont un petit nombre de citoyens les avaient repoussés ou négligés; ou bien il rappelle la vengeance des fils de Jacob, blâmée et ensuite maudite par leur père. On a mieux aimé employer ces extrémités qui précipitent les hommes dans une obstination sans remède que d'user de ces moyens doux qui, en faisant tomber sur quelques uns seulement le châtiment d'une justice exemplaire, désarment les autres en offrant le pardon à leur soumission, et en les protégeant contre la fureur de ceux qui menacent d'engloutir, dans leur vengeance, tout ce qui refusera de se laisser entraîner avec eux au torrent de la fougue populaire.

Mais il est une sorte de zèle qui prend pour tièdes tous les sentimens modérés qui dictent la compassion; un zèle qui aime mieux se montrer cruel que de passer pour froid, et qu'il n'est pas rare de voir plus âpre à tuer l'ours pour l'amour de sa peau, qu'en haine du mal qu'il a fait; trouvant plus d'avantage à confisquer le bien des gens qu'à s'occuper charitablement de leur sauver la vie, ou de réformer leurs erreurs.

Comme on avait détourné et empêché l'envoi de secours capables de suffire aux pauvres protestans qu'on massacrait journellement en Irlande, acca-

blés sous le nombre de leurs ennemis, et réduits au désespoir, les chefs du parti protestant de ce pays me demandèrent tous, avec instance, de leur procurer quelque répit au moyen d'une suspension d'armes, sans quoi ils ne se voyaient pas, à moins d'un miracle, la moindre probabilité de sauver ce qui restait encore de protestans. Dieu sait avec combien de commisération et avec quelle prudente circonspection j'eus soin de faire conduire cette affaire par des hommes d'honneur et de probité, de manière à ne point encourager l'insolence des rebelles, ni décourager la loyauté et la patience des protestans.

Lorsque la chose eut été effectuée le mieux qu'il se pouvait dans la nécessité et la difficulté présente des affaires, j'eus à souffrir de nouveau, dans ma réputation et mon honneur, pour n'avoir pas permis que les rebelles achevassent de dévorer cette poignée de protestans qui demeurait encore en Irlande.

J'avais cru pouvoir raisonnablement espérer que ce répit ne tournerait pas tant à l'avantage des rebelles, ainsi qu'on l'a prétendu pour me calomnier, qu'à celui des protestans dont il aurait pu en effet amener la tranquillité présente et à venir, si, durant l'intervalle de cette suspension, certains hommes avaient bien voulu prendre plus à cœur la triste situation de l'Irlande, et mettre de côté ces mesures violentes, tout-à-fait

dignes de gens plus habiles à verser le sang qu'à l'étancher.

Mais dans toutes ces mauvaises interprétations de mes actions, si facilement accueillies par le penchant qui porte les hommes à croire ce qui est faux et mauvais plutôt qu'à aimer ce qui est vrai et bon, comme je n'ai au-dessus de moi d'autre juge que Dieu, ce m'est une grande consolation que d'en appeler à son omniscience, qui ne refuse pas de me reconnaître innocent, mais veut seulement éprouver ma patience comme celle de son serviteur Job.

C'est bien assez pour moi d'avoir à veiller sur ma propre conscience et le fidèle accomplissement de mes devoirs de roi. Il ne me reste guère le loisir de porter mon attention sur cet essaim d'injures qui sortent du cœur et de la bouche de certains hommes, aussi abondamment que la fumée ou les étincelles d'une fournaise; encore moins puis-je me livrer à des apologies assez étendues pour convaincre ces hommes qui, dans le sentiment de leur profonde perversité, répugnent à croire les autres moins mauvais qu'eux-mêmes.

Il appartient à un roi de faire le bien et de laisser dire le mal; si je puis accomplir le premier, je pourrai, sans beaucoup de souci, entendre l'autre. Je suis en état, grâce à Dieu, d'écouter avec patience tout ce que mes cruels ennemis peuvent faussement articuler de pire

contre moi, et j'espère demeurer capable de faire mieux qu'ils ne désirent et ne méritent.

Je crois qu'on reconnaîtra à la fin que ceux qui ont commencé les troubles dans les autres royaumes, ont aussi à se reprocher, en grande partie, sinon d'avoir les premiers causé l'horrible effusion de sang qui a inondé l'Irlande, du moins d'avoir empêché qu'elle ne fût promptement arrêtée.

Quoi qu'il plaise à mes ennemis de penser ou de dire, je regarde ce sang, aussi bien que celui qui se verse dans mes autres royaumes, comme tiré de mes veines qu'il épuise; car il n'est personne qui en soit affaibli autant que moi, et j'espère, quoiqu'on ne doive pas l'attendre de l'insatiable cruauté des hommes, que la miséricorde de Dieu dira enfin à sa justice : *C'est assez;* et commandera à l'épée de la guerre civile de rentrer dans le fourreau : car cette justice miséricordieuse, j'en ai la confiance, ne veut pas notre ruine totale, mais notre guérison. Elle veut la répression de nos péchés, non la destruction de ces peuples.

« O mon Dieu! daigne nous prévenir encore une fois par ces infinies miséricordes dont nous avons abusé, moi et mon peuple, sans pouvoir mériter jamais de les obtenir de nouveau.

« Tu vois que ces cruautés s'exercent entre les chrétiens sous couleur de religion, comme si nous

ne pouvions être chrétiens qu'en nous crucifiant les uns les autres.

« Parce nous n'avons pas assez aimé la vérité et vécu dans la charité, tu as souffert qu'il s'élevât entre nous un esprit d'erreur et d'amertume, de haine mutuelle et mortelle.

« O Seigneur, pardonne-nous nos péchés, et sanctifie-nous par nos souffrances !

« Que notre repentir soit notre guérison, comme la grandeur de nos péchés a été notre perte.

« Ne permets pas que les misères que nous avons souffertes, moi et mes royaumes, paraissent à tes yeux de peu de poids; mais fais que nos péchés se montrent à nos consciences tels qu'ils se représentent dans le miroir de tes jugemens; car tu ne châties point les fautes légères par de si sévères afflictions.

« O pardonne-nous donc nos péchés, conformément à la multitude et à la grandeur de tes miséricordes ! Eloigne de nous tes jugemens, si nombreux et si pesans.

« Fais cependant que nous recevions plus de douleur de nos péchés que de tes jugemens, et donne-nous un désir plus vif de nous repentir que d'être soulagés. Accorde-nous d'abord le repos d'une conscience pénitente, et ensuite la tranquillité qui résultera de l'union entre nos royaumes.

« Noie nos péchés dans les flots du sang de Notre Sauveur, et à travers les flots vermeils de

notre propre sang, conduis-nous enfin à un état de piété, de paix et d'abondance.

« Comme mes devoirs publics me mettent de part dans toutes les souffrances de mes sujets, donne-m'en le pieux sentiment tel qu'il convient à un roi chrétien et à un tendre père de mon peuple.

« Que les reproches injustes et scandaleux, proférés contre moi, ne soient que comme un souffle qui serve à allumer davantage ma compassion; donne-moi les moyens d'amasser sur leur tête un foyer de charité propre à les amollir, eux dont la malice ou le zèle barbare ont allumé ou empêché d'éteindre ces flammes qui ont si cruellement dévasté mes trois royaumes.

« Oh! délivre et assiste ceux des pauvres protestans d'Irlande que tu as préservés jusqu'ici.

« Et conduis sur la voie de tes salutaires vérités ceux que l'ignorance ou l'erreur ont tellement imbus de principes rebelles et destructeurs, qu'ils croient agir pour ton meilleur service.

« Que la main de la justice se lève contre ceux qui ont, méchamment et par haine, excité ou fomenté cette guerre cruelle et désespérée.

« Toi qui es si loin de vouloir détruire l'innocent avec le coupable, de confondre l'erreur avec la malice, toi qui pris en pitié Ninive, à cause de ce grand nombre d'enfans qu'elle renfermait; ne livre pas la totalité de cette nation

nombreuse et séduite à la colère de ces hommes que leur avidité a rendus cruels, ni à leur violence qui est trop féroce, et leur attire par là de justes malédictions.

« Préserve, si telle est ta volonté, au milieu de la fournaise de ta sévère justice, une postérité qui puisse louer tes miséricordes.

« Et traite-moi, non pas selon les injustes reproches des hommes, mais selon l'innocence que mes mains ont conservée devant toi.

« Si j'ai désiré les malheurs de mon peuple, et si je me suis réjoui dans les funestes jours de ses calamités; si je ne me suis pas appliqué avec ardeur et sincèrement efforcé à prévenir et à calmer ces sanglans désordres, que ta main se lève contre moi et contre la maison de mon père! O Seigneur! tu le vois, j'ai assez d'ennemis parmi les hommes; je n'ai pas besoin d'y ajouter encore, et n'oserais ainsi appeler ta malédiction sur moi et les miens, si ma conscience ne me rendait témoignage de mon intégrité qui t'est bien connue, ô Seigneur! Cependant je ne me confie pas en mon propre mérite, mais en ta miséricorde; épargne-nous, ô Seigneur, et ne sois pas irrité pour toujours. »

§ XIII.

Sur l'appel fait aux Ecossais et sur leur venue en Angleterre.

Les Ecossais sont une nation sur laquelle j'ai non-seulement, ainsi que mon père de glorieuse mémoire, les droits ordinaires de la nature, de la souveraineté, de la munificence; mais ils ont aussi contracté envers moi, récemment, les obligations spéciales que doivent imposer les bienfaits; car j'ai tellement cédé au désir des esprits remuans qui se trouvent parmi eux, que plusieurs ont pensé que je préférais la satisfaction de ce parti à mon intérêt et à mon honneur. Mais je vois, maintenant, que la bonté des princes ne fait qu'enhardir quelques hommes à des prétentions et à des actions qui passent les bornes prescrites par la modération et la reconnaissance.

Ma charité et l'acte de pacification auquel j'ai consenti m'interdisent toutes réflexions sur les faits antérieurs. Je ne souffrirai jamais que l'ingratitude ou l'inconséquence des hommes aient le pouvoir de me faire repentir de ce que je leur ai accordé dans la vue du bien public. Je prie Dieu que le bien public en puisse résulter.

Voir les Ecossais rentrer en Angleterre à la tête d'une armée, dans l'unique intention de sou-

mettre l'Eglise d'Angleterre à la nouvelle organisation qu'ils se sont nouvellement donnée, doit sembler, de leur part, une chose aussi déraisonnable qu'ils auraient trouvé déraisonnable qu'on prît d'ici de pareilles mesures à leur égard.

Je n'ai jamais pu imaginer, malgré tous leurs lieux communs de religion et de liberté, qu'ils eussent autre chose en vue que de fortifier leur constitution presbytérienne, en obligeant notre Eglise à y souscrire, fût-ce en caractères de sang.

Je laisse à leur conscience à juger si un pareil dessein et un but semblable suffisent pour justifier, aux yeux de la justice divine, une telle violence de moyens. Ils ont déjà senti les malheureux effets des moyens, soit dans ce pays-ci, soit dans le leur, et n'ont pas atteint le but qu'ils s'étaient proposé.

Cette forme ecclésiastique qu'ils proclament comme le seul mode légitime de réformation, ce genre de gouvernement et de discipline qu'ils veulent établir dans l'Eglise, ne peuvent être reçus en Angleterre que tellement à contre-cœur qu'ils ne peuvent guère espérer les y introduire aussi facilement qu'elles se sont introduites en Ecosse; aussi facilement qu'ils ont cru pouvoir les y établir d'abord, en voyant une si grande partie du clergé anglais, entraîné par la légèreté ou le mécontentement, si ce n'est par des passions plus criminelles encore, renoncer tout à coup aux

liens qui l'attachaient à l'épiscopat, pour se tourner vers le presbytérianisme.

Lorsque, sans considérer que le même régime a nécessairement des effets divers sur les diverses constitutions, et que ce qui n'a fait que guérir l'un peut tuer l'autre, une nation étrangère vient prescrire à d'autres les remèdes dont elle a usé pour elle-même, plutôt avec succès qu'avec honneur, on ne peut s'empêcher de la croire dirigée en ceci par la passion ou par quelque vue intéressée, plutôt que par un zèle véritable ou une pieuse prudence.

Je ne sache pas, dans la constitution de l'Eglise anglicane, aucune excroissance ni humeur si maligne qu'elle n'eût pu être aisément dissoute par un topique plus doux que ceux d'une armée. Et il n'est pas tout-à-fait aussi bon de trancher les réformes religieuses par l'épée que de les façonner par des discussions libres et conduites avec sincérité par les hommes intéressés dans ces controverses, et capables de se laisser convaincre par la raison plutôt que par la force.

Mais leurs projets semblaient être plutôt de couper court à toute discussion que d'en amener une libre et sincère; car on a présumé que le clergé anglais se conformerait au modèle donné par les Ecossais, avant de savoir ce que ceux-ci avaient à dire en faveur de leur système ou contre celui des autres.

J'aurais désiré une manière de procéder plus équitable, soit pour l'honneur de ceux qui poussent les choses avec cette violence, soit pour la satisfaction de la conscience des autres, qui se trouvent recevoir bien peu de lumière sur des points de doctrine soutenus sur les champs de bataille par des soldats, et non par des savans en de libres et doctes synodes.

Certainement, en matière de religion, la vérité a d'autant plus d'empire sur le jugement et la conscience des hommes qu'elle est moins appuyée par la violence séculière qui affaiblit la vérité par les préventions qu'elle élève contre elle, et ne peut raisonnablement s'employer jusqu'à ce qu'on ait usé de tous ces moyens de conviction rationelle qui ne laissent aucune excuse d'ignorance, et condamnent l'opiniâtreté à des châtimens mérités.

La charité ne permet pas qu'on soupçonne de cette opiniâtreté tant de pieux et savans ecclésiastiques qui remplissent l'Angleterre; mais ayant été élevés et s'étant toujours dirigés dans des sentimens de conformité au gouvernement épiscopal, ils ne peuvent si promptement renoncer à l'opinion et à la pratique qu'ils ont suivies jusqu'ici, uniquement parce qu'un parti, parmi les Ecossais, veut absolument aider le parti qui lui correspond en Angleterre, soit à pousser par force tous les ministres comme un troupeau de mou-

tons, dans le commun bercail du presbytérianisme, ou à les détruire, au moins à les tondre, en s'appropriant le bénéfice qu'ils retirent de leur ministère. Quand il serait prouvé que le presbytérianisme écossais est l'institution à laquelle Jésus-Christ a voulu soumettre exclusivement toutes les Eglises, il serait, je crois, difficile de prouver que Jésus-Christ a donné, à ces Ecossais ou à qui que ce soit de mes sujets, commission de l'établir par l'épée dans l'un ou l'autre de mes royaumes sans mon consentement.

L'Evangile nous apprend clairement combien de respect et d'obéissance le Christ et ses apôtres ont rendu au premier magistrat des pays où ils vivaient; mais il n'est pas, je crois, très-aisé de soutenir qu'eux ou lui aient jamais ordonné d'établir l'égalité presbytérienne, et de l'établir de la manière dont s'y prennent les Ecossais.

Si cette puissance suprême du presbytérianisme est une institution du Christ, assurément elle diffère de toutes les autres; et c'est le premier et le seul point du christianisme qu'il ait ordonné d'affermir et d'arroser par tant de sang chrétien. Ce sang coule dans un sens bien contraire à la direction de celui des premiers planteurs du christianisme et de l'épiscopat. Ils versaient patiemment leur propre sang, au lieu de répandre violemment celui des autres. Certes, il y a beaucoup trop de l'homme dans tout ceci, pour qu'il

y ait beaucoup du Christ. Aucune de ses institutions n'a été accompagnée dans son principe ni dans sa marche, de ces tentations d'avidité ou d'ambition, dont sont véhémentement soupçonnés les projets que l'on suit aujourd'hui.

Les solennelles sommations et les pieuses menaces employées par les Écossais, pour me déterminer, par le moyen de leurs armées ou de leurs commissaires, à ce qu'ils voulaient obtenir de moi, revenaient toutes à cet argument, qu'il était singulièrement nécessaire d'établir le presbytérianisme en Angleterre, pour éviter de prolonger les malheurs d'une guerre que quelques hommes avaient commencée, principalement dans cette vue, et continuaient par les mêmes motifs.

S'il suffit, pour avoir raison, de la force, du nombre et de l'occasion favorable, qui empêchera que, selon cette opinion et cet exemple, toute secte, tout schisme, toute hérésie n'en vienne de même à ses fins par la violence? ce sont les sectes et le schisme que le presbytérianisme prétend réprimer et cherche à rendre odieux. Cependant les sages et les doctes pensent que la méthode presbytérienne est, plus qu'aucune autre, entachée de schisme et d'esprit de secte, dans sa manière de procéder contre la forme de gouvernement le plus anciennement et le plus généralement adoptée par l'Église, et spécialement contre les lois et les constitutions particulières de l'Église d'Angleterre,

Digitized by Google

lois qui ne sont pas encore révoquées, et ne le seront vraisemblablement jamais par moi, tant que je n'y verrai pas de motif plus raisonnable et plus religieux que ceux que les soldats ont coutume de porter dans leur havresac.

Mais laissons à Dieu la décision de toutes choses; lorsqu'il nous a arraché à la folie de nos opinions et à la furie de nos passions, il a plus d'une voie pour nous ramener à la connaissance de ces règles de vraie raison et de pacifique sagesse qui descendent d'en haut, et tendent surtout à sa gloire et au bien de son Église. C'est à ces deux objets que je me crois d'autant plus obligé en conscience de veiller avec le zèle et le soin le plus judicieux, que je regarde l'Église comme plus élevée au-dessus de l'État; la gloire du Christ au-dessus de la mienne, et le salut des âmes préférable à la conservation des corps et des biens.

Et je ne crois pas que personne puisse, sans péché et sans présomption, s'efforcer de jeter par la violence les églises confiées à mes soins et à ma tutelle, dans le moule qui convient à son imagination ou à ses desseins, si l'on n'a d'abord, pour cela, obtenu mon consentement, et convaincu par la force des argumens ma conscience et celle de mes sujets.

Tous ces autres moyens violens, qui ne conviennent ni à des hommes, ni à des chrétiens, ni

à des sujets fidèles, n'auront jamais le pouvoir d'ébranler ou de medicter ma religion; ce pouvoir leur est refusé par quiconque sait ce que c'est que la religion, et combien elle est éloignée de toute faction; car le moyen de la faction c'est la force, souverain arbitre des brutes, non des hommes raisonnables, et moins propre encore à diriger d'humbles chrétieus et de loyaux sujets en matière de religion.

Mais les hommes sont disposés à entretenir une telle estime d'eux-mêmes qu'ils ne s'embarrassent pas à quel prix ils pourront établir leur opinion, surtout lorsqu'ils sont tentés de quelque gain propre à compenser leurs pertes et les hasards auxquels ils s'exposent.

Cependant, je n'ai pas été plus scandalisé de voir les armées écossaises entrer en Angleterre, contre ma volonté, et violer toutes les obligations que leur imposaient envers moi le devoir et la reconnaissance, que je ne me suis étonné de cette méfiance des secours de Dieu, dont se sont montrés saisis les hommes qui se prétendaient, aux yeux du peuple, chargés de la cause de Dieu, comme s'ils en eussent été assurés par quelque révélation divine; méfiance d'autant plus étrange qu'ils avaient alors entre les mains tout ce qu'il leur fallait de munitions, d'armes, ma flotte, mes forts, mes châteaux et mes villes.

Mais je m'aperçois que ces hommes, inquiets

de savoir comment justifier devant Dieu leurs actions et leurs desseins, ne croient jamais pouvoir s'assurer d'assez de forces humaines pour l'accomplissement de leur œuvre, eussent-ils en leur faveur l'approbation du peuple. Ce qui ne peut être justifié aux yeux de la loi ou de la religion a besoin d'être appuyé par la force.

Et, cependant, telle est l'inconstance naturelle aux esprits engagés dans les projets de violence, que ceux dont quelques uns d'entre eux avaient imploré avec ardeur les secours, ont été bientôt après rejetés par les autres avec lassitude et dégoût. Ce qu'un des partis a voulu établir par la force et l'influence des Écossais, l'autre le repousse et le dédaigne, méprise le gouvernement ecclésiastique et la discipline des Écossais, et rend inutile cette assistance beaucoup plus onéreuse que charitable.

Certainement l'Église d'Angleterre eût acheté, s'il eût été nécessaire, à bien meilleur marché les lumières et le bonheur qu'elle devait tirer de la réforme de son gouvernement et de sa discipline, eût-elle défrayé un synode complet des meilleurs théologiens de la chrétienté, pour en recueillir les libres avis. C'est là ce que j'ai toujours voulu et désiré, afin que les doctrines établies avec impartialité pussent s'affermir d'une manière durable, et à la satisfaction de tous.

Mais on reconnaîtra à la fin que la justice de

Dieu et la folie des hommes ont été pour beaucoup dans toutes ces apparences et tous ces prétextes de religion, sous lesquels les politiques enveloppent leurs desseins. En vain les hommes espèrent élever leur piété sur les ruines de la loyauté. On ne peut compter sur la durée de ces confédérations et de ces entreprises, où les sujets s'engagent en faisant banqueroute à la fidélité, pour mieux faire les affaires de la religion.

Mais, comme les meilleurs de mes sujets d'Écosse ne m'ont jamais abandonné, je ne puis penser que la plupart des autres aient été, si loin de moi, dissiper, en enfans prodigues, l'amour et le respect qu'ils me doivent, ni qu'il me faille désespérer de leur retour; car outre les liens de nature et de conscience qui les unissent à moi, la raison, la véritable politique leur apprendront que leur principal intérêt est de demeurer fidèles à la couronne, non de se mettre au service de quelque parti que ce soit, et de négliger ou trahir, pour leurs avantages particuliers, mon honneur ainsi que ma sûreté. Cependant, moins j'ai lieu de me fier aux hommes, plus je m'adresserai à Dieu.

« Les troubles de mon âme sont augmentés. O Seigneur! fais-moi sortir de la détresse.

« Seigneur, dirige ton serviteur dans les voies de cette pieuse simplicité qui est la meilleure de toutes les politiques.

« Délivre-moi de la force combinée de ces hommes qui participent tellement de la subtilité du serpent qu'ils en oublient l'innocence de la colombe; quand leurs mains viendraient se joindre à la mienne, ne permets pas qu'ils puissent prévaloir contre mon âme, au point de me faire trahir ma conscience et mon honneur.

« Tu peux, ô Seigneur! disposer les cœurs des partis qui se sont formés dans les deux nations, comme tu disposas les hommes de Juda et d'Israël à rétablir David avec un zèle de loyauté égal à l'inconstance et à l'âpreté qu'ils avaient mises à le poursuivre.

« Conserve en moi l'amour de la vérité et de la droiture, et je ne désespérerai point de retrouver l'affection de mes sujets.

« Tu peux soudain obliger les mers débordées à se retirer et à rentrer dans les bornes que tu leur as fixées.

« O mon Dieu! je me confie en toi; ne permets pas que je sois humilié; ne souffre pas que mes ennemis triomphent de moi.

« Qu'ils soient humiliés, ceux qui transgressent sans motifs; qu'ils soient chassés, ceux qui persécutent mon âme.

« Que l'intégrité et la droiture soient ma défense; car c'est à toi que j'ai recours, ô Seigneur!

« Délivre ton église, ô Dieu, de tous les troubles qui l'agitent. »

§ XIV.

Sur le Covenant.

Les presbytériens écossais ne s'achètent pas au prix des auxiliaires ordinaires ; rien ne pourra obtenir d'eux de s'engager jusqu'à ce que ceux qui les appellent leur aient eux-mêmes engagé leur âme par une ligue et un covenant solennel.

Ce covenant est un assemblage de machines religieuses et de beaux prétextes, destiné surtout à battre en ruine et faire disparaître l'épiscopat; car c'est là, selon eux, le grand et mauvais esprit qui, accompagné de quelques autres démons, qu'on lui associe pour le rendre plus odieux et plus terrible au vulgaire, doit être chassé de notre Eglise par un exorcisme solennel, malgré une possession de plus de mille ans, à compter du premier établissement du christianisme dans cette île, et malgré la prescription universelle que lui ont acquise le temps et la pratique de toutes les autres Eglises, depuis les apôtres jusqu'à ce dernier siècle.

Mais en vain l'antiquité plaiderait en sa faveur, le presbytérianisme, comme un jeune héritier, trouve que son père a vécu assez longtemps, et impatient de s'emparer du siége et de l'autorité des évêques, bien qu'à la vérité ce soient

les laïques qui s'emparent de leurs revenus, il emploie toutes sortes de ruses pour submerger l'épiscopat, et lancer en Angleterre le gouvernement presbytérien, récemment mis à flot en Écosse, de même par l'artifice d'un covenant.

Bien que j'éprouve beaucoup de doutes sur plusieurs passages de ce covenant, dont quelques uns apportent à mon pouvoir des limitations dangereuses et ambiguës, cependant, j'ai surtout peine à comprendre quel en est le but et le dessein, relativement à la discipline et au gouvernement de l'Église. Je m'étonne de cette manière d'établir de nouvelles méthodes par des sermens et des covenans, car les hommes consentent difficilement à s'engager par quelque chose d'aussi fort que les sermens, pour ou contre des points de doctrine auxquels il n'est nullement prouvé qu'il y ait nécessité morale de se soumettre; mais qui sont regardés, au contraire, comme des objets de dispute et de controverse entre les pieux et les doctes; en sorte qu'il est certain que le serment ne peut ici être prononcé avec cette certitude d'opinion que doit y apporter chacun, ni exigé avec cette charité et cette bienveillance envers les opinions différentes qu'ordonne, selon moi, la religion; car elle ne refuse jamais une discussion libre et sincère, elle ne condamne pas même les dissentimens dans les matières purement probables.

Imposer des sermens aux peuples est dangereux dans les choses douteuses, condamnable dans les choses illégitimes, superflu quand les engagemens religieux et légaux les ont déjà suffisamment liés à tous les devoirs nécessaires; et, puisqu'ils regardent la discipline comme une partie si importante de la religion, je ne puis comprendre comment ils parviendront à concilier ce covenant et ce serment d'innovation avec la protestation faite si récemment de maintenir la religion établie dans l'Eglise d'Angleterre.

Mais les esprits ambitieux croient n'avoir jamais tendu assez de piéges à la crédulité du vulgaire, et, par ces stratagêmes politiques, colorés d'une apparence de piété, ils espèrent retenir la populace dans leur parti en l'effrayant de la crainte du parjure, tandis que certainement tous les hommes sages et honnêtes se croyaient suffisamment obligés, envers Dieu et envers les hommes, par les liens que leur avaient déjà imposés la religion, leur allégeance et les lois.

Et jamais les esprits judicieux ne parviendront à se persuader que, sans mon consentement, sans que rien dans les lois de Dieu ou des hommes leur en ait donné le pouvoir et l'exemple, quelques hommes, formant notoirement un parti, puissent imaginer et imposer, après coup, à mes sujets des engagemens suffisans pour relâcher, pour dissoudre ces liens moraux et éter-

nels qui commandent, à la conscience de tous mes sujets, l'obéissance envers Dieu et envers moi.

Cependant, en l'état où sont les choses, ce que les gens de bien ont de mieux à faire pour ne pas offenser Dieu ni moi, c'est de tenir leur covenant en tout ce qu'il a d'honnête et de légitime; car j'ai la charité de penser que le principal but du covenant a été pour eux de conserver la pureté de la religion et la paix des deux royaumes; ils ne peuvent se croire engagés à rien qui tende à un autre but; et nul homme, ayant quelque délicatesse de conscience, ne voudra concourir à l'accomplissement des meilleurs projets (encore moins de ceux qui se montrent tous les jours comme le résultat de la faction et de l'ambition) par les voies illégitimes où l'on peut les engager sous le nom du covenant; à moins, cependant, qu'ils n'osent préférer des nouveautés obscures, dangereuses et sans autorité, aux devoirs connus et attestés par le serment qui les lie irrévocablement à Dieu et à moi.

Je suis disposé à croire et à espérer qu'un grand nombre de ceux qui ont pris le covenant n'en demeurent pas moins fermes dans cette opinion que de tels vœux, ligues ou sermens, ne peuvent effacer les premiers titres gravés dans leurs âmes, par des sermens justes et légitimes.

Ce qui rend plus suspectes ces confédérations appuyées sur des ligues et des covenans solennels,

c'est qu'on en use ainsi dans tous les temps de factions et de désordres qui troublent l'Église ou l'État. Jamais on ne s'étudie et l'on ne se travaille autant à multiplier les apparences extérieures d'un zèle extraordinaire et d'une grande piété, que lorsque des politiques machinent les plus funestes desseins contre tout ce qu'il y a de reconnu et de sacré dans la religion et la loi de l'Etat. Ils en forment ainsi une sorte de vis dont la force imperceptible, mais irrésistible, détourne insensiblement les règles les plus habituelles de leur ancien usage et les oblige à se plier aux vues de quelques hommes qui, sous le masque de ces engagemens, tendent à tout soumettre à leur volonté ou à leur pouvoir.

Mais les nœuds et les ressorts dont ils se servent pour enchaîner ainsi la conscience des hommes ne leur peuvent servir qu'aussi long-temps qu'ils possèdent la force de compression; car bientôt chacun devient son propre pape, et s'absout aisément de ces liens qui lui ont été imposés, non par l'autorité de la parole de Dieu ou des lois du pays, mais seulement par les artifices d'un parti et les terreurs qu'il inspire. Liens superflus et vains, lorsque ceux à qui on les impose sont déjà suffisamment liés; frauduleux et injustes si ceux qui les imposent n'ont d'autre but que de dissoudre, par ces vœux surérogatoires, des obligations justes et nécessaires.

Il arrive, en vérité bien rarement, pour ne pas dire jamais, que par ces moyens illégaux on attache plus fortement les hommes à leur devoir. D'ordinaire on les attache seulement à leur parti; aussi s'inquiète-t-on peu de la manière dont ils observent leur covenant, sous les rapports d'une prétendue piété, pourvu qu'ils demeurent fermement attachés au parti et aux projets dans lesquels on a voulu les engager.

Je m'aperçois que ceux qui ont inventé ce covenant s'occupent surtout de le rendre, comme la manne (non qu'il vienne également du ciel), conforme aux différens goûts de ceux qui consentent à l'avaler. On admet les divers sens que lui veulent donner ceux qui le professent, quelque opposés qu'ils puissent être; on consent à toutes les réserves, à toutes les restrictions possibles, pourvu qu'elles ne se trouvent point en contradiction avec le but principal dirigé contre l'Église et contre moi.

Il leur suffit que leur parti semble s'augmenter en nombre, tant les hommes oublient aisément que Dieu ne se laisse pas duper.

Avec une telle latitude, laissée aux interprétations, je crois qu'un grand nombre de personnes attachées à l'Eglise et à moi peuvent avoir pris le covenant, et cependant ne s'y pas tenir attachées si superstitieusement qu'elles croient, pour l'observer, devoir agir évidemment contre toute

piété et toute loyauté. Beaucoup d'entre elles l'ont d'abord accepté, plutôt pour prévenir la ruine imminente dont les menaçait la violence en cas de refus, que par une grande estime ou une grande dévotion pour ces sortes d'engagemens.

Peut-être ceux dont je parle peuvent-ils se regarder comme relevés, jusqu'à un certain point, de leur serment, par la latitude que leur laissent certaines clauses générales, comme celle-ci, par laquelle ils s'engagent à *faire et à traiter tout ce qu'ils pourront légitimement dans la situation et dans les fonctions où ils se trouvent, et selon la parole de Dieu;* certes, un tel engagement ne passe pas les limites prescrites à une bonne conscience, puisqu'elles sont toutes déterminées, quant à la conduite générale, par les lois de Dieu; quant aux devoirs particuliers, par les lois de l'Etat et du royaume.

Plût à Dieu que ceux qui se glorifient le plus du nom de covenantaires se tinssent dans ces bornes légitimes que Dieu leur a prescrites! Certainement, ce serait le meilleur moyen d'expier la témérité d'un tel engagement, qui deviendra bien évidente lorsqu'on verra que, formé sans l'appui d'aucune autorité pleine et légitime, il va bientôt dépasser ou renverser le but qu'on avait prétendu lui donner. Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui ont pris le covenant pour le garder

dans les limites que prescrivent la piété, les lois, la loyauté, et de manière à n'offenser ni l'Église, ni moi, ni la paix publique, contre lesquels personne n'a le droit de les obliger.

Quant à la réforme de l'Église que le covenant a prétendu opérer, un petit nombre de théologiens dont le caractère souple et mou a consenti promptement à ce qu'on leur demandait d'actions et de soumissions contraires à leur jugement, à leur profession et à leurs habitudes, ne me paraît pas une autorité suffisante pour que, d'après leurs opinions partielles, on puisse, avec justice et convenance, accabler la doctrine et le gouvernement de l'Église d'Angleterre de soupçons et d'odieuses calomnies, telles que je n'ai jamais entendu dire que rien leur ait jamais été imputé de pareil par aucune des congrégations étrangères qui méritent le nom d'Églises réformées, ni dans ce pays-ci par aucun homme savant et de bonne foi. Et ce sont là des jugemens que je ne puis m'empêcher de mettre au-dessus de ceux que portent aujourd'hui des hommes engagés dans un parti factieux.

Personne ne peut être plus empressé que moi à porter la réforme dans toutes les choses qu'en bonne conscience, et après mûre délibération et une discussion impartiale, je pourrai, selon la parole de Dieu et la droite raison, regarder réellement comme mauvaises. J'ai offert plus que

n'ont jamais demandé les parlemens les plus complets, les plus libres et les plus sages.

Mais quelques hommes, par la suite de leurs actions, montrent évidemment que la principale réforme à laquelle ils veulent parvenir n'est autre que d'abaisser l'épiscopat, pour lui substituer le presbytérianisme, et dépouiller l'Église de ses terres et de ses revenus; car il n'est personne dont les droits légaux aient été plus outrageusement violés que ceux des évêques et des hommes d'Église. C'est là le daim le plus gras, et par conséquent celui qu'il faut tuer. Quant à cette racaille de schismatiques, d'hérétiques, etc., ils sont si maigres qu'on peut leur accorder le bienfait de la tolérance; c'est ainsi que la vigne de Naboth fit de lui l'unique blasphémateur de sa ville, et le condamna à mourir. Je vois bien que, lorsque le vent de la religion a enflé les voiles, le profit est la boussole d'après laquelle les factieux dirigent leur course à travers les orages de la sédition.

Personne n'était plus exposé que moi à la sacrilége tentation d'usurper les terres et les revenus de l'Église; attendu que, comme ils viennent principalement de la couronne, c'est d'elle qu'ils relèvent, et ils ne peuvent légalement être réversibles qu'à la couronne et par mon consentement; cependant, et j'en rends grâce à Dieu, j'ai tou-

jours abhorré tellement du fond de mon âme ces réformes sacriléges, que je ne m'en suis jamais senti le moindre désir. Personne, cependant, ne désire davantage de voir les évêques et les gens d'église si parfaitement réformés qu'ils en soient plus capables de mériter et d'employer à de bons usages, non-seulement ce que la pieuse munificence de mes prédécesseurs a donné à Dieu et à l'Église, mais tout ce qu'a pu y ajouter la libéralité chrétienne.

Mais aucune nécessité, je l'espère, ne pourra nous engager moi, ni les miens, à envahir ou vendre les terres de l'Église; actions que repoussèrent avec aversion les opinions théologiques de Pharaon, et la véritable piété de Joseph : rien ne me paraît si injuste, aux yeux de la raison ainsi qu'à ceux de la religion, que de priver la plus sainte de toutes les fonctions des encouragemens qui lui sont dus, et, comme cet autre Pharaon, de retirer durement la paille, en augmentant la tâche; de poursuivre enfin l'Église opprimée, comme quelques uns l'ont fait, jusqu'à cette mer Rouge de la guerre civile, où, sans un miracle, elle ne saurait plus être sauvée, non plus que celui qui regarde comme son plus beau titre et sa plus haute gloire d'être nommé, et d'être en effet *le défenseur de l'Eglise, soit par rapport à ses véritables doctrines, ou à ses légitimes posses-*

sions, abhorrant également le sacrilége et l'apostasie.

J'aimerais mieux vivre, comme l'a fait quelquefois l'un de mes prédécesseurs, Henri III, des aumônes de l'Église, que d'ôter ainsi violemment le pain de la bouche des évêques et des ministres de la religion.

Bientôt une réforme, semblable à celle de Jéroboam, consacrera les derniers du peuple prêtres en Israël, pour servir aux autels de ces veaux d'or, qui se sont enrichis du patrimoine et de la dot de l'Église. On sait assez comment cela réussit jadis aux prêtres et aux peuples ; il en sera de même ici ; lorsque l'Église sortira de la tutelle des rois et des reines, en qui elle a trouvé des pères et mères nourriciers, elle dépendra de la générosité de gens qui déjà ont fait assez connaître à quel point ils lui seront pères cruels ou marâtres.

Si la pauvreté de l'Écosse peut l'excuser d'avoir envié les biens de l'Église, et de l'avoir dépouillée de ce qui lui appartenait, la richesse de l'Angleterre ne saurait lui permettre le même prétexte.

Je ne puis me permettre de demander à Dieu qu'il prévienne les funestes conséquences qui doivent inévitablement amener, pour l'Eglise et pour l'Etat, l'égalité et la pauvreté des ministres de la religion ; car je pense que c'est insulter et tenter Dieu que de le prier d'empêcher les maux dont

nous avons en notre pouvoir la cause et les remèdes ; puisqu'alors tout homme doit s'en prendre à lui-même de n'avoir pas écarté l'une et employé l'autre.

Nous avons assez de moyens de réparer les brèches faites à l'Etat, sans y appliquer les ruines de l'Eglise. Autant je désirerais rétablir l'un, autant il est contraire à ma volonté de réprimer l'autre, sous prétexte d'acquitter les dettes publiques. Les occasions qui les ont fait contracter ont déjà été assez mauvaises ; cette manière de les payer serait bien pire encore. Je prie Dieu que ni moi, ni les miens, ne participions jamais à l'une ni à l'autre de ces iniquités.

« Je t'adresse ma prière, ô Seigneur, pour te conjurer de pardonner les téméraires sermens de mes sujets, et de rendre plus vifs en eux le sentiment et l'habitude de ces justes, morales et indispensables obligations, que la parole et les lois de ce royaume ont imposées à leur conscience, et dont aucune prétention à la piété et à la réforme ne suffit pour les absoudre, non plus qu'elle ne leur donne le droit de s'engager dans des pratiques contraires.

« Fais-les enfin entrer dans cette considération sérieuse que rien de violent et d'injuste ne saurait être religieux.

« Tu ne permets à personne de commettre le

sacrilége, sous prétexte d'un zèle de haine contre les idoles.

« Ne souffre pas que des desseins sacriléges soient soutenus par des engagemens religieux.

« Tu nous as appris, par la voix du plus sage des rois, que c'est un sacrilége de poser la main sur les choses saintes, et d'examiner les vœux une fois prononcés.

« Préserve à jamais ton serviteur de consentir à des rapines parjures et sacriléges, afin que je n'aie point éternellement sur moi la tache et l'anathème de t'avoir dépouillé, toi et ton Eglise, de ce que nous a accordé ta munificence, et de ce que ta clémence a daigné accepter de nous pour l'encouragement des sciences et de la religion.

« Bien que mes trésors soient épuisés, mes revenus diminués et mes dettes accrues, ne souffre jamais cependant que je puisse être tenté de recourir à ces ressources impies, de peur qu'un charbon de ton autel n'allume sur mon trône et dans ma conscience un incendie qui serait difficilement éteint.

« Ne permets pas que les dettes et les engagemens publics, contractés par la folie et la prodigalité de quelques hommes, deviennent une occasion d'appauvrir ton Eglise.

« L'Etat peut se rétablir promptement dès que tu nous accorderas les bienfaits de la paix. Il

n'est pas vraisemblable que l'Eglise se rétablisse jamais dans des temps où la charité de la plupart des hommes est devenue si froide et leur religion si avare.

« Conserve à ceux qui te servent et à ton Eglise tous ces encouragemens qui leur appartiennent par la volonté des pieux donataires et par la justice des lois; fais-leur la grâce de les mériter et de les employer, comme ils le doivent, pour ta gloire et le soutien des pauvres; que tes prêtres soient revêtus de justice, et que le pauvre soit rassasié de pain.

« Ne permets pas que les choses saintes soient abandonnées aux pourceaux, et le pain des Eglises aux chiens; qu'on les voie plutôt errer par la ville, montrant les dents comme des chiens qu'ils sont, et grondant parce qu'ils ne sont pas satisfaits.

« Que ces alimens sacrés, que la violence de quelques hommes a dévorés, ne leur profitent ni à eux ni aux leurs; qu'ils leur soient, comme fut à Achab la vigne de Naboth, un fiel dans leur bouche, une souillure à leur nom, un ver rongeur pour leur famille, et un aiguillon dans leur conscience.

« Mets en pièces, ô Seigneur, toutes ces confédérations violentes et sacriléges formées pour le mal et l'iniquité.

« Sépare les cœurs et les langues de ceux qui se

sont ligués contre l'Eglise et l'Etat; que leur folie se manifeste aux yeux de tous et soit forcée de s'arrêter.

« Mais favorise tellement la droiture de mes actions, ô Seigneur, que par ta miséricorde, toi qui es le Très-Haut, je ne puisse jamais errer. »

---

§ XV.

Sur les nombreuses méfiances qu'on a élevées contre le Roi, et les calomnies qu'on a répandues pour soulever son peuple contre lui.

Si je ne me sentais fort de mon innocence et de la protection de Dieu, il me serait bien pénible d'être exposé à ces artifices, à ces combinaisons de la méchanceté, appliquées à étouffer la vérité sous des mensonges, et à suppléer, par des méfiances, au défaut de causes réelles suffisantes pour justifier, du moins en apparence, les injustes engagemens qu'on prend contre moi.

En vérité, tout ce que peut me faire éprouver de pis une hostilité ouverte est bien loin du mal que me causent ces manœuvres : car je puis perdre avec moins de peine ma couronne que ma réputation, et mes royaumes ne me sont pas si chers que ma renommée et mon honneur.

Je dois quitter mes royaumes avec la vie, mais ma renommée peut me survivre et m'assurer, après ma mort, une glorieuse sorte d'immortalité. Un bon renom sert comme à embaumer les princes et à les consacrer aux yeux de la postérité durant une heureuse éternité d'amour et de reconnaissance.

On a d'abord secrètement employé ces noires

et perfides calomnies à m'arracher l'amour de mes peuples; en effet, après avoir miné les bases de leur estime pour moi, mes ennemis et les leurs ont pu facilement, d'un seul coup, m'enlever leur affection et faire tomber en ruine leur loyauté.

Et cependant, j'en rends grâce à Dieu, ce que souffre mon honneur ne m'est pas un si grand sujet d'affliction que les péchés de mes peuples et le danger auquel ils exposent leurs âmes, lorsqu'aveuglés une fois par les nuages de soupçons dont on les environne, ils se laissent égarer et précipiter dans les actions les plus désespérées; non-seulement alors ils deviennent incapables de voir leur péché et les périls qui les obsèdent, mais ils se font gloire des hasards où les précipite leur zèle, et me regardent comme tellement digne de périr, que beaucoup d'entre eux ambitionnent l'honneur de contribuer à ma perte, et s'imaginent craindre Dieu d'autant plus qu'ils honorent moins le Roi.

J'ai toujours senti, Dieu merci, une pitié supérieure à ma colère; et jamais mes passions n'ont obtenu de moi de refuser les prières de ma plus tendre compassion à ceux que leurs dévotes erreurs, plus qu'aucune malice naturelle, ont entraînés à se révolter très-religieusement contre moi.

J'ai eu la charité de penser que la plupart de

mes sujets se soulevaient contre mes prétendues erreurs et non pas contre moi ; qu'ils voulaient me corriger et non me perdre ; et j'espère que Dieu, leur pardonnant leur erreur à eux-mêmes, a si bien accepté et accompli leur bonne intention, que de même qu'il m'a défendu jusqu'à présent, il m'a préparé, par ces afflictions, à le mieux servir, et à faire à mon peuple plus de bien que je ne lui en ai encore fait.

Disposé à leur pardonner la séduction qui a occasionné leurs loyales injustices, je ne me sens pas moins ambitieux de parvenir, par tous les mérites qui appartiennent à un prince, à les délivrer de leurs injustes soupçons, et à récompenser leurs bonnes intentions.

J'ai trop le sentiment de l'affection que je porte à mon peuple pour douter de celle qu'il me porte, et la malice de mes ennemis n'aura jamais le pouvoir de me priver des consolations que me fait éprouver une pareille confiance. Je ne donnerai jamais à l'animosité d'un petit nombre cette satisfaction de m'inspirer de sinistres pensées contre la fidélité de tous ceux qu'ont séduits de pieuses fraudes.

Tout ce que pourra faire de pis l'ambition de quelques hommes ne parviendra jamais à me faire interpréter si mal les actions de la plupart de mes sujets, entraînés dans l'erreur peut-être, mais non pas hérétiques en fait de loyauté.

Le sentiment des injustices faites à mes sujets est aussi vif que celui des outrages que j'ai soufferts; leur bien-être et le mien sont inséparables et ils souffrent plus que moi lorsque quelques uns de leurs séducteurs les excitent à se faire tort aussi bien qu'à moi.

Car ce n'est pas assez pour la méchanceté de mes ennemis que je sois affligé; il faut que les instrumens de mon affliction soient tels que je ne reçoive pas plus de douleur de ce que je souffre, que je n'en éprouve à souffrir par ceux-là même dont je désire ardemment la prospérité, et dont je déplore sincèrement l'erreur.

Si le mal me fût venu de mes ennemis déclarés, des étrangers, j'aurais pu le supporter; mais il faut qu'il me soit infligé par mes propres sujets, ce que j'ai de plus cher après mes enfans, ceux dont je racheterais volontiers la liberté en me sacrifiant comme Jonas, si je ne prévoyais clairement que la division d'intérêts qui existe entre les ennemis de mes peuples, qui sont aussi les miens, viendrait alors, comme le combat des vents contraires, augmenter au lieu d'apaiser la tourmente de leurs calamités.

J'aurais mieux aimé prévenir la ruine de mes peuples que de régner sur eux, et je ne suis pas si ambitieux de ce pouvoir qui m'appartient, que je le serais de leur bonheur, si ce bonheur pouvait expier ou racheter le tort de l'obtenir

par les plus hautes injures que des sujets puissent commettre envers leur souverain.

Cependant j'aimerais mieux supporter toutes les misères de la vie et mourir mille fois que d'abandonner honteusement ou de trahir avec déshonneur mes légitimes droits de souverain, et de satisfaire ainsi l'ambition ou de justifier la malice de mes ennemis. Je fais, entre cette malice et l'erreur de mes autres sujets, une aussi grande différence qu'il peut y en avoir entre la peste et une simple fièvre, entre la démangeaison d'innover et la lèpre de la déloyauté.

De même que les menteurs ont besoin d'avoir bonne mémoire, il faut aux méchans d'ingénieuses inventions pour que leurs calomnies soient capables de saisir l'imagination de tous, et ce qui manque de vérité à leurs reproches, ils le compensent par le nombre et l'étalage.

J'ai, Dieu merci, plus de patience pour supporter et plus de charité pour pardonner les nombreuses faussetés que certains hommes ont débitées sur mon compte, que je n'ai de loisir pour y répondre.

Si la satisfaction de mes sujets n'était pas pour moi un besoin plus pressant que celui de me défendre, je n'aurais pas donné à la malice de certains hommes le plaisir de me voir prendre garde à ce qu'ils disent, et de relever leurs imputations. J'aurais mieux aimé livrer les auteurs

de ces calomnies à leur mauvais caractère et à leur coupable conscience qui, je le crois, me justifieront et me vengeront, plus tôt qu'ils ne pensent, des noires et fausses imputations qu'ils ont répandues sur moi, et feront voir au monde que l'imposture de leurs paroles égale l'indignité qu'il y avait à les proférer, et que le savoir-vivre, je n'ai pas besoin de dire la loyauté, leur faisait un devoir de s'en abstenir. Leur crédit et leur réputation, même parmi le peuple, vont se voir bientôt entièrement détruits par les exhalaisons de cette fournaise de calomnies et de détractions populaires qu'ils se sont étudiés à échauffer et enflammer jusqu'au plus haut degré d'infamie, et où ils ont tâché d'engloutir et de consumer ma réputation et mon honneur. Rien ne me porta d'abord davantage à me méfier de ma propre innocence, et à l'examiner avec soin, que de voir si ardens à s'engager contre moi des hommes qui faisaient profession d'une piété singulière. Les esprits vulgaires en prirent si mauvaise opinion de moi et de ma cause, qu'on eût dit qu'il était impossible d'y adhérer sans se séparer aussitôt de celle de Dieu, et de bien penser ou de bien parler de moi sans le blâmer; tant on croyait alors communément qu'il était tout-à-fait impossible d'être à la fois loyal envers moi, et véritablement religieux envers Dieu.

Ce n'est pas que je n'eusse avec moi, grâce à

Dieu, un grand nombre d'hommes savans et religieux, et assurément passant de beaucoup, sous ce rapport, ce degré de mérite vulgaire dont quelques hommes sont si portés à se glorifier. Ceux-là ont regardé la cause pour laquelle je souffrais comme si légitime qu'ils ont mieux aimé souffrir avec moi que de m'abandonner.

Et il n'est pas bien étrange que les apparences religieuses dont on s'est servi contre moi aient été, pour beaucoup d'hommes bien intentionnés, un puissant motif de s'employer dans le parti opposé : surtout lorsque j'étais ainsi attaqué par des prédicateurs populaires, de l'espèce de ceux qui ne regardent pas comme un péché de mentir pour l'amour de Dieu, et pour ce qu'il leur plaît appeler la cause de Dieu, maudissant tous ceux qui ne veulent pas maudire avec eux; tellement occupés et enthousiasmés de la bonté du but qu'ils se proposent, qu'ils ne s'embarrassent plus des moyens qu'ils emploient, ni de la profonde perversité de leurs principales inventions.

La faiblesse du jugement de ces hommes n'a pu être compensée que par le bruit qu'ils font et par le mouvement qu'ils se donnent.

La piété de quelques uns d'entre eux consistait, en grande partie, à me diffamer, moi et la mienne. Ils ne pensaient pas que leur religion pût être véritable s'ils ne décriaient la mienne comme fausse.

Dieu, je l'en remercie, m'a donné, soit ici, soit dans l'étranger, de telles preuves de sa grâce à soutenir ma constance dans la foi protestante de l'Eglise d'Angleterre, que je crois bien qu'ils n'en obtiendront jamais de pareilles.

Et je ne sache rien qu'ils me reprochent aussi amèrement que ma trop grande fermeté dans cette religion dont les judicieux et solides préceptes, fondés sur l'Ecriture et l'antiquité, ne permettent pas à ma conscience de donner approbation ou consentement à ces innovations dangereuses et discordantes, auxquelles l'audacieuse ignorance de quelques hommes voudrait nous forcer de nous soumettre, moi et mon peuple.

Et cela, contre ces maximes d'ordre et de vérité insérées dans le symbole de la constitution de l'Eglise d'Angleterre, par des hommes bien autrement puissans en doctrine et d'un zèle bien plus pur : bases éprouvées, affermies par l'assentiment que leur donnèrent, aux époques les plus calmes et les plus exemptes de passions, un grand nombre de précédens parlemens. Je compte, avec l'aide de Dieu, y persévérer jusqu'à la fin ; les regardant comme plus conformes qu'aucune autre aux règles et aux vérités de la primitive Eglise.

Le secours que j'ai consenti à recevoir de quelques uns de mes sujets papistes n'est en aucune façon, comme quelques uns ont cherché à le faire croire, une hostilité contre ma religion. Cette

accusation a été portée surtout par ceux de mes ennemis qui s'embarrassent le moins d'examiner qui ils emploient, ce qu'ils disent et ce qu'ils font, pourvu qu'ils réussissent.

Il est étrange que des hommes aussi sensés qu'ils prétendent l'être ne conçoivent pas qu'on passe aisément par dessus la différence des croyances religieuses, lorsqu'on se trouve réunis dans les mêmes liens de devoir, de fidélité et de soumission. Le premier point concerne ce que mes sujets doivent à Dieu, comme hommes et comme chrétiens; le second, ce qu'ils me doivent en commun comme à leur Roi. La différence des professions de foi ne saurait empêcher la communauté d'intérêt entre parens, ni celle des princes avec leurs sujets; non plus que dans la société, elle n'empêche point les rapports d'affaires. Et où saurait-on trouver dans le monde un mélange de religions égal à celui que les hommes qui m'accusent le plus tolèrent sans scrupule dans leur parti, en y laissant germer tant de sectes d'opinions diverses?

Certes, c'est à des hommes qui veulent être regardés comme protestans, une tache honteuse et indélébile que de m'avoir forcé, moi protestant déclaré, leur seigneur et Roi, d'employer à ma défense soit des papistes soit d'autres, qui n'ont fait d'ailleurs que leur devoir en me prêtant assistance.

Et je n'ai fait que ce qui est légitimement permis à tout Roi en pareille extrémité, en usant des secours de mes sujets, quels qu'ils fussent.

Je suis fâché que les papistes aient un plus profond sentiment de leur allégeance que ce grand nombre de docteurs protestans qui paraissent avoir appris et adopté les pires principes des pires papistes.

Ç'aurait été, certes, un scrupule bien impertinent et bien hors de saison, et qui, je n'en doute pas, aurait donné une grande joie à mes ennemis, que d'aller disputer avec mes sujets sur leurs différens points de croyance, quand on me disputait, à moi, mes droits à la pointe de l'épée, et quand j'avais besoin de leurs secours, comme homme, tout autant que de leurs prières comme chrétien.

Les cris poussés contre mes mauvais conseillers ont été une autre invention, très-utile, de ces hommes qui ne peuvent souffrir qu'on prenne d'autres conseils que les leurs dans les affaires de l'Église et de l'État. Ils étaient si empressés de me faire recevoir leurs bons avis, qu'ils n'ont jamais voulu me permettre de les adopter comme il convient à la liberté d'un homme ou à l'honneur d'un Roi, et qu'ils en ont voulu faire une de ces potions qu'on oblige de prendre de force, plutôt qu'une boisson que je pusse avaler de bonne grâce et à loisir comme si elle me plaisait.

Je ne prétendrai pas que moi, ou mes conseillers, fussions à l'abri des erreurs et des faiblesses humaines; ils peuvent avoir commis quelques fautes, mais seulement de celles qu'après les plus mûres réflexions, on est en état de réparer beaucoup plus facilement que ne se répareront ces énormes extravagances dans lesquelles certains hommes ont aujourd'hui embarqué et presque perdu sans ressource l'Eglise et l'Etat.

L'événement fera voir enfin clairement à mes sujets qu'eussé-je suivi les plus mauvais conseils que pussent avoir eu l'audace de me donner les plus mauvais conseillers que je pusse être disposé à écouter, je n'aurais pas si promptement précipité l'Eglise et le gouvernement des trois florissans royaumes dans un chaos de désordres et un enfer de calamités, tel que celui où les ont plongés quelques hommes, qui aujourd'hui, au milieu de leurs grands et nombreux succès, ne peuvent ou ne veulent pas nous en délivrer ni moi ni mes sujets.

Personne n'était plus disposé à déplorer ce qu'il y avait de mauvais dans la conduite ou dans les conseils, que je ne l'étais à le réparer quand ma raison m'en faisait voir la nécessité. Et je croyais y avoir consenti par-delà l'attente des hommes modérés, affligés de me voir toujours prêt à me faire tort à moi-même, par zèle pour le bien de mes sujets.

Mais l'insatiable désir de vengeance dont quelques autres étaient animés contre moi, ma cour et mon clergé, a totalement frustré l'Eglise et l'Etat du bénéfice qu'ils pouvaient retirer de toutes mes rétractations ou concessions; et en même temps il les a privés, ces hommes devenus des persécuteurs si zélés, du mérite et de la reconnaissance des persécutions qu'ils prétendaient avoir souffertes, et dont ils tiraient tant de gloire aux yeux du vulgaire. Le chrétien vraiment humble eût mis en effet à ces persécutions un si haut prix qu'il eût mieux aimé n'en être pas délivré que de s'en voir vengé, et de perdre ainsi cette couronne de patience chrétienne réservée à celui qui supporte avec humilité les souffrances injustes.

Un autre de leurs artifices pour m'ôter l'affection de mes peuples et la tourner vers eux, fut de faire grand bruit et grande ostentation de leur amour pour la liberté, que les hommes ont plus de penchant à désirer qu'ils n'ont de force pour la supporter, du moins dans le sens où l'entend le vulgaire qui y voit la possibilité pour chacun de faire ce qu'il lui plaît.

Si la plus divine liberté consiste à vouloir ce qu'on doit, et à faire ainsi ce qu'on veut, conformément à la raison, aux lois et à la religion, je ne refuserai jamais à mes sujets cette liberté qui est tout ce que je désire pour moi-même, et que je suis par conséquent bien éloigné de vou-

loir opprimer en eux; et ces lords, ces gentilshommes dont j'ai reçu les secours, n'étaient pas non plus assez prodigues de leur liberté pour m'aider, aux dépens de leur vie et de leur fortune, à les réduire en esclavage, eux et leur postérité.

Quant aux libertés civiles, ceux qui veulent élever leurs projets d'ambition et d'avidité sur les ruines de l'Eglise et de l'Etat, du prince, des pairs et du peuple, peuvent désirer plus de liberté que les lois n'en accordent. Les gens de bien mettent leur gloire et leur appui dans les obligations imposées par les lois; les autres y voient des entraves et de l'oppression.

Il n'est pas juste que celui qui méprise les règles et les ordres de la loi compte sur ses bienfaits et sa protection; il perd justement en sûreté ce qu'il cherche à gagner en déraisonnable liberté.

Le temps apprendra à mes sujets, mieux que je ne pourrais le faire, que les meilleurs défenseurs de la véritable liberté sont ceux qui se permettent le moins de violer ou d'outre-passer les lois.

Ils comprendront enfin, à leurs dépens, qu'il est impossible d'attendre qu'une véritable sensibilité pour la liberté de leurs concitoyens dirige jamais la conduite de ces hommes qui ont osé retenir leur Roi, contre toutes les lois divines et humaines, dans une si étroite captivité. Mais, quant à moi, je périrai plutôt que de leur en

adresser mes plaintes, pour compléter ainsi leur joie et leur triomphe, auxquels il ne manque rien que les sons d'une pareille musique.

Quant à la vraie délicatesse de conscience, celle qu'accompagnent la douceur et l'humanité, et non cet orgueil arrogant et remuant qui voudrait, de chaque opinion différente, faire éclore un schisme ou une faction, je l'ai souvent déclaré, je ne prétends nullement que mes lois et mon sceptre empiètent sur la souveraineté de Dieu, seul Roi de la conscience des hommes. Cependant il leur a imposé des limitations auxquelles il leur ordonne de se soumettre, par respect pour la conscience, ne donnant à personne la liberté de violer les lois établies, à moins qu'ils ne consentent à souffrir avec douceur et patience les peines attachées à leur infraction, plutôt que de troubler la paix publique.

Pour dire la vérité, la soif de nouveauté qui tourmente quelques hommes, l'impossibilité où se voient quelques autres qui ne comptent pas plus sur la providence de Dieu que sur leur propre mérite, de sortir de leurs embarras de fortune ou de satisfaire leur ambition dans des temps paisibles, ont été les secrets mais principaux moteurs de ces mouvemens populaires, où plusieurs de mes sujets se sont laissé persuader d'employer la plus grande partie des biens considérables qu'ils avaient gagnés, et dont ils

avaient joui sous mon gouvernement et durant les époques de tranquillité. Et c'est maintenant ce gouvernement qu'on insulte de tous les odieux reproches que peut inventer la malice impuissante; c'est moi qui me trouve exposé aux mépris les plus capables d'altérer la majesté d'un roi, et d'accroître l'ingrate insolence de mon peuple.

Quant à mon honneur, de même que mon innocence, j'en suis assuré, éclate aux yeux de Dieu, et a surmonté toutes les calomnies dont je suis l'objet, de même ma réputation se relèvera, et semblable au soleil, après que les hiboux et les chauve-souris se seront joués en liberté dans la nuit et dans les temps d'obscurité, elle reprendra un tel degré de splendeur, qu'ils s'affligeront de la voir, et seront hors d'état de la supporter; car jamais princes n'ont été couverts de plus de gloire que ceux dont Dieu avait souffert que les vertus fussent éprouvées, par leurs injustes sujets, dans la fournaise des afflictions.

Et qui sait si le Dieu juste et miséricordieux ne m'accordera pas ses bienfaits, en compensation des paroles amères, injurieuses et mensongères de quelques hommes, qui parlent bien plus conformément à leurs désirs qu'à ce qu'ils savent et connaissent? Ces grossiers et scandaleux pamphlets qui, comme les flammes d'un grand incendie, volent de tous côtés pour tout embraser, ne peuvent nuire autant à mon honneur qu'à ce-

lui de ces hommes qui, avec toutes leurs prétentions de piété, oublient à ce point leur devoir envers Dieu et envers moi; qui ne s'occupent en aucune manière à défendre la dignité de leur roi contre ceux qui, au mépris du précepte de Dieu et de l'exemple des anges, *parlent mal des puissances, et élèvent des reproches accusateurs contre ceux* qui sont honorés du nom de *Dieu*.

Mais il n'y a rien d'étonnant à ce que des hommes qui ne craignent pas Dieu n'honorent pas leur Roi.

Il est aisé de concevoir que de semblables images de Dieu soient méprisées des hommes qui ne révèrent pas cette suprême et adorable majesté, auprès de laquelle la gloire des anges et des hommes n'est que ténèbres. Cependant Dieu a imprimé sur les rois un tel caractère d'autorité divine et de puissance sacrée que personne ne peut, sans péché, chercher à l'effacer. La noirceur du voile dont ils me couvrent ne saurait amortir l'éclat de ma face, tant que Dieu me donnera un cœur capable de converser fréquemment et humblement avec lui, de qui seul partent réellement les rayons de la gloire et de la majesté.

« Tu connais, ô Seigneur, les reproches et le déshonneur dont on m'accable; mes adversaires sont tous devant toi.

« Mon âme est au milieu des lions, parmi ceux qui s'appliquent à souffler l'incendie entre les fils des hommes, dont les dents sont des lances et des flèches, et la langue une épée acérée.

« Mes ennemis me couvrent de reproches tout le long du jour; et ceux qui sont furieux contre moi se sont liés ensemble par des sermens.

« O mon Dieu! combien de temps encore les enfans des hommes convertiront-ils ma gloire en déshonneur? combien de temps chériront-ils le mensonge?

« Tu as entendu les reproches que font de tout côté pleuvoir sur moi les pervers; ne demeure pas oisif, de peur que mes ennemis ne l'emportent sur moi, et n'abattent mon honneur dans la poussière.

« Tu détruiras, ô Seigneur, ceux qui profèrent le mensonge; le Seigneur en a horreur, et de ceux qui ont soif du sang et de ceux qui trompent les hommes.

« Fais que ma droiture paraisse comme la lumière, et que mon innocence brille comme le soleil à l'heure de midi.

« Ne souffre pas que mon silence trahisse mon innocence, ni mon déplaisir ma patience; et qu'à l'exemple de mon Sauveur, lorsqu'ils m'outrageront, je n'outrage point à mon tour; que quand ils me maudiront, je puisse les bénir.

« Toi qui ne voulus pas souffrir que la langue

de Shimei demeurât impunie, bien que tes jugemens sur David semblassent justifier ses reproches méprisans, permets-moi d'implorer ta miséricorde en faveur de mes ennemis, afin qu'ils n'attirent pas sur eux le châtiment destiné aux langues mensongères, les flammes brûlantes d'un feu éternel.

« Que mes prières et ma patience soient comme une eau qui rafraîchisse et éteigne leur langue maintenant embrasée du feu de l'enfer et tourmentée de ses flammes malignes.

« Permets que je sois assez heureux pour que mes bonnes actions réfutent et réduisent au silence leurs mauvais discours; qu'ils ne recueillent pas le fruit de leurs lèvres, mais celui des prières que je fais pour leur obtenir le repentir et ton pardon.

« Enseigne-moi la patience de David et la piété d'Ezéchias, afin que je puisse apercevoir ta miséricorde à travers la méchanceté des hommes, et voir ta justice dans leurs péchés.

« Que les discours séditieux de Sheba, les reproches de Rabshekah, les malédictions de Shimei attirent sur moi, aussi bien que mes humbles prières, un renouvellement de tes miséricordes.

« Bien qu'ils maudissent, bénis; et alors je serai béni et je deviendrai une bénédiction pour mon peuple.

« Que la pierre refusée par quelques uns des

architectes, devienne la pierre angulaire de l'édifice.

« Jette les yeux sur moi, du haut du ciel, et sauve-moi des reproches de ceux qui voudraient m'engloutir.

« Dérobe-moi, dans le secret de ta présence, à l'orgueil de l'homme, et préserve-moi des combats de la langue. »

---

§ XVI.

Sur l'ordonnance du parlement contre la liturgie.

Il n'est pas nouveau de voir les innovations se produire sous le nom de réformes, dans l'Église ou dans l'État. Par le fait, quelques hommes, qui cherchent à obtenir dans le vulgaire une réputation extraordinaire de talens et de piété, ont besoin, pour cela, de détruire les choses établies, quelque bonnes et sages qu'elles puissent être.

Tant il est difficile, à l'orgueil de ceux qui s'adonnent à chercher la nouveauté, d'accorder aux temps passés la moindre prudence ou la moindre piété.

Et comme les prières et le culte de Dieu forment une grande partie de la religion, puisqu'elles sont l'entretien le plus immédiat de l'âme avec la majesté divine, rien ne pouvait mieux séduire le peuple que de lui dire qu'à cet égard il ne servait pas Dieu comme il le devait.

Il résultait de là que notre liturgie publique, ou nos formules ordinaires de prières, devait être, non pas corrigée en ce qui, après une libre et publique délibération, aurait paru, aux hommes sages, présenter quelques inconvéniens,

soit dans le fond, soit dans la forme, mesure à laquelle j'aurais sans peine donné mon consentement; mais qu'il fallait qu'elle fût entièrement mise de côté et abolie, et, après plusieurs outrages populaires exercés sur ce livre et ceux qui s'en servaient, conformément à leur conscience et aux lois en vigueur, on a jugé à propos de le crucifier par une ordonnance, pour complaire davantage, soit aux hommes qui se glorifiaient de leur facilité à improviser, ou à ceux qui, ne s'y conformant qu'à l'extérieur, pensaient expier complétement ce péché, en en rejetant sur elle tout le blâme, et en la rejetant elle-même comme une lettre morte pour qu'on ne s'aperçût pas que la mort était dans leur propre cœur.

Quant à la matière du livre, les hommes sages et doctes l'ont suffisamment défendu contre les chicanes et les reproches de ceux qui regardaient, comme un devoir de piété, de l'attaquer par toutes les observations dont ils pouvaient s'aviser, et de le taxer surtout de papisme et de superstition; bien que sans aucun doute cette liturgie fût absolument conforme à la doctrine de l'église d'Angleterre, reconnue, par toutes les églises réformées, pour la plus saine et la plus orthodoxe.

Quant à l'usage d'employer des formes de prières établies et prescrites, on ne saurait douter que des paroles salutaires, déjà connues et appropriées à l'intelligence des hommes, ne soient ce

qu'il y a de plus propre à s'introduire dans leur cœur, et à y exciter et entretenir de légitimes et ferventes affections.

Je ne vois pas pourquoi des chrétiens se lasseraient d'une liturgie bien faite, comme je tiens que l'est celle-ci, non plus que d'aucune des autres choses dont l'usage constant ne diminue en rien l'excellence et l'utilité.

Je n'ai jamais pu voir de raison pour que des chrétiens eussent horreur ou reçussent la défense de suivre une forme de prières commune, puisqu'ils prient le même Dieu, croient au même Sauveur, professent les mêmes vérités, lisent les mêmes Écritures, sont soumis aux mêmes devoirs et ressentent journellement, pour la plupart, tous ces mêmes besoins extérieurs et intérieurs, communs à la totalité de l'Église.

Certainement, nous pouvons aussi bien connaître d'avance la manière de prier que savoir à qui nous adressons nos prières, et les paroles dont nous nous servirons que ce que nous voulons demander. Quand nous implorons les mêmes choses, qui peut nous interdire d'employer les mêmes mots? Notre pain, pour être *quotidien*, n'en est pas moins mangé avec appétit et bien digéré; il peut de même être demandé avec dévotion.

J'entends dire qu'il y a des hommes si incapables de se soumettre dans leurs exercices reli-

gieux, à ce qui ne vient pas de leur propre invention, que non-seulement ils négligent, comme cela est trop commun, mais même rejettent entièrement et méprisent *la prière du Seigneur*, dont le grand tort est d'offrir la garantie et le modèle primitif de toutes les liturgies de toutes les Églises chrétiennes.

J'ai toujours pensé que cette orgueilleuse ostentation de capacité d'invention, et cette vaine affectation de variété d'expression dans les prières publiques, ou dans les autres rits sacrés, méritaient beaucoup plus d'être taxées de péché, que ce qu'ils appellent froideur et stérilité. Les hommes qui embrassent ces nouveautés ne sont pas moins sujets à des dispositions de cœur superficielles et sans véritable fonds, que ne le peuvent être ceux qui suivent les formes ordinaires, dont les expressions ne méritent aucun reproche et n'attirent de blâme que sur le cœur qui ne sait pas y répondre.

Je ne doute point qu'avec les formes de prières les plus variées et les plus improvisées, on ne puisse avoir une dévotion purement extérieure, et qu'on ne puisse porter une dévotion fervente dans l'usage des expressions les plus communément employées. Dieu n'est pas plutôt un dieu de variété que de constance, et des formes constantes de prières ne nous exposent pas davantage au refroidissement de l'esprit de prière et de dévotion, que cette variété confuse et irréfléchie ne

nous expose à le laisser se perdre et s'éloigner.

Bien que je ne sois pas contraire à ce que les ministres usent, même en public, avec gravité, modestie, discrétion et humilité, des dons de Dieu à leur égard, afin de mieux approprier et élever leurs propres sentimens et ceux du peuple à l'occasion présente, je ne vois pas de nécessité à ce que les capacités particulières de simples individus repoussent entièrement et enlèvent à l'Église l'avantage de ce concours de dons et de capacités qu'ont mis en commun un grand nombre d'hommes pieux et savans, tels que le sont les auteurs de la liturgie; il est assez raisonnable de penser que des capacités solitaires pourront difficilement parvenir à ces dons et à ces grâces qui ont mis une assemblée d'hommes éclairés en état de composer, après de sérieuses délibérations et la réunion de plusieurs bons avis, les formes de prières les mieux appropriées aux besoins communs des églises, les plus capables de perfectionner l'intelligence des auditeurs, et d'exciter en eux cette ferme et fervente application de toutes leurs facultés, en quoi consistent la vie et l'âme de la prière, et cet esprit de prière, auquel on a tant de prétentions; il y a long-temps que l'affectation, le vide, l'impertinence, la grossièreté, le désordre, la platitude, la légèreté, l'obscurité, les vaines et ridicules répétitions, les expressions dénuées de sens et souvent blasphématoires, l'im-

mense et intolérable prolixité dont ceux même de ces hommes qui font le plus de bruit et d'effet accablent leurs auditeurs, doivent suffisamment convaincre tout le monde de ces vérités, excepté ceux qui se glorifient de cette méthode pharisaïque.

Il faut que les hommes soient étrangement impudens et portés à se flatter eux-mêmes, pour ne pas éprouver une honte infinie, lorsqu'ils font et disent, en face de Dieu et de l'Église, et en de si saintes matières, des choses si ridicules, et, en vérité, si profanes.

On doit nécessairement s'attendre que, dans les exercices d'un usage fréquent, comme dans l'administration des sacremens et autres choses de ce genre qui ne varient point, les ministres emploieront constamment les formules qui leur seront propres, et qui, selon toute apparence, ne seront pas aussi bonnes, et ne s'appliqueront pas aussi bien à toute l'étendue du devoir qu'ils remplissent alors, que le peuvent faire des formules composées de concert; ou bien il faudra qu'ils affectent chaque fois de nouvelles expressions sur des sujets toujours les mêmes; ce qu'on pourrait difficilement espérer des hommes de la plus grande capacité, et ce qui manquerait souvent de cette plénitude de sens, de cette régularité, de cette gravité qui conviennent à de pareilles fonctions; chaque célébration se trouverait, par là, exposée

à participer de toutes les faiblesses, indispositions, erreurs, de tous les vices ou défauts de jugement ou de langage qui pourraient se rencontrer dans chacun des ministres de la religion.

C'est très-certainement la sérieuse considération de ces inconvéniens, inévitables pour l'Église si chacun avait la liberté d'officier à sa manière, qui engagea la sagesse et la piété des églises anciennes à y chercher un remède, par la composition et l'usage constant des prières publiques.

Je crois que cette église sentira suffisamment leur absence, quand les fruits malheureux de cette ignorance sans frein et de la confiante incapacité d'un grand nombre d'hommes se feront reconnaître par un accroissement d'erreur, de désordre et de discorde religieuse bien contraires à la charité; maux déjà si grands et si nombreux que c'est pitié de le voir.

Si cependant, et afin que les hommes ne se plaignent pas de n'avoir rien à faire, il faut que la violence introduise et soutienne parmi nous ces innovations que, selon la loi du moins, la raison et la religion, on ne devrait pas imposer à ce point que la liturgie publique fût entièrement proscrite, rien ne saurait excuser l'injuste et partiale sévérité de ces hommes, dont quelques-uns avaient si récemment accepté la liturgie, l'avaient employée et soutenue, et dont les autres ne voulant pas s'en servir, s'indignaient de ce que la rigueur

des lois et des évêques ne leur permettaient pas de la rejeter, comme le leur commandait leur conscience.

N'est-il pas singulier, je le répète, que ces hommes changent si promptement la liturgie pour un directoire (1), comme si l'esprit avait besoin qu'on lui prêtât secours pour la partie de l'invention, tandis qu'ils s'en passent pour celle de l'expression? Comme si ces inspirations n'étaient pas aussi bien gênées et limitées, lorsqu'on leur prescrit simplement la matière sur laquelle elles doivent s'exercer que lorsqu'on les revêt de paroles expresses ? Tant sont faciles et légers les tours de passe-passe qu'on emploie à tromper le vulgaire!

Comprend-on enfin qu'ils poussent la rigueur jusqu'à défendre, sous peine de châtiment, l'usage public de la liturgie à ceux qui se croient en conscience obligés de s'y soumettre comme à un devoir de piété envers Dieu, et d'obéissance aux lois!

Je vois bien maintenant qu'il n'y a pas d'hommes plus disposés à passer aux extrémités de la tyrannie, et plus rigoureux à exiger des autres qu'ils se conforment à leurs nouveautés illégales,

---

(1) Assemblée des théologiens chargés, par le parlement, de régler et décider les points de doctrine.

(*Note de l'Editeur.*)

que ceux dont l'orgueil s'était montré le moins disposé à obéir aux institutions légales, et dont l'humeur désordonnée réclamait le plus haut la liberté de conscience. C'est avec beaucoup de regret qu'ils m'accordent maintenant cette liberté, à moi et mes chapelains, quand ils ont du moins la liberté de m'approcher; et certes, cependant, ce sont des hommes qui leur ne céderaient en rien, même dans leur méthode improvisée, et qui les surpassent, pour la plupart, en conscience et en modestie.

Mais ce sont là des opinions tellement appropriées à la multitude que quelques hommes ont bien compris qu'elles ne soutiendraient pas une discussion savante et modérée; ils ont eu peur d'être convaincus à la fois par la raison et la loi, ce qui les aurait mis dans l'alternative, ou de pécher encore plus sciemment en rejetant la liturgie, ou de déplaire à une faction du peuple en continuant à s'en servir.

Ce n'est pas qu'en la rejetant ils n'aient offensé, je crois, des hommes beaucoup plus importans, non-seulement par leurs noms et leur fortune, mais par leur piété imposante et éclairée, que ne le sont ceux dont ils ont cherché ainsi à flatter la faiblesse ou l'imprudence.

Un des plus grands torts, je crois, qu'ait eus la liturgie aux yeux de beaucoup de gens, c'est qu'on y priait trop souvent pour moi. Ils n'avaient

pas dans le cœur assez de loyauté pour répondre *Amen* à de pareilles prières, et n'ont pas eu non plus la charité de s'abstenir d'y substituer, dans les leurs, les reproches et même les malédictions.

Je désire que le repentir soit leur seule punition, et qu'en voyant les maux qu'a toujours produits le défaut de liturgie publique, ils remettent celle-ci en usage et lui rendent le crédit et le respect que les anciennes églises ont toujours accordés à des formules de prières établies et d'accord avec les saines doctrines.

« Et toi, ô Seigneur, qui es toujours le même Dieu, à jamais béni, et dont les miséricordes sont remplies de variété comme de constance, tu ne refuses pas de faire renaître sans cesse en nous un nouveau sentiment de nos anciens et journaliers besoins; tu ne méprises pas les élans du cœur renouvelés dans des expressions toujours les mêmes.

« Ne permets pas qu'on nous enlève le bienfait de ce culte commun et réfléchi, dans lequel nous unit l'Eglise.

« Fais que la matière de nos prières soit conforme à ta volonté, toujours la même, et que la ferveur de notre âme s'accorde au mouvement de ton Saint-Esprit en nous.

« Et nous sommes certains alors que, dans tes spirituelles perfections, tu ne seras ni touché de ces nouveautés qu'on affecte dans le fond et dans

la forme des prières, ni offensé de la pieuse constance que nous montrons sur l'un et l'autre point.

« Tu n'as nulle part défendu ni commandé cette variété ni cette constance, mais tu en as laissé le choix à la prudence de ton Eglise ; toutes deux peuvent être adoptées, ni l'une ni l'autre méprisées.

« Maintiens les hommes dans cette pieuse modération de jugement en matière de religion, qui ne permet pas qu'ils offensent les autres par leur ignorance, ni que l'opinion qu'ils ont de leur propre capacité, leur donne la tentation de se priver des secours qu'ils peuvent légitimement et dévotement appeler à l'appui de leur faiblesse.

« Et comme la nouveauté et la variété sont les avantages de l'erreur, de même que ceux de la vérité sont l'unité et la constance, ne permets pas que, sous prétexte de nouveauté et de variété, ton Eglise soit infestée d'erreurs ni défigurée par l'indécence de ton service, ni qu'elle soit privée de vérité, d'unité et d'ordre, d'après cette idée mensongère que la constance finit par tout réduire à de vaines formalités.

« Seigneur, garde nos cœurs de l'hypocrisie des formes, et alors nous serons certains de ne pouvoir encourir de mal, en te priant où te louant avec David et les autres saints personnages dans des formes toujours pareilles.

« Donne-nous la sagesse pour corriger ce qui est mal au dedans de nous; et alors il y aura beaucoup moins à corriger au dehors.

« Défends et délivre à jamais ton Eglise des effets du zèle aveugle et d'une téméraire dévotion. »

Digitized by Google

§ XVII.

Des différends qui se sont élevés entre le Roi et les deux Chambres relativement au gouvernement de l'Eglise.

On a généralement soupçonné que ma ferme résolution de conserver aux évêques le gouvernement de l'Eglise tenait moins à la piété qu'à la politique et à des raisons d'Etat.

La raison d'Etat me porte en effet à préférer ce gouvernement à tout autre, en ce que je regarde comme impossible à un prince de maintenir l'Etat en paix, s'il n'a pas assez d'influence sur les gens d'Eglise, et s'ils ne sont pas assez soumis à sa dépendance pour qu'il soit en état de réprimer la séditieuse intempérance où se peut abandonner leur langue; car, avec les clefs du Ciel, ils possèdent si bien la clef des cœurs des peuples, qu'ils ont, par leurs discours, le pouvoir d'y faire entrer ou d'en bannir l'amour de la paix et la loyauté.

Dieu et les lois m'ayant, en ma qualité de Roi, chargé de veiller au bien de l'Eglise et de l'Etat, je ne vois point de motifs qui puissent m'obliger d'abandonner ou d'affaiblir, par un changement, le pouvoir et l'influence qu'en droit et en raison je dois exercer sur tous deux.

Le bill que j'ai consenti pour écarter les évêques de la chambre des pairs, et dont j'ai déjà parlé ailleurs, suffisait bien pour ôter tout soupçon que mes dispositions en leur faveur tinssent à l'usage que je pouvais faire de leurs votes dans les affaires de l'Etat; mais il est certain que je n'ai jamais pensé qu'un évêque pût être digne de siéger dans les chambres, s'il n'y votait pas selon sa conscience.

Maintenant la charité oblige à croire que, si je désire de maintenir ce gouvernement dans sa légitime institution, c'est pour moi un point de religion, et parce que je suis pleinement convaincu que c'est celui de tous qui a le plus de fondement dans les Ecritures, et dans la constante pratique de toutes les églises chrétiennes; ce n'est que dans ces derniers temps que les passions tumultueuses du peuple, l'esprit factieux et l'orgueil de quelques prêtres, ou l'avidité de quelques Etats ou de quelques princes ont fait naître, dans l'esprit de certains hommes, ces inventions d'organisations nouvelles qu'ils proposent sous le nom spécieux de *gouvernement, sceptre et royaume de Christ*, afin de s'en servir pour favoriser leurs projets auxquels le changement est utile.

Il faut qu'ils me permettent, à moi, qui ne suis nullement tenté comme eux de changer le gouvernement des évêques pour m'approprier

leurs biens, de ne pas adopter les bases qu'ils prétendent donner à leurs nouvelles méthodes contraires au témoignage universel et constant de tous les historiens; témoignage bien suffisant pour convaincre les hommes sans prévention, que comme les églises primitives ont été sans aucun doute gouvernées par les apôtres et par leurs successeurs immédiats, les premiers et les meilleurs des évêques, ni la raison, ni la charité, ne permettent de supposer que toutes les églises du monde aient ignoré les règles qu'ils ont prescrites, ou se soient sitôt écartées de leur saint et divin modèle. Il est certain aussi que, depuis quinze cents ans, à compter du premier âge de l'Eglise, on ne peut produire un seul exemple d'aucune église établie, renfermant un grand nombre de ministres et de congrégations, qui ne mît au-dessus d'eux quelques évêques dont ils ne reconnaissaient le gouvernement et la juridiction.

Cette pratique constante et universelle est conforme à ce grand nombre d'exemples et de préceptes authentiques déposés dans les épîtres de Timothée et de Tite, et spécifiant l'établissement de ce gouvernement, non pas seulement dans la personne de Timothée et de Tite, mais dans leurs successeurs, l'absence de gouvernement étant la chose la plus incompatible avec le bien-être de l'Église, comme l'absence de la

parole et des sacremens est incompatible avec son existence.

Je m'étonne que tous les hommes en soient venus à ce point d'animosité contre le pouvoir et l'autorité des évêques, d'en méconnaître l'utilité dans l'établissement ecclésiastique et leur installation apostolique. Il me paraît pourtant évident que l'objet principal et le but de ces épîtres a été de leur attribuer des fonctions, une autorité et des pouvoirs particuliers, et de les placer au dessus des autres, comme évêques chargés de présider dans tous les cas d'ordination, de censure, et tous les autres actes de discipline ecclésiastique; il est évident aussi que ces mêmes épîtres ont établi ailleurs les fonctions et les devoirs inférieurs des *évêques-prêtres* et des diacres. La latitude et la généralité de ce nom d'évêque permettaient alors, et encore aujourd'hui, de donner ce titre à ces derniers, relativement aux congrégations particulières dont le soin et la surveillance leur étaient commis par les apôtres, ou par ces évêques apostoliques qui, comme Timothée et Tite, leur ont succédé dans les pouvoirs qui leur étaient naturellement assignés sur de plus vastes diocèses, contenant un grand nombre de prêtres.

L'humilité de ces premiers évêques leur faisait refuser le titre éminent d'apôtre que,

d'après son acception ordinaire de *messager* ou d'*envoyé*, l'Église appliquait à la dignité spéciale de ceux qui avaient reçu immédiatement du Christ une vocation, une mission, des dons et des pouvoirs extraordinaires; ils se contentèrent donc des titres plus modestes d'évêques et de prêtres, jusqu'à ce que l'usage, ce grand arbitre des mots et souverain du langage, ordonnât de distinguer, par un nom particulier, les personnes revêtues d'un pouvoir et de fonctions distinctes et supérieures à ceux de tous les autres membres de l'Eglise, qui succédaient réellement aux apôtres dans le gouvernement permanent des églises, bien que leur modestie, digne de louanges, les obligeât à refuser l'honneur d'un semblable nom. Toutes les églises chrétiennes, soumises à cette autorité spéciale, appliquèrent aussi, sans aucun soupçon ni reproche d'arrogance, le nom d'évêque à tous ceux qui, dans l'ordre de la succession apostolique, se trouvaient investis, par droit d'héritage, de ces vastes et suprêmes pouvoirs, en vertu desquels avaient été gouvernées les églises les plus pures et les plus primitives, où se sont rencontrés, sans aucun doute, un grand nombre de saints évêques sur le modèle de Timothée et de Tite. Et autant le pouvoir spécial de ces évêques est clairement établi dans ces épîtres, bases principales sur lesquelles se fonde et se détermine le droit di-

vin des évêques, autant on y trouve de données pour reconnaître le dangereux caractère des temps où nous sommes, et des hommes qui les conduisent, hommes incapables de supporter les saines doctrines et l'évident témoignage de la pratique donnée à toutes les églises, et par là, acharnés à disputer et usurper avec orgueil les pouvoirs du légitime épiscopat. Si ce ne sont pas des traîtres et des présomptueux, ce sont du moins, à ce qu'il paraît, des hommes bien habiles ou bien entêtés, hautains, déréglés et violens, pleins d'eux-mêmes, riches en apparence de piété, mais fort dépourvus de piété véritable.

Ils s'efforcent, au moyen d'un amas vulgaire de docteurs sans force, sans gravité, sans science, de surmonter et d'étouffer l'autorité incontestable et féconde du gouvernement épiscopal, que l'Écriture et toutes les histoires subséquentes de l'Eglise ont établi de la manière la plus convaincante, et mis hors d'atteinte de toute équivoque et de la grossière imposture des noms.

J'écris ceci plutôt en théologien qu'en prince, afin que la postérité puisse connaître, si jamais ces écrits sont publiés, que mon jugement en faveur du gouvernement épiscopal s'appuyait sur des bases légitimes, tirées des canons de l'Ecriture et des exemples de l'Eglise.

Je ne m'étais attaché à mon opinion, ni par politique, ni par opiniâtreté de volonté, ni par

aucune affection partiale que je portasse aux hommes revêtus de l'épiscopat, ni à leurs fonctions. Rien de tout cela ne pouvait, humainement parlant, être à mes yeux d'une assez grande importance pour que j'y trouvasse un dédommagement des injures et des pertes que moi et les personnes qui m'appartiennent le plus chèrement et de plus près ont, ainsi que mes royaumes, souffertes et couru risque de souffrir, surtout au commencement, par suite de cette querelle.

Et non-seulement la religion, dont les Ecritures sont les plus sûres règles, et la pratique universelle de l'Eglise le meilleur commentaire, mais aussi la droite raison et la véritable nature du gouvernement ne peuvent permettre de penser que le maintien d'une subordination régulière, entre les prêtres ou ministres de la religion, soit plus contraire au christianisme que ne l'est cette subordination dans le gouvernement séculier et civil où l'égalité engendre la confusion et la faction.

Je ne saurais, non plus, croire qu'un tel ordre soit plus incompatible avec la vraie religion que les traits réguliers ne le sont avec la beauté ou le nombre avec l'harmonie.

Et il n'est pas vraisemblable que Dieu, qui a établi dans l'Eglise juive différens ordres de prêtres et une dignité pontificale, les abhorre ou les défende parmi les membres de la religion chré-

tienne, qui ont entre eux autant de principes de schisme et de division qu'on en puisse rencontrer parmi les autres. Ce fut pour les prévenir et les réprimer que, lorsque les chrétiens multipliés formèrent un grand nombre de congrégations de prêtres, la sagesse apostolique émanée de Dieu leur imposa cette forme de gouvernement, la plus propre de toutes à conserver l'ordre et l'union par le moyen de l'autorité.

Ainsi, dans mon opinion, ce ne fut ni la faveur des princes, ni l'ambition des prêtres, mais bien la sagesse et la piété des apôtres qui établirent d'abord des évêques dans l'Eglise, sur laquelle ils ont constamment possédé et exercé l'autorité dans les temps de la plus grande pureté de la religion, et aussi de la violence et de la persécution.

Je ne m'oppose point à ce que cette présidence et autorité, placées dans un seul homme, se modifient en leur adjoignant un conseil de plusieurs prêtres, sans le consentement desquels ils ne pourraient agir. J'ai offert de rétablir cette institution, comme un moyen propre à éviter ces erreurs, cette corruption et cette partialité auxquelles tout homme peut être sujet, et en même temps à empêcher la tyrannie qui ne convient point à des chrétiens et encore moins à des hommes d'Eglise. Ce serait aussi un moyen pour écarter, de ceux qui en sont chargés, le poids et

l'odieux du maniement des affaires qui peut devenir trop pesant pour un seul homme, et l'était, je crois, dans ce pays-ci, beaucoup trop pour les évêques.

Et je ne conçois rien qui soit mieux d'accord avec la raison et la religion que cette forme de gouvernement paternel et non magistral, dans laquelle, non-seulement la nécessité d'éviter les factions et les désordres, les jalousies et les dédains qui peuvent s'élever entre des hommes en pouvoir et en fonctions, mais aussi la différence des qualités des ministres et leurs diverses aptitudes engagent à les employer dans les fonctions auxquelles les appellent éminemment leurs talens.

Mon opinion sur l'épiscopat ne tient pas non plus à une préoccupation de mon propre jugement qui ne puisse admettre aucune opposition; on sait assez que j'ai fait tous mes efforts pour me convaincre de la vérité, en écoutant ce qu'ont à dire les principaux fauteurs de l'opinion contraire, soit contre l'ancienne méthode ou en faveur de celle qu'ils soutiennent; mais en même temps qu'il m'a paru que leur opinion avait beaucoup moins de bases que la mienne dans l'Ecriture et la raison, j'ai trouvé que la pratique de l'Eglise et le témoignage des historiens ne fournissaient aucun exemple en leur faveur, et que le cours des choses était tellement dans le sens de

l'épiscopat, qu'il ne s'en détournait pas le moindre filet vers l'opinion contraire.

Quant à ces exemples qu'on nous oppose de quelques unes des églises récemment réformées, car un grand nombre ont conservé leurs évêques, exemples dont la non conformité avec ceux des églises anciennes est plutôt excusée que justifiée par la nécessité des temps et des affaires, je ne vois aucune raison pour que des églises, régulièrement réformées et gouvernées par des évêques, soient forcées de se conformer à la conduite de ce petit nombre, plutôt qu'à l'exemple catholique des anciennes églises qui n'ont point eu besoin de réforme, et de toutes ces églises qu'on voit aujourd'hui dans toute l'étendue du monde chrétien, gouvernées par des évêques, en beaucoup plus grand nombre que celui dont se peuvent vanter les congrégations presbytériennes ou indépendantes; je crois que, seulement dans mes trois royaumes, le nombre des églises, toutes gouvernées naguères par des évêques, égalerait, si même il ne le surpassait, celui des églises réformées gouvernées sous une autre forme dans le monde entier.

Il n'est point de la sagesse et de la charité, lorsque les chrétiens diffèrent, comme il arrive à un grand nombre d'entre eux, sur quelques points de doctrine, de rendre la séparation plus marquée, et de donner à tout le monde chrétien,

excepté à une poignée de protestans, un si grand scandale touchant le gouvernement de l'Eglise : car, pussiez-vous convaincre ceux qui pensent autrement que vous, de leurs erreurs en quelques parties, vous ne pourriez jamais leur persuader que, pour rendre leur réforme complète, il leur faille nécessairement abandonner et rejeter entièrement le gouvernement qu'ils ont, ainsi que tous les autres, avoué comme catholique, primitif et apostolique; tellement que, excepté les Ariens, ni schismatiques, ni hérétiques, ne se sont écartés à ce point de l'unité et de la conformité de l'Eglise, et qu'ils ont toujours conservé les évêques au-dessus des prêtres.

De plus, l'approbation et la soumission que le clergé et les laïques de ce royaume ont récemment témoignées au gouvernement des évêques, est une puissante confirmation de mon opinion, et l'inconstance qui les en éloigne aujourd'hui est un grand préjugé contre la nouveauté qu'ils veulent établir. La charité ne me permet pas de douter de leurs lumières ou de leur sincérité, au point de croire qu'ils n'ont pas compris d'abord ce qu'ils faisaient, ou qu'ils se sont soumis contre leur conscience; en sorte que, comme ce qui concerne le gouvernement de l'Eglise avait déjà été librement et impartialement discuté de toute manière, on ne saurait jamais excuser la facilité et la légèreté avec laquelle, au mépris de

leur serment et de leur pratique passée, et de leur obéissance aux lois en vigueur, et contre ma volonté, ils ont non-seulement provoqué tout à coup, par leurs clameurs, la destruction du gouvernement épiscopal, mais ont approuvé et encouragé la violence illégale avec laquelle on a dépouillé les évêques et un grand nombre d'autres ecclésiastiques du pouvoir et des revenus qui leur appartenaient de droit; allant jusqu'à vendre les biens d'église, et à les détourner totalement de tout emploi ecclésiastique, tant le torrent des circonstances et la force des partis exercent un pouvoir absolu sur l'esprit de quelques hommes. Ils auraient bien de la peine à donner, d'un changement si soudain et si complet, d'autre raison que l'entrée de l'armée écossaise en Angleterre.

Mais la folie de ces hommes trouve en elle-même sa propre punition; et l'on reconnaîtra que les déserteurs de l'épiscopat ont été les plus grands ennemis de leurs propres intérêts, et se sont entièrement trahis eux-mêmes; car la prêtrise n'a jamais tant de considération et d'influence que lorsqu'elle est accompagnée et couronnée de l'épiscopat; et, entre la faveur du peuple et celle des princes, les ministres trouveront, à leur détriment, une aussi grande différence que celle qu'éprouvent les plantes lorsqu'elles sont arrosées de la main des hommes, au lieu de l'être par les douces et abondantes rosées du ciel.

La diminution du clergé, et le mépris dans lequel il tombera, lui fera bientôt comprendre quel pauvre squelette il va devenir, séparé de l'influence de cette tête dont il avait juré de reconnaître la suprématie.

Un peu de modération aurait prévenu de grands maux. Je suis fermement déterminé à ne point laisser extirper, si je le puis empêcher, l'épiscopat primitif; mais une prudence exempte de passion pouvait aisément réformer ce qu'il peut avoir contracté d'abus par la rouille des temps, l'indulgence des lois, ou la corruption des mœurs. C'est une des grossières erreurs du vulgaire de rejeter ou de punir, sur les fonctions mêmes, les torts des temps ou des hommes, principe séditieux, habitude populaire en horreur à tous les hommes sages. Je regarde tous ces agrandissemens, tout cet éclat d'autorité civile, d'honneur et de biens séculiers, accordés par mes prédécesseurs et par les princes chrétiens de tous les pays aux évêques et aux hommes d'église, comme de justes récompenses de leur savoir et de leur piété, applicables à tous les gouvernemens de l'Eglise. Ce sont aussi les moyens de les mettre en état d'accomplir les œuvres de charité et d'hospitalité, de fortifier convenablement leur autorité, et de leur assurer ce respect, cette soumission que, dans les temps paisibles, les gouvernans de tout genre obtiennent beaucoup moins en rai-

son de la grandeur de leur vertu que de celle de leurs biens; car alors la pauvreté et la bassesse de condition les exposent, eux et leur autorité, au mépris des esprits licencieux et des hommes de mœurs corrompues que contenaient les temps de persécution.

Je voudrais avoir pour évêques les hommes les plus dignes de ces encouragemens et les plus capables d'en bien user. Si quelquefois j'ai failli dans le jugement des hommes, la pureté de mes intentions doit me faire pardonner mon erreur; et j'avais, j'en suis sûr, plusieurs évêques dont aucun homme, de quelque mérite ou de quelque pudeur, ne saurait nier la science, la gravité, la piété. Mais de tous les hommes, les gens d'église, et particulièrement les chefs, sont ceux que je désirerais le plus voir à l'abri de ce mépris du vulgaire, qui, sans compter le principe inné de révolte perverse placé dans tous les hommes, contre ceux qui semblent destinés à les admonester et à les contenir, sera la suite nécessaire, soit de l'égalité presbytérienne, qui réduit au même rang tous les ministres de la religion, soit du principe des indépendans, qui placent les pasteurs en infériorité à l'égard du peuple.

Tel est mon jugement à l'égard de l'épiscopat, et Dieu sait qu'en ceci, je ne suis porté, par aucune passion ni par aucun projet, à m'écarter le moins du monde de la vérité.

Et maintenant, j'en appelle au Dieu qui règne dans les cieux, et à tout le monde chrétien, est-il légitime à des sujets, est-il pieux à des chrétiens de chercher, par la violence et par des outrages infinis, et par une honteuse captivité, à contraindre, moi leur Roi et leur souverain, ainsi que quelques uns ont tenté de le faire, de consentir, en dépit de tous les motifs que peut me fournir la raison, à ces nouveautés sans base et sur lesquelles même ils ne s'accordent pas?

Ceux qui portent le plus haut leurs prétentions ne désirent pas plus que je ne le fais, que l'Eglise soit gouvernée comme l'enseignait le Christ, d'après les lois de la raison et de l'Ecriture, où je ne trouve rien en faveur des autres méthodes qui n'ont pour s'appuyer que l'exemple de quelques églises isolées, et dans l'enfance desquelles un seul prêtre desservait toute une congrégation, composée des chrétiens d'une ville, ou même d'un pays, ou bien sont obligées de nier la plus évidente de toutes les vérités, qui est que les apôtres étaient évêques et supérieurs des prêtres qu'ils ordonnaient aussi bien que des églises qu'ils fondaient, et que, le gouvernement étant nécessaire au bien-être des églises, dès qu'elles se multiplient et s'associent entre elles, il a dû nécessairement être transmis par les apôtres à des successeurs, dans la forme et sur le modèle de ce pouvoir et de cette supériorité

qu'ils avaient exercés sur les autres chrétiens ; et qui ne pouvaient cesser avec eux, puisque l'usage et les fins pour lesquels avaient été institués les gouvernemens subsistaient toujours.

Il est de la dernière certitude que les plus saintes églises, et celles qui ont joui le plus de la pureté primitive, ont fleuri sous le gouvernement des évêques, et qu'il en serait encore de même si l'ignorance, la superstition, l'avarice, la vengeance et d'autres passions déloyales et désordonnées n'avaient tellement soulevé contre l'épiscopat l'esprit d'un certain nombre d'hommes, que ce qui leur manque en argumens ou en exemples primitifs, ils le suppléent par la violence et l'oppression. En sorte que, le zèle ardent de quelques hommes pour les terres, les maisons et les revenus des évêques, les a portés à dévorer l'épiscopat ; ce qui, selon moi, quelle que soit à cet égard l'opinion des autres, est un véritable sacrilége, un vol commis envers Dieu qui nous donne tout ce que nous possédons, et à qui nous ravissons ainsi cette part des biens de la terre que lui a rendue la reconnaissance de quelques âmes pieuses, dans la personne de son Église et de ses prophètes, par les mains desquels il daigne accepter le don d'un verre d'eau fraîche, comme une libation qui lui est offerte.

De plus, mes engagemens en ceci sont supérieurs à ceux des autres hommes, puisque, par

un serment conforme à la raison, je me suis solennellement obligé à maintenir ce gouvernement et les droits de l'Église.

Si j'étais convaincu que, comme quelques hommes osent le soutenir faussement et par de faibles argumens, la fonction d'évêque est antichrétienne et par conséquent illégitime, je rétracterais bientôt, en connaissance de cause, un serment que j'aurais prêté par erreur.

Mais comme l'examen le plus attentif de la vérité me confirme tous les jours dans l'opinion que la raison et la religion sont d'accord avec mon serment, comment peut-on, sans désirer ma damnation, vouloir me précipiter à la fois dans les deux péchés combinés de sacrilége et de parjure, auxquels il faudrait ajouter ce grand nombre d'injustices personnelles que je serais obligé de faire à tant de dignes ecclésiastiques, aussi légalement possesseurs de leurs biens que le sont des leurs ceux qui cherchent à les en dépouiller, et qu'aucune loi ne déclare coupables de ces crimes pour lesquels on mérite de perdre ses biens et ses moyens d'existence?

Une chose m'a souvent étonné de la part de ces hommes qui prétendent à la délicatesse de conscience et à la réforme : ils soutiennent, contre tous les droits de cette liberté religieuse et rationnelle qui appartient à tous, et qu'ils semblent si jaloux de conserver dans leurs votes, que

le serment de mon couronnement m'oblige à consentir à toutes leurs propositions, à tout ce qu'ils demandent avec tant de violence; et, en même temps, ces hommes veulent me persuader que je dois rejeter et enfreindre, sans scrupule, cette partie de mon serment qui m'oblige, conformément aux plus pures lumières de ma raison et de ma religion, à maintenir le gouvernement et les droits légaux de l'Eglise. Il est étrange que mon serment soit valable en ce point que moi et tout autre, en ce qui le concerne, tenons pour injuste et déraisonnable, en ce qu'il est contraire à la liberté naturelle et essentielle de nos âmes, et que cependant il soit sans valeur et nécessaire à violer sur un autre point, et précisément celui où je me crois justement obligé envers Dieu et les hommes.

Cependant, l'ambitieuse avidité et la cruauté sacrilége de quelques hommes me tiennent depuis long-temps à la gêne, faisant partager mes tortures à l'Église et à l'Etat, qu'ils déchirent de dissensions civiles; et ils m'y tiendront jusqu'à ce qu'ils m'aient forcé à consentir et approuver de bouche ce que, Dieu le sait, je repousse et abhorre du fond de mon âme, comme entièrement contraire à la raison, à la justice et à la religion. Je subirais d'ailleurs inutilement la honte et le déshonneur d'y consentir; car, par là même, je ne parviendrais point à satis-

faire les intérêts et les opinions contraires de ces partis aussi animés les uns contre les autres que contre moi et contre l'épiscopat. Il ne serait pas juste de m'objecter les concessions que j'ai faites récemment aux Écossais relativement au gouvernement de l'Église, comme un motif qui doit me porter à consentir à la même chose dans mes deux autres royaumes; car on doit considérer que l'épiscopat n'était pas si enraciné en Écosse qu'en Angleterre, et que, par conséquent, je n'étais pas si rigoureusement obligé à l'y maintenir que dans ce pays-ci; car je puis regarder une chose comme la meilleure sans la croire absolument nécessaire dans tous les lieux et dans tous les temps. Si quelqu'un m'imputait à faiblesse et à péché cette condescendance, je conviendrais sans peine de mon tort; mais ce ne serait pas une raison pour m'engager à faire la même chose, ou pis encore, maintenant que je suis plus convaincu que je ne l'étais de son illégitimité, et, en conscience, ma complaisance pour les Écossais ne m'a pas assez bien tourné pour m'encourager à en montrer autant envers d'autres.

Si je voyais, dans ceux qui prétendent nous imposer un autre mode de gouvernement, un peu plus de cet esprit de douceur et de justice, d'ordre, de charité et de loyauté qui nous vient du Christ, je pourrais soupçonner mon jugement

d'erreur ou d'une préoccupation formée par les préjugés et les habitudes ; mais jusqu'ici la conduite d'un grand nombre de ces hommes me les fait voir sous un jour tellement contraire, qu'il ne m'est pas possible de prendre, d'après eux, la moindre estime pour leurs nouvelles méthodes.

Et je ne vois pas que dans aucune des églises réformées qu'on vante si fort, et qu'on veut absolument donner pour modèle aux églises de mes Etats, la science ou la religion, les œuvres de piété ou de charité aient été si florissantes et si supérieures à ce que, par la grâce de Dieu, on a vu dans mes royaumes, que je doive croire les maximes presbytériennes ou indépendantes propres à exercer sur l'Eglise, et sur le cœur et la vie des hommes, une influence plus bénigne que l'épiscopat ramené à sa véritable institution ; il est aussi nécessaire d'en extirper les abus que d'en conserver l'usage ; mais je crois beaucoup plus utile de s'en tenir à l'antiquité primitive et uniforme de ces doctrines, que de céder à des nouveautés discordantes.

L'épiscopat, réduit à la forme qu'il doit avoir, satisferait à la fois tous les justes désirs des bons évêques, des prêtres humbles, et de la partie raisonnable du peuple ; et les affaires de l'Eglise seraient alors conduites d'une manière exempte à la fois de tyrannie, des inconvéniens de l'égalité et de ceux d'une influence populaire ; les évêques

ne seraient point rejetés, ni les prêtres méprisés, ni le peuple opprimé.

Et j'espère que Dieu me maintiendra ferme à ne point trahir, en ce point, l'intégrité, ma raison et ma conscience.

« Car tu connais, ô Seigneur, la droiture de mon âme et la délicatesse de mes scrupules, puisque tu m'as établi pour être le défenseur de la foi et le protecteur de ton Eglise; ne permets pas qu'aucune violence puisse l'emporter sur ma conscience.

« Lève-toi, ô Seigneur, défends ta propre cause; ne permets pas qu'on défigure ton Eglise, en la privant de ce gouvernement qui dérive des apôtres, s'est maintenu dans les temps de pureté primitive, jusqu'à ce qu'enfin les revenus de l'Eglise soient devenus les objets de l'envie du siècle, qui cherche à les dépouiller de tous les encouragemens qu'elle offre à la science et à la religion.

« Fais que, comme le bon Samaritain, je porte secours à ton Eglise affligée, tandis que, dépouillée et blessée par quelques hommes, elle en voit d'autres passer près d'elle, sans lui donner ni pitié ni soulagement.

« Comme mon pouvoir me vient de toi, fais-moi la grâce de l'employer pour toi.

« Et bien qu'on ne me permette pas de jouir de mes autres droits de Roi, conserve-moi dans cette

liberté de raison, dans cet amour de la religion et du bien de ton Eglise, qu'a fixé dans ma conscience la qualité de chrétien.

« Défends de toute invasion sacrilége ces biens temporels que ta Providence a dispensés à ton Eglise pour ta gloire.

« Pardonne les péchés et les erreurs qui ont justement mérité que tu permisses au sanglier farouche et au subtil renard de dévaster et de défigurer la vigne que ta droite avait plantée, et que la rosée du ciel, qui l'arrosa si long-temps, avait fait parvenir à un état heureux et florissant.

« Oh ! ne permets pas que je porte à jamais la tache infâme d'être le premier Roi chrétien de ce royaume qui ait consenti à l'oppression de ton Eglise et des pères de ton Eglise, dont, avec Constantin, je chercherai à cacher les erreurs dans le silence en les corrigeant par la douceur, plutôt que d'exposer au mépris du vulgaire leurs personnes et leurs fonctions sacrées.

« Tu vois, ô Seigneur, combien j'ai souffert avec et pour ton Eglise. Ne tarde pas long-temps, ô mon Dieu, à me délivrer, ainsi qu'elle, de ces hommes sans raison, dont les conseils ont enfanté et entretiennent de si violens désordres, en jetant à bas tous les remparts qui maintenaient la paix de ton Eglise, en y laissant introduire les erreurs, le schisme et la confusion.

« O toi, Dieu d'ordre et de vérité, quand ton

heure sera venue, calme la méchanceté, adoucis la rage et confonds tous les artifices malfaisans de tes ennemis, des miens et de ceux de ton Eglise;

« Afin que moi et tous ceux qui aiment ton Eglise puissions chanter tes louanges, et glorifier à jamais ton salut devant les enfans des hommes. »

Digitized by Google

§ XVIII.

Sur les négociations d'Uxbridge, et les autres propositions faites par le Roi.

Je regarde le moment où l'on entre en négociation comme celui où l'on cesse de combattre à la façon des bêtes féroces, pour raisonner à la manière des hommes, dont la force devrait être plus dans leur intelligence que dans leurs membres.

Et si j'ai rarement trouvé l'occasion de traiter, ce n'est pas faute de désir ou de disposition, car j'avais plus de confiance dans ma raison que dans mon épée; et j'étais si complétement résolu à céder au premier de ces moyens, que je ne pensais pas que moi, ni les autres, eussions besoin de secours, si nous parvenions une fois à nous bien entendre.

Je n'ai jamais cru me rabaisser en exprimant, le premier, mon désir de traiter, et même en importunant mes ennemis de mes demandes à cet égard : car non-seulement c'est un devoir de préférer la raison à la force, mais c'est aussi un prétexte du christianisme *de chercher et de poursuivre la paix.*

Comme c'était bien malgré moi que j'avais été

forcé de me défendre par les armes, j'embrassais, avec empressement, toute mesure tendant à la paix.

Car les événemens de la guerre, par l'épée, sont pleins d'incertitudes, et ceux de la guerre civile pleins de tristesse. Ses résultats rachètent à peine et réparent tardivement le mal de ses moyens.

Jamais aucun des succès que j'ai obtenus ne m'a fait enchérir sur le prix de la paix ; car je la désirais autant que personne, bien qu'il fût probable que personne ne la payerait aussi cher que moi. Je ne demandais à conserver que mon honneur et ma conscience, obligé de tenir inséparablement à l'un comme Roi, à l'autre comme chrétien.

Les négociations d'Uxbridge offrirent d'abord les plus belles espérances d'une heureuse paix ; et si les autres s'y fussent portés avec la même modération que moi, je ne doute nullement qu'elles n'eussent terminé la guerre.

Je consentais à tout ce que la raison, l'honneur et la conscience pouvaient me permettre d'accorder ; et ce qui restait de points en litige n'était pas assez essentiel au bonheur de mes peuples, ou d'une telle importance, que la sécurité ou la prospérité de mes sujets dussent en souffrir le moins du monde : car ils n'en avaient jamais mieux joui que dans les nombreuses années écoulées

avant qu'on élevât de pareilles demandes, dont quelques unes étaient de telle nature que je ne crois pas avoir rien pu faire de plus juste, pour moi, ni de meilleur pour mes sujets que de les refuser.

Je vois que les méfiances ne se calment pas aussi aisément qu'elles s'élèvent. Quelques hommes hésitent davantage à se retirer des engagemens violens qu'à y entrer, et ce qui leur manque en équité, ils croient devoir le suppléer par l'obstination. Des hommes qui avaient peu à gagner à la paix ou à perdre à la guerre s'étudièrent à rendre le nom même de paix odieux et suspect.

Dans les affaires de l'Eglise, où, enchaîné de rigoureux liens de conscience, je pouvais donner à la prudence moins de latitude, je consentais cependant d'assez grandes concessions pour satisfaire tout homme qui n'eût pas été entraîné par l'esprit de faction, l'avidité ou la superstition, plutôt que par un véritable zèle, la charité ou l'amour de la réforme.

J'accordais volontiers tout ce qui pouvait paraître propre à faire prospérer la vraie piété, et cherchais seulement à conserver au gouvernement de l'Eglise tout ce qui était nécessaire pour sa régularité, son entretien et son autorité; ce qui, j'en suis bien convaincu, ainsi que je l'ai plus complétement exposé ailleurs, est beaucoup plus conforme aux vrais principes d'un gouverne-

ment parfait et accompli, comme aussi au modèle primitif laissé par les apôtres, et à la pratique de l'Eglise universelle, d'accord avec ce modèle.

Renoncer entièrement à cet ordre établi, sans en donner aucune raison plausible, ou sans qu'on ait répondu aux miennes, y renoncer uniquement pour satisfaire à la volonté et aux caprices de quelques hommes qui même ne s'accordent point entre eux, si ce n'est en ce point d'extirper l'épiscopat et de me combattre; ce serait prouver, de ma part, une pusillanimité et une faiblesse d'esprit bien grande, puisqu'elle me ferait consentir à renoncer à la paix de Dieu pour conserver la paix des hommes, et abandonner l'honneur de l'Eglise plutôt que de contrarier l'humeur fâcheuse de quelques uns.

Dieu sait, et le temps fera connaître à qui appartient le blâme du mauvais succès de ces négociations, et sur qui retombe le crime des calamités ultérieures. Je m'en crois bien excusé, aux yeux de Dieu et de tous les hommes sans passion qui ont sérieusement pesé la manière dont les choses se traitèrent alors; je ne me suis pas moins efforcé de rendre la paix à mon peuple que de conserver une couronne à mes descendans.

Quelques hommes sont hautains à ce point de regarder toute honnête condescendance comme une preuve de faiblesse, et de se faire d'autant

plus de gloire d'une roideur inflexible, qu'ils voient les autres plus disposés à céder et à s'accorder avec eux.

Leur grande maxime était de demander toujours quelque chose que la raison et l'honneur obligeassent de refuser, afin d'en avoir un prétexte de rejeter tout ce qu'on leur accordait d'ailleurs. La paix, telle qu'ils la voulaient, aurait été aussi ruineuse que les pires effets de la guerre, et leurs efforts tendaient à m'obliger d'abord à me détruire moi-même par des concessions déshonorantes, afin qu'en ce genre il leur restât peu de chose à faire.

L'unique résultat de ces négociations a été de faire connaître au monde combien peu de choses j'étais disposé à refuser, eux à accorder de ce qui pouvait amener la paix publique.

C'est au caractère pervers de mes ennemis, non à mes concessions ou à mes refus, qu'il faut imputer le surcroît d'obstination qu'elles firent naître en quelques hommes. J'ai toujours pour moi la satisfaction d'avoir offert ce que j'offrais; eux le regret et le blâme d'avoir refusé ce qu'ils refusèrent.

La plus haute veine de succès ne m'a jamais rendu le cœur trop haut pour négocier; la plus mauvaise chance ne m'a jamais assez abattu pour ne point combattre; bien que je n'aie jamais regardé comme un signe de véritable courage de

prodiguer la vie des hommes, plutôt que de consentir à exposer ses raisons et à acquiescer à celles des autres.

Ce qui me fit, en général, mal augurer du succès de toutes les négociations, ce fut le peu de dispositions que quelques hommes montraient à traiter, faisant assez connaître par là qu'ils comptaient emporter, à la pointe de l'épée, des choses trop déraisonnables, pour qu'ils n'éprouvassent pas quelque répugnance à les voir discuter de bonne foi, et qu'il convenait beaucoup mieux de faire traiter par des soldats que par des conseillers.

Je prie Dieu de pardonner à ceux qui ont été coupables de la rupture de ces négociations, et de leur faire cette grâce que les avantages qu'ils ont obtenus par l'épée leur deviennent encore une meilleure occasion de montrer la modération dont ils manquèrent alors; et qu'ainsi, quoique nos péchés aient, avec justice, différé la paix, nous ayons enfin le bonheur de l'obtenir; que ce que nous n'avons pu gagner par une négociation, soit accordé à nos prières.

« O toi, qui es le Dieu de la raison et de la paix, et ne dédaignes point de traiter avec les pécheurs, mais les préviens par des offres de pardon, et les pries de se réconcilier avec toi; qui ne manques ni de pouvoir, ni de justice pour les

détruire, mais abondes en miséricordes pour les sauver, amollis nos cœurs par l'effusion du sang de notre Rédempteur, et persuade-nous d'accepter la paix avec toi, et en même temps de la rétablir entre nous comme il convient à des hommes et à des chrétiens. Combien de fois n'ai-je pas sollicité la paix! mais quand je leur en parle, ils s'apprêtent à la guerre.

« Ne nous dévoue pas à nos propres passions, faites pour nous détruire, nous et les autres.

« Éclaire notre intelligence, afin que nous puissions voir ta vérité, telle que tu nous la montres par la raison, comme hommes, par la religion, comme chrétiens; et dispose nos cœurs à nous maintenir dans l'union de l'esprit, par les liens de la paix.

« Écarte de nous cette inimitié que nos cœurs renferment maintenant contre toi, et donne-nous cette charité qui devrait être entre nous.

« Éloigne les maux de la guerre que nous nous sommes justement attirés, et accorde-nous cette paix que le Christ, notre grand pacificateur, peut seul nous mériter. »

§ XIX.

Sur les différens événemens de la guerre, les victoires et les défaites.

Les vicissitudes de cette malheureuse guerre m'ont au moins fourni diverses et utiles méditations. Il a plu quelquefois à Dieu de m'éprouver par la victoire, abattant mes ennemis pour me donner l'occasion d'apprendre avec combien de modération et de gratitude je devais reconnaître et employer la force du seul vrai Dieu des armées, maître, lorsqu'il lui plaisait, de réprimer la confiance de ceux qui combattaient contre moi, avec de si grands avantages pour la puissance et le nombre.

Par la faiblesse de mes moyens, dans le commencement, il m'a fait voir ensuite que je n'étais pas entièrement abandonné de l'amour de mes peuples et de sa protection.

D'autres fois, il a plu à Dieu d'exercer ma patience, et de m'instruire à ne me pas confier dans un bras de chair, mais dans le Dieu vivant.

Mes péchés ont quelquefois prévalu sur la justice de ma cause; et ceux qui me servaient n'ont pas manqué de donner sujet et occasion à ces justes châtimens attirés sur moi; et mes ennemis n'ont pas été moins punis par cette prospérité, qui les

a endurcis à continuer, par une guerre ouverte, les injustices qu'ils avaient commencées par le désordre des émeutes, et les moyens les moins parlementaires.

Il n'est pas douteux que les péchés individuels ne l'emportent souvent sur la justice générale d'un parti; et Dieu ne regarde pas tous ceux que le monde appelle gens de cœur comme propres à soutenir, les armes à la main, une cause légitime. Plus les hommes sont disposés à attribuer les succès à leur habileté, à leur valeur et à leur force propre, moins, d'ordinaire, Dieu les emploie à faire éclater sa gloire.

Je suis assuré que le succès d'un parti ne peut être regardé comme un garant de sa justice, ni de la tranquillité de conscience des hommes qui le composent, ni du salut éternel de leurs âmes.

Ceux qui combattaient pour moi avaient évidemment, selon moi, à alléguer en leur faveur la parole de Dieu, les lois du pays et la foi de leur serment, motifs qui les obligeaient tous d'obéir à mon juste commandement, et leur défendaient de prendre les armes, d'après les ordres de qui que ce fût au monde, sans mon consentement, et surtout contre moi.

Les hommes du parti contraire sont obligés de recourir, pour excuse, à de prétendues craintes, à de bizarres idées fondamentales de gouvernement, comme ils les appellent, qui n'ont d'autre

effet, quant à présent, que de bouleverser l'édifice de l'Église et de l'État.

Ces motifs imaginaires de défense personnelle sont les plus absurdes qu'ils pussent alléguer, puisque ce sont eux, mes sujets, qui évidemment m'ont attaqué les premiers, ainsi que les lois, d'abord par des émeutes qu'on n'a pas réprimées, ensuite avec des troupes enrégimentées contre moi. On en pourra dire autant en faveur de toute faction assez puissante et assez sûre de ses propres forces pour soutenir par les armes toutes les demandes qu'elle voudra faire contre les lois et le gouvernement de son pays, qui ne saurait jamais être tel que, de côté ou d'autre, on n'y trouve à redire, et qu'ainsi on ne puisse passer de ce qu'on appelle la réforme du gouvernement à la révolte contre le gouvernement.

Quelques prédicateurs parasites ont osé appeler martyrs ceux qui se battaient contre moi, contre les lois, leur serment et la religion établie; mais les chrétiens sages savent que ce glorieux titre ne peut être appliqué avec justice, avec vérité, qu'à ceux qui, sur tous ces points, ont préféré la vérité de Dieu et leur devoir à leur vie et à tout ce qu'ils avaient de cher au monde, qui ne cherchaient point, dans les innovations, le succès de leurs desseins particuliers, et ont conservé religieusement le sentiment de ces liens qui les enga-

geaient, envers Dieu, l'Église et moi, à un tribut d'obéissance et de légitime assistance.

Dieu, dans sa miséricorde, a pu, et je n'en doute pas, a voulu couronner de la vie éternelle beaucoup de ceux dont la vie a été sacrifiée pour une si juste cause, et qui, sanctifiés par la mort de leur corps, en ont acheté le salut de leur âme.

Leurs blessures et leur ruine temporelle ont été, par la grâce de Dieu, l'occasion de leur salut et de leur bonheur éternel, puisque, par un effet de cette grâce, les approches de la mort auront certainement disposé leur cœur à ces sentimens d'humilité, de foi et de repentir, qui, de concert avec la légitimité de la cause où ils se trouvaient engagés, les auront pleinement préparés à une vie meilleure que celle dont les a pu priver la brutale et déloyale férocité de leurs ennemis, meilleure que la vie destinée à ceux-ci, à moins qu'ils ne se repentent.

Ils ont souvent, je l'avoue, emporté l'avantage contre mon parti sur le champ de bataille; jamais, je le crois, devant le tribunal de Dieu, ou dans leur propre conscience; et ils craignent plus d'y descendre et d'y rencontrer ces puissantes raisons qui les combattent et les accusent, au nom de la loi, de leur allégeance et de toutes les maximes chrétiennes, que, dans leur audace désespérée,

ils n'ont craint d'attaquer les forces que Dieu m'avait quelquefois données.

Je ne fais aucun doute qu'aux yeux de tout homme sage, et justement enclin à mettre son devoir, son âme et l'éternité au-dessus de toutes les jouissances de cette vie, la condition des miens, vaincus et mourans, ne soit infiniment préférable au plus glorieux triomphe de ceux de nos ennemis qui leur survivent aujourd'hui, tourmentés, presque sans pouvoir l'éviter, par l'horrible crime dont l'idée poursuit leur conscience inquiète, ou peut-être déjà convaincue; surtout depuis qu'eux-mêmes, et le monde entier, ont pu reconnaître combien étaient faux et éloignés de leurs intentions ces prétextes qu'ils ont mis d'abord en avant comme les seuls qui pussent les excuser (car ils ne pouvaient s'en justifier) de commencer et de continuer si long-temps la guerre contre moi et contre les lois établies, dont la sûreté et la conservation paraissent, à tous les honnêtes gens, le gage du bonheur de leur pays.

Il est certainement plus honorable et plus consolant de souffrir pour et avec les lois et moi, que de prospérer dans notre ruine et notre perte.

J'ai souvent demandé à Dieu que tous ceux de mon parti joignissent une véritable piété au sentiment de leur loyauté, et fussent fidèles envers lui et leur âme autant qu'envers moi, afin que le

manque d'une de ces vertus ne détruisît pas le mérite des efforts de l'autre.

Cependant je ne puis penser que les apparences, ou même la réalité de la piété dans l'autre parti, aient été suffisantes pour compenser ou expier le défaut d'obéissance ou de loyauté envers moi; devoirs si pressans pour la conscience des hommes, qu'ils ont porté même les moins religieux à exposer leur vie pour moi.

Je n'ai jamais obtenu une victoire qui ne fût pour moi accompagnée de douleur; car c'était contre mes sujets que je les remportais, et, comme Absalon, beaucoup d'entre eux mouraient dans leur péché. Je n'ai jamais subi une défaite qui m'ait fait désespérer de la miséricorde et du secours de Dieu.

Je n'ai jamais désiré de victoires qui me missent en état de dominer; je voulais seulement rétablir les lois et les libertés de mon peuple que je voyais opprimées, ainsi que mes droits, par des hommes qui ne pouvaient supporter la plus juste dépendance.

Soit que la Providence me donnât ou me refusât la victoire, je n'étais porté ni à m'enorgueillir de ma puissance, ni à élever des plaintes insensées contre Dieu, persuadé qu'il ordonnerait toutes choses pour qu'elles concourussent à notre bien.

Je n'ai pas désiré, par cette guerre, d'autre

avantage que de ramener mes ennemis à la modération et de rendre la paix à mes amis.

J'aurais craint les tentations d'un triomphe complet, et je n'ai jamais prié plus ardemment pour obtenir la victoire sur les autres que pour l'obtenir sur moi-même; en me refusant le premier, Dieu m'a accordé le second, qu'il a vu être le meilleur pour moi.

Les événemens divers n'ont été que des vents contraires dont la justice divine s'est servie pour vanner le grain, afin de nous purifier de nos péchés par le châtiment, et de nous préparer, en différant la paix, à mieux apprécier et mieux employer un si grand bienfait.

Mes fréquens messages pour demander la paix ont montré que je ne prenais pas plaisir à la guerre; les concessions que j'avais faites, et le défaut absolu de préparatifs pour la soutenir prouvaient combien peu j'avais eu intention de la faire.

Le sentiment de mon innocence ne me permettait pas de faire la guerre; mais mon amour pour le peuple m'ordonnait, s'il était possible, de l'éviter.

Je n'ai eu qu'un reproche à me faire dans cette guerre, c'est d'avoir donné trop d'avantage à certains hommes, en affermissant dans leurs mains un pouvoir dont ils n'ont pas su faire usage avec cette modération et cette reconnaissance que leur commandaient la loyauté et ma confiance.

Si j'avais accordé moins, on aurait eu moins de force à m'opposer ; si j'avais refusé davantage, j'aurais été plus obéi.

Il est maintenant trop tard pour revenir sur les causes de la guerre. Je désire seulement que ces commencemens si malheureux aient une heureuse fin. Telle était, sans aucun doute, l'inévitable destinée de nos péchés que la justice divine ne pouvait rester plus long-temps oisive ; nous avions vaincu sa patience, et devions être condamnés à nous détruire les uns les autres par de mortelles victoires ; car les plus heureux succès de l'un ou de l'autre côté sont toujours une atteinte portée au bien général.

Ce sont toujours de misérables victoires que celles qui, loin de subjuguer nos péchés, enflent notre orgueil et nous excitent à poursuivre l'injustice.

La paix en soi n'est pas désirable jusqu'à ce que nous y ayons été préparés par le repentir. Quand nous combattrons davantage contre nous-mêmes et moins contre Dieu, nous cesserons de nous combattre les uns contre les autres. Je prie Dieu que les penchans de nos cœurs deviennent tels, et nous disposent à terminer ces guerres civiles, si bien que je puisse toujours mieux apprendre à obéir à Dieu et à gouverner les peuples, et mes peuples à obéir à Dieu et à moi.

Je ne désire pas qu'aucun homme me soit sou-

mis plus que ne l'exige la soumission que nous devons tous à Dieu.

« O mon Dieu, fais que je consente volontiers à être vaincu, quand tu l'ordonnes ainsi; instruis-moi à remporter, par la patience, la plus noble victoire sur moi et sur mes ennemis : ce fut celle de Christ; elle convient à un roi chrétien.

« Nous sommes placés entre tes deux mains; que ta droite, en nous soutenant quelquefois, et ta gauche en nous affligeant, nous façonnent à ce genre de piété qui te plaît le mieux.

« Pardonne-nous l'orgueil qui accompagne nos prospérités, et les murmures qui suivent nos désastres, lorsque, avançant pleins de nos propres forces, nous sommes délaissés de la tienne, et tu cesses de marcher avec nos armées.

« Sois tout, et lorsque nous sommes quelque chose, et lorsque nous ne sommes rien, afin que tu aies la gloire de nos triomphes et de nos abaissemens.

« Tu sais, ô Seigneur, combien il m'est dur de souffrir tant de maux de la part de mes sujets, à qui je n'ai jamais voulu que du bien; et tu sais aussi que je ne puis que souffrir des maux qu'ils me forcent de leur infliger, et que je me punis moi-même en les punissant.

« Puis donc que vainqueur et vaincu je dois toujours souffrir, je te supplie de m'accorder une

double portion de ton esprit, et de mesurer ta grâce avec cette abondance qui peut seule me suffire.

« Comme mes afflictions sont des plus grandes, que ma réforme le soit également, et que j'aie le bonheur, non-seulement de voir la fin de cette dissension civile, mais aussi d'être l'instrument principal dont tu te serviras pour ramener et établir dans mes royaumes une solide et heureuse paix.

« Fais naître dans tous les partis une pieuse ambition de se surpasser en raison, en modération, et dans ce désintéressement auquel doit nous porter la considération que nos divisions mutuelles sont un tourment commun, et que l'union de tous est le premier intérêt de tout homme de bien.

« S'il arrivait, ô Seigneur, qu'ainsi que les péchés de la paix ont attiré sur nous les calamités de la guerre, de même à cause des péchés de la guerre, tu voulusses continuer à nous refuser les bienfaits de la paix, et nous retenir ainsi dans un cercle de misères, accorde du moins à ton serviteur et à tous mes loyaux et affligés sujets, de jouir de cette paix que le monde ne saurait ni nous donner, ni nous ôter.

« Ne m'impute pas le sang de mes sujets, que je n'ai répandu qu'avec une répugnance et une douleur infinies, et pour ma juste et nécessaire

défense; mais lave-moi de ce précieux sang répandu pour moi par mon grand intercesseur Christ, qui, j'en ai la confiance, me délivrera promptement de toutes mes peines; car je sais que le triomphe des méchans est de peu de durée, et que la joie des hypocrites n'est que d'un moment. »

Digitized by Google

§ XX.

Sur la réforme des temps.

Il n'est pas de gloire plus digne d'envie que celle de réformer l'Eglise et l'Etat, quand les abus y sont tels que le bienfait de la réforme ne soit pas surpassé par les troubles et la nouveauté qu'elle amène.

Quand Dieu ne m'accorderait pas l'honneur de devenir l'instrument d'une œuvre si méritoire, je me réjouirais cependant de la voir s'accomplir.

De même que j'approuvais l'intention que manifesta d'abord ce parlement de réformer ce que pouvaient avoir dépravé l'indulgence du temps et la corruption des mœurs, de même je m'afflige de voir combien, lorsqu'une fois la liberté du parlement a été opprimée par des émeutes séditieuses, on a eu peu d'égards aux bonnes lois reconnues et à la religion établie, qui doivent être la première règle et le type de la réforme; et avec combien de partialité et de complaisance populaires on a flatté les passions et les opinions des hommes, au détriment du public et à l'infini scandale de la religion réformée.

Tous les hommes sages peuvent témoigner, tous ont vu comme moi avec tristesse quelle dissolution de tout ordre et de toute règle dans

l'Eglise, quelles nouveautés de schismes et d'opinions corrompues, quelles indécences et quels désordres dans les exercices du culte, quelles invasions sacriléges des droits et des revenus de l'Eglise, quel mépris et quelle oppression du clergé, quels injustes empiétemens de mon pouvoir, quelle persécution à mon égard ont suivi ces paroles de réforme, comme les ondées de la pluie suivent les trop chauds rayons du soleil.

La grande faute, je crois, est d'avoir fait cet honneur aux clameurs et aux fureurs populaires, de les représenter comme un effet de zèle et l'expression des sentimens publics; en sorte qu'on s'est étudié à plaire à quelques uns aux dépens de tous.

La liberté, la modération et l'impartialité sont assurément ce qui convient le mieux aux conseils et aux travaux des réformateurs. Ce qui s'opère par le moyen des factions blesse nécessairement plus qu'il ne plaît.

J'ai offert de m'en référer de toutes les diversités d'opinions, dans les affaires de l'Eglise et de la religion, aux libres débats d'un synode ou d'une convocation dûment choisie, dont les résultats auraient été votés du consentement de tous, et ainsi auraient probablement satisfait à tous.

Je n'ai d'autre objection contre l'assemblée de théologiens que les deux chambres ont char-

gée d'une manière inusitée d'aviser aux affaires de l'Eglise, si ce n'est qu'elle n'a pas été légalement convoquée et choisie, et n'agit point au nom de tout le clergé d'Angleterre; qu'elle ne saurait non plus agir avec liberté et impartialité, renfermée comme elle l'est dans les limites qu'on lui a prescrites, et peut-être même contrainte par la peur d'agir et de parler dans un certain sens.

Car je ne puis penser que tant d'hommes renommés par leur savoir et leur piété, après avoir reconnu en général la liturgie et le gouvernement de l'église anglicane, s'ils eussent été laissés libres dans leurs suffrages, se fussent si promptement accordés à les renverser entièrement tous deux; sachant que la dernière de ces institutions nous vient des apôtres, et qu'elle a été confirmée par l'usage primitif et universel. Et sans l'influence qu'ont pu prendre sur eux les factions par les secrètes séductions de la crainte et de l'espérance, je ne saurais croire qu'ils eussent consenti à consacrer de si grandes et si dangereuses innovations dans l'Eglise, sans aucun égard pour leurs premières opinions et leurs anciennes pratiques, pour l'intérêt commun et l'honneur général du clergé, auquel se rattachent ceux de l'ordre, du savoir et de la religion; enfin, contre l'exemple de toutes les anciennes églises, contre les lois en vigueur et contre mon consentement, qu'on n'obtiendra jamais pour des

choses si opposées aux plus puissantes lumières de ma raison.

Car je pense que sur des points où les préceptes de l'Ecriture ne seraient pas aussi clairs et aussi précis qu'ils le sont en celui-ci, la pratique constante et universelle de l'Eglise serait encore, sur toutes les choses que ne défendent ni la raison, ni la foi, ni les bonnes mœurs, ni aucun commandement positif, la meilleure règle qui puisse être suivie par des chrétiens.

Je consentais à accorder ou à rendre au clergé presbytérien tout le pouvoir que la raison et la discrétion lui permettaient de réclamer conjointement avec l'épiscopat. Mais la complète usurpation du pouvoir de cet ordre ancien, l'abrogation de son autorité par la force des armes, ne me paraissent ni justes à l'égard de l'épiscopat, ni prudentes de la part des presbytériens, ni en aucune façon convenables pour cette Eglise et ce pays-ci.

Des conseils modérés eussent aisément amené la réforme dont on avait besoin, et qui aurait, je crois, donné plus de satisfaction, même à la plupart de ces théologiens qui se sont laissés induire à favoriser avec tant de gravité et de solennité des projets que, sans aucun doute, un grand nombre d'entre eux commence à démêler, quoiqu'ils n'osent pas même exhaler leur désappointement et leur déplaisir.

Les titres spécieux et populaires de gouvernement, trône, sceptre et royaume de Christ, choses qui certainement ne sont pas séparées et ne présentent pas deux aspects, comme le parti en présente aujourd'hui au moins deux, et toutes ces bruyantes prétentions d'une réforme complète peuvent aussi aisément s'appliquer aux nouvelles organisations, que de belles couleurs se peuvent appliquer sur des figures mal conformées.

Briser les vitraux des églises que le temps avait suffisamment effacés; abattre des croix, élevées comme signes civils, et non comme symboles religieux; effacer les monumens et les inscriptions des morts qui ne servaient qu'à avertir la génération actuelle de remercier Dieu des lumières plus pures dans lesquelles il lui accorde la grâce de vivre; abandonner le service public de Dieu à la volonté et au talent particulier de chacun de ces ministres, en sorte qu'aucun chrétien ne puisse savoir précisément à quoi il répond : *Amen*, ni s'il ne court pas le risque de paraître au moins consentir aux erreurs, aux blasphêmes et aux ridicules indécences que des hommes téméraires et ignorans se permettent dans leurs prières, leurs prédications et les autres fonctions de leur ministère; mettre au jour d'anciens catéchismes et des professions de foi rhabillés à neuf, comme s'il n'y eût pas eu, dans cette église, de doctrines claires et solides, jusqu'à ce

que ces quatre ou cinq dernières années eussent mûri les esprits, relativement aux premiers principes de la religion;

Tels sont, en général, les exploits de ces réformateurs populaires, dont le but, sous des apparences spécieuses et trompeuses, est d'empêcher qu'on n'imagine qu'ils n'ont rien à réformer, et de donner quelques courtes lueurs de joie au vulgaire, à qui les nouveautés procurent, comme les poupées aux enfans, des sentimens très-vifs, mais de peu de durée. Mais rien de tout cela ne fait une réforme complète de l'Église, et ne peut, avec justice, en mériter la gloire; car les choses demeurent plus difformes, plus désordonnées, plus remplies de mécontentement, sous le rapport de la piété, de la moralité, de la charité et du bon ordre, qu'elles ne l'étaient au moment où l'on commença de pareilles tentatives.

Il n'est pas aisé, à ceux qui ont acheté si cher ces inconvéniens et ces maux, d'en trouver aujourd'hui le prix ou le remède, ni de prévenir ceux qui doivent nécessairement continuer d'en résulter jusqu'à ce qu'on parvienne à y mettre ordre.

Je voudrais enfin qu'ils s'appliquassent unanimement à l'œuvre de Dieu, et non à la leur. Si on avait d'abord, comme on le devait, eu égard à la religion, on aurait empêché beaucoup de désordres.

Mais quelques hommes pensaient que le gouvernement de cette Eglise et de cet Etat, affermi par tant de lois et de si fidèles coutumes, ne pourrait se conformer au moule nouveau où ils voulaient le faire entrer, tant que le feu de la guerre civile ne l'aurait pas, en quelque sorte, fondu et rendu plus malléable; résolus, s'ils parvenaient à l'emporter, de profiter de leur succès pour nous obliger, mes sujets et moi, à nous prosterner et à adorer les idoles qu'ils voudraient façonner et élever. Si la douceur, la sagesse et la charité du Christ avaient été dans le cœur de ces hommes, autant que son nom dans leur bouche où il sert de prétexte à la réforme qui doit tout ramener, disaient-ils, à la loi de Christ, leurs tentatives eussent été certainement plus réellement couronnées de la bénédiction de Dieu, et eussent mieux tourné à la gloire de Christ, au bien de l'Eglise, à l'honneur de la religion et à l'unité des chrétiens.

Les réformateurs publics auraient dû agir d'abord en leur particulier, et pratiquer sur leur propre cœur ce qu'ils voulaient essayer sur celui des autres; car les vices intérieurs de ceux qui prétendent à la réforme du public les livrent bientôt à des desseins particuliers, nécessairement contraires au bien général. Je m'assure que la meilleure méthode, pour réformer l'Église, ne peut être de troubler l'État, et que la religion ne

saurait légitimement prospérer au détriment de la loyauté, l'un des élémens et l'une des gloires de la vraie religion; car, immédiatement après ce précepte: *Crains Dieu!* est celui-ci : *Honore le Roi!*

Je ne fais nul doute que le royaume de Christ ne puisse s'établir sans abattre le mien; et, dans des temps exempts de parti, nul ne sera tenu bon chrétien qui ne se sera pas montré sujet fidèle.

Le gouvernement de Christ doit affermir le mien, et non le renverser; car je tiens de lui mon pouvoir, et ne désire l'employer que pour la gloire et le bien de son Église.

Si quelques hommes avaient eu véritablement en vue le gouvernement de Christ, ou s'ils eussent bien compris de quelle manière ils devaient l'établir dans leur cœur, ils ne se seraient pas si mal conduits en paroles et en actions, soit à mon égard, soit les uns envers les autres.

De même qu'une bonne fin ne saurait justifier de mauvais moyens, de mauvais commencemens n'amèneront jamais une bonne conclusion; à moins que, par un miracle de sa miséricorde, Dieu ne fasse sortir la lumière des ténèbres, l'ordre de nos désordres, et la paix de nos passions.

« O Seigneur! toi qui peux seul produire la

beauté avec de viles cendres, et changer l'hypocrisie en vérité, ne souffre pas que nous nous laissions misérablement tromper par des ablutions pharisaïques, qu'on veut nous donner pour une réforme chrétienne.

« Nos plus grandes difformités sont au dedans de nous; fais que notre plus sévère censure et notre première réforme soit celle de notre âme;

« Afin que, rétablis dans toutes les lumières de notre raison et toute la droiture de notre cœur, nous puissions deviner les moyens de réformer ce qu'il y a de défectueux dans l'Église et dans l'État.

« Crée en nous un cœur pur, ô Seigneur! et renouvelle au dedans de nous l'esprit de justice, afin que nous puissions n'agir que par tes ordres, pour ta gloire et avec ta bénédiction.

« Prends en pitié les désordres où quelques réformateurs téméraires et cruels ont jeté cette Église et cet État; éteins les flammes allumées par les factions, sous prétexte de réforme, de même que par les divisions et la confusion où sont tombés quelques-uns, tu as manifesté au monde la perversité de leurs intentions et la faiblesse de leur jugement. Fais-nous sortir de ces feux qui nous consument, épurés enfin par les voies d'une réforme chrétienne et charitable; et que l'ambition, la vengeance, l'avidité ou le sacrilége n'entrent pour rien dans les conseils de ceux à qui ta

providence confiera, d'une manière juste et légitime, cette œuvre si grande, si sainte, et maintenant plus nécessaire que jamais; et qu'ainsi, moi et mon peuple, jouissions des grâces intérieures de la piété, et que nous sachions mieux user de la paix extérieure. »

---

§ XXI.

Sur la prise et la publication des lettres de Sa Majesté.

Comme la malice de mes ennemis pouvait difficilement s'attendre à trouver l'occasion de s'emparer de mes lettres, ils n'ont pas su, dans cette occasion, se conformer aux règles de l'honneur, ou même de l'usage. Je ne crois pas qu'aux yeux des hommes sages et honnêtes, il se soit trouvé dans ces lettres rien qui me puisse faire autant de tort que leur publication jette de honte sur ceux qui ont eu l'odieux procédé de les divulguer. C'est dans les plus grands succès obtenus sur l'ennemi que se peuvent donner les plus grands exemples de vertu et de noblesse d'âme; et il n'est pas d'obligation plus haute que celle que l'on reçoit des gens de qui on les attendait le moins.

J'aurais pris sur ce pied le silence qu'ils auraient gardé à l'égard de mes papiers; le respect pour le secret et la liberté des lettres est un devoir d'usage pour tout peuple qui n'est pas entièrement barbare; et il ne pouvait certainement y avoir rien de plus inhumain que de les exposer au public.

Cependant, puisque telle a été la volonté de la providence, je ne me plaindrai point de ce que mon

cœur, que je m'étudie à rendre pur aux yeux de l'omniscience de Dieu, a été découvert au monde sans aucun de ces déguisemens et de ces artifices propres à séduire le vulgaire, et dont quelques hommes font usage dans leurs discours et leurs expressions. Je désirerais que mes sujets pussent voir encore plus clairement dans mes plus intimes pensées.

Ils les verraient partagées entre le zèle et des soins qui n'ont pas plus pour objet le maintien de mes propres droits que le rétablissement de leur repos et de leur bonheur; ils y apercevraient aussi l'extrême douleur que j'éprouve de les voir à la fois trompés et précipités dans leur ruine.

Tout l'avantage que la méchanceté de mes ennemis a pu trouver à la publication de mes lettres, c'est de montrer ma constante affection pour ma femme, pour les lois et pour la religion. Les abeilles recueillent le miel là où l'araignée suce son venin.

Aucun de ceux qui m'aiment, ou aiment le bien public, ne peut me blâmer d'avoir tâché par tous les moyens de correspondance justes et honorables, à éviter les embarras dont m'accablaient mes ennemis; car il est difficile que mes sujets soient heureux si je suis misérable, et jouissent de la paix et de la liberté tant que je suis dans l'oppression.

Le monde peut apprendre en ceci que, sem-

blables à Absalon, certains hommes n'ont en vue, par leurs énormités, que d'aigrir les différends et d'exaspérer à tel point tous les partis que tout espoir de réconciliation devienne impossible.

Cependant, j'en rends grâce à Dieu; je me sens, non-seulement capable de supporter avec patience cette indignité comme beaucoup d'autres, mais de la pardonner avec charité.

L'intégrité de mes intentions n'a rien à craindre des couleurs que lui pourraient donner mes expressions; car bien que la confiance de l'intimité permette dans ces lettres une liberté qui pourrait les exposer aux accusations de la haine, l'innocence de mon but principal ne saurait être tellement noircie ou mal interprétée, qu'il ne soit évident à quiconque a conservé dans son cœur quelque étincelle d'affection ou de loyauté, que je ne désire rien tant que de trouver les moyens d'accorder enfin la justice et l'honneur, à la satisfaction de mon peuple comme à la mienne. Ils pourront être convaincus, par ces lettres, que je suis en état de juger et de traiter par moi-même mes propres affaires et celles de mon royaume, ainsi qu'il convient à un prince; ce que mes ennemis ont toujours empêché qu'on ne crût, cherchant à persuader que je ne faisais rien que sous la dictée et par la direction d'autres personnes qu'il leur a plu de diffamer sous le nom de mauvais conseillers.

Il est probable que quelques uns voudront bien enfin me regarder comme mon propre conseiller, et que, n'ayant à chercher querelle qu'à moi, ils borneront à moi toute leur colère. Je sais, cependant, qu'il ne leur convient nullement que j'aie la liberté de mes pensées, et de suivre la lumière de ma propre conscience, qu'ils travaillent à réduire absolument sous leur joug; ne me permettant pas de penser que les conseils de ceux qui m'ont si long-temps fait la guerre puissent n'être pas pour moi de très-bons conseils à suivre.

La victoire par laquelle mes lettres sont tombées entre leurs mains aurait dû suffire à rassasier les esprits les plus ambitieux de cette gloire que dispense le vulgaire, toujours prêt à accorder à la prospérité son estime et ses applaudissemens, et à ne sentir pour l'adversité qu'irrévérence et mépris, comme si la fortune était toujours à la suite de la vertu et de la justice, et n'accompagnait pas souvent en ce monde les actions vicieuses et injustes.

Mais je crois qu'aucun avantage temporel ne peut suffire à ce parti, né du sein des émeutes, et qui s'appuie principalement sur son crédit auprès de la multitude.

La victoire la plus utile à ses yeux est celle qui me nuit et me perd dans l'esprit du peuple, chez lequel il cherche à éteindre et à étouffer, par tous les moyens possibles, toute étincelle d'amour,

de respect et de loyauté envers moi, de manière à ce que ces sentimens ne se rallument jamais, et ne me mettent jamais en état de recouvrer ma liberté, celle des lois et de mon royaume, que quelques hommes cherchent à détruire. Il faut nécessairement commencer par m'ôter ma réputation, avant de m'ôter la vie et mon royaume; il faut m'avoir fait paraître d'abord indigne de vivre et de régner; il faut, par un artifice et une cruauté raffinée, qu'on me force d'assister d'abord aux funérailles de mon honneur, pour périr ensuite moi-même. Mais l'infaillible et impartiale justice de Dieu peut, et saura, j'en suis assuré, l'emporter sur les plus perverses volontés et intentions des hommes; il peut et voudra, j'espère, tourner en ma faveur les actions et les pensées les plus pernicieuses de mes ennemis.

Je ne crois pas, par la prise de mes lettres, avoir perdu autre chose que des papiers; mais je laisse aux temps présens et à venir à juger combien mes adversaires ont perdu en cette occasion cette réputation de sociabilité et d'humanité que devraient rechercher tous les hommes, et pardessus tout ceux qui prétendent à la religion; je ne parle pas ici du respect, ni des marques d'honneur qu'ils devaient à leur Roi, et je ne puis croire leur conscience assez stupide pour ne pas ressentir quelques secrètes impressions de cette honte et de ce mépris qui accompagnent toutes les actions

indignes, quel que soit le succès dont les flatte l'applaudissement de la multitude, lorsqu'ils se rappellent de quelle manière Dieu a béni le modeste respect et la tendresse filiale des enfans de Noé; il leur est impossible, j'en suis certain, d'espérer que Dieu approuve jamais une action aussi indécente que celle qu'ils ont commise. L'infirmité manifeste de Noé ne put justifier l'impudence de Cham, ni l'exempter de la malédiction qui le condamnait à la condition de *serviteur des serviteurs*; malédiction nécessairement attachée à tous ceux qui cherchent à plaire à la multitude par des actions déshonorantes, et prouvent, par leur ignoble conduite, qu'ils sont sous le joug du peuple.

Ceux qui croyaient ainsi m'exposer aux plus grands reproches, et au mépris de mon peuple n'ont pas été plus heureux qu'excusables en leur conduite malveillante; ils n'ont, grâce à Dieu, pu découvrir, dans la mienne, aucune de ces inconvenances réelles, qu'un devoir auquel ils ont manqué les obligeait de cacher modestement pour l'honneur du père de leur pays. Comme David, au contraire, j'en ai été, je crois, plus honoré de ceux aux yeux de qui ils croyaient, en publiant mes lettres particulières, m'avilir comme un homme indigne de confiance et de tous les sentimens de respect qui appartiennent à un Roi.

« Mais toi, Seigneur, dont la sage et toute-puissante Providence règle à son gré les événemens les plus imprévus des affaires humaines, tu as voulu me faire connaître la constance de ta miséricorde, dans les plus grands avantages que tu aies pu accorder sur moi à la malice de mes ennemis.

« De même que tu as fait avorter les conseils d'Achitophel, les faisant tourner à sa ruine et à l'avantage de David, de même tu peux déjouer les desseins de ceux qui, en publiant mes lettres particulières, n'avaient d'autre dessein que de me rendre odieux et méprisable à mon peuple.

« J'en puis appeler à ton omniscience ainsi qu'à mon intégrité, de l'injustice et de la fausseté des scandaleuses interprétations que mes ennemis cherchent à tirer de ces écrits pour me calomnier aux yeux du monde.

« Fais que le mal qu'ils ont imaginé, et les déplaisirs qu'ils ont voulu me causer, retombent tellement sur leur tête, qu'ils soient accablés de honte et couverts de leur confusion comme d'un manteau.

« Tu vois comme mes ennemis emploient toutes sortes de moyens pour obscurcir mon honneur, pervertir mes intentions et attacher la calomnie sur les pas de celui que tu as consacré par ton onction.

« Donne-moi un cœur qui se résigne à l'humiliation, pour l'amour de toi et de ton Eglise.

« Affermis en moi le dessein de t'honorer, et alors, je le sais, tu m'honoreras, soit en me remettant en possession de ce pouvoir et de cette majesté dont tu as souffert que quelques personnes cherchassent à me priver, soit en m'accordant cette couronne de patience chrétienne qui sait te servir, soit dans l'honneur, soit dans la honte, avec l'estime ou avec le mépris des hommes.

« Tu es, ô Seigneur, la source de tout bien et de tout honneur; tu es revêtu d'une majesté suprême. Accorde-moi en partage l'excellence de ta sagesse, de ta justice, de ta miséricorde, et je ne manquerai jamais de l'honneur et de la dignité qui conviennent au rang où tu m'as placé, ô toi qui relèves ma tête, et qui es mon salut.

« Seigneur, que ta grâce me conduise à ta gloire, qui est à la fois véritable et éternelle. »

---

§ XXII.

Sur ce que Sa Majesté a quitté Oxford et est allée trouver les Ecossais.

Dieu, qui m'a donné trois royaumes, ne m'y laisse plus maintenant une place où je puisse reposer ma tête avec honneur et sûreté, me montrant par là qu'il est mon plus sûr asile et le plus ferme rempart auquel je doive me confier.

Dans cette extrémité, je ne m'adresse pas autant aux hommes qu'à Dieu; celui qui dispose du cœur et des bras de tous les hommes veut que je me livre entièrement à sa miséricorde, moi et mes affaires en désarroi.

Ce que la Providence refuse à la force, elle peut l'accorder à la prudence; c'est maintenant la nécessité qui me conseille et me commande de chercher ma sûreté, et de fuir déguisé du lieu où j'avais réuni mes principales forces, pour risquer de m'aller remettre à la loyauté des premiers auteurs de mes peines. Il peut se faire que Dieu m'en fasse un moyen de les terminer avec honneur.

Ils peuvent se laisser désarmer et vaincre par la confiance que je vais leur montrer. Je puis, en me rendant à eux, m'assurer leur affection; car ils ont souvent professé *qu'ils ne combattaient pas contre moi, mais pour moi.*

Je vais donc résoudre le problème de leur

loyauté, et leur donner occasion de faire connaître au monde que c'était dans leurs paroles et non dans leurs actions qu'il fallait chercher la vérité de leurs intentions.

Cependant Dieu sera ma plus sûre défense, et ma conscience ne cessera pas d'être mon conseil et mon appui : en mettant mon corps entre leurs mains, je conserverai mon âme à Dieu et à moi-même, et aucune nécessité ne pourra me forcer à renoncer à mon honneur ou à m'écarter de mon jugement.

Ce qu'ils cherchaient à obtenir par la force va leur être accordé par une marque si extraordinaire de confiance, qu'il est possible qu'elle les fasse rougir de n'être pas ce qu'ils devraient et ce qu'ils prétendent être.

Dieu a trouvé que ce n'était point assez de me priver de toute force militaire et capable de me défendre; il a voulu que je fusse contraint d'employer les forces de ceux qui semblent combattre contre moi, bien que leur devoir fût de me défendre.

Telle est l'adversité des affaires humaines, et la situation des princes peut leur imposer de telles nécessités, que leur plus grand danger peut se rencontrer dans ce qu'on regardait comme leur salut, et leur salut dans ce qui semblait un danger pour eux.

Me voilà obligé de me séparer de ceux qui m'ont

soutenu, et de chercher un secours près de ceux qui m'ont combattu. Ce moyen d'obtenir la paix peut réussir, plus heureusement que les moyens que me laisse la guerre, à arrêter l'effusion du sang et à fermer toutes nos blessures.

Je ne m'occupe pas moins en ceci du salut de mes amis que du mien, et j'aime mieux courir de nouveaux hasards que d'exposer leur courageuse loyauté à toutes les extrémités qu'elle peut leur faire endurer.

Il y a dans le jeu quelque habileté à connaître quand la partie est perdue, et il vaut mieux l'abandonner de bonne grâce que de disputer en vain.

Il faut que je m'applique maintenant à fortifier mon jugement et à soutenir mon esprit de tous les secours de la raison et de la religion, afin que je ne paraisse pas livrer la liberté de mon âme, ni mettre ma conscience au pouvoir d'hommes qui auraient dû d'abord employer les argumens et non les armes pour obtenir mon consentement à leurs demandes.

Grâce à Dieu, quelle que soit ma fortune, elle ne saurait m'obscurcir ou me déguiser la vérité; et dans la situation où je vais me trouver, je conformerai mes paroles à la voix intérieure de ma conscience, tout autant que si elles étaient puissantes, comme devraient l'être les paroles d'un roi entouré de loyaux sujets.

La raison est la plus divine de toutes les puissances; je ne me regarderai jamais comme affaibli, tant que j'en aurai l'entier et libre usage. Aucune éclipse de ma fortune extérieure ne saurait me dérober cette lumière. Ce que Dieu m'a refusé au dehors en force, sa grâce, je l'espère, me le donnera intérieurement en courage; grâce à lui, je ne refuserai jamais par humeur ce qu'il sera à propos d'accorder, et je n'accorderai rien de ce que la raison et la religion m'ordonneront de refuser.

Je ne me regarderai jamais comme abaissé au-dessous de moi-même, tant que je pourrai conserver l'intégrité de ma conscience; le seul joyau vraiment précieux qui m'ait été laissé jusqu'ici.

« O toi, Souverain de nos âmes, seul maître de nos consciences, bien que je ne sache pas ce que j'ai à faire, mes yeux sont tournés vers toi; je me remets toujours à la protection de ta miséricorde.

« Comme tu m'as conservé au jour de la bataille, tu peux continuer à me montrer ta force dans ma faiblesse.

« Sois-moi, dans mes plus sombres nuits, une colonne de feu qui m'éclaire et me dirige, et dans les jours de mes plus cuisantes afflictions, sois comme une colonne de nuage pour m'ombrager et me protéger; sois mon soleil et mon bouclier.

« Tu sais que ce n'est point par obstination de volonté, mais par de légitimes motifs d'honneur, de raison et de religion, que j'ai ainsi hasardé ma vie, mon repos et ma sûreté contre ceux qui voulaient me les enlever par la force.

« Ne permets pas que mes justes résolutions dépérissent avec mes forces extérieures. Fais qu'une bonne conscience m'accompagne toujours, lors même que je serais seul et abandonné de tous.

« Ne souffre pas que je livre jamais le pouvoir de ma raison, ni cette forteresse de mon âme que tu m'as confiée pour te la garder.

« Conduis-moi dans les sentiers de la rectitude, et montre-moi ton salut; fais que mes voies te plaisent, et alors mes ennemis seront en paix avec moi. »

---

§ XXIII.

Sur ce que les Ecossais ont livré le Roi aux Anglais et sur sa captivité à Holmsby.

Eh bien ! je puis, aux yeux de monde, justifier ces Ecossais de m'avoir trompé, car je ne me suis fié à eux qu'autant qu'on peut se fier à des hommes. S'ils m'ont vendu, je suis seulement fâché de l'être par eux, et de l'être à un prix si fort au-dessus de celui auquel on vendit mon Sauveur.

Ce sont encore des épreuves que Dieu a voulu que je fisse du peu de solidité des hommes, afin que je m'assurasse toujours davantage en lui seul qui ne trompe jamais ceux qui ont mis en lui leur confiance. Les roseaux d'Egypte se rompent sous la main de celui qui les prend pour appui, mais le rocher d'Israël sera à jamais immobile, et résistera à toutes les attaques.

La providence de Dieu m'ordonne de me retirer de tout pour aller à lui seul, afin qu'en lui je puisse jouir de moi-même, que je perds de vue lorsque je permets à mes espérances de s'adresser à d'autres.

La solitude et la captivité où je suis maintenant réduit me donnent le loisir d'étudier la vanité et l'inconstance du monde.

Dieu a voulu que je fusse privé de ma femme,

de mes enfans, de mon armée, de mes amis et de ma liberté, afin que je fusse entièrement à lui, qui seul est tout.

Il m'importe peu d'être mis au nombre des princes malheureux, si je ne suis pas rangé parmi les impies et les sacriléges.

Aucun lien ne sera capable de garrotter mon âme dans le péché, ni d'obtenir de moi rien qui puisse augmenter l'insolence de mes ennemis, faire rougir mes amis et maudire mon nom.

Ceux qui ont réduit ma personne en leur pouvoir n'ont pas un grand sujet de triomphe, puisque mon âme m'appartient toujours, et qu'ils n'obtiendront jamais de moi un consentement contraire à ma conscience.

Ce qu'ils appellent obstination est, je le sais, aux yeux de Dieu, une vertueuse constance, dont la raison et la religion, aussi bien que l'honneur, me défendent de me relâcher.

Il est maintenant évident que, s'ils m'ont combattu, ce n'est pas à cause de mes mauvais conseillers, mais de ma bonne conscience. Ils n'ont jamais eu l'intention de me rapprocher de mon parlement, avant d'avoir réduit mon esprit sous leur obéissance.

Si j'accordais à certains hommes ce qu'ils me demandent, je serais en effet ce qu'ils désirent, c'est-à-dire, que je ne serais plus Roi, et moins encore homme et chrétien.

Ce que n'ont pu obtenir les émeutes et les armées, la captivité ne l'obtiendra pas davantage. Sans doute elle n'a pas plus de sûreté pour un prince, mais aussi elle n'a pas plus de danger.

La crainte des hommes ne sera jamais un piége où je me laisse prendre, et je n'enchaînerai pas mon âme à l'amour d'un peu de liberté. Il vaut bien mieux que je sois trahi par les autres que si je me trahissais moi-même, et faisais de ma conscience le prix de ma liberté. Les plus grands maux que cherchent à me faire souffrir mes ennemis, ils ne sauraient me les infliger sans mon consentement.

Tant que la raison m'autorisera à refuser, je déjouerai les effets les plus importans de leur méchanceté, qui ne sait ni user dignement de ce que je leur accorde, ni me demander autre chose que de les aider de bonne grâce à me perdre, moi et les miens.

Mais qu'ils me perdent, ils n'auront pas lieu du moins de me mépriser.

Ni la liberté ni la vie ne me sont nécessaires comme la paix de ma conscience, la paix de ma couronne et le bien de mon peuple, à qui mes paroles feraient plus de tort qu'une guerre, si, pour satisfaire quelques uns, je consentais à opprimer tous les autres.

Dieu, par sa grâce, fera un jour revivre les lois, ainsi que l'amour et la loyauté de mes su-

jets, si je ne consens pas à les ensevelir, à les enfermer dans le sépulcre d'injustice et d'infamie que leur a creusé la violence de quelques hommes.

Si ma captivité ou ma mort doivent être le prix de ma rédemption, je paierai ce prix sans regret; un roi ne saurait être misérable tant que la condition où il se trouve n'entraîne pas l'esclavage de son âme, de ses peuples et de ses descendans.

Les temps à venir verront ce que l'aveuglement de celui-ci l'empêche d'apercevoir; et Dieu fera enfin reconnaître à mes sujets que j'aime mieux souffrir pour eux qu'avec eux. Il serait possible que je retrouvasse quelque ombre de liberté, si je voulais consentir à les réduire en servitude; mais j'aime mieux hasarder la perte d'un roi que d'autoriser la domination de plusieurs tyrans. Je prie Dieu de les en délivrer, quelque chose qui puisse arriver de moi, que ma solitude n'a pas laissé seul.

« Car tu es avec moi, ô Dieu infiniment bon et grand, dont la présence vaut mieux que la vie, et dont le service est une liberté parfaite.

« Avoue-moi pour ton serviteur, et je n'aurai jamais lieu de me plaindre du manque de cette liberté qui convient à un homme, à un chrétien, à un roi.

« Fais-moi la grâce de suivre la raison comme

homme, la religion comme chrétien, et de demeurer ferme pour la justice comme roi.

« Après m'avoir dépouillé de toutes mes gloires extérieures, conserve-moi la possession des biens dans lesquels je puis jouir de toi, et qui ne sauraient m'être enlevés contre ma volonté.

« Ne permets pas que le feu de l'affliction fasse jamais bouillonner en moi l'impatience ou des craintes honteuses.

« Voilà que plusieurs disent de moi que rien ne saurait plus me secourir. Lève sur moi la lumière de ta face, et rien ne me manquera en sûreté, en liberté, en majesté.

« Donne-moi de patience et de constance ce qu'en demande ma condition présente.

« Mes forces sont dispersées; mon espérance dans les hommes a été trompée; ma personne est captive. Oh! ne te tiens pas trop éloigné de moi, de peur que mes ennemis l'emportent trop sur moi.

« Je suis devenu, pour plusieurs, un sujet d'étonnement et de mépris; oh! sois mon secours et mon défenseur.

« Fais paraître sur moi quelque signe de ta bonté, afin que ceux qui me haïssent soient couverts de honte, parce que tu m'as secouru et consolé; ô Seigneur, affermis-moi dans ton libre esprit, afin que je puisse faire et subir ta volonté, ainsi que tu l'entends.

« Use de miséricorde envers moi, ô Seigneur; car mon âme se confie en toi, et je me réfugierai à l'ombre de tes ailes, jusqu'à ce que ces calamités soient passées.

« Lève-toi pour me délivrer, ne tarde pas long-temps, ô mon Dieu! Quand tu devrais me donner la mort, je me confierai dans la miséricorde et les mérites de mon Sauveur.

«Je sais que mon Rédempteur est vivant; dusses-tu me conduire à travers la vallée et les ombres de la mort, je ne redouterai aucun mal. »

---

§ XXIV.

Sur ce qu'on a refusé à Sa Majesté le service de ses chapelains.

Lorsqu'il a plu à la Providence de me priver de toutes les consolations terrestres et de tous mes serviteurs séculiers, je croyais que je pourrais être plus que dédommagé de leur absence, par la compagnie de quelques uns de mes chapelains que je révère en raison de leurs fonctions, et dont la fidélité a mérité mon attachement. J'espérais, par le secours de leurs lumières, de leur piété, de leurs prières, être même en état de supporter la privation de toutes les autres jouissances, ou rendu plus capable d'en bien user, quand l'heure serait venue où Dieu permettrait que je les retrouvasse. Je me flattais qu'ainsi, par leur pieuse assistance, je pourrais, parmi les épines et après les labeurs de mes adversités temporelles, recueillir une moisson de grâces spirituelles.

La vérité est que je n'ai jamais senti davantage le besoin et le désir d'être assisté et secondé par des hommes d'une piété judicieuse et d'une sage dévotion.

La solitude à laquelle on me réduit ajoute à la violence de mes tentations : car la société qu'on

me force à supporter m'est plus dure que la solitude.

Si j'avais demandé qu'on me rendît mes revenus, mon pouvoir sur la milice ou quelqu'un de mes royaumes, il n'aurait pas été étonnant qu'on me refusât ces choses que la politique des hommes leur défend de restituer selon la justice, de peur d'avouer ainsi qu'ils les ont injustement usurpées; mais me refuser les consolations spirituelles de mes chapelains, me paraît une rigueur et une barbarie telle que les chrétiens ne l'ont jamais employée envers les moindres prisonniers et les plus grands malfaiteurs; car lors même que la justice des lois les prive de toute consolation temporelle, la miséricorde de la religion leur accorde le bienfait de la présence de leur clergé, n'ayant point pour intention de damner leur âme en même temps qu'elle détruit leur corps.

Mais il ne faut pas que mon agonie soit secourue par la présence d'un seul bon ange : ainsi me paraît un savant, pieux et prudent ministre de la religion, ainsi voudrais-je que fussent tous les miens.

Ceux qui envient mon existence de Roi souffrent de me voir encore conserver celle de chrétien, et cherchant à me priver de tout le reste, ils craignent que je ne parvienne à sauver mon âme.

La charité elle-même pourrait difficilement

trouver un autre motif à la rudesse avec laquelle on a repoussé mes requêtes si souvent renouvelées pour obtenir la présence de quelques uns de mes chapelains.

J'ai quelquefois pensé que ces refus, si peu chrétiens, pouvaient provenir du mécontentement qu'éprouvent quelques hommes de me voir préférer mes théologiens à leurs ministres; mais, bien que je respecte ceux-ci pour les vertus et la piété qu'ils peuvent posséder, cependant je ne puis les croire aussi propres à consoler ou à guérir mon âme, lorsque leur influence, ou du moins celle de quelques uns d'entre eux, a si puissamment contribué à mes calamités et aux plaies de mon âme.

Les plus sages d'entre eux ne sauraient d'ailleurs se plier à cette pieuse complaisance et à cette union des cœurs que je désire voir régner dans les saints exercices auxquels on se livrera pour moi et avec moi. Eloignés de moi par leurs opinions, pleins de méfiance contre moi, ou en opposition avec moi comme ils le sont, leur esprit ne pourrait s'accorder avec le mien, ni le mien avec le leur dans cette harmonie convenable et consolante, qui doit présider à la prière et aux autres devoirs pieux, dont la règle précieuse et la perfection consistent dans un amour et une charité mutuels.

Quelques remèdes sont pires que le mal, et

quelques consolateurs plus cruels que l'affliction même, lorsque, semblables aux amis de Job, ils ne cherchent pas à fortifier l'esprit de l'homme par la patience, mais à lui persuader de trahir sa propre innocence, en désespérant de la miséricorde de Dieu, et de fortifier les mains, d'endurcir les cœurs de ses insolens ennemis, en justifiant les outrages qu'ils lui font subir.

J'ai tant d'affection pour tout homme d'Eglise, en qui l'on trouve quelque chose de ce qui appartient à cette fonction sacrée, que c'est par le sentiment de conscience et la constance que j'ai mise à soutenir leurs droits, que j'ai surtout fait tort à mes propres intérêts. Plus je les considérais comme des orphelins, et les voyais exposés aux vues sacriléges d'un grand nombre d'habiles et cruels réformateurs, plus je regardais comme de mon devoir de leur servir de père et de patron, à eux et à l'Eglise. Quelques uns m'en ont bien mal récompensé, et ils vivront peut-être assez pour se repentir des souffrances qu'ils m'ont infligées, non moins que de l'ingratitude de leurs erreurs, et pour regretter le mépris et l'abjection où ils auront fait tomber leur Etat et leur personne.

J'ai pitié de tous, je n'en méprise aucun : seulement je pensais qu'on aurait pu me laisser la liberté de choisir pour mon service spécial des hommes dont j'approuvasse davantage les opinions, et qui pussent m'inspirer plus d'affection ;

mais j'ai mieux aimé paraître indévot et ne point entendre de prières que d'être forcé à m'associer, du moins en apparence, à des vœux auxquels mon cœur ne peut consentir, ni ma bouche prononcer *amen*, sans contredire mon jugement et manquer à mon âme.

Je n'aime, dans les expressions de piété, ni une hardiesse profane, ni un pieux galimatias. J'y demande cette gravité humble et judicieuse par où celui qui parle montre à la fois qu'il a devant les yeux la majesté de Dieu, l'honneur de l'Eglise et sa propre indignité, n'ignorant point quelles sont les choses que Dieu permet de lui demander, et de quelle manière il convient à un pécheur d'implorer la divine miséricorde pour lui et pour les autres.

Je suis également scandalisé de toutes les prières faites d'un ton impérieux, ou dur, ou passionné. Je pense qu'elles manquent, ou d'humilité envers Dieu, ou de charité envers les hommes, ou de respect pour le devoir.

Je confesse que ce qui me convient le mieux, ce sont les sermons réfléchis et préparés d'avance, ainsi que les formes publiques de prières, appropriées aux besoins journaliers et communs de l'Eglise et de tous les chrétiens. Je me crois plus assuré de pouvoir m'y joindre de cœur, que je ne pourrais le faire aux inspirations soudaines du talent de qui que ce soit. Je n'exclus cependant pas

entièrement ces inspirations du service public, et je crois qu'on en peut accorder le juste et libre usage, dans les dévotions particulières et secrètes, où les formes extérieures de la prière ne sont pas soumises à cette exactitude qu'exigent en public la solennité des fonctions et le respect qu'on doit aux autres. Mais, soit dans les dévotions solitaires, soit dans celles qui se font en commun, je regarde les lumières de la raison et la ferveur des affections comme les conditions principales et les plus nécessaires d'une piété soutenue, ou des élans du cœur.

Ainsi, tous les esprits impartiaux comprendront que j'ai autant de raison de préférer le service de mes propres chapelains à celui de leurs ministres, que de m'attacher à la liturgie plutôt qu'à leur directoire.

J'ai été élevé dans la première de ces deux méthodes; je l'ai toujours pratiquée. Je ne suis pas encore instruit dans l'autre; je ne la connais point. Et m'eût-elle été enseignée, je n'aurais aucune règle certaine, aucun canon dont l'autorité me mît en état de connaître ce que je dois suivre ou rejeter dans les extravagances compliquées de ces hommes, dont les uns proclament leur méthode comme admirable et de la plus rare utilité, tandis que d'autres la méprisent déjà et la repoussent tout autant que la liturgie a été méprisée et repoussée; par des hommes dont la

piété roule en grande partie sur cette mode populaire d'insulter et de condamner le gouvernement et la liturgie de notre Eglise. J'aimerais mieux être condamné à cet anathême, de *væ soli*, qu'à celui de *væ vobis hypocritæ*, comme je le serais en prononçant de bouche des prières que je n'approuve pas.

Il se peut faire que ceux qui me refusent ma demande, tout en ne me jugeant pas capable de remplir mes devoirs envers les hommes comme prince, pensent que je puis suffire à remplir envers Dieu pour moi-même les devoirs de prêtre.

Et au fait, je pense que les fonctions royales et sacerdotales pourraient bien convenir à la même personne, comme elles se réunissaient autrefois sous un même nom, et s'attachaient au droit de la primogéniture; je ne pourrais pas suivre de meilleurs exemples, si j'en étais capable, que celui de ces deux grands rois, David et Salomon, dont la renommée ne doit pas davantage à leur sceptre et à leur couronne, qu'aux psaumes pieux et aux prières de l'un, aux divines paraboles et aux maximes de l'autre, par où l'un a mérité le nom de prophète, et l'autre celui de prédicateur : titres plus honorables quand ils sont mérités, qu'aucun de ceux qu'ont reçus les empereurs romains des noms des nations qu'ils avaient subjuguées : car il est infiniment plus glorieux de con-

vertir les âmes à l'église de Dieu, par la parole, que de soumettre les hommes par la force des armes.

Cependant, puisque dans l'ordre de la sagesse et de la Providence divine, soit dans les églises juives, soit dans les églises chrétiennes, les qualités et les fonctions de roi et de prêtre, de prince et de docteur, se sont, chez la plupart, trouvées séparées, je suis fâché d'être réduit à la nécessité d'exercer les deux ministères ou de me passer de tous deux.

Car ceux qui cherchent à me priver du pouvoir royal et de la souveraineté, voudraient également me forcer à vivre plusieurs mois privé de prières, de sacremens et de sermons, à moins que je ne me fasse moi-même mon propre chapelain.

De même qu'en ma qualité de roi chrétien, je dois au clergé ma protection, je désire participer au bénéfice de ses dons et de ses prières, que je crois d'un mérite infiniment supérieur aux miennes et à celles de tout autre homme, parce qu'elles sortent d'esprits plus éclairés et d'âmes moins dissipées que celles des hommes embarrassés dans les affaires du siècle. Je crois, d'ailleurs, que ces sortes d'exercices, accomplis comme ils le doivent être, emportent avec eux un mérite beaucoup plus agréable à Dieu, se trouvant ainsi beaucoup mieux renfermés dans les limites de cette vocation à laquelle Dieu a particulièrement con-

sacré quelques hommes. Je conviens que, quant à cette autorité spirituelle en vertu de laquelle toute âme dévote et sujette du Christ s'offre elle-même tous les jours à Dieu par les mérites du Rédempteur, chaque croyant est lui-même prêtre et roi, et revêtu de la dignité du ministère royal et du ministère sacerdotal; cependant je crois que, relativement à l'ordre ecclésiastique et à la police extérieure de l'Eglise, la doctrine qui permettrait à tout homme de se faire prêtre ou prédicateur, apporterait dans la religion une confusion aussi certaine que celle qui s'éleverait dans l'État, si chacun y voulait gouverner comme Roi.

J'ai été élevé dans les principes les plus modestes, et, je crois, les plus pieux. Le sentiment de mon insuffisance spirituelle me porte toujours davantage à apprécier et à désirer les secours que peuvent m'accorder de saints et pieux ministres, soit évêques, soit prêtres. J'en ai besoin, surtout dans ces extrémités auxquelles Dieu a voulu que je fusse réduit par quelques uns de mes sujets qui ne m'ont plus rien laissé qu'on pût me prendre si ce n'est la vie, et rien à leur demander que quelques moyens de procurer à mon âme les secours dont elle a besoin. En cela certes je ne devais pas m'attendre à exciter leur méfiance et à subir l'affront d'un refus.

C'est dans cette vue que j'avais choisi des hommes qu'en aucune manière que je sache on ne pouvait regarder comme scandaleux, et qui se distinguaient par le savoir autant que par leur loyauté; je ne conçois pas qu'on ait pu leur faire d'autre reproche que de les avoir trouvés trop attachés à moi et trop capables de me servir.

Mais ce n'est pas la première partie de mon service qu'ils m'aient forcé d'exécuter moi-même, bien que ce soit la plus importante, et que je supporte, je l'avoue, l'absence de mes chapelains avec plus de douleur et d'impatience que celle d'aucun de mes autres serviteurs; c'est le plus grand chagrin que j'ai pu éprouver, après ma séparation d'avec ma femme et mes enfans; peut-être même surpasse-t-il ce dernier; car de ma famille, sans doute, j'aurais à attendre plus de tendresse humaine et d'affection temporelle, mais mes chapelains travailleraient davantage à mon perfectionnement céleste et éternel.

Ce qui me console, c'est que lorsqu'il arrive, sans qu'il y ait de notre faute, que nous manquions de secours ordinaires, Dieu a coutume d'y suppléer par des dons et des grâces extraordinaires.

Si son Esprit daigne m'instruire et secourir, comme je l'espère, mon infirmité dans la prière, la lecture et la méditation, je n'aurai besoin

d'aucun autre orateur ni d'aucun autre directeur que lui.

« C'est donc à toi, ô mon Dieu, que j'adresse maintenant mes solitaires prières. Que ton Esprit supplée, par un secours plus immédiat, à l'assistance qui me manque; il peut seul éclairer mes ténèbres, hâter ma lenteur.

« O toi Soleil de rectitude ! source sacrée de lumière et de chaleur céleste, échauffe et éclaire à la fois mon cœur par tes instructions et ton intercession. En toi est toute plénitude; de toi découle toute capacité; par toi tout se fait agréer: il suffit de toi pour toute société; il suffit de toi pour toute consolation : tu es mon Roi, sois aussi mon prophète et mon prêtre; gouverne-moi, instruis-moi, prie en moi, pour moi, et sois toujours avec moi.

« Jacob, par ses seuls efforts, l'emporta sur toi dans cette sainte lutte, où il n'avait d'autre second que toi-même, où tu lui donnas la force de te surmonter; et, par une violence qui te plaisait, de t'arracher ta bénédiction.

« O regarde-moi dans ton infinie miséricorde, moi, ton serviteur, à qui tu accordas autrefois la félicité de pouvoir s'unir et s'associer, dans ses prières, à d'autres fidèles, dont la ferveur échauffait la froideur de mes affections envers toi. Alors nous nous rendions ou nous rencon-

trions ensemble dans ta demeure, unissant nos voix dans des expressions de joie et de bonheur, t'adorant dans l'unité de nos esprits et le lien de la paix.

« Pardonne-moi d'avoir négligé ces heureuses occasions, ou de n'en avoir pas profité comme je le devais.

« Tu as voulu que je fusse maintenant comme le pélican dans le désert, ou le passereau sur le faîte de la maison; comme le charbon séparé de ces pieuses flammes et de ces dévotes réflexions, plus propres que toute autre chose à allumer, préserver et accroître le feu sacré de tes grâces sur l'autel de mon cœur, pour que je puisse t'y offrir, comme je le dois, un sacrifice de prières et un encens de louanges.

« Cependant, toi qui ne brises pas nos os froissés, qui n'éteins pas le lumignon encore fumant, ne dédaigne pas la faiblesse de mes prières, ni l'abattement de mon âme dans cette triste solitude, à laquelle je suis réduit par les refus sans charité que m'ont fait quelques hommes, de ce qui m'est le plus nécessaire et de ce que je désire le plus.

« O fais que la dureté de leur cœur amollisse le mien pour toi et pour eux; que leur haine enflamme mon amour; que les injustes refus qu'ils opposent à mes désirs religieux m'excitent toujours davantage à te prier; que leur inexorable

surdité incline ton oreille vers moi, car tu es un Dieu qui se laisse aisément prier. Ton oreille n'est point tellement appesantie qu'elle ne puisse m'entendre, ni ton cœur si dur qu'il ne le veuille point; ton bras ne s'est pas raccourci, et il n'est point devenu incapable de secourir ton désolé suppliant.

« Tu permets aux hommes de me priver de ces moyens extérieurs que tu as déposés dans ton Eglise; mais ils ne sauraient m'exclure de la communion, de cette grâce intérieure, que ton souffle seul fait pénétrer dans le cœur des humbles.

« O fais que je le sois, et tu m'enseigneras, tu m'entendras, tu me secourras. Je sais que tu ne méprises point le cœur brisé et contrit.

« Tu peux de moi, Seigneur, faire à la fois ton temple, ton prêtre, ton sacrifice et ton autel dans ma solitude et l'humilité de mon cœur. Je m'offre journellement à toi par de saintes méditations, de ferventes prières et des larmes sincères. Tu me prépares pour toi; habite en moi, et accepte l'offre que je te fais de moi-même.

« C'est toi, ô Seigneur, qui, par de secrètes additions et par une introduction miraculeuse, as entretenu la poignée de farine renfermée dans le vase de la veuve, et as empêché que le peu d'huile que contenait sa cruche ne lui manquât, tant qu'ont duré la sécheresse et la cherté.

« O jette tes regards sur mon âme; maintenant

désolée et abandonnée; ne permets pas que ces vérités salutaires, qui me furent autrefois enseignées, manquent jamais à ma mémoire, ni que, dans cette disette de mon ordinaire et saine nourriture, mon cœur soit privé de ces douces effusions de ton Esprit que j'ai quelquefois senties, et dont j'ai besoin pour la nourriture de mon âme.

« J'aimerais mieux encore, cependant, manquer de cette nourriture que de la recevoir des mains de ceux qui mêlent mon pain de cendres et mon vin de fiel; qui me tourmentent plutôt que de m'instruire; dont la bouche est plus disposée à d'amers reproches contre moi qu'à de cordiales prières pour moi.

« Tu sais, ô toi Seigneur de toute vérité, comme ils torturent, pour s'en servir à ma perte, tes saintes Ecritures, qui leur ordonnent clairement de m'obéir et de m'épargner. Ne souffre pas que ce soit leur damnation.

« Tu sais comme en se parant de longues prières, quelques hommes ont travaillé à dévorer les demeures de leurs frères, de leur Roi, de leur Dieu.

« Ne permets pas que ces hommes blessent ma tête de leur baume, oppressent mon cœur de leurs cordiaux, et je prierai à jamais contre leur iniquité.

« Du poison caché sous leur langue, des piéges

qui sortent de leurs lèvres, du fer et du feu renfermés dans leurs paroles, délivre-moi à jamais, ô Seigneur, ainsi que ces cœurs loyaux et religieux qui aiment et désirent la prospérité de mon âme, et cherchent, par leurs prières, à secourir la tristesse et la solitude de ton serviteur, ô mon Roi et mon Dieu ! »

---

§ XXV.

Méditations et vœu de pénitence du Roi dans sa solitude à Holmsby.

« Prête l'oreille à mes paroles, ô Seigneur; sois attentif à mes méditations, et écoute la voix de mes pleurs, mon Roi et mon Dieu; car c'est à toi que j'adresse ma prière.

« J'ai dit, dans ma précipitation, que j'étais rejeté de la vue de tes yeux; cependant tu entends la voix de mes supplications, lorsque je crie vers toi.

« Si tu es rigoureux, ô Seigneur, à remarquer le mal, qui pourra te soutenir? Mais il y a des miséricordes à espérer de toi, afin que l'on puisse craindre tes jugemens, et ainsi les pécheurs fuiront vers toi.

Je reconnais devant toi mes péchés, aggravés par la condition où j'ai vécu; car la hauteur de mon rang ajoute au poids de mes offenses.

« Pardonne, je te supplie, mes péchés et ceux de mon peuple, qui sont aussi les miens, en ce que je n'ai pas employé le pouvoir que tu m'avais donné à ta gloire et au bien de mes sujets. Tu m'as fait descendre de la gloire et de la liberté d'un roi, à l'état de prisonnier de mes propres sujets; juste châtiment de ta main suprême,

ô Seigneur, parce qu'en plusieurs choses je me suis révolté contre toi.

« En resserrant ma personne, élargis mon cœur à ton égard et ta grâce envers moi.

« Je suis bien éloigné de la piété de David. Cependant, puisque mes afflictions doivent égaler les siennes, donne-moi les consolations et la miséricorde dont fut assuré David.

« Permets que le sentiment de pénitence que j'éprouve de mes péchés, me soit un témoignage que tu m'as pardonné.

« Ne permets pas que ce que nous avons souffert, moi et mes royaumes, paraisse léger à tes yeux, bien que tu ne nous aies pas punis selon nos péchés.

« Tourne-toi vers moi, ô Seigneur, aie pitié de moi; car je suis désolé et plein d'afflictions.

« Les chagrins de mon cœur se sont accrus; oh! tire-moi de mes peines!

« As-tu oublié comment tu fais grâce, et enseveli ton bienveillant amour dans ta colère?

« O rappelle ton ancienne compassion, et ces tendres bontés que tu as répandues sur tant de générations.

J'aurais entièrement succombé, si je n'avais pas cru apercevoir, sur la terre des vivans, des marques de ta bonté.

Ne permets pas que les péchés de notre pros-

périté nous privent du bénéfice des afflictions que tu nous envoies.

« Que le feu de cette épreuve consume la rouille que nous avons contractée dans ces longues années de paix et d'abondance.

« En faisant durer nos misères, ne retire pas ta grâce; ce qui nous manque en prospérité, accorde-nous-le en patience et en repentir.

« Et si ta colère ne peut être détournée, s'il faut que la main de ta justice demeure étendue, qu'elle ne se lève que contre moi et la maison de mon père; car ces brebis, quel mal ont-elles fait?

« Que mes souffrances assouvissent la malice de mes ennemis et de ceux de ton Eglise, mais ne permets pas que leur cruauté passe jamais la mesure de ma charité.

« Bannis loin de moi toute pensée de vengeance, afin que je ne perde pas la récompense, ni toi, la gloire de la patience.

« Et de même que tu m'as donné un cœur capable de leur pardonner, pardonne-leur, je t'en supplie, ce qu'ils ont fait contre toi et contre moi.

« Et maintenant aussi, ô Seigneur, comme tu m'as fait un cœur capable de te prier, entends et accepte le vœu que je fais devant toi, si tu veux, dans ta miséricorde, te souvenir de moi et de mes royaumes, maintenir parmi nous les

lumières de ton Evangile, et affermir ta véritable religion ;

« Nous remettre en possession du bienfait des lois, et de l'exécution régulière de la justice;

« Supprimer les nombreux schismes de l'Eglise et les factions de l'Etat ;

« Si tu veux me rétablir, moi et les miens, dans les anciens droits et dans la gloire de mes prédécesseurs ;

« Si tu veux tourner les cœurs de mon peuple vers toi par la piété, vers moi par la loyauté ; et les disposer les uns pour les autres par la charité;

« Si tu veux éteindre les flammes et retirer le foyer de ces guerres civiles ;

« Si tu veux nous accorder la liberté des conseils publics, et délivrer l'honneur du parlement de l'insolence de la multitude;

« Si tu veux me garantir de la faute insigne de rien faire contre ma conscience, et spécialement de consentir à l'enlèvement et au pillage sacrilége des biens de ton Eglise;

« Si tu veux me remettre en situation de te glorifier en faisant le bien de l'Eglise et de l'Etat;

« Alors mon âme te louera, et j'exalterai ton nom en présence de mon peuple;

« Alors ta gloire me sera plus chère que mes couronnes, et l'accroissement de la véritable religion, en pureté et en puissance, deviendra le premier de mes soins;

« Alors je gouvernerai mon peuple avec justice, et mes royaumes avec équité ;

« Je reconnaîtrai à jamais que je dois, à l'œuvre immédiate de ta main, la restauration miséricordieuse de mes royaumes, comme je t'en dois la légitime succession, et je t'en attribuerai la gloire.

« Si tu veux me ramener en paix, sûreté et honneur, à ma capitale et à mon parlement;

« Si tu veux remettre entre mes mains l'épée de justice, afin que je puisse punir et protéger;

« Alors je ferai connaître au monde, et je répandrai sur mes ennemis le bienfait de ce vœu et de cette résolution de charité chrétienne que je fais maintenant en ta présence, ô Seigneur.

« Je pardonne entièrement, pour l'amour du Christ, à ceux qui m'ont offensé en quelque manière que ce soit. Ainsi ma main ne se levera jamais contre personne pour venger ce qui s'est passé, en tant que l'injure me sera personnelle.

« Nous nous sommes mutuellement punis dans le cours de nos divisions dénaturées; à cause de toi, ô Seigneur, et pour l'amour de mon Rédempteur, j'ai fait dessein en mon cœur d'employer tous les moyens d'amnistie propres à écarter le plus complétement toutes les craintes et à ensevelir toutes les méfiances dans l'oubli.

« Exerce ta miséricorde envers moi et les miens, selon que mes résolutions seront sincères et pacifiques envers mon peuple.

« Ecoute, ô Seigneur, ma prière, qui ne sort point d'une bouche dissimulée.

« Que béni soit Dieu, qui n'a point repoussé ma prière ni détourné de moi sa miséricorde.

« O mon âme, remets tes voies au Seigneur, confie-toi en lui et il te conduira au but.

« Mais si tu ne veux pas me rétablir, moi et les miens, qui suis-je pour t'accuser follement?

« Tu as donné, ô Seigneur, et tu as ôté; que ton nom soit béni!

« Puissent mon peuple et ton Eglise être heureux, sinon par moi, du moins sans moi! »

Digitized by Google

§ XXVI.

Sur l'enlèvement du Roi de Holmsby, par l'armée, et les divisions qui s'en sont suivies dans les deux chambres, l'armée et la Cité.

Je m'inquiète peu de savoir quel rôle Dieu me destine maintenant à jouer ou à subir dans la nouvelle et étrange scène que vont offrir les affaires; il ne faut pas grande étude à l'homme qui ne songe plus à consulter autre chose que l'honneur et la vertu.

Le soin qu'on a pris de s'emparer de moi apprend au monde qu'un Roi ne peut être réduit si bas qu'il ne soit encore considérable, et ne donne du poids au parti dans lequel il paraît être.

Le mouvement actuel, comme tous ceux de ce temps-ci, paraît avoir quelque chose de bizarre et d'irrégulier, mais il ne serait pas aisé d'y résister ou de le calmer; il vaut mieux suivre un pareil courant que de s'efforcer en vain à le combattre.

Ce n'est autre chose que la lutte de ces deux jumeaux, naguère renfermés dans un même sein, et dont le plus jeune s'efforce à l'emporter sur l'aîné. Ce que les presbytériens ont poursuivi, les indépendans cherchent aujourd'hui à le saisir à leur profit.

Tant il est impossible aux lignes tirées d'un centre de ne se pas séparer toujours davantage l'une de l'autre à mesure qu'elles s'éloignent du point d'union.

Que, parmi ceux qui bâtissaient la tour de Babel, la division ait produit la confusion, il n'y a pas lieu de s'en étonner ; mais il est d'un mauvais augure pour ceux qui prétendent à bâtir Jérusalem, que leurs langues et leurs mains soient venues à se diviser. Cette conduite offre ici beaucoup de rapport avec les fureurs de ces fanatiques dont les aigreurs et les discordes intestines concoururent par-dessus tout à la dernière et fatale destruction de cette ville.

Je puis bien changer de gardien et de prison, mais ma captivité ne change pas. Je puis seulement fonder quelque espérance de mieux sur cette considération, que des hommes qui se déclarent si hautement les protecteurs de la liberté du peuple ne peuvent être absolument prononcés contre la liberté de leur Roi. Ce qu'ils demandent en faveur de leur conscience, ils ne peuvent raisonnablement le refuser à la mienne.

En ceci leur manière d'agir semble plus conforme à la bonne foi que la rigueur des presbytériens qui, après s'être plaints qu'on exigeât d'eux de se conformer aux lois, sont devenus les hommes les plus despotiques à exiger des autres qu'ils se soumettent à leurs nouvelles injonctions

avant qu'elles fussent revêtues de l'autorité des lois qu'elles ne peuvent obtenir sans mon consentement.

En prenant sur eux une affaire aussi importante que celle de s'emparer, pour le compte de l'armée, de la garde de ma personne, sans aucune autre autorisation que celle de leur force et de leur volonté, les indépendans ont bien prouvé qu'ils se regardaient comme affranchis du service de leurs rivaux. On ne saurait penser que des hommes, qui ont entrepris de la sorte sur un roi, se montrent ensuite plus timides et plus modestes qu'il ne faut à exécuter tout dessein qui pourra leur venir dans la pensée.

Leur démarche subséquente a été une menace et une entrave aux deux chambres et à la Cité qui, peu de temps après avoir renouvelé ces scènes d'émeutes qui n'ont jamais amené ni recherches, ni punition, ni repentir, va maintenant recevoir à la fois la punition de toutes, et pourra considérer son péché passé dans le miroir où se peindront les terreurs et les désordres qui la menacent.

Il n'est pas d'homme assez aveugle pour ne pas reconnaître en ceci la justice divine. Ceux dont les premières émeutes ont occasionné la levée de l'armée reçoivent maintenant leur punition, de leur propre armée, par ces nouvelles émeutes.

C'est ainsi que les hommes s'arrêtent difficile-

ment à un premier péché, et ajoutent offense sur offense, jusqu'à ce que la dernière punisse la première. Ceux qui prirent plaisir à nous voir, moi et un grand nombre de membres des deux chambres, chassés par ces premières émeutes qu'ils ne voulurent pas réprimer, sont maintenant forcés d'aller chercher à l'armée un refuge contre les émeutes, ou d'user contre elles de moyens de défense.

Mais qui peut expliquer la justice énigmatique de quelques hommes? Ceux des membres des deux chambres qui s'éloignèrent d'abord, forcés, ainsi que moi, de fuir la violence des émeutes, furent regardés comme déserteurs et exclus de leur siége dans le parlement. Ceux qui demeurèrent et tournèrent à leur profit le bénéfice des émeutes furent déclarés seuls membres du parlement. Maintenant ceux qui fuient et abandonnent leur siége emportent avec eux le pouvoir parlementaire, se plaignent hautement des émeutes, et se font soutenir par une armée. Ceux qui demeurent à leur poste sont considérés comme fauteurs des insolences de la multitude, et accusés de trahir l'honneur du parlement.

Ainsi, lorsque les hommes songent plus à leurs avantages présens qu'à leur conscience et aux immuables règles de la justice, la force se met bientôt au-dessus de toute règle, de tout ordre, de toute loi; et il arrive, à ceux qui veulent se

faire les juges d'autrui, d'être obligés de se condamner eux-mêmes.

Voilà qu'il est maintenant de principe de s'élever contre les émeutes; ceux qui les excitent se rendent coupables d'une monstrueuse insolence; tandis qu'auparavant on les tenait pour amis et pour des auxiliaires indispensables.

Je vois poursuivi et atteint par la vengeance, comme on raconte que le fut, par les rats et les souris, un évêque d'Allemagne, ceux qui pensaient avoir échappé et se croyaient à l'abri et inattaquables par leur nombre et leur complicité.

Ceux que ne peuvent punir les lois, Dieu les punira par leur propre crime et leurs propres mains.

Je ne puis cependant voir sans douleur et sans pitié ces jugemens de Dieu; car j'ai toujours souhaité tant de bien au parlement et à la Cité que je me suis affligé de leur voir faire ou dire des choses indignes de ces corps si grands et si considérables dans le royaume.

J'aurais été bien aise de les voir effrayés et mâtés par cette secousse, mais non pas brisés; je n'ai jamais si mal pensé de mes sujets que j'aie désespéré de leur loyauté envers moi. L'erreur a pu la faire disparaître un moment, mais je ne crois pas que la malice l'ait jamais détruite.

Je prie Dieu que l'orage soit entièrement passé

de dessus leur tête. Mes regards se tournent sur eux ainsi que ceux du Christ se tournaient vers Jérusalem avec une douleur compatissante, et comme sur des objets de prières et de larmes; car je prévois quelle dispersion plus cruelle attend certainement ceux qui refusent avec tant d'imprudence de se réunir dans leur devoir. Aveuglement fatal, compagnon et châtiment ordinaire de l'opiniâtreté, et par lequel les hommes qui ne veulent pas se repentir à temps de leurs péchés se mettent hors d'état de prévenir leur malheur! Ceux qui dans leur sécurité négligent les conseils propres à leur donner la paix ne jouiront jamais de ses consolations; ils apprendront que des confrères en iniquité ne sont pas loin de devenir d'insolens ennemis; car rien de plus difficile que de maintenir la bonne intelligence entre les méchans.

Il n'est pas possible d'atteindre le terme de ces mouvemens, qui se produisent dans une direction circulaire, et dans la sphère de l'imagination, plutôt que dans la ligne droite de la raison et dans la direction de la loi, unique centre où les affaires publiques puissent trouver quelque solidité, et où je prie Dieu de ramener enfin tous les partis.

C'est ce qui arrivera sans peine quand nous verrons pleinement combien nous sommes plus heureux de nous trouver soumis aux lois recon-

nnes, que de l'être aux volontés des hommes, quelque plausibles qu'elles puissent paraître d'abord.

Cette facilité de la multitude à se précipiter dans les voies illégales et extravagantes, comme tous les mouvemens violens de la nature, aboutit bientôt à une lassitude qui se tourne en humeur de résistance. Les violences du peuple rebondissent souvent contre ceux qui ont poussé ses premiers coups.

Quant à l'armée, je la regarde comme très-excusable, en ce qu'en demandant sa paie et un acte d'amnistie, elle agit selon les principes et les intérêts des soldats. Je pense que, pour la paix publique, il est nécessaire qu'on la satisfasse autant que permet la justice; personne n'étant plus disposé que moi à lui porter considération, bien qu'elle ait combattu contre moi. Je ne saurais cependant m'empêcher d'estimer assez le courage et la vaillance qu'elle a montrés quelquefois, pour désirer d'avoir à mon service de tels hommes qui m'aident à me maintenir, moi, mes lois et mes royaumes, dans une paix dont ils recueilleront, pour leur part, les avantages autant que qui que ce soit.

« Mais toi, ô Seigneur, qui es l'unité parfaite dans une sainte Trinité, regarde dans ta miséricorde ce qu'a divisé ta justice.

« Délivre-moi de la lutte de mon peuple, et

fais-moi comprendre combien ont besoin de mes prières et de ma compassion ceux qui se sont réunis pour combattre contre moi, et sont prêts maintenant à combattre les uns contre les autres pour perpétuer les troubles de mon royaume.

« Découvre à tous les partis ces voies de la paix loin desquelles ils se sont égarés, et qui ne se rencontrent point dans la volonté divisée des factions, mais dans la juste et commune observation des lois.

« Donne-moi la volonté d'aller où tu veux, fais que je veuille aller où ta Providence veut me conduire, afin que je puisse reconnaître ta constance dans les variétés et les vicissitudes du monde.

« Fais-moi tel que tu voudrais que je fusse, afin que je puisse jouir à la fin de cette sûreté et de cette tranquillité que tu peux seul me donner.

« Détourne, je te prie, ô Seigneur, le poids de ta colère, justement suspendu sur ces cités populeuses, où l'abondance est si propre à fomenter le luxe, la richesse à produire le libertinage, où la multitude des hommes induit à une sécurité présomptueuse qui expose à des malheurs inattendus.

« Donne-leur des yeux pour voir, des cœurs pour sentir, la volonté d'adopter et le courage d'accomplir les choses que demandent ta gloire

et la paix publique, de peur que le malheur ne vienne sur eux comme un homme armé.

« Apprends-leur que ceux qui abondent en péchés ne peuvent manquer d'ennemis; et qu'ils ne peuvent tarder long-temps à se voir désarmés et détruits, ceux qui, la main levée contre toi, et en guerre avec les plus évidentes convictions de leur conscience, s'opiniâtrent ainsi à combattre contre eux-mêmes, plus qu'ils n'ont jamais combattu contre moi.

« Car leur péché les expose à ta justice, leur richesse aux injustices d'autrui, leur nombre aux soulèvemens, et leurs soulèvemens aux désordres.

« Avec quelque chaleur qu'ils aient coopéré à me perdre, ne permets cependant pas que ma chute devienne leur ruine. Ne souffre pas que je m'attache tellement à la pensée de ce que j'ai souffert, et surtout par eux dans l'origine, que j'en puisse oublier d'imiter mon Rédempteur crucifié, et de solliciter leur pardon en faveur de leur ignorance. Fais qu'à mon dernier soupir, je te prie, ô mon père, de leur pardonner, car ils n'ont pas su ce qu'ils faisaient.

« Les larmes qu'ils m'ont refusées dans les plus douloureuses situations où je me sois trouvé, fais-leur la grâce de les répandre sur eux-mêmes: car moins ils ont pleuré pour moi, plus ils ont lieu de pleurer pour eux.

« Oh! que mon sang ne retombe point sur eux et sur leurs enfans.

« Mais tu peux, ô Seigneur, et tu daigneras, ainsi que mon Rédempteur, m'élever et me perfectionner par mes souffrances, où je ressens bien plus ta miséricorde que la cruauté des hommes, ou la sévérité de ta justice. »

---

§ XXVII.

Au prince de Galles.

Mon fils, si ces écrits et quelques autres où j'ai exposé, surtout à votre intention, les méditations particulières de ma conscience et mes plus impartiales pensées sur les faits les plus remarquables et les plus discutés de nos derniers troubles, viennent à tomber un jour entre vos mains, ils vous seront de quelque utilité pour établir votre jugement sur ce qui s'est passé, et vous n'en sauriez mieux profiter qu'en ayant soin d'en user pieusement. Vous pouvez aussi trouver dans ces papiers quelques directions propres à vous guider dans la conduite à tenir pour porter remède aux maux présens, et en prévenir, si telle est la volonté de Dieu, le retour à l'avenir.

C'est une manière de tromper et de diminuer les injustes souffrances de ma longue captivité, que d'employer mon loisir et ma solitude à produire quelque chose qui soit digne de moi et utile pour vous. Et Dieu vous préserve, vous et les autres, de juger ma cause sur l'événement, et mon opinion des choses d'après le mal que j'en ai ressenti. Ce que mes malheurs ont eu de plus cruel pour moi, c'est qu'ils aient si lourdement

pesé sur vous et sur quelques autres, que j'ai les plus grands motifs d'aimer comme moi-même, et dont les souffrances non méritées me sont plus sensibles que les miennes.

Mais vous aurez, par-dessus la plupart des princes, cet avantage pour la sagesse, que vous aurez commencé et passé quelques unes des années de l'âge de raison, au milieu de l'expérience des peines et de l'exercice de la patience, où la piété et toutes les vertus, tant morales que politiques, comme les arbres plantés en hiver, croissent et prospèrent beaucoup mieux que si leur vie eût commencé dans des temps doux et sereins, au milieu des délices qui remplissent d'ordinaire la cour des princes, dans les temps de paix et d'abondance. Les cours sont disposées, d'ordinaire, à détruire les germes véritables de l'honneur et de la vertu, ou se contentent de leur faire produire quelques feuilles et quelques languissantes apparences de végétation, mais sans aucun de ces fruits réels, propres à faire le bien public, pour lequel les princes devraient toujours se souvenir qu'ils sont nés et envoyés par la Providence.

Les saintes Ecritures nous rendent témoignage de ces différentes éducations dans la personne de David et de Roboam; l'un préparé par de nombreuses afflictions à un règne florissant, l'autre amolli par l'incomparable prospérité de la cour

de Salomon, et perdant, en partie, son repos, son honneur et son royaume, par suite de la corruption qu'avaient fait naître en lui ces flatteries, dont la prospérité des princes ne peut pas plus se garantir que le fruit ne peut se garder des mouches d'été, que l'adversité, comme un vent froid, sait bien éloigner.

J'aimerais mieux que vous fussiez Charles-le-Bon que Charles-le-Grand. J'espère que Dieu vous a destiné à être l'un et l'autre; vous ayant appelé de si bonne heure à exercer les dons et les qualités qu'il a mis en vous, dans des épreuves propres à déraciner toutes les inclinations vicieuses, et à vous disposer à ces vertus et à ces travaux de prince, qui vous obtiendront l'amour et auront pour objet le bonheur de ceux sur qui Dieu vous fera régner.

Je désire que vous commenciez et finissiez avec Dieu, qui est le roi des rois, dispose souverainement des royaumes du monde, abat les uns et relève les autres.

Le meilleur mode de gouvernement et la plus haute souveraineté où vous puissiez parvenir, c'est de lui demeurer soumis, afin que la puissance de sa parole et de son esprit règne dans votre cœur.

La vraie gloire des princes consiste à étendre la gloire de Dieu, à maintenir la vraie religion et tous les biens de l'Eglise, ainsi que dans un

juste et honorable emploi de la puissance civile, pour la garantie du repos public.

La piété vous fera prospérer; elle empêchera, du moins, que vous ne vous sentiez misérable. Ce n'est pas perdre beaucoup que de tout perdre, en sauvant à la fin son âme.

C'est vers ce centre de véritable bonheur que Dieu, j'en ai la confiance, m'a fait et me fera la grâce de diriger toutes ces sombres lignes d'affliction qu'il lui a plu de tirer sur ma vie, et par lesquelles, je l'espère, il m'a rapproché de lui. Vous avez déjà goûté de cette coupe, où j'ai bu si largement, et que je regarde comme un médicament que Dieu m'envoie, et d'autant plus salutaire pour la santé qu'il est moins agréable au goût.

Je voudrais surtout, et j'espère qu'il en est ainsi, que votre religion fût affermie sur des bases solides. La profession de foi de l'Église d'Angleterre, dans laquelle vous avez été élevé, m'a toujours paru la meilleure de toutes. Cependant je voudrais que votre jugement et votre raison missent actuellement le sceau aux caractères sacrés tracés en vous par l'éducation, afin que la religion que vous professerez soit réellement la vôtre, et le fruit de votre raison, non de la coutume ou de la tradition.

C'est dans cette religion de l'Église d'Angleterre que je vous enjoins de persévérer, comme

en celle qui s'approche le plus, pour la doctrine, de la parole de Dieu, et, pour le gouvernement, du modèle primitif, sauf quelques changemens à faire que j'ai exposés ailleurs, et que j'ai souvent proposés, quoique en vain. La fermeté de croyance, en matière de religion, n'est pas plus nécessaire au repos de votre âme, qu'elle ne le sera à celui de vos royaumes, quand Dieu vous fera monter sur le trône.

Car j'ai remarqué que le démon de la rébellion se transforme d'ordinaire en un ange de réforme, et que le vieux serpent sait s'envelopper d'une apparence de lumière nouvelle. Lorsque certains hommes sentent leur conscience les accuser de sédition, ils lui ferment la bouche au nom et au bruit de la religion; quand la piété parle en faveur de la paix et de la patience, ils proclament le zèle.

Ainsi donc, si vos opinions sur ce point ne sont bien affermies, vous serez sans cesse exposé à la tentation de détruire vous et les vôtres, sous prétexte de réforme en matière de religion; car les hommes même les plus pervers regardent les auspices de la religion comme les plus favorables sous lesquels ils puissent produire leurs plus coupables desseins.

Outre l'amour de la nouveauté, toujours propre à surprendre le vulgaire, chacun espère, en affectant une grande ardeur pour la réforme exté-

rieure de la religion, se donner la réputation de zèle, et couvrir les difformités intérieures, dont il a le sentiment dans son âme, par la sévérité de la censure qu'il exerce sur les opinions ou les actions d'autrui.

Gardez-vous de soutenir aucune faction, ni de vous attacher à aucune dissidence en matière de religion, contre votre jugement et les préceptes établis par l'Église. L'adhésion que vous donneriez au parti dont vous vous feriez le chef n'aurait pas tant d'avantage pour vous auprès de quelques hommes, toujours disposés à être de la religion de leur Roi, qu'elle ne vous en ferait perdre auprès de beaucoup d'autres qui commenceraient par croire que vous les méprisez, eux et leur croyance, et se regarderaient ensuite comme persécutés par vous. Conduisez-vous de manière à pouvoir toujours, par votre impartialité, écarter, avec calme et avec charité, toute apparence de différence et d'insulte; ou ayez soin d'établir votre pouvoir de telle sorte que vous n'ayez à craindre ni à flatter aucune faction; car, si jamais vous avez besoin d'elles, ou qu'il vous en faille attendre quelque générosité, vous êtes perdu. Le serpent dévorera la colombe; n'attendez jamais de personne moins de loyauté, de justice ou d'humanité, que de ceux qui s'engagent dans une révolte religieuse. Ils font toujours de leur intérêt l'intérêt de Dieu. La politique ambitieuse marche

sous les enseignes de la piété, non-seulement d'une manière bien plus sûre, mais bien plus applaudie par la populace; ils peuvent vous faire entendre la voix de Jacob, mais vous sentirez bientôt les mains d'Ésaü.

Rien n'a paru, pendant quelques années, moins considérable, en Angleterre, que la faction presbytérienne, tant elle se soumettait entièrement aux réglemens publics; et, selon l'opinion générale, ce parti n'était pas alors réellement nombreux, soit dans l'Église, soit dans l'État. Mais aussitôt que les mécontentemens poussèrent les hommes dans les partis, de même que les humeurs âcres se jettent sur les membres affectés de quelque mal et y causent des inflammations, tous ceux qui penchaient pour des nouveautés quelconques se rangèrent de ce côté, comme celui où se faisait remarquer, pour le moment, les plus grandes et les plus spécieuses différences en matière de religion.

Tous les partis d'une moindre importance se montrèrent alors satellites officieux du presbytérianisme, leur puissant maître, jusqu'à ce qu'enfin le temps et les succès militaires, ayant fait reconnaître à chacun ses avantages particuliers, les engagèrent à séparer leurs enjeux, et à les tirer du fonds commun d'une uniformité religieuse; chacun chercha à exploiter, pour sa faction, les priviléges des profits et des places, au détriment et

à la ruine, non-seulement de l'Église et de l'État, mais aussi du presbytérianisme qui paraissait et espérait d'abord tout envahir.

Que rien ne vous paraisse petit ou méprisable de ce qui concerne la religion ou la paix de l'Église; ne négligez jamais de réprimer promptement et efficacement les erreurs et les schismes qui ne paraissent d'abord que comme la largeur de la main, mais qui, poussés par des esprits séditieux, comme par un vent violent, couvrent et obscurcissent bientôt la totalité du ciel.

Quand vous aurez rendu justice à Dieu, à votre âme et à son Église, en professant et maintenant la vérité et l'unité de la religion, ce qu'il y a ensuite de plus important, pour l'établissement et l'accroissement de votre prospérité, c'est l'observation de la justice civile, dont vous trouverez les règles les plus excellentes dans les anciennes lois de ces royaumes, votre légitime héritage. Par un admirable tempérament, en donnant beaucoup à l'industrie, à la liberté et au bonheur des sujets, elles conservent à la prérogative et à la majesté royale tout ce que peut demander un Roi qui tient ses peuples pour sujets et non pour esclaves. La domination des lois, en garantissant la propriété, la paix et la sûreté des peuples, ne diminuera ni vos droits, ni leur liberté naturelle qui consiste dans la jouissance des fruits de leur in-

dustrie, et du bénéfice de ces lois consenties par eux-mêmes.

Ne chargez jamais votre tête d'une couronne tellement pesante qu'elle accable le corps entier; la faiblesse du corps ne saurait prêter à la tête aucun secours qui ajoute à sa force, à son honneur, à sa sûreté; elle ne produit que sa faiblesse et sa perte.

Votre prérogative se manifestera et s'exercera d'une manière plus utile en vous relâchant de la rigueur des lois qu'en les exerçant dans toute leur sévérité; car il n'est rien de pis que la tyrannie légale.

Quant à ces deux objets, le maintien de la religion établie et le maintien des lois, je puis, sans vanité, et aux yeux du monde comme à ceux de ma conscience, me faire de l'humiliation de mes souffrances une sorte de glorieux martyre; car ceux qui ont troublé mes royaumes n'avaient pas autre chose à me reprocher, si ce n'est de préférer la religion et les lois établies au changement qu'ils proposaient.

Je les préfère, en effet, et les préférerai toujours jusqu'à ce qu'on m'ait convaincu par de meilleurs argumens que ceux qui ont été en général employés à mon égard, les émeutes, les armées et la prison. . .

On n'a pu encore me faire comprendre, et j'es-

père que vous ne le comprendrez jamais, qu'il y ait quelque sûreté pour un roi à satisfaire une faction en portant atteinte aux lois, dans le maintien desquelles sont renfermés l'intérêt public et le bien de la communauté.

J'ignore si la volonté de Dieu est de me délivrer des misères et des indignités que, par les mains injustes de quelques uns de mes sujets, sa justice a voulu faire tomber sur moi, et je ne m'inquiète pas beaucoup de ce que j'aurai à souffrir de la part des hommes, tant que je conserverai dans mon âme ce que je crois juste devant Dieu.

J'ai offert, en fait de réformes et de garanties, tout ce qu'en honneur et en conscience il était possible d'offrir, ne me réservant que le droit de refuser les choses auxquelles je ne pouvais consentir sans faire un tort irréparable à mon âme, à l'Eglise, à mon peuple, ainsi qu'à vous, héritier immédiat et incontestable de mes royaumes.

Si, lorsque le temps sera venu, la divine Providence, pour laquelle il n'est point de difficultés insurmontables, vous fait, après ma mort, monter sur le trône, ainsi que je l'espère, je vous conseille et vous enjoins de considérer sérieusement les fautes réelles ou supposées qui peuvent avoir été l'occasion des troubles de mon règne, afin d'avoir soin de les éviter.

Dans les affaires de la première importance, c'est-à-dire, celles de la religion et de la justice,

ne vous reposez jamais à ce point sur les conseils, la fidélité ou la prudence d'un seul homme, qu'il en résulte, en vous-même ou dans l'esprit des autres, une méfiance de votre propre jugement qui, selon toute probabilité, sera toujours plus ferme et plus impartial qu'aucun autre en ce qui concerne votre couronne et votre royaume.

Gardez-vous ensuite d'exaspérer les factions en prenant conseil de l'âpre obstination de quelques uns des hommes que vous emploierez, et qui se laisseront conduire par des passions, des humeurs ou des opinions particulières fondées seulement sur des différences en des points peu importans, et qu'on ne doit regarder en quelque sorte que comme les faubourgs de la religion.

Une charitable condescendance et une tolérance chrétienne dissipent souvent la force de ces factions, tandis qu'une opposition rigoureuse les fortifie et jette le parti méprisé et opprimé dans les combinaisons qui peuvent lui offrir l'espoir de tirer une pleine vengeance de ceux qu'il regarde comme ses persécuteurs. Il est en cela communément aidé par la commisération du vulgaire, toujours acquise à quiconque est censé souffrir pour la religion.

Il faut toutefois que ces différences ne soient pas telles qu'il en résulte une insolente opposition contre les lois et le gouvernement, ou contre la religion établie, du moins sur les points essen-

tiels; car on ne doit pas tolérer ce genre de mouvemens et d'attaques.

Soutenez toujours, avec une justice et une faveur impartiale, la solide piété, et ces vérités fondamentales qui amendent le cœur et la vie des hommes.

Prenez garde que le mérite purement extérieur et une piété toute de forme ne parviennent à dévorer les meilleures récompenses destinées à l'encouragement du savoir, de l'activité, de la piété; et conservez, dans la distribution de vos récompenses et de vos faveurs, l'impartialité de votre œil et de votre main. Appliquez-les à ceux qu'un mérite réel, sous le rapport des talens et de la fidélité, vous fera paraître dignes et capables des fonctions que vous leur conférerez.

Soyez sûr que vous gagnerez ainsi le cœur des meilleurs et aussi celui du plus grand nombre des hommes qui, sans être vertueux eux-mêmes, aiment cependant à voir les routes sévères de la vertu adoucies par des récompenses temporelles.

J'ai eu, vous le voyez, à combattre des factions différentes et opposées; car il faut bien que j'appelle faction, et que je regarde comme telle toute coalition qui n'agit pas conformément aux lois établies dans l'Église et dans l'État. Elles n'ont pas plutôt subjugué par la force ce qu'elles considèrent comme l'ennemi commun, c'est-à-dire tout ce qui adhère aux règles et à moi, que,

délivrées de leur première crainte, elles s'élèvent les unes contre les autres avec une telle animosité qu'elles montrent, dans ces nouveaux débats, plus de fureur, plus de violence que contre leurs premiers antagonistes.

Toutes ces factions se dissiperont avec le temps, et lorsque les desseins avides et ambitieux de quelques hommes laisseront percer leurs cornes hideuses enveloppées et cachées d'abord sous de spécieux et séduisans prétextes de religion, de réforme et de liberté. Comme le loup, caché sous la peau de la brebis n'en est pas moins cruel, il n'en devient que plus justement odieux, aussitôt qu'on s'aperçoit que ce n'est au fait qu'un loup.

Mais quant au troupeau de la multitude séduite qui, dans sa simplicité, se laisse abuser par de semblables déguisemens, comme vous n'avez pas, ainsi que d'autres, des projets à dissimuler, je vous conseille et vous recommande de vous appliquer à surpasser toujours, aux yeux du peuple, par de sincères et continuels témoignages de bonté, de piété et de vertu, tous ceux qui font le plus de bruit et d'étalage de leur religion. Ainsi, vous n'aurez nullement à craindre d'être un jour découvert, comme il arrive à ceux qui ne portent que le masque apparent de leur vertu, et vous ne frustrerez point la juste attente de votre peuple, qui ne saurait raisonnablement se promettre autant de bien des nouveautés in-

ventées par des sujets que de la vertueuse constance de son roi.

Quand le soleil de la miséricorde divine et l'éclat de vos vertus auront fondu et dissipé ces montagnes de glaces amoncelées par les factions, et que le vulgaire abusé aura enfin appris que sa fortune, sa liberté et sa conscience n'ont pas d'oppresseurs plus cruels que ces hommes qui se disent ses patrons et ses défenseurs, uniquement pour usurper la domination, alors ne vous laissez entraîner par aucune passion à prendre vengeance de ces hommes que, lorsque le temps sera venu, leurs crimes et leurs folies puniront autant qu'ils le méritent.

Mais aussitôt que le dard déchirant des rivalités de faction aura été retiré de la blessure, employez, pour la guérir, toute l'habileté et la clémence d'un roi, afin que la douleur de la cure n'égale pas celle qu'a fait ressentir le coup.

J'ai offert des actes d'amnistie et d'oubli si étendus qu'ils comprennent tous ceux qui pourraient craindre, en quelque manière que ce fût, de se voir atteints par les lois, et qu'ils suffisent pour bannir à l'avenir toute crainte et toute méfiance.

Je voudrais que vous suivissiez toujours la même conduite ; quoi que ce soit qu'on demande ou qu'on accepte, accordez-le ; non-seulement

comme un acte de politique et de nécessité, mais par choix et par charité chrétienne.

Tout ce qui me reste aujourd'hui, c'est le pouvoir de pardonner à ceux qui m'ont privé de tout; et, grâce à Dieu, j'ai un cœur capable de le faire, et je ressens autant de joie de cette grâce que Dieu m'a accordée, que j'en ai jamais reçu de mes plus anciennes félicités; car ce m'est une plus grande preuve de son amour qu'aucune des prospérités que j'en aurais pu obtenir.

Soyez certain, comme je le suis, que, dans tous les partis, la plupart de ceux qui ont fait le mal ne l'ont pas fait par méchanceté, mais faute de bien connaître ou de bien comprendre.

Vous et moi n'aurons pas de sujets plus loyaux et plus fidèles que ceux qui, pénétrés du sentiment de leurs erreurs et de vos injures, s'en feront en leur âme un plus puissant motif de repentir, et désireront sincèrement de réparer leurs anciennes fautes.

De même que votre rang vous met au-dessus de toute inimitié particulière contre aucun de vos sujets, de même la noblesse de votre âme doit vous mettre au-dessus de toute pensée d'exercer votre vengeance, ou de satisfaire votre colère sur le grand nombre.

Plus vous aurez la conscience d'avoir bien mérité de votre peuple, plus vous serez porté à en

attendre l'amour et la loyauté qu'il vous doit, et à l'exempter de châtiment pour ses fautes passées. Vous sentirez une joie intérieure bien plus grande à pardonner à un seul qu'à en punir mille.

Je vous écris ceci parce que je ne désespère pas que la miséricorde de Dieu et l'affection de mes sujets ne se manifestent envers vous; j'espère que vous vous appliquerez à les mériter, mais nous ne pouvons mériter de Dieu que par ses miséricordes.

Si Dieu juge à propos de me rétablir, et vous après moi, dans la possession de ce que les lois nous ont assigné, et dont aucun de nos sujets ne peut nous dépouiller sans un haut degré de crime et de péché, lorsque je serai assez heureux pour vous revoir près de moi au sein de la paix, j'aurai plus d'occasions de vous faire complétement connaître ce que demandent de vous la gloire de Dieu, votre honneur et la tranquillité de votre royaume.

Mais si vous ne devez jamais revoir mon visage, et que la volonté de Dieu soit de m'ensevelir, comme il convient à l'accomplissement du dessein de quelques hommes, dans cette prison et cette obscurité cruelle où peu des cœurs qui m'aiment ont la liberté d'échanger avec moi une parole ou un regard, je vous demande et vous conjure, comme votre père et votre Roi, de ne jamais laisser approcher de votre âme le moindre dé-

goût ni la moindre froideur contre la véritable religion établie dans l'Eglise d'Angleterre.

Je vous le dis, je l'ai examinée, et, après beaucoup de recherches et de discussions, j'ai conclu qu'elle était la meilleure du monde, non-seulement en ce qu'elle a de commun avec toutes les croyances chrétiennes, mais en ce qui lui est particulier comme réformée; tenant le milieu entre la pompe d'une tyrannie superstitieuse et les ignobles doctrines d'une anarchie fantastique.

Ce n'est pas que, dans son ensemble excellent, quant à l'essentiel, et pour la doctrine et pour le gouvernement, il ne se puisse trouver, comme dans les formes les plus belles, quelques lignes nécessaires à adoucir; ce qui aurait pu aisément s'exécuter par une main sûre et prudente, si la turbulence de quelques hommes n'eût violemment exigé des changemens si rudes qu'ils auraient entièrement détruit toutes les beautés et les proportions de l'édifice.

Quelques uns font peut-être valoir le scandale de nos derniers troubles, comme un argument et une objection contre la religion protestante établie en Angleterre; mais il est aisé de leur répondre, ainsi qu'aux pensées que vous pourriez concevoir à ce sujet: car à peine, parmi ceux qui ont commencé ou poursuivi avec activité la dernière guerre contre l'Eglise, contre les lois et contre moi, en trouverait-on un seul qui aimât,

soutînt on pratiquât véritablement la religion protestante établie en Angleterre; elle n'enseigne point de telles maximes, et n'avait point encore donné de tels exemples.

Il est vrai que quelques uns avaient déjà eu la hardiesse de présenter à leur prince et à leur parlement des pétitions menaçantes, que d'autres hommes de la même faction, mais d'un plus mauvais esprit encore, ont mis aujourd'hui à exécution. Mais ne souffrez pas qu'un zèle contrefait et désordonné diminue à vos yeux le mérite et le prix de la vraie piété; tous deux doivent se reconnaître par leurs fruits, et nous ne devons pas mépriser la douceur de la vigne et du figuier, parce que les roseaux et les épines prétendront porter des figues et des raisins, et s'en faire un titre pour dominer sur les autres arbres.

Je ne voudrais pas non plus que vous prissiez aucune aversion ni aucun dégoût contre les parlemens qui, constitués comme ils le doivent être, avec liberté et avec honneur, n'apporteront jamais ni préjudice, ni diminution à votre grandeur, et sont plutôt comme des échanges d'amour, de loyauté et de confiance entre un prince et son peuple.

Et ce funeste parlement lui-même, quelque influence que les factions eussent obtenue sur les élections, n'aurait pas eu un autre résultat, s'il fût demeuré à l'abri de l'insolence des volontés

populaires et de la contrainte des émeutes. Les tristes effets qu'on en a vus rendront, je n'en doute pas, tous les parlemens à venir plus soigneux de conserver la liberté et l'honneur qui appartiennent à de telles assemblées, lorsqu'elles ont une fois entièrement secoué le joug de la multitude; car ils verront que l'intérêt public se compose des avantages communs et mutuels du prince et du peuple.

Rien ne peut être plus heureux pour tous que d'apporter en commun le tribut de leurs opinions d'une manière franche, grave et honorable, et de tout faire par le consentement général, sans tyrannie et sans émeute. Nous ne devons pas nous laisser mourir de faim parceque quelques hommes ont fait excès d'une nourriture salutaire.

Et si, ni moi, ni vous, ne devions jamais être rétablis dans nos droits, mais que Dieu, dans sa très-sévère justice, voulût punir mes sujets en les laissant dans leur péché, et permettait qu'ils fussent trompés par le succès de leur iniquité, j'espère qu'il me donnera, ainsi qu'à vous, la grâce de savoir me passer d'une couronne, aussi bien que de la porter: elle n'est pas digne d'être acceptée, s'il faut la recevoir ou la posséder à des conditions honteuses, déshonorantes ou impies.

Maintenez-vous dans les véritables principes de la piété, de la vertu et de l'honneur, et vous n'aurez pas besoin d'un royaume.

Ce que vous ordonne principalement l'honneur, c'est de respecter, aimer et protéger votre mère, ma femme, qui a bien mérité de moi en beaucoup de manières, et principalement en ceci qu'après m'avoir donné tant d'enfans d'une si belle espérance, que je recommande tous, ainsi que votre mère, à votre amour et à vos soins, elle a consenti de bon cœur, et avec une magnanimité et une patience incomparables, à souffrir pour moi, pour vous et avec nous.

Ce que je demande au Dieu tout-puissant, c'est que, quelque chose qui puisse arriver de moi, qui suis, grâce à Dieu, enveloppé et fortifié de mon innocence et de sa grâce, il daigne faire de vous une ancre ou plutôt un port de sûreté, pour ces royaumes agités et battus de la tempête; qu'il fasse que, par votre sagesse, votre justice, votre piété et votre valeur, vous répariez ce que la folie et la perversité de quelques hommes ont détruit à ce point de ne rien laisser d'entier dans l'Église ou dans l'État, soit relativement à la couronne, à la noblesse, au clergé ou aux communes, ou par rapport aux lois, aux libertés, aux propriétés, à l'ordre, à l'honneur, à la conscience ou à la vie des hommes.

Quand ils m'auront fait périr, car je ne sais pas jusqu'à quel point Dieu permettra que puissent aller la malice et la cruauté de mes ennemis, et les paroles, ainsi que les actions de quelques

hommes m'ont donné de justes sujets de concevoir de pareilles craintes, alors je ne doute pas que mon sang n'appelle la vengeance du ciel; mais je prie Dieu de ne point laisser tomber sa colère sur tous ceux qui m'ont abandonné, ou qui se sont élevés contre moi, entraînés par les artifices et l'hypocrisie de ceux qui les ont conduits. Quant à ceux-ci, ils auront, pour premier supplice, l'horreur intérieure dont ils seront dévorés, et ils n'échapperont pas ensuite à un châtiment exemplaire.

Quant à ceux qui m'ont aimé, je prie Dieu de ne pas permettre qu'ils s'aperçoivent de mon absence quand je ne serai plus, tant je désire que mes bons sujets puissent recevoir, de votre présence et de vos vertus, toute la satisfaction qu'ils désirent.

Quant à ceux qui se repentent d'avoir manqué, en quelque façon, à leur devoir envers moi, je leur pardonne sincèrement sur ma parole de Roi chrétien; je suis persuadé que vous les trouverez également zélés à vous restituer avec intérêt ce qu'ils me devaient en amour et en loyauté. En un mot, accomplissez, quand Dieu vous en donnera le pouvoir, le bien que j'avais intention de faire. J'ai proposé de grandes améliorations; je voulais en faire davantage encore dans l'Église et dans l'État, si le temps eût été capable de les recevoir.

Les illusions s'évanouiront bientôt, et les mas-

ques tomberont promptement. Ce masque de religion, placé sur les traits de la révolte (car, depuis ma captivité et les traitemens cruels qu'ils me font subir, il paraît clairement qu'ils n'ont pas combattu pour moi comme ils le prétendaient), ne servira pas long-temps à cacher la difformité de quelques hommes.

Vous verrez, je l'espère, des temps heureux, où vos sujets, instruits par leurs misères, sauront que la religion envers leur Dieu et la loyauté envers leur Roi ne sauraient être séparées sans péché et sans malheur.

Je prie Dieu de vous bénir et d'affermir vos royaumes dans la justice, votre âme dans la vraie religion, et de fonder votre honneur sur l'amour de Dieu et de votre peuple.

Et si Dieu veut que ma mort couronne leur déloyauté, que ma mémoire et mon nom vivent à jamais en vous, comme celui d'un père qui vous aime, Roi autrefois de trois royaumes florissans, où Dieu a voulu lui donner l'honneur non-seulement de porter le sceptre et de gouverner, mais aussi de souffrir un grand nombre d'outrages et de subir une mort prématurée pour la défense des droits de l'Église, de la puissance des lois, de l'honneur de ma couronne, des priviléges du parlement, des libertés de mon peuple et de ma conscience, qui, j'en rends grâce à Dieu, m'est plus chère que mille royaumes.

Je sais que Dieu peut, et j'espère encore qu'il voudra me rétablir dans mes droits; je ne saurais désespérer de sa miséricorde, ni de l'amour et de la compassion de mes peuples.

Mais le pis qui puisse m'arriver, c'est, j'en ai la confiance, d'aller avant vous dans un meilleur royaume, que Dieu a préparé pour moi, et pour lequel il m'a préparé par l'intercession de mon Sauveur Jésus-Christ, à la miséricorde de qui je vous recommande, vous et tous les miens.

Adieu, jusqu'à ce que nous nous revoyions, si ce n'est sur la terre, du moins dans le ciel.

---

§ XXVIII.

Méditations sur la mort, après qu'on eut voté qu'il ne serait plus fait d'adresses à Sa Majesté, et qu'on eut resserré sa captivité dans le château de Carisbrooke.

J'ai le temps qu'il me faut, et plus de motifs qu'il n'en faut pour méditer sur la mort, et m'y préparer; car je sais que, pour les princes, il n'y a pas loin de la prison au tombeau.

C'est à l'indulgence de Dieu que je dois le temps qui m'est laissé pour me livrer à ces pensées; mais c'est la cruauté de l'homme qui m'en fournit la triste occasion.

Car outre ce poids commun de mortalité qui pèse sur ma tête, comme sur celle de tous les hommes, j'ai maintenant à supporter le fardeau de l'ambition, des craintes, des méfiances et des passions cruelles de tous ceux que leur haine ou leur méfiance contre moi disposent à ne voir, dans leur vie, qu'une longue mort, tant qu'il me restera quelque peu de la mienne.

Grâce à Dieu, ma prospérité ne m'a pas laissé totalement étranger aux pensées de la mort. Elles ne sont jamais hors de saison, puisque le moment de la mort est toujours incertain; éclipse qui peut survenir aussi bien dans un jour brillant, que dans un jour couvert de nuages.

La longueur et l'amertume de mes adversités m'ont si bien délivré de ces antipathies naturelles qui, dans tous les hommes, se placent entre la vie et la mort, que, grâce à Dieu, ces terreurs générales ont disparu pour moi; ce que peut avoir d'horrible la manière particulière dont elles s'offrent à moi, est même fort adouci; car, bien que la mort puisse avec raison se présenter, à mon imagination, aggravée de ce que pourra y ajouter de plus terrible la politique d'ennemis cruels et implacables, maintenant qu'il me faut avaler leur méchanceté jusqu'à la lie, cependant, Dieu en soit béni, ces aiguillons, quelque acérés qu'ils puissent être, pourront me paraître sans poison, puisque mon Rédempteur m'en délivre ou m'en donne l'antidote par sa mort, bien plus prématurée, bien plus remplie d'injustices, d'humiliations, d'outrages et de cruautés, que tout ce que je puis avoir à craindre.

Je puis le dire avec vérité; je n'ai jamais si bien ressenti ce qu'il y a de vie dans la religion, le triomphe d'une bonne conscience, et la force de ces murs d'airain qu'élèvent autour de nous une intégrité et une constance fondées sur la raison, que depuis que j'en suis venu à combattre les pensées de la mort.

Je ne suis pas assez vieux pour être las de la vie, ni, je l'espère, assez mauvais pour être effrayé de mourir, ou honteux de vivre. A la vérité,

je suis si accablé d'afflictions que je pourrais quelquefois désirer de mourir, si je ne considérais que la plus grande gloire de la vie d'un chrétien est de mourir chaque jour, en surmontant, par une foi vive et les espérances d'une vie meilleure, ces morts partielles et quotidiennes qui nous tuent, pour ainsi dire, pièce à pièce, et nous font survivre à notre propre destinée, privés de santé, d'honneur, de liberté, de pouvoir, de crédit, de sûreté, de biens, et de toutes ces autres consolations que nous tirons des liens les plus chers, et qui sont la vie de notre vie.

En qualité de Roi, je ne vis en aucun objet temporel aussi puissamment que dans l'amour et la volonté de mon peuple, pour lequel j'ai souffert plus d'une mort; aussi espérai-je n'être pas entièrement mort sur ce point. Cependant, mes ennemis ont employé tous les poisons de la perfidie et toutes les violences de la guerre pour anéantir d'abord l'amour et la loyauté de mes sujets, et pour m'ôter toutes les joies de la vie, fondées surtout pour moi sur ces sentimens.

Ils ne m'ont, en effet, laissé que bien peu de ma vie, et seulement, pour ainsi dire, cette enveloppe et cette écorce qu'un dernier acte de leur haine et de leur cruauté peut aussi m'enlever, après qu'ils m'ont privé de toutes ces consolations terrestres qui peuvent rendre la vie désirable aux hommes.

Mais, ô mon âme! ne regarde pas cette vie comme trop longue ou trop pénible, tant que Dieu me donnera l'occasion, sinon d'agir dans une bonne cause, du moins de souffrir pour elle, avec cette patience et cette magnanimité chrétiennes, la plus grande gloire de notre vie et la plus grande perfection de notre mort.

Je sais qu'aux yeux du véritable chrétien, désirer de mourir par lassitude de la vie est une preuve de pusillanimité et de l'absence de cette héroïque grandeur d'âme que doit montrer un chrétien, en soutenant avec patience et générosité ses afflictions, qui, aussi long-temps que nous sommes revêtus de notre corps, nous accompagnent nécessairement comme son ombre, et grandissent ou diminuent, selon que s'abaisse ou s'élève le soleil de notre prospérité, dont l'absence totale est plus que compensée par le bienfait de la rosée du ciel.

Les assauts de l'affliction peuvent être terribles, comme le lion de Samson; mais ils offrent ensuite beaucoup de douceur à celui qui ose les affronter et les vaincre, et qui sait, sans humeur et sans murmure, survivre à l'éclat dont il a joui, tant qu'il lui reste la possibilité de converser avec Dieu.

Que comme homme je doive mourir, cela est certain; que comme Roi, je doive mourir de la main de mes propres sujets, de mort prompte,

violente, cruelle, au milieu de mes royaumes, de mes amis, des mes affectionnés sujets, spectateurs impuissans de ma mort, par les mains de mes ennemis triomphans, et au milieu des insolens outrages dont ils m'accableront, vivant, mourant et mort; cela est si probable, selon toutes les lois de la raison humaine, que Dieu m'enseigne à ne pas attendre autre chose de la cruauté des hommes; cependant, je ne désespère pas encore de son infinie miséricorde.

Je sais que la haine des démons et des méchans en veut à ma vie; mais elle est sous la garde et à la disposition de Dieu seul. Ce n'est pas dans l'espoir d'en obtenir une plus longue vie que je parais me préparer à la mort; je désire humblement dépendre de lui, et me trouver soumis à sa volonté, soit dans la vie ou dans la mort, et selon qu'il lui plaira de disposer de moi.

J'avoue qu'il ne m'est pas aisé de surmonter ces nombreuses terreurs de la mort à qui Dieu permet de m'assiéger; elles sont également horribles, soit que je me la représente sous la forme inopinée d'un cruel assassinat, ou que je l'imagine accompagnée de ces formalités au moyen desquelles mes ennemis, solennellement cruels, voudront peut-être, comme ceux qui ont crucifié Christ, ajouter à la cruauté de leur haine les formes dérisoires de la justice. Il sera nécessaire à leur politique de me faire périr avec plus de pompe

et d'artifice, afin que j'inspire moins de pitié, et que ma mort paraisse comme un acte de justice exercé par des sujets sur leur souverain. Ils savent bien cependant qu'aucune loi de Dieu ni des hommes ne les investit du droit de juger sans moi, encore moins contre moi; mais obligés par leur serment, et par tout ce qu'il y a de sacré devant Dieu et devant les hommes, de veiller au soin de ma conservation, ils ont besoin d'un prétexte de justice pour couvrir leur parjure.

Certes, c'est un triste sort pour qui que ce soit de voir dans ses ennemis ses accusateurs, ses parties et ses juges; mais il reste bien moins d'espérance encore au souverain que l'insolence de ses sujets réduit à cette triste situation, puisque ceux qui ont eu la première part aux troubles et les ont amenés par leurs coupables manœuvres, ont besoin que mon sang soit répandu pour les laver, en apparence, de ce sang innocent dont ils sont évidemment coupables aux yeux de Dieu, des hommes, et, je crois, de leur propre conscience; car ce sont eux qui ont soutenu leurs iniques prétentions, d'abord par des émeutes, et ensuite par des armées. Rien ne rend les âmes plus lâchement cruelles, dans l'emploi du pouvoir usurpé qu'elles exercent contre leurs supérieurs légitimes, que le sentiment de leur injuste usurpation, quelque soin qu'elles prennent de la dissimuler; les prétextes spécieux et popu-

laires de justice contre les délinquans n'ont jamais eu d'autre objet que de couvrir les desseins monstrueux de ces hommes qui désespéraient de posséder la vigne et le fruit, tant qu'ils n'auraient pas chassé et tué l'héritier légitime.

Mon plus grand tort à leurs yeux a été de ne pas consentir à me perdre, moi, l'Eglise et l'Etat, par un mot de ma propre bouche, ou de ne pas souffrir qu'ils m'abattissent sans leur résister par les armes : aucune concession de ma part n'a pu satisfaire ou calmer l'avidité de leur ambition.

Il n'est pas vraisemblable que ce royaume, que quelques uns cherchent à élever, véritable plantation de roseaux, faible à la fois, épineuse et stérile aux yeux de Dieu et des hommes, puisse jamais leur donner l'espoir de le voir prospérer s'ils ne l'arrosent du sang royal, du sang de ceux à qui la puissance appartient de droit.

Eh bien! que la volonté de Dieu soit faite; je ne doute pas que mon innocence ne trouve un protecteur et un avocat dans celui qui est mon seul juge, et que je reconnais pour le roi des rois, non-seulement à cause de la hauteur de sa puissance et de sa majesté élevée au-dessus d'eux, mais aussi pour la protection et les soins particuliers dont il les environne; je sais bien que, comme les premiers appuis de la loi et de la justice, de l'ordre et de la religion sur la terre, les rois sont exposés à autant de danger qu'il y a en ce

monde d'hommes ou de démons qui aiment le désordre.

Dieu ne souffrira pas que ces hommes triomphent long-temps dans la construction de cette Babel qu'ils bâtissent avec les os et cimentent avec le sang de leur Roi.

Je ne doute pas qu'ils ne trouvent dans leurs rangs mêmes des vengeurs de ma mort. Ces injures seront punies par ceux mêmes qui me les ont fait subir, et qui n'ont jamais su s'accorder que contre moi.

Importunés de la voix de mon sang qui s'élèvera contre eux, ils ne croiront pouvoir l'expier qu'en répandant le sang de ceux qui, d'accord avec eux, auront été le plus altérés du mien.

J'ai pour présage et pour assurance des funestes désordres qui doivent suivre ma mort, ceux dont j'ai été témoin, depuis le commencement de nos troubles, et dans lesquels Dieu seul, car Dieu seul le pouvait, a de plusieurs manières plaidé ma cause, ne souffrant pas que ceux dont l'unique espoir de salut se fondait sur une alliance de péché pussent échapper au châtiment. Ils ont lieu de craindre que Dieu ne les divise encore davantage, et ne les détruise par les coups de leur cruelle vengeance.

Je dois la plus grande victoire que je puisse remporter sur la mort au pouvoir et à l'amour de Christ, qui a englouti la mort dans le

triomphe de sa résurrection et la gloire de son ascension.

Ma plus grande consolation est ensuite de penser qu'il m'accorde non-seulement l'honneur d'imiter son exemple, en souffrant pour l'amour de la justice, bien qu'obscurcie par les plus odieuses accusations de tyrannie et d'injustice, mais qu'il m'accorde aussi la charité, la plus noble vengeance et la plus haute victoire que je puisse obtenir sur mes meurtriers; je puis, grâce à Dieu, leur pardonner, le prier de ne pas leur imputer mon sang, et de les convaincre, pour tout châtiment, du besoin qu'ils ont que le sang de Christ lave leur âme du crime d'avoir versé le mien.

Maintenant la volonté de mes ennemis semble leur seule règle; leur pouvoir est la mesure de leurs actions, et leur succès le seul dispensateur de ce qu'il leur plaît de nommer justice. Ils flattent leur imagination de l'idée de mon danger qu'ils regardent comme leur salut, et de l'espoir qu'ils ont d'assurer, par ma mort, leur vie et leurs projets; ils oublient que, comme les plus grandes tentations de péché se cachent sous les apparences de la prospérité, c'est lorsque Dieu a souffert que les hommes accomplissent leurs desseins pervers, qu'il envoie sur eux ses plus sévères vengeances.

Grâce à Dieu, je ne le prie pas autant d'écarter de moi cette coupe amère d'une mort violente,

que de retirer sa colère de dessus la tête de ceux qui, pour m'avoir abandonné, verront rejaillir sur eux mon sang, ou de ceux qui s'y plongent en coopérant ou consentant à ma mort.

La volonté de Dieu a borné et déterminé la mienne. J'aurai la joie de mourir sans que le désir de la vengeance élève aucune joie en mon âme. C'est là, je pense, ce qui convient à un chrétien envers ses ennemis, à un roi envers ses sujets.

Ils ne peuvent me priver de plus que je ne consens à perdre, quand Dieu, par leurs mains, jugera à propos de me l'enlever; sa miséricorde fera, je crois, infiniment plus que compenser ce dont il a voulu que je fusse privé par l'injustice des hommes.

La gloire qui accompagnera ma mort surpassera de beaucoup ce que je pourrais recevoir ou imaginer des joies de la vie.

Les couronnes pesantes et enviées de ce monde ne seront plus rien pour moi, lorsque Dieu, par sa miséricorde, aura consommé et couronné de gloire les grâces qu'il m'a faites, et échangé cette ombre d'une royauté terrestre parmi les hommes, contre la réalité de ses royaumes célestes que j'habiterai avec lui.

Quant aux censures du monde, la dure et indispensable tyrannie de mes meurtriers suffira, je le sais, pour faire tomber les calomnieuses accusa-

tions de tyrannie qu'ils ont portées contre moi ; je suis persuadé que j'ai le bonheur de posséder l'amour éclairé des meilleurs et des plus sages de mes sujets; non-seulement ils me plaignent et prient pour moi, mais ils consentiraient à mourir avec moi ou pour moi.

Ils savent excuser en moi la fragilité d'un homme, sans cesser de reconnaître et de me rendre les devoirs qu'ils doivent à un roi. Ils savent qu'il n'est point de loi religieuse qui puisse obliger des sujets à passer de bien loin les fautes et les erreurs de leur prince, sous prétexte de les punir, surtout lorsque la nation en a reçu une satisfaction plus que suffisante, et dont l'ambition de quelques hommes a pu seule jusqu'à présent l'empêcher de goûter le fruit.

D'autres, je le crois, d'un caractère plus doux, et ayant moins d'intérêt à ma perte, commencent à ressentir quelques aiguillons de vérité et quelques remords de conscience ; ils ne peuvent s'empêcher de reconnaître en quelque sorte la mesure de leurs torts envers moi dans les représailles que Dieu exerce sur eux; car ils ne peuvent espérer qu'on leur laisse long-temps conserver à eux-mêmes la main qui, sous prétexte de rogner les ongles à un autre, a été assez cruelle pour lui retrancher ce qui faisait sa principale défense.

La punition des plus insolens et des plus obstinés s'accomplira peut-être, comme celle de Coré

et de ses complices, rebelles à la fois au prince et aux prêtres, d'une manière dont la justice divine n'a pas coutume de se servir. Cette abjecte et vile populace, sur laquelle ils s'appuient et qu'ils regardent comme la base principale sur laquelle doit s'élever l'édifice de leurs projets contre moi, l'Église et l'État, est un sol qui s'ouvrira sous leurs pas, et les engloutira en haine de leur pouvoir mal acquis et plus mal employé.

Ma plus grande consolation en mourant, c'est d'avoir fait, j'en suis assuré, ma paix avec Dieu; je ne crains point d'avoir à porter, devant son rigide tribunal, la cause si long-temps disputée par les armes, entre moi et ces ennemis que je n'ai pas mérités. Je ne doute pas que son équitable jugement ne confonde les mensonges de ceux qui, plus semblables à des sophistes qu'à des chrétiens, tirent, de leurs succès temporels, les argumens dont ils se servent pour prouver au peuple que Dieu approuve leurs actions. La sagesse de sa Providence, nous le savons, permet souvent des choses que n'approuve en aucune manière sa parole révélée, seule règle claire, fixe et certaine, des bonnes actions et des jugemens d'une bonne conscience.

Plein de confiance dans la justice de ma cause, et la pureté de ma conscience devant Dieu et à l'égard de mon peuple, je ne doute pas que les arrêts de Dieu ne me placent autant au-dessus

d'eux que leurs succès les ont, dans l'opinion du vulgaire, élevés au-dessus de moi. Le monde ne s'aperçoit pas que ces entreprises, si souvent élevées au ciel par la prospérité et ces applaudissemens dont l'accompagne le monde, ne peuvent avoir tiré que de l'enfer la force inique pressive qui les a fait réussir. Les vents favorables qui remplissent souvent les voiles du pirate ne justifient pas ses brigandages et ses rapines.

C'est avec beaucoup plus de satisfaction et de tranquillité d'âme que je me vois vaincu dans le combat auquel j'ai été forcé pour défendre les lois du pays, la liberté et l'honneur des parlemens, les droits de ma couronne, la juste liberté de mes sujets, et pour soutenir la doctrine, le gouvernement et les biens légitimes de la religion chrétienne, que si, accompagné des plus grands succès, je les eusse renversés comme l'ont fait évidemment quelques hommes, quels que soient les projets qu'ils ont, d'abord, prétendu former.

Les prières et la patience de mes plus affectionnés sujets contribueront beaucoup plus à adoucir cette coupe amère que, je n'en doute pas, je recevrai, s'il le faut, avec sérénité, et boirai, comme venant de la main de Dieu, qu'elle ne pourrait m'être adoucie par ceux dont les mains se sont injustement et cruellement levées contre moi.

Quant au dernier événement, je devrai, ce

semble, davantage à mes ennemis qu'à mes amis; car ils mettront un terme aux péchés et aux chagrins de cette misérable vie, contre lesquels ceux-ci désireraient que je continuasse de combattre.

Je serai plus que vainqueur par la force que me donnera le Christ, pour qui j'ai souffert jusqu'ici; car il est l'auteur de la vérité, de l'ordre et de la paix que j'ai été forcé de défendre contre l'erreur, les factions et la confusion.

S'il faut que je souffre avec mon Sauveur une mort violente, je n'y verrai autre chose que ma destinée mortelle couronnée par le martyre; et la dette de mort que j'ai contractée envers la nature pour prix du péché, s'élevera à la dignité d'un don de foi et de patience offert à Dieu.

Je le supplie humblement de l'accepter en sa miséricorde; et bien que ma mort, en tant qu'elle vient de Dieu, soit le salaire de mon péché, et en tant qu'elle vient des hommes, l'effet des péchés des hommes contre Dieu et contre moi, cependant j'espère que mes péchés me seront assez bien remis pour ne pas ajouter d'amertume à mon calice de mort; de même que je demande à Dieu de pardonner le péché de ceux qui se sont rendus les plus coupables de ma mort.

Ma charité élevera au-dessus d'eux un trophée plus glorieux et plus durable que ceux de la victoire dont ils ont si mal usé envers moi.

Bien que leur péché ait été prospère, ils auront

besoin de pénitence pour en obtenir le pardon. Je prie Dieu que l'une et l'autre leur soient accordés; que la mort temporelle qu'ils m'infligent injustement ne soit pas vengée, par la justice de Dieu, d'un arrêt de mort éternelle : car je regarde la mort temporelle du plus puissant Roi comme bien moins lamentable que la damnation éternelle du moindre de ses sujets.

Lorsqu'une fois ils m'auront jeté à la mer, tout ce que je demande, c'est que le vaisseau arrive sain et sauf au rivage. Il est cependant étrange que, pour apaiser la tempête qu'eux-mêmes ont excitée, les mariniers ne trouvent d'autre moyen que de noyer leur pilote.

Je rends grâce à Dieu que la cruauté de mes ennemis ne puisse m'empêcher de me préparer comme je le dois. Ainsi je frustrerai l'espoir de leur haine, et ils n'auront pas la satisfaction de perdre mon âme avec mon corps. Quelques uns d'eux, en feignant et en enseignant aux autres à désespérer de mon salut, ont seulement fait voir qu'ils ne le désiraient pas beaucoup.

La cruelle captivité où ils m'ont réduit, en me refusant, contre toute charité, l'assistance de mes chapelains, a plutôt élargi qu'entravé ma route vers le trône du ciel.

« C'est là que tu habites, ô Roi des Rois, qui remplis le ciel et la terre, source de la vie éter-

nelle, où ne se fait pas apercevoir l'ombre de la mort.

« C'est toi, ô Dieu, dont la justice nous inflige la mort, et dont la miséricorde nous en sauve, ou nous sauve dans la mort.

« Il vaut mieux pour nous être morts en nous-mêmes et vivre en toi que vivre en nous-mêmes en étant privés de toi.

« O! fais que les amertumes qui rendront ma mort plus douloureuse comme homme et comme Roi deviennent à mon âme l'occasion, et lui obtiennent le bienfait de tes grâces et des consolations spéciales que je te devrai comme chrétien.

« Si tu veux être avec moi, ô Seigneur, je ne craindrai ni ne sentirai aucun mal, même dans mon passage à travers la sombre vallée de la mort.

« Disputer contre la mort est la tâche d'un faible mortel. La surmonter est l'effet de ta seule grâce, toi qui es le Dieu tout-puissant et immortel.

« O mon Sauveur, toi qui sais ce que c'est que mourir avec moi comme homme, fais-moi connaître ce que c'est que passer de la mort à la vie avec toi, qui es mon Dieu.

« Lorsque je meurs, je sais que toi, mon Rédempteur, tu vis à jamais; bien que tu me donnes la mort, tu m'as encouragé à espérer en toi une vie éternelle.

« O! ne me retire pas ta faveur qui vaut mieux que la vie.

« O ! ne t'éloigne pas de moi, car j'ignore si une mort violente et cruelle n'est pas tout proche de moi.

« Comme ton omniscience, ô mon Dieu, découvre les projets de ceux qui ont conspiré ou veulent conspirer ma perte, ta toute-puissance peut les déjouer.

« O ! montre-moi la bienveillance de ta volonté dans la perversité des leurs.

« Tu m'as permis, comme homme, de te prier que ce calice s'éloignât de moi, mais tu m'as enseigné comme chrétien, par l'exemple de Christ, à ajouter que ta volonté soit faite et non pas la mienne.

« Fais que nos volontés soient une, ô seigneur, en absorbant entièrement la mienne dans la tienne; ne permets pas que le désir de la vie soit en moi aussi grand que celui de faire ou de subir ta volonté, soit dans la vie, soit dans la mort.

« Comme je crois que tu as pardonné toutes les erreurs de ma vie, j'espère que tu me sauveras des terreurs de ma mort.

« Fais que je quitte avec joie ce monde de néant pour aller réellement jouir de tout en toi, qui as fait de Christ mon gain dans la vie, et mon mérite dans la mort.

« Bien que mes meurtriers oublient leur devoir envers toi et envers moi, n'oublie pas, ô Seigneur, d'exercer ta miséricorde envers eux.

« Car, que gagneront-ils à verser mon sang ou à s'emparer de mon royaume, si pour cela ils perdent leur âme? Ne permets que ceux qui ont non-seulement résisté à ma juste autorité, mais l'ont entièrement usurpée et tournée contre moi, soient atteints de la damnation, bien qu'ils la méritent.

« Tu as fait de ton fils le Sauveur de beaucoup d'hommes qui l'avaient crucifié. Il a souffert à la fois, forcément par eux et volontairement pour eux.

« O! que la voix de ton sang se fasse entendre en faveur de mes meurtriers plus haut que le cri du mien contre eux.

« Dispose-les à mériter ta miséricorde par une juste conviction de leur péché, et ne permets pas qu'ils déçoivent et damnent à la fois leur âme, en employant, pour me perdre, des prétextes de justice, tandis que la conscience d'avoir injustement usurpé mon pouvoir est surtout ce qui les pousse contre moi aux extrémités.

« O Seigneur! tu sais que j'ai trouvé leur miséricorde envers moi aussi cruelle que fausse. Ils prétendaient me défendre, et ne méditaient que ma ruine.

« O! n'en use pas envers eux, comme envers des hommes perfides et sanguinaires, mais que ta compassion et ma charité l'emportent sur leur cruauté.

« Et quand tu rechercheras qui a répandu mon

sang, fais rejaillir, sur leur âme souillée mais pénitente, quelques gouttes du sang de ton fils, afin que ton ange exterminateur puisse passer et les laisser.

« Bien qu'ils aient jugé mes royaumes sur la terre trop étroits pour les contenir eux et moi, fais que les vastes royaumes de ton infinie miséricorde me reçoivent un jour, moi et mes ennemis.

« Alors, réconciliés avec toi dans le sang d'un même Rédempteur, nous vivrons bien au-dessus de ces désirs ambitieux, d'où naissent de si mortelles inimitiés.

« Au moment où leurs mains s'appesantiront le plus cruellement sur moi, oh! laisse-moi tomber entre les bras de tes tendres et éternelles miséricordes ;

« Afin que ce qui sera retranché de ma vie en ce misérable moment me soit rendu dans une éternité bienheureuse.

« Seigneur, laisse aller en paix ton serviteur, car mes yeux ont vu ton salut.

« *Vota dabunt quæ bella negârunt.* »

FIN DE L'EIKÔN BASILIKÈ.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

CHARLES II.

Digitized by Google

Google

PRÉFACE

DE

L'ÉDITEUR ANGLAIS.

Un Récit « de la manière dont parvint à se sauver « le roi Charles II, après la bataille de Worcester, « écrit par lui-même, » ne saurait manquer d'attirer l'attention publique. Quelques doutes pourraient cependant s'élever sur l'authenticité d'un monument historique, demeuré inconnu pendant tout un siècle; je m'efforcerai donc de convaincre le lecteur intelligent que cette narration est l'ouvrage propre du Roi (1).

M. Samuel Pepys, secrétaire de l'amirauté, fit don de ses manuscrits au collége de la Magdeleine de l'Université de Cambridge. Parmi ces manuscrits s'en trouvait un que M. Pepys avait intitulé : « Récit de « la manière dont Sa Majesté s'est échappée de Wor- « cester, dicté à M. Pepys par le Roi lui-même. » Le docteur Sandby, principal du collége de la Mag-

(1) Ce Récit, dont personne ne révoque en doute l'authenticité, fut publié en 1766; il est presque absolument conforme à celui qui se trouve dans l'*Histoire de la Rébellion*, et que lord Clarendon tenait de la bouche de Charles II.

(*Note de l'Editeur.*)

deleine, me le communiqua, et m'accorda, de la manière la plus obligeante, la permission de l'imprimer.

Le caractère de M. Pepys est si généralement connu que sa seule assertion serait une preuve suffisante que cette narration a été consciencieusement recueillie dans les termes mêmes dont le Roi s'est servi. Mais, indépendamment d'une si respectable autorité, la forme de ce Récit, tout à la fois court et intéressant, et son style négligé, mais plein de vie, concourent à démontrer qu'il est l'ouvrage de Charles II.

M. Pepys y a joint ses propres remarques, ainsi que quelques corrections et éclaircissemeus obtenus du Roi, du père Hodlestone, et du colonel Philips. Je les ai insérés en forme de notes, en les distinguant par ces initiales : S. M. — Le Roi ; P. — Pepys ; H. — Hodlestone ; Ph. — Philips.

MÉMOIRES

DE

CHARLES II.

Récit de la manière dont Sa Majesté s'est échappée de Worcester, dicté à M. Pepys par le Roi lui-même, à Newmarket, le dimanche 3 octobre, et le mardi 5 octobre 1680.

Après que la bataille eut été si complétement perdue qu'il ne restait aucun espoir de se relever, je me mis à songer aux moyens les plus sûrs de salut pour moi-même; ma première pensée fut de gagner Londres, s'il était possible, au moment où la nouvelle de notre défaite y parviendrait, si ce n'était même auparavant. Le jour commençait alors à tomber; je demandai à quelques personnes, particulièrement à lord Rochester et à lord Wilmot, leur opinion sur le parti le meilleur à prendre pour m'échapper, regardant comme impraticable de retourner sur nos pas pour rentrer en Ecosse. Je trouvai ceux qui m'entouraient dans un trouble extrême et partagés de sentiment sur la possibilité de se retirer en Écosse; mais aucun d'eux, à l'exception de

lord Wilmot, n'entra dans mon idée de me rendre à Londres. Je n'avais, il est vrai, fait qu'à lui seul confidence de ce projet. Nous avions cependant avec nous un grand nombre de cavaliers écrasés de fatigue; je voulais tâcher de m'en séparer aussitôt qu'il ferait nuit noire: mais quoiqu'ils me fussent inutiles pour me protéger contre l'ennemi, m'en débarrasser, comme j'en avais l'intention, n'était pas facile.

Ainsi donc le lord duc de Buckingham, Lauderdale, Derby, Wilmot, Thomas Blague, le duc Darcey et plusieurs autres personnes de ma suite, et moi nous nous dirigeâmes au nord vers l'Ecosse; nous marchions une soixantaine environ, tous gentilshommes et officiers, nous coulant hors de la grande route qui mène au comté de Lancaster, tenant notre droite et laissant tous les hommes harassés suivre le grand chemin; mais nous ne savions pas bien nous-mêmes lequel prendre. Il était, en effet, trop ard alors pour gagner Londres à cheval, meme en droite ligne; je ne pouvais d'ailleurs le tenter, ayant avec moi un grand nombre de gens de qualité qu'il m'était impossible d'écarter.

Nous traversâmes donc à cheval une ville voisine de Woolverhampton, située entre celle-ci et Worcester; un détachement y couchait cette nuit-là.

Nous passâmes cependant sans être inquiétés:

ce corps n'avait aucune sentinelle, et ne soupçonnait pas plus notre marche que nous ne nous doutions de la sienne, comme je l'appris dans la suite d'un habitant du pays.

Nous fîmes cette nuit environ vingt milles et gagnâmes, d'après l'avis de M. Giffard, un endroit qu'on appelle White-Ladys; nous nous y arrêtâmes et y fîmes un léger repas de pain et de fromage, comme nous le permettait le jour qui commençait à paraître. Ce White-Ladys était une maison écartée que M. Giffard, du comté de Stafford, m'avait dit appartenir à une honnête famille établie dans les environs (1).

---

(1) M. Pepys désirant apprendre du père Hodlestone ce que celui-ci savait de ses frères Penderell, et les noms et qualités de chacun d'eux, ce père lui répondit qu'il n'en était pas parfaitement instruit; mais qu'autant qu'il pouvait se le rappeler, ces frères étaient, 1°. William, le plus âgé de tous, établi à Boscabel; 2°. John, qui habitait White-Ladys : celui-ci était une espèce d'officier des forêts. Tous les frères vivaient dans les bois, n'avaient que de petites fermes, gagnaient leur vie à couper le bois et à veiller à ce qu'on ne le pillât pas, et jouissaient de l'avantage de pouvoir y faire paître quelques vaches. Le père Hodlestone dit de plus à M. Pepys que dans cette maison était un M. Walker, vieux prêtre d'une bonne famille ; tous les malheureux catholiques du voisinage se rendaient auprès de lui pour remplir les devoirs de leur religion, et le père Hodlestone avait l'habitude de l'aller voir de temps à autre, de prier et de célébrer l'office divin avec lui. C'est dans une de ces courses que

Au moment où nous arrivions dans ce lieu, il y vint un paysan qui nous dit que, sur la bruyère, tout près de Tony-Castle, étaient trois mille hommes de notre cavalerie, dans un désordre complet, ayant à leur tête David Leslie et quelques autres officiers-généraux. A cette nouvelle, plusieurs des gens de qualité qui m'accompagnaient se prononcèrent fortement pour que je rejoignisse Leslie et m'efforçasse de regagner l'Ecosse. Je regardais la chose comme impossible, sachant très-bien que tout le pays se lèverait contre nous, et que des hommes qui m'avaient abandonné quand ils étaient encore en bon ordre, ne combattraient pas pour moi après avoir été mis en déroute.

Ceci me fit prendre la résolution de me déguiser et de tâcher de gagner Londres à pied,

---

ce père rencontra John Penderell sur le grand chemin, au moment où celui-ci cherchait un endroit propre à cacher milord Wilmot. Ce John fut, d'après le récit du père Hodlestone, celui de tous les frères qui prit le plus de peines pour sauver le Roi; 3°. Richard, appelé communément parmi eux *le fidèle Richard*, menait le même genre de vie que tous les autres; 4°. Humphrey, meunier; un de ses fils est aujourd'hui (1680) valet de pied de la Reine, et on peut avoir des renseignemens sur lui au palais de Sommerset; 5°. George, un autre des frères, fut, autant qu'on s'en souvient, plus ou moins employé dans cette affaire. On croit bien qu'il y avait un sixième frère, mais on ne sait rien de certain sur celui-ci.

(*Note de l'Editeur anglais.*)

sous les habits d'un paysan, et vêtu d'un haut-de-chausse d'un gros drap gris, d'un pourpoint de cuir et d'un juste-au-corps vert que je pris dans la maison de White-Ladys; je coupai de plus mes cheveux très-court, et jetai mes propres vêtemens dans un puits, afin que personne ne pût s'apercevoir que quelqu'un s'en était dépouillé (1).

---

(1) Les six frères Penderell, alors dans la maison, étaient tous dans le secret de mon déguisement; j'appris dans la suite de l'un d'eux que l'homme dans la maison duquel je changeai d'habits vint deux jours après chez l'un de ses frères, lui demanda où j'étais, et lui dit que, si lui et les siens voulaient le révéler, ils gagneraient 4000 liv. sterl., somme pour laquelle on avait mis ma tête à prix; mais ce Penderell était si plein d'honneur que, quoiqu'il connût alors ma retraite, il engagea cet homme à peser sérieusement ce qu'il ferait, ajoutant que j'étais hors de toute atteinte, et que, si le parlement venait à découvrir que j'eusse paru dans ce lieu, eux tous n'auraient que la corde pour récompense de leurs peines. Je n'avais voulu changer d'habits avec aucun des Penderell; je me proposais de recourir plus tard à leur secours, et je craignais qu'ils ne devinssent l'objet de soupçons. Je préférai donc me déguiser dans une maison dont les habitans n'étaient point papistes; je ne les connaissais pas, et ne sus qu'alors quel était l'homme à qui appartenait la maison où je quittai mes vêtemens. Dans la suite les Penderell s'efforcèrent de présenter sous un jour moins défavorable les efforts de leur voisin pour les engager à me livrer; mais très-certainement l'un d'eux me déclara le fait à l'époque dont il s'agit. (S. M.)

Le père Hodlestone dit avoir appris qu'une grosse et vieille

Je ne communiquai d'ailleurs à personne qu'à lord Wilmot mon projet d'aller à Londres; tous les autres, ne sachant pas jusqu'à quel point ils pourraient se trouver contraints à des aveux, désiraient que je ne les misse pas dans le secret de ce que j'entendais faire, et par ce motif me supplièrent tous de ne pas leur faire connaître mes desseins.

Je convins donc avec lord Wilmot de l'endroit où nous nous réunirions à Londres, si nous parvenions à échapper aux poursuites; il essaya de gagner cette ville à cheval, étant dès-lors, ce me semble, trop gros pour faire cette route à pied; tous les autres gens de qualité et officiers qui m'avaient suivi prirent le parti d'aller rejoindre les trois mille cavaliers débandés, espérant pouvoir rentrer avec eux en Ecosse; mais, comme je le prévoyais, ils n'eurent pas fait six milles, après leur réunion à cette troupe, qu'ils furent tous mis en déroute par un simple détachement

---

chemise que porta le Roi, appartenait à un certain Yates, qui avait épousé une sœur des Penderell; il en conclut que Sa Majesté changea d'habits dans la maison de cet homme; mais il croit que le reste des vêtemens que prit le Roi étaient ceux de William Penderell; celui-ci était en effet très-grand, et les haut-de-chausses qu'avaient Sa Majesté étaient si longs qu'ils lui descendaient jusqu'aux genoux. (H.)

(*Note de l'Editeur anglais.*)

de cavalerie. Je n'avais donc pas si grand tort, et ceci le prouve, de ne point vouloir unir mon sort à celui d'hommes qui déjà avaient fui dans le combat.

Aussitôt que je fus déguisé, je pris avec moi un paysan nommé Richard Penderell, que M. Giffard croyait pouvoir me garantir honnête homme : c'était un catholique romain, et j'avais préféré me confier à ceux de cette secte, sachant qu'ils avaient, pour cacher leurs prêtres, des endroits secrets, dont je pensai que je pourrais me servir au besoin.

Le matin du lendemain de la bataille, et lorsqu'il était déjà grand jour, je quittai la maison avec le paysan qui m'accompagnait; je me trouvai bientôt dans un grand bois et me tin sur la lisière, le plus près possible d'un grand chemin qui passait par cet endroit, afin de mieux reconnaître ceux qui nous poursuivaient, et de m'assurer si l'ennemi était à la recherche des fuyards. Presque au même instant je vis un corps de cavalerie qui suivait la route; je soupçonnai que c'était le même qui avait battu nos trois mille cavaliers; mais il ressemblait plutôt à de la milice qu'à une troupe régulière, et celui qui le commandait n'avait rien de la tournure d'un militaire.

Je demeurai tout le jour dans le bois sans manger ni boire : par un hasard bien heureux, il plut tout le temps; cette circonstance empêcha,

je crois, le détachement de s'enfoncer dans ce bois pour y chercher ceux qui auraient pu s'y réfugier. Une chose assez remarquable, c'est que quelques uns de ceux qui rejoignirent notre cavalerie campée sur la bruyère, et avec lesquels je causai dans la suite de cette pluie, me dirent qu'ils n'en avaient eu que peu ou point pendant cette journée, et qu'il n'en tomba qu'où j'étais, ce qui fit alors ma sûreté.

Pendant que je me tenais caché dans ce bois, je causai avec mon compagnon du projet d'aller à Londres, et lui fis diverses questions sur les gens de qualité qu'il connaissait; mais je m'aperçus qu'il ne pouvait m'en indiquer aucun sur la route de Londres; à la vérité, je changeai de dessein dans le temps même de ma retraite dans le bois, et résolus de tenter une autre voie pour me sauver. Ce fut de traverser la Severn, de me jeter dans le pays de Galles, et de gagner Swansey, ou quelque autre ville maritime que je savais en relations de commerce avec la France; je voulais prendre cette route, persuadé que personne ne me soupçonnerait de l'avoir choisie; et je me souvenais d'ailleurs que beaucoup de gentilshommes pleins d'honneur, et avec lesquels j'étais lié, habitaient le pays de Galles.

Cette nuit donc, et dès qu'il fit complétement noir, Richard Penderell et moi, nous nous acheminâmes à pied vers la Severn; notre intention

était de la traverser au passage qui se trouve à moitié chemin de Bridge-North et de Shrewsbury. Mais comme nous marchions dans les ténèbres, nous nous trouvâmes près d'un moulin, où j'entendis quelques gens parler. Il est bon de rappeler que la nuit précédente j'avais reçu du pain et du fromage d'une des maisons des Penderell, mais sans que j'y entrasse. Nous calculâmes qu'il était environ minuit ou deux heures de la nuit; et, comme je n'avais pas l'accent du pays, mon compagnon me pria de ne point répondre si on m'adressait quelques questions.

Au moment où nous arrivâmes au moulin, je crus voir le meunier assis à la porte de son moulin; quoiqu'il fît nuit noire, nous le distinguâmes à ses vêtemens tout blancs; il cria : « Qui va là ? » Richard Penderell répondit : Des voisins qui retournent chez eux, ou quelque phrase semblable; sur cela, le meunier s'écria : « Si vous êtes des « voisins, arrêtez, ou je vous assomme. » Nous soupçonnions la maison pleine de monde. A cette menace donc, mon compagnon me recommanda de le suivre de près, et courut vers une porte, qui montait à une ruelle bourbeuse sur une hauteur; quand il ouvrit la porte, le meunier cria : « Aux voleurs ! aux voleurs ! » Aussitôt, quelques hommes, que je crus des soldats, sortirent du moulin et se mirent à notre poursuite. Nous courûmes tous deux, en montant la ruelle, aussi long-

temps que nous le permirent son extrême profondeur et sa grande saleté; à la fin, je dis à Richard qu'il fallait sauter une haie, nous tenir tranquilles, et écouter si quelqu'un venait sur nos traces; nous le fîmes, et demeurâmes couchés sur la terre, sans remuer, près d'une demi-heure. Au bout de ce temps, n'entendant personne marcher, nous continuâmes notre chemin vers un village, situé sur la Severn; mon compagnon me dit qu'un honnête gentilhomme, un certain M. Wolf, qui habitait cet endroit (1), avait des cachettes pour les prêtres, et que je serais là en pleine sûreté. Je ne voulus cependant pas me présenter chez lui avant de savoir un peu quelles étaient ses dispositions, et s'il consentirait à recevoir un hôte aussi dangereux que moi. Je me déterminai donc à attendre dans un champ, sous une haie, et caché par un grand arbre; et je prescrivis à Richard de ne point dire qui j'étais, mais de demander simplement à M. Wolf, s'il voulait recevoir un anglais, homme de qualité, et le cacher jusqu'à ce que nous pussions reprendre le lendemain notre voyage, à la faveur des ténèbres. Je n'avais, en effet, marché que de nuit.

M. Wolf, quand mon campagnard lui dit qu'il s'agissait d'un homme échappé de la bataille

(1) M. Francis Wolf habitait Madely. (H.)
(*Note de l'Editeur anglais.*)

de Worcester, répondit qu'il courrait un tel danger à donner asile à quelqu'un de connu qu'il ne voulait risquer son cou pour personne, à moins qu'il ne s'agît du Roi lui-même. Richard Penderell dit alors, fort indiscrètement et sans ma permission, que j'étais le Roi; à cela, M. Wolf répliqua qu'il était prêt à hasarder tout ce qu'il possédait au monde pour me sauver. Richard Penderell revint avec cette assurance, et me rendit compte de ce qu'il avait fait. J'en fus d'abord un peu troublé; mais la chose était sans remède; le jour commençait à paraître, et il fallait ou risquer cette aventure, ou m'exposer à courir quelque danger plus grand encore.

J'entrai donc dans la maison par les derrières, et y trouvai M. Wolf: c'était un vieux gentilhomme; il me dit qu'il se désespérait de me voir dans ce lieu, où deux compagnies de milice à pied étaient en armes, gardaient sévèrement le passage de la rivière, et examinaient tout individu qui venait par cette route, dans l'espoir de se saisir de quiconque tenterait de la prendre pour se sauver. Il m'ajouta qu'il n'osait me mettre dans aucune des cachettes pratiquées dans sa maison; que toutes avaient été découvertes, qu'on s'y rendrait certainement tout droit, s'il se faisait quelque recherche, et qu'il ne me restait d'autre moyen de me cacher avec sûreté, que d'aller dans sa grange, et de m'y tapir derrière son foin et son

blé. Après donc qu'il nous eut donné quelques alimens froids, qui se trouvaient heureusement prêts, nous nous rendîmes à la grange, sans faire le moindre bruit, et nous y demeurâmes cachés toute la journée du lendemain. Sur le soir, le fils de M. Wolf, brave homme, fait prisonnier à Shrewsbury, et qu'on avait relâché, revint chez son père: à la chute du jour, tous deux nous apportèrent à manger dans la grange; nous nous informâmes alors d'eux, s'il nous serait possible de gagner sûrement le pays de Galles, en traversant la Severn; mais ils me conseillèrent de ne songer en aucune manière à le tenter, parce qu'on faisait le long de la Severn, et sur tous les points où l'on pouvait trouver à la passer, la garde la plus stricte, afin d'empêcher que personne ne se réfugiât par cette route dans le pays de Galles.

D'après ces renseignemens, je pris le parti de retourner cette nuit sur mes pas, pour me rendre par le chemin que j'avais suivi, chez les frères Penderell, où je savais que je pourrais apprendre ce qu'était devenu lord Wilmot, et j'en revins à mon projet d'aller à Londres.

Nous partîmes donc dès qu'il fut nuit noire; mais, quand nous fûmes près du moulin, ne voulant pas y être une seconde fois tourmenté de questions, je demandai à Richard Penderell, s'il savait nager ou non, et quelle profondeur avait la rivière. Il me répondit qu'elle était dangereuse

et difficile à passer sur tous les points, et qu'il ne pouvait nager. Je répliquai que cette rivière étant petite, je me chargeais de l'aider à gagner l'autre côté; nous sautâmes donc quelques haies qui la bordaient, et, sachant nager, j'y entrai le premier, pour m'assurer si moi-même je pourrais la traverser. Je la trouvai si basse, que je n'avais de l'eau que jusqu'à la ceinture; prenant donc Richard Penderell par la main, je le fis passer.

Nous nous acheminâmes ensuite vers la demeure de l'un des frères Penderell, dont la maison n'était pas éloignée de White-Ladys, et qui avait servi de guide à lord Wilmot. Nous pensions que, celui-ci ayant voulu se rendre à Londres sur son propre cheval, son guide devait être alors de retour; en entrant, je demandai où était lord Wilmot. Le jour commençait à paraître, et j'avais voyagé les deux nuits précédentes à pied; le frère Penderell m'apprit qu'il avait mené le lord chez un M. Pitchcroft (1), honnête gentilhomme et catholique romain, demeurant dans le voisinage

(1) Le Roi se trompe en appelant Pitchcroft M. Whitgrave; Pitchcroft est le nom d'une vaste prairie contiguë à la ville de Worcester; une partie des troupes du Roi y passa la nuit qui précéda la bataille, et Sa Majesté put la voir de loin du haut de la tour de la cathédrale, où il tint un conseil un instant avant cette malheureuse affaire. Il ne faut pas s'é-

de Woolverhampton (1). Quelles nouvelles apportez-vous, lui dis-je? Il me répondit que dans cette maison était un certain major Careless, homme du pays: je le connaissais; il avait été major dans notre armée, s'était réfugié là, et professait aussi la religion catholique romaine. Je le fis venir dans le lieu où j'étais, et je consultai avec lui sur ce que je devais faire le lendemain. « Il serait « également fort dangereux pour Votre Majesté, « me dit-il, soit de demeurer dans la maison « où elle se trouve, soit de se jeter dans le bois, « car il y a une grande forêt tout près de Boscabel; je ne connais qu'un moyen de passer la journée de demain, c'est de monter sur un grand « chêne planté au milieu d'une jolie plaine bien « ouverte; de là, nous pourrons voir tout autour « de nous; et l'ennemi fouillera certainement le « bois, pour chercher ceux qui s'y seraient réfugiés. » J'approuvai cette idée; Careless et moi nous partîmes donc, emportant avec nous, pour toute la journée, une légère provision de pain, de fromage et de petite bière, mais rien de plus; et nous montâmes sur le grand chêne,

---

tonner si, après un intervalle de vingt-neuf ans, le Roi a, par erreur, pris le nom d'un lieu pour celui d'un homme. (P.)
(*Note de l'Editeur anglais.*)

(1) M. Whitgrave habitait Mosely.
(*Note de l'Editeur anglais.*)

ébranché trois ou quatre ans auparavant; il avait repoussé depuis, et était devenu si gros et si touffu que l'œil ne pouvait percer à travers; nous y restâmes le jour entier. J'avais cependant dépêché l'un des frères Penderell chez M. Pitchcroft, pour s'informer si lord Wilmot s'y trouvait ou non (1); la nuit mon messager me rapporta, de la part même de ce lord, qu'il était dans cette maison parfaitement en sûreté dans une des cachettes ménagées par M. Pitchcroft, et désirait fort que je vinsse l'y joindre.

Pendant que nous étions sur notre arbre, nous vîmes des soldats aller et venir dans le plus épais du bois pour chercher ceux qui auraient pu s'y sauver, et de temps à autre regarder hors du bois.

Quand la nuit fut venue j'allai, suivi de Richard Penderell, à environ six ou sept milles de là, chez M. Pitchcroft; j'y trouvai le maître de la maison, la vieille grand'mère de ce gentilhomme, et le père Hurlston (1), qui dirigeait

---

(1) Je ne comptais pas rencontrer là lord Wilmot, mais j'envoyais uniquement pour savoir ce qui était arrivé de lui. Tous deux nous étions en effet convenus de nous réunir à Londres, aux Trois-Grues, dans le marché au vin, et de nous informer de William Ashburnham.

(*Note de l'Editeur anglais.*)

(1) Le nom de ce père est Hodlestone; son grand-père était frère de père, par un second mariage, de sir William

alors, en qualité de gouverneur, l'éducation de deux jeunes gentilshommes encore enfans, qui, je crois, étaient sir John Preston et son frère (1).

Je me consultai avec lord Wilmot et l'envoyai à environ cinq à six milles, chez le colonel Lane (2), pour aviser avec lui aux moyens de diriger ma marche vers Londres. Après y avoir

---

Hodlestone qui, avec ses huit frères, leva deux régimens pour le Roi, avec lesquels il fit la guerre. Le père Hodlestone remarque particulièrement, et comme une preuve extraordinaire de l'intervention de la Providence divine dans toute cette affaire, le hasard qui amena sa première rencontre avec John Penderell; elle fut due à un M. Garret, qui, le jeudi d'après la bataille, quitta le comté de Warwick, vint de la part de mistriss Morgan, grand'mère du jeune sir John Preston, et apporta quelque linge neuf pour sir John et pour le père Hodlestone lui-même, entre autres six chemises neuves, dont celui-ci donna une au Roi, et une autre à milord Wilmot. (H.)

(*Note de l'Editeur anglais.*)

(1) Le père de ce sir John Preston était sir John Preston qui leva un régiment pour le Roi; pour l'en punir le parlement donna ses terres à Pen. Sir John Preston le fils mourut dans la suite, et tout son bien advint à son frère sir Thomas Preston. C'est celui dont Oates fait mention dans sa déposition sur la conspiration (des catholiques); il maria sa fille à milord Molineux, qui en eut deux filles très-riches héritières; quant à lui il se fit jésuite. (P.)

(*Note de l'Editeur anglais.*)

(2) Le colonel Lane habitait Bentley. (H.)

(*Note de l'Editeur anglais.*)

un peu réfléchi, celui-ci dit au lord qu'une sœur à lui avait un excellent prétexte pour aller près de Bristol voir une de ses cousines mariée à un certain M. Norton, qui habitait à deux ou trois milles de cette ville, sur la frontière du comté de Sommerset; que cette dame me mènerait là comme un de ses gens, et que de Bristol je trouverais à m'embarquer pour sortir d'Angleterre (1).

La nuit suivante (2) je partis pour me rendre chez le colonel Lane, j'y changeai mes vêtemens contre un habit un peu meilleur et convenable à un homme de service; c'était un surtout de drap gris (3). Le lendemain mistriss Lane et moi nous

---

(1) Le Roi, quand il eut changé de linge et de bas chez M. Whitgrave, dit qu'il se sentait tout délassé et prêt à entreprendre une nouvelle course; et que s'il plaisait à Dieu d'avoir la bonté de lui donner dix ou douze mille hommes de cœur et bien déterminés à combattre, il réussirait, sans aucun doute, à chasser tous ces coquins du pays. (V.)

(*Note de l'Editeur anglais.*)

(2) Je crois que je restai deux jours chez M. Pitchcroft (Whitgrave); mais le père Hodlestone peut le dire mieux que moi. (S. M.)

(*Note de l'Editeur anglais.*)

(3) Voici dans quel costume le père Hodlestone vit le Roi: un vieux chapeau gris tout gras et pointu, avec les bords relevés, mais sans doublure ni ruban, et il y avait deux

nous mîmes en route pour Bristol, résolus de coucher à Long-Marson, dans la vallée d'Esham.

---

pouces épais de sueur autour de la place où aurait dû se trouver ce ruban; un juste-au-corps de gros drap vert, tellement usé que les coutures en étaient toutes blanches; des haut-de-chausses pareils et si longs que l'endroit des genoux descendait au-dessous de la jarretière; un vieux pourpoint de cuir tout gras; une paire de bas de dessous de flanelle blanche, que le Roi appelait ses bas-bottes, parce qu'ils étaient coupés du haut pour empêcher qu'on ne les vît; par-dessus une paire de vieux bas de laine tricotés, tout usés, rapiécés aux genoux, et dont les pieds étaient coupés: ces derniers, Sa Majesté disait les avoir eus de M. Wolf, qui lui persuada de les prendre pour cacher les autres beaucoup trop blancs et éviter qu'on ne les remarquât; les souliers de ce prince étaient vieux, tout tailladés pour laisser de l'aisance aux pieds, et pleins de boue; il avait de plus de petits morceaux de papier entre les doigts du pied, ce qu'il avait imaginé, disait-il, pour ne pas s'écorcher; sa chemise était vieille, grosse, rapiécée au col et aux poignets, et de cette étoffe grossière, connue dans le pays sous le nom de *hogging-shirts* (chemises de soie de cochon). C'est cette chemise que le père Hodlestone échangea avec le Roi, en lui en donnant une de ses neuves; ce père l'envoya dans la suite à M. Sherwood, maintenant lord abbé de Lambspring en Allemagne, intimement connu du duc d'York, et qui la demanda avec instance au père Hodlestone. Le mouchoir de Sa Majesté était vieux, déchiré, gros et tout taché du sang qu'elle avait perdu par le nez; le père Hodlestone en fit présent à une de ses parentes, une certaine mistriss Brathwayte, qui le conserva très-respectneusement et comme un remède contre les écrouelles; le Roi

Mais nous n'eûmes pas marché deux heures que la jument que je montais perdit un de ses fers; nous nous vîmes donc forcés d'aller en chercher un dans un village écarté dont le nom commence par quelque chose qui approche de Long... Tout en tenant le pied de mon cheval, je questionnai le maréchal sur ce qu'il y avait de nouveau. — Rien que je sache, me répondit-il, depuis l'excellente nouvelle de la défaite de ces coquins d'Écossais. — Je lui demandai encore si l'on n'avait donc pas mis la main sur quelques uns de ces Anglais qui s'étaient joints aux Ecossais. — Je n'ai pas entendu dire, répliqua-t-il, qu'on se fût emparé de ce scélérat de Charles Stuart; on a pris quelques uns des autres, mais non pas lui. — Pour ce coquin-là, dis-je, si on le tenait, il mériterait, plus que tous les autres, d'être pendu pour avoir amené les Ecossais dans le royaume. A cela il s'écria que c'était parler en brave homme et nous nous séparâmes ainsi.

Il faut noter que nous avions avec nous la sœur de mistriss Lane, mariée à un certain M. ***.

était sans gants et ne portait qu'un long bâton d'épine, peu fort et courbé en trois ou quatre sens différens; il avait les cheveux coupés court aux oreilles et les mains noircies; Sa Majesté refusa de prendre des gants que lui offrit le père Hodlestone, et ne voulut pas changer son bâton (P.)

(*Note de l'Editeur anglais.*)

Elle allait alors chez milord Paget, près de Windsor; nous devions donc la quitter, comme nous le fîmes à Stratford-sur-l'Avon.

Nous n'étions qu'à un mille de ce lieu, quand nous aperçûmes sur la route un corps de cavalerie (1). Les hommes avaient mis pied à terre, et les chevaux mangaient le peu d'herbe qui couvrait le bord du chemin; cette troupe faisait, comme je le crus, halte en cet endroit pendant que son commissaire en chef préparait les logemens. Le mari de la sœur de mistriss Lane, qui l'accompagnait jusqu'à Stratford, voyant cette cavalerie précisément dans notre route, déclara que pour son compte il ne passerait pas au milieu d'eux, qu'une ou deux fois déjà il avait été chargé de coups par des soldats du parlement, et ne voulait pas courir le risque de l'être encore. L'entendant parler ainsi, je suppliai mistriss Lane, tout bas et à l'oreille, de ne pas souffrir que nous retournassions en arrière, et de faire avancer, sans quoi ces hommes remarqueraient que nous les évitions. Tout ce qu'elle put dire au monde ne réussit pas à empêcher son beau-frère de tourner bride sur-

(1) Une pauvre vieille femme qui glanait dans les champs, cria de son propre mouvement, et sans qu'on lui eût donné aucun motif de le faire: « Maître, ne voyez-vous pas une « troupe de cavalerie devant vous? » (S. M.)

(*Note de l'Editeur anglais.*)

le-champ et de gagner Stratford par un autre côté. La troupe remonta au même moment à cheval au nombre de quatre cent quatre-vingts hommes; et, comme je l'avais annoncé à mistriss Lane, nous rencontrâmes ce corps précisément dans la ville de Stratford même.

Nous étions alors séparés de son beau-frère; il avait continué son chemin, et nous poursuivîmes le nôtre vers Long-Marson, où nous couchâmes chez un parent de mistriss Lane, qui ne fit connaître ni à celui-ci, ni à son beau-frère, qui j'étais.

La nuit suivante nous nous arrêtâmes à Cirencester; de là nous nous rendîmes chez M. Norton par-delà Bristol. Dès que nous y fûmes arrivés, mistriss Lane fit appeler le sommelier de la maison, brave homme nommé Pope, et qui avait servi Thomas Jermyn, mon valet de chambre, lorsque, dans mon enfance, j'étais à Richmond; elle lui recommanda de prendre un soin particulier de William Jackson (c'était ainsi qu'on m'appelait), qui tout récemment venait d'être fort malade d'une fièvre intermittente dont, dit-elle, il n'est pas encore bien remis, et qui lui a laissé une grande faiblesse. La vérité est que par suite de mes dernières fatigues et du manque de nourriture, j'étais un peu pâle. Ce Pope avait de plus été cavalier dans l'armée du Roi mon père; je ne fus cependant connu dans la maison que comme le domestique de mistriss Lane.

Un certain M. Lassells, cousin du colonel Lane, fit avec nous toute la route, à cheval, depuis la maison de celui-ci; je courais seul devant mistriss Lane.

Pope le sommelier me montra de grandes attentions ce soir-là, et je ne mangeai pas, comme j'aurais dû le faire, avec les gens de la maison, sous le prétexte que je n'étais pas bien portant.

Le lendemain matin je me levai d'assez bonne heure, avec un bon appétit, et m'en allai à la porte de la sommellerie chercher mon déjeuner; j'y trouvai Pope et deux ou trois autres gens de service; nous nous mîmes tous à manger du pain et du beurre, à quoi Pope ajouta d'excellente bière et du vin des Canaries. Pendant que j'étais assis dans ce lieu, un homme, placé tout près de moi, et que je croyais un paysan, se mit à faire au reste de la compagnie un récit tellement circonstancié de la bataille de Worcester, que j'en conclus qu'il était un des soldats de Cromwell; mais quand je lui demandai comment il pouvait avoir eu des détails si précis sur cette affaire, il me dit qu'il avait servi dans le *King's regiment* (régiment du Roi); je pensai donc qu'il fesait partie du régiment du colonel King. En poursuivant mes questions, je découvris qu'il avait appartenu à mon régiment des gardes et à la compagnie du major Broughton, mon major-général pendant la bataille. Je lui demandai quel homme était le Roi; il me ré-

pondit, en me faisant une exacte description des vêtemens que je portais et du cheval que je montais dans l'action ; puis, me regardant, il ajouta que le Roi était d'au moins trois pouces plus grand que moi. Je me hâtai pour lors de quitter la sommellerie, beaucoup plus effrayé quand je sus que cet homme était un de mes propres soldats, que je ne l'avais été quand je le prenais pour quelqu'un des gens de l'armée ennemie.

Pope et moi nous allâmes à la salle basse; nous y arrivâmes au moment où mistriss Norton la traversait; j'ôtai mon chapeau et me tins debout en le gardant à la main, jusqu'à ce qu'elle fût passée ; Pope alors me regarda fixement et en face. Mais je ne le remarquai point, remis mon chapeau et m'en allai me promener hors de la maison dans les champs.

Je n'avais pas été dehors une demi-heure, que je retournai sur mes pas, et me rendis à la chambre où j'avais couché. Je n'y étais pas entré que M. Lassells vint m'y trouver, et me dit avec quelque trouble, « qu'allons-nous faire? je suis effrayé. Pope vous connaît; il m'a dit positivement qui vous êtes, mais je l'ai nié; » sur cela je lui demandai sur-le-champ, et sans hésiter, si Pope était ou non un vraiment honnête homme? M. Lassells me répondit qu'il le connaissait pour un si brave garçon, et dans tous les temps si dévoué à ma cause, qu'il ne craindrait pas de

lui confier sa propre vie. Je pensai donc qu'il valait mieux me remettre à la discrétion de Pope, que de m'en aller en lui laissant des soupçons; je le fis venir, et lui dis que j'étais charmé de le rencontrer dans cette maison et me reposais sur lui du soin de ma vie, comme sur un vieil ami : c'était un homme sage et avisé; il me demanda ce que je me proposais de faire, et m'ajouta : « Je m'estime fort heureux de connaître ce que vous êtes; autrement Votre Majesté eût pu courir un grand danger : ce n'est pas que mon maître et ma maîtresse ne soient de braves gens; mais nous avons ici, dans ce moment, un ou deux vrais coquins, et je crois pouvoir être utile à Votre Majesté dans tout ce qu'elle daignera m'ordonner. » Je lui découvris alors mon dessein de m'embarquer à Bristol, s'il y avait possibilité. Dans ce but, je lui recommandai d'aller ce jour-là même et sans perdre un instant, dans cette ville, s'informer s'il s'y trouvait quelque bâtiment prêt à faire voile pour l'Espagne ou la France, et sur lequel je pusse passer pour quitter l'Angleterre.

Je lui confiai aussi que lord Wilmot devait, comme nous en étions convenus chez le colonel Lane, venir me joindre ce jour même dans la maison de M. Norton : « Il est fort heureux, répondit Pope, que j'aie connu Votre Majesté, et appris d'elle cette dernière circonstance, parce que si lord Wilmot venait dans cette maison,

il y serait certainement reconnu par différentes personnes, et je vais en conséquence courir à sa rencontre.» Il sortit donc et trouva lord Wilmot, qui n'était pas à plus d'un mille ou deux de la maison; il le cacha sur le lieu même, jusqu'à ce qu'il fût nuit, et le conduisit alors dans ma chambre par une porte de derrière. Je continuais à passer pour un domestique, et nous couchions dans une même chambre, moi et Lassells, qui, pendant toute la route, avait su qui j'étais.

Pope était parti aussitôt après pour Bristol, afin de s'informer d'un bâtiment; mais il ne réussit à en découvrir aucun qui fût prêt à mettre en mer avant un mois; c'était trop long pour que je pusse rester tout ce temps où j'étais; je me décidai donc à délibérer de nouveau avec lord Wilmot et Pope sur ce qu'il y avait à faire. Ce dernier m'apprit que, sur la frontière du comté de Sommerset, Frank Windham, frère du chevalier Marshall, habitait Trent, à environ deux milles de Sherburn; c'était un homme plein d'honneuret que je connaissais intimement depuis longues années; je me déterminai à me rendre chez lui.

Mais la nuit qui précéda le jour fixé pour notre départ, il arriva un accident qui pouvait nous être très-funeste. Mistriss Norton, alors grosse, ressentit des douleurs, accoucha avant

terme d'un enfant mort et fut très-mal. Il nous fut de toute impossibilité d'imaginer aucun motif plausible pour que mistriss Lane quittât sa cousine dans une si triste position; et cependant il n'y avait pas sûreté à demeurer plus long-temps dans une maison où venait sans cesse une foule d'oisifs malintentionnés pour moi.

A la fin, après en avoir causé avec M. Lassells, je pensai que le meilleur moyen était de contrefaire une lettre arrivant, pour cette dame, de la maison de son père, le vieux M. Lane, pour lui annoncer qu'il était à toute extrémité, l'engager à revenir sur-le-champ, et lui dire qu'autrement elle devait craindre de ne plus le trouver en vie. Pope remit adroitement cette lettre à mistriss Lane, pendant que tout le monde était à souper; celle-ci joua si bien son rôle, que l'on crut le vieux M. Lane dans un danger imminent, et qu'on trouva tout simple que sa fille partît avec moi, dès le lendemain matin.

Le jour suivant (1) nous nous mîmes donc en route de bonne heure et directement pour Trent, maison de Frank Windham. La première nuit nous couchâmes à Castle-Cary; la seconde nous arrivâmes à Trent, où j'avais prescrit à lord Wilmot de m'y rejoindre, ayant toujours le soin de

(1) Je demeurai deux jours avec Pope. (Lassels.) (S. M.)
(*Note de l'Editeur anglais.*)

ne pas le prendre avec moi, mais de l'envoyer un peu en avant ou de le faire venir après (1).

Quand nous fûmes à Trent, lord Wilmot et moi nous demandâmes à Frank Windham s'il avait quelque relation dans un des ports des comtés de Dorset ou de Devon. Il était, nous dit-il, fort intime avec Gyles Strangways, allait le voir sur-le-champ, et s'informer s'il n'aurait pas quelque connaissance sûre à Weymouth, Lyme ou quelque autre port de ce côté.

Il n'en était resté aucune à Gyles Strangways depuis long-temps; il vivait loin de toutes ces villes et n'osait se montrer hors de chez lui, s'étant toujours fait remarquer par sa fidélité à toute épreuve envers son Roi; il n'était pas sûr pour lui-même qu'on le rencontrât courant la côte; il engagea du moins Frank Windham à voir s'il pourrait conclure quelque arrangement, et m'envoya trois cents jacobus qu'il jugea m'être fort nécessaires dans la position où je me trouvais. Avec mes méchans habits et mes cheveux coupés courts, je n'avais pas osé porter sur moi plus de dix ou douze schellings en argent.

Frank Windham se rendit donc lui-même à

(1) Je ne pus jamais déterminer lord Wilmot à se déguiser; il disait que tout déguisement lui donnait un air épouvantable; il n'en prit donc jamais aucun. (S. M.)

(*Note de l'Editeur anglais.*)

Lyme, s'aboucha avec un négociant de cette ville à l'effet d'arrêter un bâtiment pour mon passage, et fut contraint de faire connaître à cet homme que c'était moi qu'il s'agissait de transporter hors d'Angleterre. Ce négociant, appelé ***, se chargea de cette affaire, frêta un bâtiment pour la France, et fixa le jour où je devais venir m'embarquer à Lyme. Nous partîmes donc au jour dit de chez Frank Windham, et, pour mieux couvrir ma marche, je précédai à cheval une cousine de Frank Windham, mistriss Judith Coningsby, et continuai de porter le nom de William Jackson (1).

Il est bon de dire que pendant mon séjour à Trent, j'entendis un jour sonner les cloches de l'église qui touchait à la maison de Frank Windham, et vis une foule nombreuse se rendre au cimetière; j'envoyai une jeune fille de la maison, qui me connaissait, savoir ce que ce pouvait être; à son retour elle me raconta qu'un coquin de cavalier, arrivant de l'armée de Cromwell, venait de dire à la populace qu'il m'avait tué, et que le justaucorps qu'il portait alors était le mien; qu'à cette nouvelle la plupart des habi-

(1) De Trent, mistriss Lane et M. Lassels retournèrent chez eux. Je restai quatre ou cinq jours chez Frank Windham, et j'étais connu de la plus grande partie de sa maison. (S. M.) (*Note de l'Editeur anglais.*)

tans du village, vrais fanatiques, s'étaient mis à sonner les cloches et à faire un feu de joie.

Le négociant qui nous avait donné rendez-vous à Lyme, nous fit aller, moi, lord Wilmot, Frank Windham, mistriss Coningsby, et un domestique de Frank Windham nommé Pierre, à un petit village voisin de ce port; le vaisseau devait sortir de la passe de Lyme, venir à une petite crique qui tenait au village où nous nous rendions, envoyer sa chaloupe nous prendre dans cette crique, et nous transporter en France : le vent était alors plein-nord et très-favorable.

Nous restâmes donc debout toute cette nuit, attendant que le bâtiment parût; mais nous ne le vîmes point. Le lendemain matin je dépêchai Pierre, le domestique de Frank Windham, et lord Wilmot à Lyme pour connaître la raison de ce retard. Nous étions fort embarrassés de savoir comment passer notre temps jusqu'au moment où nous pouvions avoir une réponse. A la fin, nous prîmes le parti d'aller dans un endroit appelé Burport, à environ quatre milles de Lyme, et d'y demeurer jusqu'à ce que lord Wilmot vînt nous apprendre si le vaisseau serait prêt ou non la nuit suivante, et par quel motif il n'était pas venu la nuit précédente.

Frank Windham, mistriss Coningsby et moi, nous montâmes donc à cheval le matin, et nous rendîmes à Burport; en y arrivant nous vîmes

les rues pleines d'habits rouges : c'étaient quinze cents soldats de Cromwell ; ils appartenaient au régiment du colonel Haynes, et s'embarquaient pour prendre Jersey. A cette vue Frank Windham, tout troublé, me demanda ce que je prétendais faire. « Il nous faut, répondis-je, entrer effrontément dans la meilleure auberge de la ville et y demander une chambre ; il n'y a pas d'autre parti à prendre ; en allant partout ailleurs, nous manquerions lord Wilmot, ce qui serait un grand mal et pour lui et pour moi. » Nous nous rendîmes donc à cheval dans la plus fameuse auberge de l'endroit ; nous en trouvâmes la cour remplie de soldats ; je mis pied à terre, et, prenant les chevaux par la bride, je pensai que le mieux était de me jeter à l'étourdie au milieu de la foule et de conduire nos montures à l'écurie à travers ces soldats ; je le fis, et eux se mirent fort en colère de ma grossièreté.

Aussitôt que je fus arrivé dans l'écurie, je débridai les chevaux et appelai le garçon pour m'aider et leur donner l'avoine. Pendant que cet homme le faisait il me dit : « Bien sûr, monsieur, je connais votre figure. » L'interpellation n'était pas rassurante ; mais je crus que le mieux était de lui demander quel pays il avait habité, s'il était ou non toujours resté dans cette ville. « Je n'y suis, dit-il, arrivé que depuis peu ; né à Exeter, j'y servais comme garçon d'écurie dans

une auberge voisine de la maison de M. Potter, marchand. » J'avais logé chez ce M. Potter dans le temps de la guerre; le plus sûr me parut de ne pas laisser cet homme rechercher encore où il m'avait vu, de peur qu'il n'en vînt à deviner juste. L'ami, lui dis-je donc, c'est certainement chez M. Potter que vous m'avez vu, je l'ai servi assez long-temps, environ un an. —Oh! répliqua-t-il, je me rappelle, je vous ai vu là domestique. Je le détournai par là de revenir davantage sur cette pensée; mais il me témoigna le désir que nous bussions ensemble un pot de bière. Je m'en excusai en lui disant qu'il fallait que j'allasse trouver mon maître et chercher le dîner qu'on lui avait préparé; mais j'ajoutai que mon maître se rendant à Londres reviendrait dans trois semaines, coucherait dans cette même auberge, et qu'alors je ne manquerais pas de vider un pot de bière avec lui.

A peine avions-nous dîné que lord Wilmot arriva de Lyme; mais il descendit dans une autre auberge. Nous sortîmes donc à cheval de la ville et fîmes comme si nous allions gagner la route de Londres; quand nous fûmes éloignés de dix milles, lord Wilmot, qui de la ville avait observé où nous étions, nous rejoignit et nous dit que le vaisseau, selon toute apparence, serait prêt la nuit suivante, mais qu'il y avait eu quel-

que malentendu entre le maître du bâtiment et lui.

Je réfléchis qu'il n'était pas prudent de retourner dans le même lieu où nous avions veillé toute la nuit précédente; nous allâmes donc dans un village appelé ***, à quatre milles environ de Lyme, et nous envoyâmes Pierre dans cette ville savoir du négociant si nous pouvions compter sur le navire; mais le propriétaire, soupçonnant qu'on avait loué son vaisseau pour quelque commission dangereuse, refusa nettement de nous transporter hors d'Angleterre.

Nous nous vîmes donc forcés de retourner à Trent, chez Frank Windham, où nous pouvions rester avec quelque sûreté jusqu'à ce que nous eussions loué un autre bâtiment.

Aussitôt que nous fûmes arrivés chez Frank Windham, j'envoyai sans délai prier le colonel Robert Philips, qui habitait alors Salisbury, de chercher à me procurer un autre bâtiment; il s'en chargea volontiers et en eut un à Southampton; mais malheureusement ce navire fut, avec d'autres, mis en réquisition pour transporter les soldats de Cromwell à Jersey, et nous échappa encore.

Je fis alors pousser plus loin jusque dans le Sussex, où Robert Philips connaissait un certain colonel Gunter, pour essayer si celui-ci pour-

rait m'arrêter un vaisseau sur quelque point du royaume que ce fût; mais je ne croyais pas bien sûr pour moi de séjourner plus long-temps chez Frank Windham, où j'avais demeuré en tout environ une quinzaine, et où j'étais connu de tout le monde. Je partis donc et me rendis en droiture chez la veuve d'un gentilhomme, une certaine mistriss Hyde, à quatre ou cinq milles de Salisbury; j'y arrivai comme il était presque nuit noire, accompagné du seul Robert Philips, et ne voulais pas d'abord me faire connaître; mais à peine étais-je descendu de cheval à la porte que mistriss Hyde me reconnut, quoiqu'elle ne m'eût jamais vu qu'une fois en sa vie, quand j'étais à l'armée avec le Roi mon père, et que nous traversions Salisbury dans le temps de la guerre. Cette dame, heureusement fort prudente, n'eut pas l'air de faire pour le moment aucune attention à moi, et je passai uniquement pour un ami de Robert Philips, par le conseil de qui je venais dans cette maison.

A souper étaient Frédéric Hyde, depuis juge, sa belle-sœur, veuve, Robert Philips, moi et le docteur Henshaw, dans la suite évêque de Londres, à qui j'avais recommandé de venir me joindre en ce lieu.

Pendant que nous soupions, je remarquai que mistriss Hyde et son frère Frédéric me regardaient avec quelque attention; j'en conclus qu'ils

pouvaient me reconnaître, mais ne m'en tourmentai point. Mon projet était de déclarer à la maîtresse de la maison qui j'étais; après le souper elle vint vers moi et je me découvris à elle; cette dame me dit alors qu'elle avait un endroit sûr où elle pourrait me cacher jusqu'au moment où je saurais si j'aurais ou non un bâtiment; mais elle m'ajouta qu'il n'y aurait point sûreté pour elle à mettre dans ce secret tout autre qu'elle-même et sa sœur; elle me conseilla donc de prendre mon cheval le lendemain matin, de faire comme si je partais, et de revenir sur mes pas vers la nuit; pendant ce temps elle devait prendre ses mesures pour que ses domestiques et tout son monde fussent hors de la maison où il ne resterait qu'elle et sa sœur dont j'ai oublié le nom.

Robert Philips et moi nous prîmes donc nos chevaux et allâmes jusqu'à Stone-Henge; nous restâmes quelque temps à examiner ses pierres antiques (1), et retournâmes à Hale, qu'habitait mistriss Hyde, vers l'heure qu'elle nous avait fixée. Je montai dans une chambre secrète très-commode et sûre, où je demeurai entièrement

(1) Le Roi et le colonel Philips allèrent à cheval jusqu'aux Dunes, et virent la merveille du pays, le Stone-Henge; les calculs qu'y fit le Roi démentirent le conte qu'il n'y a pas deux des pierres de ce monument qui se ressemblent. (Ph.)

(*Note de l'Editeur anglais.*)

seul quatre ou cinq jours, Robert Philips étant allé à Salisbury.

Après une absence de quatre ou cinq jours, celui-ci revint et m'informa que le colonel Gunter m'avait procuré un vaisseau à Shoreham. Sur cette assurance, vers les deux heures du matin je quittai la maison par les derrières, avec Robert Philips; nous rencontrâmes le colonel Gunter et lord Wilmot ensemble à quatorze ou quinze milles sur la route de Shoreham. Il y avait trop loin jusque-là pour y arriver en un jour; nous nous arrêtâmes cette nuit, dans un endroit appelé Hambleton, et couchâmes chez un beau-frère du colonel Gunter, M. ***; je ne voulais pas y être connu, et je portais toujours le même habit de domestique de gros drap gris. Le maître de la maison était cependant un bon et brave homme. Après avoir passé toute la journée dehors à faire le bon vivant dans un cabaret à bière de la ville, il rentra comme nous étions à souper, prit un tabouret et s'assit avec nous. Son beau-frère, le colonel Gunter, s'étant mis à parler fortement contre Cromwell et son parti, l'autre vint à lui, s'approcha et lui demanda tout bas à l'oreille si je ne serais pas un de ces coquins à tête ronde. J'avais en effet un air à inspirer le soupçon; mais le colonel Gunter ayant répondu de moi et dit qu'il mettrait sa vie dans mes mains, le beau-frère vint à moi, me prit la main, et, buvant un

grand verre de bière à ma santé, m'appela frère à la tête ronde.

Vers ce temps, lord Southampton, alors à Titchfield, croyant possible, je ne sais pour quelle raison, que je fusse dans le pays, envoya offrir ses services, soit à Robert Philips, soit au docteur Henshaw, dans le cas où il pourrait aider à ma fuite. Mais, étant alors pourvu d'un vaisseau, je ne voulus pas l'exposer au danger de se mêler en rien de cette affaire.

Le lendemain nous allâmes à quatre milles de Shoreham dans un lieu appelé Bright-Helmstone, où nous devions nous aboucher avec le propriétaire du bâtiment; jugeant plus sage de nous réunir là qu'à Shoreham même où était le navire. En arrivant à l'auberge de Bright-Helmstone, nous y trouvâmes un certain Mansel, marchand, qui avait arrêté le vaisseau, accompagné du patron de ce bâtiment (1); le premier seul me connaissait et avait fait le marché uniquement pour transporter hors d'Angleterre un homme de qualité échappé de la bataille de Worcester, mais sans nommer personne. Quand nous fûmes tous réunis, Robert Philips, lord Wilmot, le colonel Gunter, le marchand, le patron du bâtiment et moi, je remar-

(1) M. Francis Mansel est le marchand fidèle qui trouva la barque, et le capitaine Tettershall en était le patron. (Ph.) (*Note de l'Editeur anglais.*)

quai que celui-ci me regardait beaucoup. Dès que nous eûmes soupé cet homme appela Mansel et lui dit qu'il n'avait pas traité loyalement avec lui, et ne s'était pas conduit franchement, quoiqu'il lui eût d'ailleurs donné un bon prix pour le passage de ce gentilhomme; car, ajouta-t-il, c'est le Roi, et je le sais fort bien. Le marchand nia et lui soutint qu'il se trompait; mais le patron lui répondit : « Je le connais très-bien, il m'a pris mon vaisseau en même temps que d'autres bâtimens pêcheurs en 1648. » Le fait était vrai et avait eu lieu lorsque je commandais la flotte du Roi mon père, et j'avais ensuite permis avec bonté à tous ces navires de s'en retourner. « Au surplus, ajouta le patron à Mansel, que cela ne vous trouble point, je crois servir Dieu et mon pays en sauvant le Roi; avec l'aide de Dieu je suis prêt à risquer ma vie et tout au monde pour lui, et à le transporter, si je le puis, sain et sauf sur la côte de France. » Le marchand vint alors à moi et me conta ce qui s'était passé entre lui et le patron; je me trouvai donc dans la nécessité de mettre celui-ci dans ma confidence. Je ne lui en dis cependant pas un seul mot pour le moment; mais, croyant plus sage de ne pas le laisser retourner chez lui, de peur qu'il ne consultât sa femme ou quelque autre, nous le gardâmes avec nous dans l'auberge, et passâmes toute la nuit à boire de la bière et à fumer du tabac avec lui.

Je courus encore là un autre grand danger, par la certitude d'avoir été reconnu du maître de l'auberge; et en effet, après le souper, j'étais debout auprès du feu, la main appuyée sur une chaise; tout le reste de la société avait passé dans une autre pièce; notre hôte entra, se mit à causer avec moi, puis regardant tout autour de la chambre, et voyant qu'il ne s'y trouvait personne, il me baisa tout d'un coup la main que je tenais sur le dos de la chaise, et me dit : « Que Dieu vous ac-« compagne de ses bénédictions, en quelque lieu « que vous alliez! je ne doute pas qu'avant de « mourir je ne me voie lord, et ma femme lady. » Je souris, et gagnai l'appartement voisin; je ne me souciais pas de continuer la conversation avec cet homme; il n'y avait aucun remède au malheur d'en avoir été reconnu; mais un plus long entretien eût pu faire naître des soupçons : d'après cette réflexion, je jugeai donc plus sûr d'avoir ainsi l'air de me fier à lui, et de fait il se montra honnête homme.

Vers les quatre heures du matin, ceux que j'ai nommés ci-dessus et moi, nous allâmes à cheval vers Shoreham; un de nous avait pris le patron du bâtiment en croupe derrière lui, et nous nous rendîmes sur-le-champ à bord du vaisseau, qui n'était guère que du port de soixante tonneaux. L'eau était basse, et le navire à sec; lord Wilmot et moi, nous y montâmes à l'aide d'une échelle,

et couchâmes dans une petite cabine, en attendant que la marée vînt nous emmener.

A peine étais-je à bord et étendu sur le lit, que le patron accourut, se mit à genoux, et me baisa la main, protestant qu'il me connaissait parfaitement, et était résolu de hasarder sa vie et tout ce qu'il possédait au monde, pour me déposer sain et sauf sur les côtes de France.

Sur les sept heures du matin, la marée s'éleva, et nous sortîmes du port; mais le patron, frêté pour Pool, et chargé de charbon de terre, ne voulant pas qu'on s'aperçût de Shoreham qu'il ne prenait pas la route qu'il devait suivre, se tint tout le jour, avec une fort petite voile, auprès de l'île de Wight. De tout ce qui m'accompagnait, lord Wilmot seul était à bord avec moi. Dès que nous eûmes mis à la voile, le patron me pria, pour le mettre mieux à l'abri de tout soupçon, de persuader à ses matelots de réunir leurs efforts aux miens pour le forcer à nous conduire sur les côtes de France. J'allai donc trouver ses gens; ils étaient au nombre de quatre, avec un mousse. Je leur dis, avec l'air de la vérité, que nous étions deux négocians qui avions éprouvé des malheurs, et nous trouvions un peu endettés; qu'il nous était dû de l'argent à Rouen en France; que nous craignions d'être arrêtés en Angleterre, et que s'ils voulaient engager leur patron, le vent étant alors très-favorable, à nous descendre à

Dieppe, ou dans quelqu'autre port voisin de Rouen, ils nous rendraient un grand service. J'ajoutai à ce discours une vingtaine de shellings pour boire; ces hommes se chargèrent alors de me seconder si je voulais faire la proposition au patron; je me rendis auprès de celui-ci, lui peignis notre position, et lui promis une récompense s'il consentait à nous relâcher sur les côtes de France. Il feignit d'y trouver de la difficulté, disant que ce serait retarder son voyage; mais ses matelots joignirent, comme ils me l'avaient promis, leurs sollicitations aux miennes, et à la fin il condescendit à nous transporter en France.

Vers les cinq heures de l'après-midi, et quand nous fûmes en vue de l'île de Wight, nous cinglâmes droit vers les côtes de France, ayant le vent plein nord, et le lendemain matin, un peu avant le jour, nous vîmes la côte; mais la marée nous manquant, et le vent ayant passé au sud-ouest, nous fûmes forcés de mettre à l'ancre à deux milles environ du rivage, jusqu'à la marée montante.

Nous nous trouvions précisément en face d'un port de France, appelé Fécamp; et au moment du retour de la marée, nous découvrîmes sous notre vent un vaisseau qu'à la légèreté de sa construction, je conjecturai être un corsaire d'Ostende. J'allai trouver le lord Wilmot, lui fis connaître mon opinion sur ce bâtiment, et lui pro-

posai de gagner le rivage dans un petit canot; je craignais que l'Espagne étant alors en guerre avec la France, ce navire ne nous connaissant pas, et nous voyant prêts à entrer dans un port français, n'essayât de nous piller, et peut-être de nous emmener et de nous conduire en Angleterre. Le patron croyait, comme moi, ce vaisseau d'Ostende, et vint me le dire; je ne négligeai rien pour le dissuader, dans la peur qu'il ne fût tenté de remettre à la voile, et de nous ramener sur les côtes d'Angleterre. J'étais cependant si convaincu qu'il ne se trompait pas, que lord Wilmot et moi nous allâmes à terre dans un canot, et nous rendîmes à la ville de Fécamp, où nous restâmes tout le jour, afin de nous procurer des chevaux pour Rouen. Le vaisseau qui nous avait tant effrayés se trouva pourtant n'être qu'un bâtiment de passage français.

Le lendemain nous poussâmes jusqu'à Rouen, et descendîmes dans une des meilleures auberges de la ville, sur le marché au poisson. On fit quelque difficulté de nous y recevoir, nous prenant, à nos habits, pour des voleurs ou des gens coupables de quelque mauvaise action; il fallut qu'un M. Sandburne, négociant, que j'envoyai chercher, vînt et répondît de nous.

Une particularité à remarquer encore, dans la relation de mon passage en France, c'est qu'aussitôt que le bâtiment qui nous y avait amenés nous

eut débarqués, et que j'eus donné au patron un sauf-conduit, dans la crainte qu'il ne rencontrât quelqu'une de nos frégates à Jersey, le vent tourna si heureusement qu'il porta ce navire tout droit à Pool; jamais on ne sut qu'il avait touché les côtes de France.

Nous demeurâmes à Rouen une journée, pour nous pourvoir de meilleurs vêtemens, et prévenir la reine ma mère, alors à Paris, que j'étais débarqué sain et sauf. Je montai ensuite dans une voiture de louage, et je rencontrai ma mère, avec plusieurs carrosses, près de Paris; elle m'y conduisit, et j'y arrivai fort heureusement.

FIN DES MÉMOIRES DE CHARLES II.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

PROCÈS DE CHARLES Ier.

PROCÈS *de Charles Ier.* 1

Acte des communes d'Angleterre assemblées en parlement pour l'érection d'une haute-cour de justice, et pour le procès et le jugement de Charles Stuart, roi d'Angleterre. 2

Accusation de haute trahison et autres grands crimes exposés à la haute-cour de justice par John Cook, procureur-général nommé par ladite cour pour et au nom du peuple d'Angleterre, contre Charles Stuart, roi d'Angleterre. 16

Discours du Roi tel qu'il l'eût prononcé si on lui eût permis de parler. 36

Première relation de la princesse Elisabeth. 93

Autre relation de la princesse Elisabeth. 94

Véritable relation des paroles du Roi à lady Elisabeth et au duc de Glocester, le jour qui précéda sa mort. 95

EIKON BASILIKÈ.

NOTICE *sur l'Eikôn Basilikè.* 113

§ Ier. *Sur la convocation de ce dernier parlement par Sa Majesté.* 133

§ II. *Sur la mort du comte de Strafford.* 139

§ III. *Sur l'entrée de Sa Majesté dans la chambre des communes.* 147

§ IV. *Sur l'insolence des émeutes.* 152

§ V. *Sur l'assentiment donné par Sa Majesté au bill des parlemens triennaux et ensuite à celui qui prolongeait le parlement actuel tant qu'il plairait aux deux chambres.* 162

§ VI. *Sur le parti qu'a pris Sa Majesté de s'éloigner de Westminster.* 171

§ VII. *Sur le départ de la Reine, et son absence d'Angleterre.* 180

§ VIII. *Sur le refus que Sa Majesté a éprouvé à Hull, et sur le sort des Hotham.* 187

§ IX. *Sur l'enrôlement et la levée des armées contre le Roi.* 195

§ X. *Sur ce qu'on s'est emparé des magasins, des forts, de la flotte du Roi et de la milice.* 210

§ XI. *Sur les dix-neuf propositions envoyées d'abord au Roi, et sur ce qu'on y a ajouté depuis.* 221

§ XII. *Sur la rébellion et les troubles d'Irlande.* 238

§ XIII. *Sur l'appel fait aux Ecossais et sur leur venue en Angleterre.* 250

§ XIV. *Sur le covenant.* 261

§ XV. *Sur les nombreuses méfiances qu'on a élevées contre le Roi, et les calomnies qu'on a répandues pour soulever son peuple contre lui.* 276

§ XVI. *Sur l'ordonnance du parlement contre la liturgie.* 295

§ XVII. *Des différends qui se sont élevés entre le Roi et les deux chambres relativement au gouvernement de l'Eglise.* 307

§ XVIII. *Sur les négociations d'Uxbridge, et les autres propositions faites par le Roi.* 330

§ XIX. *Sur les différens événemens de la guerre, les victoires et les défaites.* 337

§ XX. *Sur la réforme des temps.* 348

§ XXI. *Sur la prise et la publication des lettres de Sa Majesté.* 358

§ XXII. *Sur ce que Sa Majesté a quitté Oxford et est allée trouver les Ecossais.* 366

§ XXIII. *Sur ce que les Ecossais ont livré le Roi aux Anglais et sur sa captivité à Holmsby.* 371

§ XXIV. *Sur ce qu'on a refusé à Sa Majesté le service de ses chapelains.* 377

§ XXV. *Méditations et vœu de pénitence du Roi dans sa solitude à Holmsby.* 392

§ XXVI. *Sur l'enlèvement du Roi de Holmsby, par l'armée, et les divisions qui s'en sont suivies dans les deux chambres, l'armée et la Cité.* 398

§ XXVII. *Au prince de Galles.* 408

§ XXVIII. *Méditations sur la mort, après qu'on eut voté qu'il ne serait plus fait d'adresses à Sa Majesté, et qu'on eut resserré sa captivité dans le château de Carisbrooke.* 431

MÉMOIRES DE CHARLES II.

PRÉFACE *de l'Editeur anglais.* 453

RÉCIT *de la manière dont Sa Majesté s'est échappée de Worcester, dicté à M. Pepys par le Roi lui-même, à Newmarket, le dimanche 3 octobre, et le mardi 5 octobre 1680.* 455

FIN DE LA TABLE.

82103
SON

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google